TIP
GEN
039

MNET seeks to facilitate and coordinate the sharing of information, experiences, ideas
d strategies for human rights promotion among African women's organizations through
mmunication, networking, capacity building and advocacy at regional and international levels.

e report has been published by the African Women's Development and Communication Network
EMNET) and contains the papers and discussions presented at the regional training workshop.

sclaimer: The contents of the report do not reflect the views of FEMNET
r those of the participants.

nuary 2005

The African Women's Development and Communication Network

frican Women's Development and Communications Network (FEMNET)
O. Box 54562 - 00200, Nairobi, Kenya.
el: +254 20 3741301/20
ax: +254 20 3742927
-mail: admin@femnet.or.ke
ebsite: http://www.femnet.or.ke

CCRDA

eport of the Regional Training Workshop for African Women's Organisations
n Advocacy around African Women's Human Rights within the African Union (AU)
nd its Specialised Mechanisms

lairobi, Kenya, 20-24 September 2004

eport by Okumba Miruka, Consultant
dited by Mary Wandia, FEMNET

Organised by FEMNET with support from The Ford Foundation's Special Initiative For Africa (SIA)

THE FORD FOUNDATION

contents

Abbreviations

Background Information 6

Day One

Opening

Session I: Overview Of The African Union And Its Mechanisms

Session II: Advancing Women's Rights and Participation in the African Union: Opportunities And New Frontiers

Session III: Advocacy - Re-Shaping Existing Power Structures and Values For The Advancement Of African Women's Rights In The African Union

Session IV: Challenges Of Building Coalitions for Change in the Context of Patriarchy, Injustice and Poverty to Advance Women's Rights in The African Union

Session V: Media: ICTs As Tools For Women's Organisations to Advance Change in the AU

Day Two

Session I: Gender Gaps In The African Union

Session II: Strategic Linkages Between African Women's Organisations and the Women, Gender and Development Directorate and the Portfolios of The AU Commission

Session III: Promoting the African Women's Peace and Security Agenda through Strategic Partnership with the Peace and Security Council of the African Union

Day Three

Session I: Opportunities for Working with the Pan African Parliament and Parliamentarians for Advancement of African Women's Rights

Session II: Operationalising the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa

Day Four

Session I: Building Strategic Alliances Between Women's Organisations and Wider CSOs in Africa through ECOSOCC and CSSDCA to Advance Women's Rights

Session II: NEPAD: Strategic Entry Points for African Women and the APRM of NEPAD as a Tool for Holding Governments Accountable on their Commitments to African Women's Rights

Session III: Action Plans

East African Region

Southern Africa Region

Northern African Region

CORDA

Organisational and Individual Action Plans 40

African Centre for Democracy and Human Right Studies, Gambia 40

Alliances for Africa, UK 40

AMWIK, Kenya 40

EASSI, Uganda 41

Equality Now 41

FEMNET 42

FIDA - Kenya 42

Foundation For Community Development, Mozambique 43

GERA-TWN, Ghana 43

National Council of Women of Kenya 44

Sister Namibia 44

Urgent Action Fund, Africa 45

Women for Sustainable Development, Tunisia 46

Women's Rights Advancement And Protection Alternative (WRAPA-Nigeria) 46

Evaluation and Closing 47

Regional Consultation for the Coalition Campaigning for the Ratification of the African Union's Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa 48

Annex I: Opening Remarks by Hon. Mirugi Kariuki, MP and Assistant Minister For Foreign Affairs In Charge of African Affairs, Kenya 58

Annex II: Statement by Dr. Willy Mutunga of the Ford Foundation 60

Annex III: Advancing Women's Rights and Participation in the African Union: Opportunities and New Frontiers. Yetunde Teriba, Women, Gender and Development Directorate, African Union 60

Annex IV: Speech by Lady Justice Joyce Aluoch During Reception 61

Annex V: Workshop and Regional Consultation on the Protocol Programme 63

Annex VI: List Of Participants Regional Training Workshop 65

Annex VII: List of Participants: Regional Consultation for the Coalition Campaigning for the Ratification of the African Union's Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa 69

Annex VIII: Resource Persons' Profiles 71

CCRDA

abbreviations

ACHPR:	African Commission on Human and Peoples' Rights
ADB:	African Development bank
AEC:	African Economic Community
AHA:	African Humanitarian Agency
AIDS:	Acquired Immune Deficiency Syndrome
ALF:	African Leadership Forum
AmWA:	Akina Mama wa Africa
AMWIK:	Association of Media Women in Kenya
APRM:	African Peer Review Mechanism
AUC:	African Union Commission
AUWC:	African Union Women's Committee
AWCPD:	African Women's Committee on Peace and Development
CBOs:	Community Based Organizations
CPMR:	Conflict Prevention, Management and Resolution.
CSOs:	Civil Society Organizations
CSSDCA:	Conference on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa
DDRR:	Disarmament, Demobilisation, Rehabilitation and Reintegration
EAC:	East African Community
EALA:	East African Legislative Assembly
EASSI:	East African Sub-regional Support Initiative for the Advancement of Women,
ECOSOCC:	Economic Social and Cultural Council
ECOWAS:	Economic Community for West African States
FAO:	Food and Agricultural Organization
FEMNET:	African Women's Development and Communication Network
FIDA:	Federation of Women Lawyers
HIV:	Human Immuno-deficiency Syndrome

CCRDA

ICT:	Information Communication Technologies
IDP:	Internally Displaced Person,
MDGs:	Millennium Development Goals
MP:	Member of Parliament
MOU:	Memorandum of Understanding
NEPAD:	New Partnership for Africa's Development
OAU:	Organization of African Unity
PAP	Pan African Parliament
POA:	Programme of Action
PRSP:	Poverty Reduction Strategy Paper
PSC:	Peace and Security Council
PSO:	Peace Support Operations
RECs:	Regional Economic Communities
SADC:	Southern Africa Development Community
SALWs:	Small Arms and Light Weapons
UN:	United Nations
UN-CSW:	United Nations Commission on the Status of Women
UNDAF:	United National Development Assistance Framework
UNECA:	United Nations Economic Commission for Africa
UNEP:	United Nations Environment Programme
UNESCO:	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNIFEM:	United Nations Fund for Women
UNSC:	United Nations Security Council
WGDD:	Women, Gender and Development Directorate of the African Union.
WHO:	World Health Organization
WILDAF:	Women in Law and Development in Africa

CCRDA

Background Information

In line with the outcomes of the Beijing Plus Five review process and intensified efforts at regional integration, FEMNET, in collaboration with other pan-African networks, has been focusing its advocacy work at the regional level on the African Union (AU)[1]. To further that work, FEMNET hosted a regional training workshop for African women's organisations on advocacy around African women's human rights within the AU and its specialised mechanisms.

The regional training workshop followed the regional strategy meeting hosted by FEMNET in October 2003 to assess progress to date and identify strategies and entry points for more long-term work on gender mainstreaming in the AU and its specialised mechanisms.

FEMNET's activities around the AU follow up and build on three consultations among African women's networks and organisations, from which were issued the Durban Declaration (2002), the Dakar Strategy (2003) and the Maputo Declaration (2003). The Durban declaration resulted in the adoption of a gender parity proposal for the AU Commission by the Heads of State and Government. The Dakar Strategy and the Maputo Declaration proposed further recommendations for gender mainstreaming and women's political participation in all structures of the AU and it's specialised mechanisms namely;

- Conference on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa (CSSDCA).
- New Partnership for Africa's Development (NEPAD).
- African Peer Review Mechanism (APRM).
- Peace and Security Council (PSC).
- Economic Social and Cultural Council (ECOSOCC).
- Pan African Parliament.
- African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR).
- Women, Gender and Development Directorate.
- African Union Commission (AUC).

The long-term objective of the regional training workshop for African women's organisations is to enable African women to use international law and policy for development, equality and other human rights through advocacy at regional level. The immediate objective of the regional training workshop is to raise awareness within the African women's movement of the relevance of the AU and to build African women's capacity for advocacy within the AU and its specialised mechanisms.

These are the proceedings of the training workshop. The first four days were used for training culminating in sub-regional and organisational action plans while the last day was used for the Regional Consultation for the Coalition Campaigning for the Ratification of the AU's Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa. The report captures the proceedings sequentially by day, topic, session, objective, presentation content and plenary discussion. Speeches are summarised in the main text and their full texts annexed.



Participants to the Regional Training Workshop

[1]The Pan-African networks include - ABANTU for Development, African Centre for Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), the African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS), the African Leadership Forum (ALF), Akina Mama wa Africa, Equality Now, the Federation of African Women Educationalists (FAWE), Femme Africa Solidarite (FAS), the Forum f Community Development (FDC), and Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)

CCRDA

day one

Opening

Opening remarks were made by a number of personalities. First was Kenya's Assistant Minister for Foreign Affairs and International Co-operation, In Charge of African Affairs, Hon. Mirugi Kariuki, who asked the women's organisations to build up pressure for ratification of the Protocol to the African Charter on Human and People's rights on the Rights of Women's in Africa in order to achieve full gender mainstreaming. Hon. Kariuki noted that "governments have over the years acceded to and ratified a plethora of instruments relating to the rights of women and gender equality" and that "statements have been made almost on a daily basis, declaring the recognition by governments that no meaningful development will take place on the continent of Africa until and unless the rights of women are fully respected, promoted and protected". However, he continued, "the rights of women continue to be neglected and trampled upon by governments and the society at large in Africa".

He proposed that governments must be prevailed upon to match their words with action, with respect to promoting and protecting the rights of women and gender equality. In conclusion, he noted that notwithstanding the commendable progress recorded in the recent past, a lot remains to be done in order to achieve gender parity in all sectors. In which case, he saw the workshop as very important because its ultimate aim was to build women's capacity for advocacy in that respect.

Ms. Nyaradzai Gumbonzvanda, Regional Director for UNIFEM East and Horn of Africa, on her part observed that placing gender and human rights at the centre is the way out for Africa's development. She urged Kenya to ratify the Protocol and show leadership to other countries, as the country has been exemplary in pressurising for gender equality in the Inter-governmental Authority on Development (IGAD) and other bodies. She also observed that Africa was blazing the trail by having a woman as the President of its Pan African Parliament.

While delivering a speech on behalf of Dr Akwasi Aidoo, the Executive Director of the Ford Foundation's Special Initiative for Africa (SIA), Dr. Willy Mutunga, Programme Officer for Human Rights, Ford Foundation, Office for Eastern Africa, asked FEMNET to focus more on training and providing technical assistance to women's human rights, experiences, their vision, ideology and politics on human rights. He noted that this is not the only thing FEMNET can do but he is



Hon Mirugi Kariuki , Assistant Minister for Foreign Affairs and International Co-operation, In Charge of African Affairs, Kenya

convinced that FEMNET is well placed to play that catalytic role. He indicated that Ford Foundation shares with FEMNET the values for a better world for women and girls.

Ms. Yetunde Teriba from the AU, Women, Gender and Development Directorate, remarked that of utmost importance is for all stakeholders to familiarise themselves with all AU mechanisms already in place or envisaged, coupled with a deep understanding of their operational environment such that they can be fully engaged for the needed improvement in the status of African women. The determination of the new dispensation of the AU to bring to an end the disempowerment of women in Africa, she said, is best illustrated by the decision of its highest policy organ, the Assembly of Heads of States and Government, on gender parity in the election of Commissioners and the adoption of the Solemn Declaration on Gender Equality in Africa in July 2004.

FEMNET's Chairperson, Mama Koite, said that the training workshop was a result of many meetings held from 2002 on mainstreaming gender in the AU. Observing that representation of women has improved within the AU, she noted that there are still immense opportunities to take advantage of key among them the need to sensitise countries to sign the Protocol.

Finally, Lady Justice Joyce Aluoch, Judge, High Court, Kenya and Chairperson of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child (ACERWC), of the AU, during the reception cocktail, observed that legislation and harmonisation of laws is important in Africa, because more often than not, we are dealing with male dominated societies who treat women as beasts of burden and do not know or care about their human rights. She noted that the Protocol advances the human rights of women through creative, substantive and detailed language, and covers a broad range of human rights issues, which was a major breakthrough.

CCRDA

Overview of the African Union (AU) and its Specialised Mechanisms

By Mary Wandia, FEMNET

Session Objective

To provide a brief background on the AU and its institutional structure.

Presentation Content

The AU is conceived as an organization for the promotion and acceleration of continental socio-economic development and integration of the continent that will lead to greater unity and solidarity of African countries and peoples. It is a successor to the Organisation of African Unity (OAU), which was mainly formed to:

- Promote unity and solidarity among African states;
- Defend sovereignty, territorial integrity and spearhead independence;
- Eradicate colonialism;
- Ensure socio-economic and cultural welfare;
- Encourage cooperation.

The AU seeks to build on the achievements of the OAU and to address some of the shortcomings. At the time of the formation of the AU, all African countries had regained their political independence and were operating as sovereign nations.

The key agenda of the AU is therefore to:

- Defend sovereignty, territorial integrity and independence. As opposed to the OAU, which did not interfere in internal affairs, the AU has the right to intervene in grave circumstances of human rights violations on crimes against humanity. In other words, it has supranational powers;
- Promote peace, security and stability; democratic principles and institutions; and popular participation and governance;
- Promote and protect human rights;
- Establish conditions for enhancing the African role in global economy and international negotiations;
- Promote sustainable development at socio-economic and cultural levels and regional integration of African economies;
- Coordinate harmonization of existing Regional Economic Communities (RECs) for gradual attainment of the AU;
- Espouse collegial decision-making by actors in and outside the AU.



Mary Wandia, Advocacy Officer, FEMNET

Vision:

The emerging vision of the AU is "a united, integrated Africa imbued with justice and peace, interdependent and robust Africa determined map for itself an ambitious strategy; an A underpinned by political, economic, social cultural integration, which would restore to Africanism its full meaning; an Africa able make the most of its human and mat resources, and keen to ensure the progress prosperity of its citizens by taking advantage the opportunities offered by a globalised wo an Africa capable of promoting its values world rich in its diversities".

Mission:

The emerging mission of the AU is "to estab the conditions which will facilitate the attainm in the shortest possible time, of all the objec enshrined in the Constitutive Act of the AU, by tiating discussion and policies, by educating rallying the people of Africa and the rest of world, by carrying out advocacy missions, stimulating reflection, by seeking overall co ence of the organs of the AU, by building its capacities and by establishing follow-up ev tion mechanisms".

The AU institutions can be divided into the lowing categories:

- Governing/Executive: the Assembly, the Executive Council, the Permanent Representative Committee, the Commissi Peace and Security Council;
- Accountability: Economic Social and Cu Council (ECOSOCC), African Commissi on Human and People's Rights;
- Legislative: Pan African Parliament;
- Judicial: African Court of Human and Peoples' Rights, African Court of Justice;
- Technical: NEPAD, CSSDCA, Specialised Technical Committees (STCs);
- Financial: African Investment Bank, Afric Monetary Fund, African Central Bank.

CCRDA

Regions: For representational purposes, the AU is structured as tabulated below.

Region	No. of Members	Member Countries
Western Africa	16	Benin, Burkina Faso, Cape Verde, Côte d'Ivoire, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, Togo
Central Africa	9	Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, DR Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Republic of Congo and Sao Tomé et Principe
Eastern Africa	13	Comoros, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Madagascar, Mauritius, Seychelles, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, Rwanda
Northern Africa	5	Algeria, Egypt, Libya, Saharawi Arab Democratic Republic, Tunisia
Southern Africa	10	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibia, South Africa, Swaziland, Zambia, Zimbabwe

She made highlights on some institutions of the AU as follows:

- A Chairperson, a deputy Chairperson and a team of eight Commissioners heading different portfolios five of who are women head AU Commission (AUC), which is the Secretariat of the AU. The AUC is proactive in shaping the direction of the AU and houses the Women, Gender and Development Directorates charged with gender mainstreaming in the AU and its specialised mechanisms;
- Specialised Technical Committees (STCs), are constituted by relevant ministries from AU member states according to the portfolios of the AUC. There has been advocacy to get an STC on gender;
- The Peace and Security Council (PSC), is the conflict prevention, management and resolution mechanism. It is the interventionist mechanism of the AU where the supranational powers of the AU as provided for in the Constitutive Act will be tested to distinguish the AU from the OAU;
- The Pan African Parliament (PAP) made up 5 members per country one of whom must be a woman. It will evolve to a parliament with legislative powers thus passing over decision-making to people's representatives and making the AU the Union of the African peoples' when they vote members to the parliament directly. However, currently the PAP has advisory and consultative powers only. The current President of the Parliament is a woman, Hon. Gertrude Mongella from Tanzania;
- ECOSOCC is the framework for civil society engagement and will be launched by July 2005 following the adoption of its Statutes by the AU Assembly in July 2004.

Challenges facing the AU

- Intent versus capacity The AU inherits the human and financial deficits of the OAU and faces new challenges such as that of HIV/AIDS;
- Overlapping mandates of the AU and RECs, which bring into question the issue of harmonisation of tariffs, immigration rules etc;
- Sovereignty versus interference: It is not certain which powers countries cede to the AU and which ones they retain;
- Mobilizing people in pursuit of regional integration and delivering regional public goods such as good governance, enjoyment of human rights, African citizenship and identity, free movement, cross-border trade, health and physical infrastructure. This is why the AU is reaching out to civil society, which is in touch with the populace;
- Gender mainstreaming: There has been progress in this area but there is need for a comprehensive policy to guide systematic gender mainstreaming in all mechanism of the AU and member states.

Plenary Discussion

The following points were raised in response to the presentation:

- It would not be fair to use crisis in Darfur, Sudan, as a test case to see whether the AU can do business differently from OAU because the AU is still consolidating its organs as it addresses the crisis;
- There is the challenge of NEPAD, which has taken on a life of its own and is almost parallel to the AU but efforts are being taken to integrate it into the AU Commission;
- Since the AU is in a formative stage, it has receptivity potential and people should take up the challenge to mandate their governments to make decisions at AU level that can be institutionalised for posterity;
- The key governance structures (Executive Council and Assembly of Heads of State) have few women and yet this is where major decisions are made.

CCRDA

Advancing Women's Rights and Participation in the African Union: Opportunities and New Frontiers.

By Yetunde Teriba, Women, Gender and Development Directorate, AU



Yetunde Teriba, Women, Gender and Development Directorate, AU

Session Objective

To analyse the African Union as a political institution, its values, attitudes and shifts in its approach and its impact on the African women's human rights agenda.

Presentation Content

This presentation gave a detailed outline of the various institutional structures, programmes and mechanisms of the AU namely:

a) The AU's Women, Gender and Development Directorate (WGDD);
b) The African Union Women's Committee (AUWC);
c) Peace and Security Council (PSC);
d) Economic, Social and Cultural Council (ECOSOCC);
e) Specialized Technical Committees (STCs);
f) Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa (The Protocol);
g) Pan-African Parliament (PAP);
h) African Court of Justice;
i) The NEPAD Programme;
j) Conference on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa (CSSDCA);
k) The Regional Economic Communities (RECs).

Pride of place was given to the AU's WGDD as one of the most significant ways in which the AU represents a radical departure from the OAU in that this comes with innovative changes regarding the way gender issues are handled in the continent. The hallmarks of the gender programme are:

- Declaration on promotion of gender equality as a major goal of the AU: Article 4(l) of the Constitutive Act specifically provides that the AU "shall function in accordance with the promotion of gender equality";
- Location of the gender machinery in the Office of the Chairperson of the AU Commission: Article 12(3) of the Statutes of the AU Commission specifically provides that, because "gender issues are cross-cutting through all the portfolios of the Commission, a special unit shall be established in the Office of the Chairperson to co-ordinate activities and programmes of the Commis related to gender issues." The Statutes th locate the internal gender machinery of t AU in the highest political and administra office of the Commission, which has the ultimate responsibility for gender mainstreaming within the AU;
- Establishment of the WGDD at the very c of the decision-making machinery of the Commission. This location not only acco the WGDD the prominence required, but enables it to draw upon the authority of t Office of the Chairperson, to ensure functional adherence to the requirement promoting gender equality by all Director Divisions and Units of the Commission, a well as by all the other Organs of the AU

The broad mandate of the WGDD is to ad the Chairperson of the Commission on ge matters, and to lead the process of gender m streaming at the continental level. Crucial t functions are:

- facilitation of the promotion of gender equality and advancement of women as integral part of all political, social, econ and cultural development initiatives undertaken by the AU; development of a gender policy and gender mainstreamin strategy for the AU;
- undertaking policy formulation and harmonization; development of an effec and efficient co-ordination framework w at the same time serving as the central g policy-coordination point for the AU;
- development of appropriate indicators f effective monitoring of the gender performance by the Commission, other organs of the AU and Member States;
- provision of gender training and capac building;

CLRDA

- conducting research, especially in respect of best practices;
- providing Member States with advisory services on gender mainstreaming of key AU decisions in all sectors; and
- networking and liaison with development partners.

The most remarkable action by the Assembly of Heads of State and Government at their inaugural Session in Durban was the decision that the ten posts of AU Commissioners would be divided equally between men and women.

Opportunities that can be taken advantage of in the AU are:

Better recognition of women's roles in decision making i.e. they are being seen as full partners;
Gender parity at the Commission;
The unequivocal provisions of the Constitutive Act;
Gender being under the Chairperson who has ultimate responsibility for ensuring mainstreaming;
Institutional visibility i.e. gender has been moved from being a Unit and Division to a Directorate;
Evolving structures/mechanisms i.e. reconstitution of the African Women's Committee on Peace and Development (AWCPD) into the African Union's Women's Committee (AUWC). The Directorate is willing to receive nominations for the Committee;
Peace and Security Council (PSC);
Specialised Technical Committees (STCs): the challenge is to get women into ministries so that they can be part of these committees;
Declaration by heads of state for ratification of the Protocol by end of 2004;
Court of Justice - there is need to encourage countries to send women;
11. NEPAD: We should take ownership and utilise its provisions as well as familiarise ourselves with its documents.

Plenary Discussion

The following points were raised in response to the presentation;

- There is need to institutionalise the gains made to provide a foundation for the future;
- There is need for amendment to ensure that gender mainstreaming is mandatory through out all the organs and mechanisms of the AU;
- We need to unleash the energies to engage with what AU is already doing as most of our analysis has focused on the mechanisms rather than engaging with on-going processes. Some opportunities are: Great Lakes Peace Conference, regional women's meeting in Kigali, Darfur and NEPAD;
- There is need to deepen our analysis on the RECs, their gender status and how to link with their sub-regional caucusing;
- Accountability for gender mainstreaming should be diffused from heads of state as individuals to other levels i.e. to member states;
- Advocacy needs to be built around the concept of AU as a union of the African peoples not heads of state;
- Civil Society Organisations (CSOs) should popularise the Protocols and make them known to the populace. This will help to pressure governments to implement them and even make AU known to the ordinary person. CSOs can lead in even making governments aware of what is going on;
- What is the linkage between AU, RECs and the citizens?;
- Up to date and comprehensive information on the AU is available on its website. In the mean time, the AU is establishing a radio, which will soon be accessible on the airwaves continentwide. It is currently on Internet.



CCEDA

Advocacy: Re-shaping Existing Power Structures and Values for the Advancement of African Women's Rights in the African Union

By Sarah Mukasa, Akina Mama wa Africa (AmWA)



From Left: Dr Monica Juma, Safer Africa, South Africa, Atsango Chesoni, Associates and Sarah Mukasa, Akina Mama wa Afrika (AmWA), Uganda

Session Objective

To examine the theory and practice of advocacy, strategy development, and constituency building.

Presentation Content

In order to conceptualise advocacy, the facilitator asked a participant from Equality Now to narrate a real experience on advocacy from which the other participants were to pick out strategies used. Examples cited were:

- Mobilising;
- Consulting with stakeholder groups;
- Coalition with other NGOs;
- Meetings with influential personalities;
- Taking advantage of informal meetings;
- Analysis of policy documents;
- Opening up space in meetings.

These ideas were used to define advocacy as;

- A set of targeted actions directed at decision makers in support of a specific policy issue (The Policy Project);
- Working with others to make a difference (Centre for Development and Population Activities-CEDPA);
- A process that involves a series of political actions to transform power relations (The Arias Foundation).

The facilitator went on to state that advocacy is informed by certain values and principles namely:

- Equality: parity;
- Rights: non negotiable;
- Empowerment: enabling;
- Transformation: addresses systematic structures;
- Working in coalitions and partnership.

Key elements of an advocacy strategy were lined as:

- Data: empirical evidence of what the problem is;
- Objective: what are we trying to do?;
- Identification of target groups: people to influence;
- Message development;
- Resource mobilisation;
- Coalitions;
- Presentation of message;
- Evaluation of achievements.

In conclusion, the facilitator pointed out the lowing critical things to bear in mind:

- Have your facts;
- Understand decision making processes: points, which decisions are made where, within can get us there and who can sto from getting there;
- Build coalitions: alliances, trust, integrity respect;
- Budget adequately;
- Have monitoring and evaluation indicat



CCRDA

Session IV

Challenges of Building Coalitions for Change in the Context of Patriarchy, Injustice and Poverty to Advance Women's Rights in the African Union

By Irungu Houghton, Oxfam GB

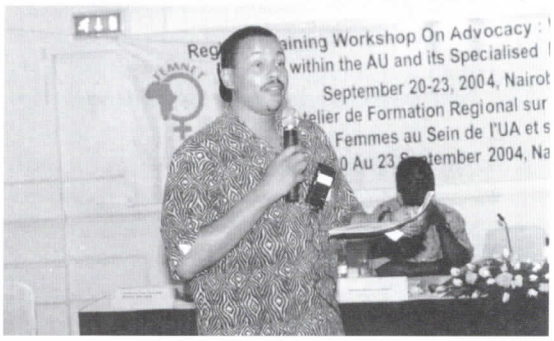
Session Objectives

The:

- Discuss the impact of patriarchy, injustice and poverty on partnerships;
- Identify strategies for strategically managing the challenges of building change coalitions in the context of the AU.

Presentation Content

The presentation began with a look at the concepts of patriarchy, injustice and poverty. It then moved on to look at why coalitions are fragile. In order to work out this, participants were assigned in buzz groups to list reasons from their experiences that lead to power loss in coalitions. Participants were again asked to identify sources of power in their organisations that they can use to engage with AU/other organisations. The results are tabulated below.



Irunguh Houghton, Oxfam GB

Causes of Power Loss in Coalitions
1. Lack of confidence, resources and know-how.
2. Insecurity leading to short-changing one another.
3. Competition hence waste of energies.
4. Ethnic, class and individual pursuits.
5. No one assuming responsibility.
6. Lack of leadership and succession.
7. Lack of response from authorities.
8. Absence of engagement mechanisms.
9. Criminalisation of organisations.
10. Lack of timely information.
11. Lack of credibility.
12. Lack of teamwork.
13. Lack of common language.
14. Unpredictability of partners.
15. 'Big sister' attitude.
16. Lack of interest in the issues.
17. Lack of unity

Sources of Power in Coalitions
1. Expertise and knowledge.
2. Information.
3. Strength of the constituencies we present.
4. Partnerships and alliances.
5. Financial and human resources.
6. Commitment to the cause.
7. Imaginativeness.
8. Ability to pre-empt.
9. Capacity to absorb shock.
10. Clear communication.
11. Evidence of consultation.
12. Qualified staff.
13. Negotiation skills.
14. Strong legal framework and international instruments.
15. Clarity of vision.
16. Strong links with the AU.
17. Organized structure.

CCRDA

18. Unequal distribution of resources.	18. Strong language.
19. Political interference where decision-makers favour certain coalition members.	19. Organizational capacity.
20. Partner organizations changing key coalition personnel.	20. Unified action.
21. Lack of capacity in own or partner organizations.	21. Sincerity.
22. Lack of competence in partner organizations.	22. Access to resources.
23. Poor leadership.	23. A variety of strategic resources.
24. Conflict of interest.	24. Feedback mechanisms.
25. Investment in individuals, not organizations or institutions.	25. Strong leadership.
26. Lack of solid analysis.	26. Courage.
27. Time constraints leading to pressure	27. Independence.
28. Lack of representation.	28. Mandate.
29. Weak engagement mechanisms	29. Recognition.
30. Lack of entry points.	30. Registered membership.
31. Lack of autonomy - need to consult partners on decisions and actions.	31. Professionalism.
32. Protectionist approach to information sharing.	
33. Conflict of ideas - different political agendas and class interests.	
34. Lack of gender sensitivity - limited awareness and stereotyping.	
35. Clash of leadership.	
36. Female leadership not respected.	

CCRDA

The facilitator synthesized the above information as follows:

- A lot of the causes of power loss are within our control;
- Many are linked to concerned individuals;
- Others are linked to politics and macro factors;
- Some are outside while others are inside our control;
- Some are within while others are outside our contexts of operation;
- What is less visible is the power that we have from working together;
- Our sources of power are sometimes our vulnerabilities.

How do we Build Coalitions for Change?

The final exercise was an identification of practical things to create power across coalitio and organisations. The following was propose

- Remain focused on initial concern;
- Share information;
- Have open processes;
- Listen to everyone;
- Create and abide by rules;
- Provide regular feedback;
- Build institutions not individuals;
- Specialise;
- Build relationships;
- Develop analysis;
- Create opportunities for everyone;
- Kill big sister attitude;

- Share skills;
- Delegate responsibility to create ownership;
- Focus on complementarities;
- Build capacity of members;
- Consult regularly;
- Make a commitment;
- Be clear about the need for the coalition and its goals;
- Act pre-emptively;
- Carry out trust-building activities;
- Reduce inequality through capacity building;
- Identify detractors and deal with them as they arise;
- Set up mechanisms to address contingencies;
- Rotate leadership;
- Switch host of meetings;
- Look beyond your target;
- Create visibility for all coalition members;
- Aim for strong communication.

The session was concluded by some reminders on things to look at more carefully when exercising our power in engaging with the AU and other organisations.

Things Under our Control

- Who speaks, who is silent?
- Who has the resources, who doesn't?;
- Who makes the decision, who goes along?
- Who is visible, who is not?

Things that are not Under our Control

- Who is acknowledged, who is forgotten?
- Who is rewarded, who is not?



CORDA

Media-ICTs as Tools for Women's Organisations to Advance Change in the AU

By L. Muthoni Wanyeki, FEMNET

Session Objective

To examine power relations and important-skills on how to effectively work with the media.

Presentation Content

Advocacy was conceptualised by the facilitator as identifying problems and finding solutions for creating changes in policies and programmes. It is done whenever and wherever change needs to occur and includes a range of actions taken to highlight problems, present solutions and ensure acceptance.

Problems in Working with Media

The session then had participants brainstorming on typical difficulties faced in working with the media with regard to the AU. These were identified as follows

- Poor training of journalists so organisations have to write the articles i.e. no specialisation on AU matters;
- The cost of getting information to the media;
- Lack of comprehension of the relevance of the issues;
- Gender issues do not make news unless they are sensational;
- Distortion of information due to lack of under standing and malice;
- Lack of resources for developing an effective media strategy e.g. a full time communications officer, PR firm etc.

Key Points in Advocacy

The facilitator used the responses to provide the brief that in advocacy, we need:

- Clear objectives and desired outcomes;
- To be able to articulate alternative policy/programme options that: take government constraints into account, are grounded in global political economy and exploit contradictions;
- Solidarity in action;
- Engagement with decision and policy making processes;
- Influencing of decision and policy makers.



L. Muthoni Wanyeki, Executive Director, FEMNET

Systematizing Advocacy in the Media and ICTs

The following key steps were outlined as crit for systematizing advocacy in the media ICTs.

Step One: Data

- Carry out quantitative and qualitative research to:
  - identify advocacy issues;
  - widen the range of possible solutions;
  - demonstrate the viability of those soluti by challenging assumptions, altering perceptions and countering opposition
  - directly influence decision makers;
  - inform the public, the media and other indirectly influence decision makers.

Step Two: Set Clear Advocacy Objectives

The overall goal may be general (vision), advocacy objectives should be specific measurable and should outline: what to cha by how much, by whom and by when.

Step Three: Presentation

Make persuasive and tailored presentati demonstrating:

- Understanding of media (public, private community) and relationships to advocacy-oriented content;
- Use of appropriate 'hooks'-data, personal stories, power analyses;
- Understanding formal and informal decis and policy-making processes: sections/programmes in the media, peop responsible, their schedules and needs. T leads to mapping out the processes, establishing points of entry and building necessary relationships;
- Various alternatives that take into accou both formal and informal processes.

Some time was taken discussing how to use sonal stories and participants gave example

CCRDA

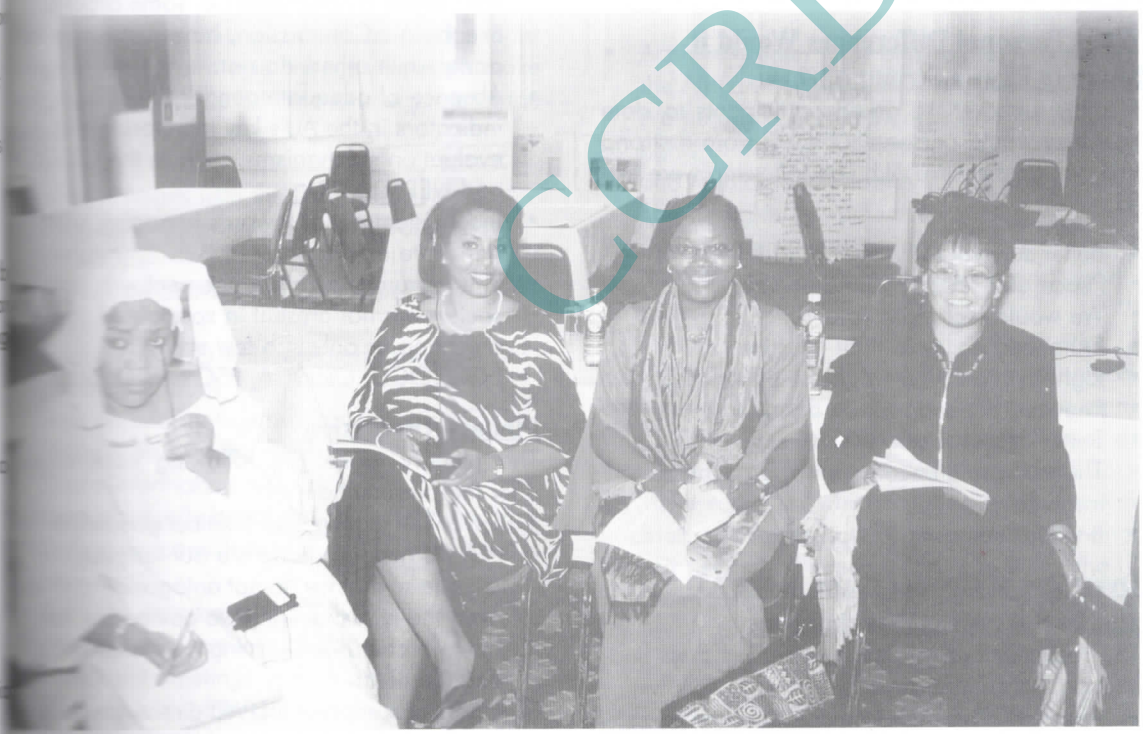
striking example was given of advocating around maternal mortality by telling the story of actual women affected. It was also observed that advocacy can combine use of creative arts with the media (e.g. plays), radio and TV interviews etc. In conclusion, the facilitator advised the participants to remember that:

- Advocacy is about systematically raising concerns and presenting alternative solutions;
- Initial concerns and solutions change over time, so advocacy should be flexible;
- Targets and partners change over time, so we must adapt;
- There is need for follow through and find ways to keep the media interested!

Plenary Discussion

The discussion outlined a number of strategies for engaging with the media Viz a Vis:

- Link to associations of media women;
- Find out how the media works;
- Move from using to working with the media;
- Work with specific media personalities;
- Personalise invitations for media people;
- Use persuasive language;
- Challenge the egos of the target group e.g. men on violence;
- Subvert arguments using same parameters e.g. religion and culture.



CCRDA

day two

Session I

Gender Gaps in the African Union

By Sienna Associates: Atsango Chesoni, Betty Wamalwa-Muragori, Christine Agimba

Session Objective

To present the findings of an assessment of gender gaps in the African Union.



Christine Agimba, Sienna Associates

Presentation Content

Why Should we be Bothered about Gender Gaps in the AU?

Through a brainstorming exercise, participants outlined the following as some reasons for thinking about gender in the AU:

- Exclusion: people are women and men;
- Opportunity for new pan-Africanism;
- Peace and security issues affect everyone.
- All have a stake;
- The AU belongs not to the governments but to us the people of Africa;
- There are links between peace, human rights and development;
- Women form at least 51 per cent of the continent's population.

What Personal Differences Would it Make to have a Strong AU?

A follow up exercise asked participants to state how they would personally benefit from a strong and gender sensitive AU. The following were listed.

- Better survival for women;
- Peace and security would prevail;
- We would feel more valued;
- Enhanced ability to fight injustice
- Right to protection would be enhanced;
- Reduced dependency on donations;
- Better access to social services;
- The AU would become an approachable institution;
- It would be easier to work across borders.

Overview of Gender Gaps in the AU and its Specialised Mechanisms

The resource persons then presented their findings on the gender gaps in the AU as follows:

- Absence of women from decision making organs in particular the supreme ones such as the Permanent Representative Committee, Executive Council and Assembly of Heads of State. And given that there is currently no female head of state in Africa, there is no guarantee that women will ever be part of the Assembly;
- Lack of mechanisms for inclusion of women in decision-making organs (e.g. no mechanism for inclusion in the Assembly or Executive Council);
- Weak inclusion and enforcement mechan e.g. it is provided for that out of every five members to the Pan African Parliament, must be a woman. One wonders why on one!
- The Specialised Technical Committees wo under specific ministries of member states most of our ministers are men;
- No comprehensive policy to guide syste gender mainstreaming and back up poli statements of commitment to gender equ This leads to inconsistency in approaches gender mainstreaming within the AU and specialised mechanisms i.e. some organs like the AU Commission, have provisions parity while others do not;
- Absence of adequate gender equality indicators in the AU's key monitoring and evaluation mechanisms, such as the CSS and NEPAD/APR;
- Inconsistent policy towards engaging wit non-state actors;
- The instruments for engagement with civi society are not present in specialised mechanisms only in a few such as ECOSOCC, CSSDCA, PSC and APRM.

Plenary Discussion

The plenary made the following observa after the presentation:

- Given the existence of political goodwill i AU, we need to moderate our language critique so that we do not antagonise and even the little that we have gained but se how we can utilise existing mechanisms engagement;
- CSOs can engage NEPAD directly at nat level. A key challenge on NEPAD is how create an inclusive national coordinating mechanism;
- Although non-state actors are excluded the APRM, some CSOs were involved in developing the mechanism;
- Pre-country briefs can be developed by C to engage with the APRM. At the same t lessons can be learnt from countries alre engaging with NEPAD and APRM.

CORDA

Session II

Strategic Linkages Between African Women's Organisations and the Women, Gender and Development Directorate (WGDD) and the Portfolios of the AU Commission

By Sienna Associates: Atsango Chesoni, Betty Mumbua-Muragori, Christine Agimba

Session Objective

To introduce the institution, its mandate, strategic frameworks, power relations and how women's organisations can develop strategic partnerships with it to address gender issues.

Presentation Content

The resource persons started off by reiterating that the AU has expressed political commitment to gender mainstreaming, stipulated the principle in its Constitutive Act and created the WGDD to spearhead the same.

Participants were then asked in buzz groups to list down at least 5 strategic linkages they can make with the WGDD. The list below amalgamates the responses.

Possible Linkages with the Directorate

- Request for training on the AU from the WGDD;
- Partner on activities that evaluate performance;
- Support WGDD with research especially on grassroots issues;
- Pass on information available among CSOs;
- Provide issue-based analysis;
- Share information reciprocally;
- Foster mutually beneficial policy relationships;
- Systematic consultation with CSOs on gender issues;
- Set up a data bank at the WGDD on CSOs dealing with women's issues;
- Hold joint meetings and forums;
- Network with other organisations to work with the WGDD;
- Liase with WGDD in developing gender-training and mainstreaming guidelines.

The resource persons then observed that there appears to be an inconsistent policy by the AU towards engaging with non-state actors. As stated in the preamble to the Constitutive Act, the



Atsango Chesoni, Sienna Associates

Heads of States and Government of Member States of AU declared that their vision for an AU is guided by a "common vision of a united and strong Africa and by the need to build a partnership between governments and all segments of civil society, in particular women, youth and the private sector in order to strengthen solidarity and cohesion among our peoples". Added to this are a number of stated objectives, which suggest that the AU asserts a policy of engaging directly with its peoples i.e.

- Achieve greater unity and solidarity between the African countries and its peoples;
- Promote and protect human and political rights in accordance with the African Charter and Human and Peoples' Rights and other human rights instruments;
- Promote democratic principles and institutions, popular participation and good governance.

Posing the question as to why we should be concerned that there is a clear policy for engaging with civil society, the resource persons observed that if you accept a recent definition of civil society as a realm in which citizens associate with each other to ensure that government responds to their needs and is accountable to them, then it is very important that there should be a clear policy for engagement by the AU with its peoples, through civil society organisations.

And because women have been and continue to be absent from national decision-making organs, they have organised around issues that affect them through women's organisations. Civil society's engagement with the AU presents an important opportunity for the inclusion of women in delivering the vision of the AU.

They then identified the instruments that exist for engagement or otherwise with civil society which,

CCRDA

they pointed out, are only present in some number of the AU's specialised mechanisms as explained below.

Conference on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa (CSSDCA)

This is a "policy development forum of the AU," charged with the responsibility of monitoring and evaluation. It is a framework for the "advancement of common values" of the AU. The CSSDCA has been critical in the recognition of the role that civil societies, as non-state actors, have to play in the AU. As a monitoring and evaluation mechanism, it is critical for the women's movement to coordinate itself so as to use the opportunities for engagement with the AU that this mechanism presents e.g. to ensure the inclusion of gender equality in the performance indicators on security, stability, development and cooperation that the CSSDCA is charged with developing.

Economic, Social and Cultural Council (ECOSOCC)

The Constitutive Act of the AU provides for an Economic, Social and Cultural Council, which is an advisory organ, composed of different social and professional groups of the Member States of the AU (Article 22). ECOSOCC is an advisory organ consisting of the AU, African civil society organisations (CSOs) representing African people, as well as Africa-focused and Africa-led Diaspora CSOs involved in a wide range of activities at all levels relevant to the objectives and goals of the AU (Article 1 of the Statutes).

The statutes define CSOs to include social groups representing women, professional groups, business organisations, non-governmental organisations, community-based organizations and faith based organizations. These appear to generally cover the broad spectrum of organisations that are represented in the women's movement.

ECOSOCC is a forum for civil society to facilitate the participation of the African peoples in the activities of the AU. It therefore provides an opportunity for African women's organisations to engage with the AU and its leadership, and for their voices and positions to be heard and taken into account. Through membership in ECOSOCC, the women's organisations should be able to ensure that gender perspectives are brought into the process of discharging these functions.

New Partnership for Africa's Development (NEPAD)

In its plan for achieving sustainable growth a economic development for Africa, NEPAD h identified the modern private sector and the f mal sector as the engine that will promote Afric accelerated development. Although the priv sector is a non-state actor, by electing to focus the modern private/formal sectors, NEPAD lim its engagement with women since the mod private sector and formal sectors have very li representation of women because of a variety structural factors that keep women out. The re ity is that women tend to have a much grea presence in the informal sector.

NEPAD African Peer Review Mechanism (APR APRM represents an important instrument devis by African governments under NEPAD for s monitoring in the context of political, econo and corporate governance. However, the wa which the mechanism is designed to operate c be interpreted as limiting the participation non-state actors of all descriptions inclu women as evidenced in the following.

- The review process is firmly under the con of government;.
- The government alone is responsible for selecting the members of the Panel of Emi persons (the body responsible for directin and managing the operations of the APR and there is no requirement that they inc members from the non-state actor community;
- The report produced during the process m be submitted only to government.
- It is only the government, which can requ for a review at "early signs of impending political or economic crises..."

In conclusion, they pointed out that the or and mechanisms are: difficult to access, do provide clear opportunities for women's org zations to partner with the AU in achievin stated objectives, and therefore indicate tha AU has no consistent policies for upholdin declared vision of building partnerships with society, including women, or its stated prin of promoting gender equality.

CORDA

Session III

Promoting the African Women's Peace and Security Agenda Through Strategic Partnership with the Peace and Security Council(PSC) of the African Union

Dr Monica Juma, Safer Africa

Presentation Objective

To introduce the institution, its mandate, strategic frameworks, power relations and how women's organisations can develop strategic partnerships with it to address gender issues.

Presentation Content

The presentation was introduced by the following questions:

The access and full participation of women in power structures and their full involvement in all efforts for the prevention and resolution of conflicts are essential for the maintenance and promotion of peace and security (UNSC Statement on the occasion of the International Women's Day 8 March 2000)

Issues/points raised on the PSC are summarized below:

The PSC of the AU: Where From?

The Constitutive Act provides for a PSC: a standing decision-making organ for the prevention, management and resolution of conflicts (Article 5). This is a collective security and early warning arrangement to facilitate timely and efficient response to conflict and crisis situations in Africa. It works with regional mechanisms for Conflict Prevention, Management and Resolution (CPMR) and is supported by 5 key institutions/organs namely: The Commission, Panel of the Wise, Continental Early Warning System, African Standby Force (Military Staff Committee) and Special Fund.

It was preceded by several processes that clarified the African vision and concretised an African Peace and Security Agenda including:

- The Solemn Declaration which led to identification of priority areas and formed the basis for the NEPAD-G8 Partnership and the G-8 Africa Action Plan;
- The Common African Peace and Security Priority Areas;
- The Negotiation of the PSC Protocol;
- The Establishment of the Common African Defence and Security Policy.



From left: Rim Fayala, Association Tunisienne Femmes Pour Un Developpement Durable (FDD), Tunisia, Kibre Dawit, Chair, Board of Trustees, FEMNET, Dr Monica Juma, Safer Africa, South Africa

These processes were characterized by:

- Securocratic level engagement;
- Marginalisation of women's views;
- Concern with political consensus building and forging common positions;
- Lost opportunities.

The key functions of the PSC are:

- Promotion of peace, security and stability;
- Early Warning and Preventive Diplomacy;
- Peace-making including the use of good offices, mediation, conciliation and enquiry;
- Peace support operations and intervention;
- Peace building and post conflict reconstruction;
- Humanitarian action and disaster management;
- Other functions decided by the Assembly.

The PSC has no gender provisions except reference to adherence to principles of the AU in electing its members to the PSC. Moreover, its evolving working methods are closed unless invited. The implication is that owing to insignificant participation of women at the levels of the Assembly and Executive Council, engagement in peace and security is almost non-existent. However, the opportunities for engagement are in the fact that the methods are still evolving, so there is an opportunity to influence/shape the PSC.

B) Strategic Level

At this level, the following opportunities were identified:

- Follow on policy decisions that seek to increase women's participation at continental, regional and national levels e.g. operationalise principles of the AU and the decision on gender parity; align aspirations with realities and utilize legal frameworks enforcing the Protocol to the African Charter

CCRDA

on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa etc;
- Engage in and influence AU processes and structures of governance and accountability- in particular the APRM;
- Link up with international initiatives addressing the issue of women's participation in peace and security at the international level. For instance, the UNSC Res. 1325 provides opportunity for coalition building in all aspects of peace and security. We can also unpack and adapt Res. 1325 to the AU provisions on peace and security in terms of: creating and updating the database of women's expertise to support CPMR, advocating for gender parity at all levels of CPMR and definition of formulae ensuring nomination of women to positions of special representatives, special envoys to peace missions and mediators;
- Maximise the use of provisions for establishing subsidiary bodies as deemed necessary (Article 8), including seeking military, legal and other forms of expertise as it may require to perform its functions. This could include innovatively invoking Article 20 (of the PSC Protocol) for briefings of PSC and confidence mechanisms such as MOU with institutions and governments.

C) Operational Level

At this level, the following opportunities were identified:

1. Engage in and influence processes of clarifying and unpacking AU peace and security agenda under the following 8 priorities:
   - Building mechanisms, processes and capacity for CPMR;
   - Early Warning and Early Response;
   - Security Strategic issues (Disarmament, Demobilisation, Rehabilitation and Reintegration (DDRR), terrorism);
   - Security Sector Reform;
   - Small Arms and Light Weapons (SALWs);
   - Exploitation of resources;
   - AU Peace Fund.

   The key issues here include:
   - Process towards an African common position and definition of DDRR (the issues of women here);
   - Process towards developing minimum standards for the exploitation and management of resources in areas of conflict;
   - Use of human security framework.
2. Engage in current priorities of PSC (on fast track) namely: the African Standby Force, Combating Terrorism, and operationalising all PSC organs. Examples o inherent opportunities in these are:
   - Advocating for the inclusion of women i Defence and Security sectors in the milita staff committee;
   - Support for the involvement of women i formal peace negotiations.
   - Review of current legal/administrative frameworks;
   - Advocating for nomination of women at national and regional level for inclusion the organs.
3. Engage in Post-Conflict Reconstruction e.g.
   - Discussions on the framework (NEPAD October 2004 meeting);
   - Bringing lessons from experiences else where (Mozambique -Vision 2020 and D Congo);
   - Peace consolidation and development - DDRR, return of refugees, IDPs, vulnerab groups etc.
4. Humanitarian Action e.g.
   - To deal with residual humanitarian crise and their impact (N/Uganda, Sudan or D Congo, Sierra Leone, Liberia);
   - How to counter the character of current humanitarian industry;
   - Enhancing African humanitarian capac (AU-AHA symposium);
   - Issues of organisational sustainability a survival.
5. Capacity Building to enhance the engage ment of women in all aspects of CPMR e.g. norm creation in terms of the strategic security imperative of the continent.
6. Relationship with RECs mechanisms for CP e.g. context, needs and aspiration may not align (question of mercenaries in Southern Africa; IGAD region may not privilege intervention).
7. Resources, which are critical because peac expensive. For instance, who pays for the involvement of South Africa in Burundi? Consider also the proposal for 0.5 of national budgets to cover AU programm provision for an externally sourced peace fund which raises questions of legitimacy a ownership, exploration of private sector as beneficiaries of peace and proposal for ta warfare technology.

CCRDA

Conclusion

The presenter concluded with the following keynotes:

- There is need to focus on AU's core business, which is Peace and Security;
- We should devise strategies to enhance women's participation and protection at national, regional, continental and international levels by reinforcing each other through coalition building;
- We should engage at operational level in unpacking the Peace and Security Agenda of the AU;
- We should generate strategies to manage international interests i.e. human security perspective that deals with issues of livelihood, empowerment etc;
- We should reinforce messages that women's participation adds value to any conflict prevention, management and resolutions. But more fundamentally it is a right, not a privilege, and a matter of democratic participation of a core constituency.

Plenary Discussion

The plenary made the following observations after the presentation.

- The PSC is one organ on which the difference between AU and OAU will be tested;
- The three pillars of Africa's regeneration are: Peace and Security; Governance (democracy, rule of law, respect for human rights); and Regional Integration (no African country can develop on its own hence need for integration); Obviously, the last two cannot work without peace and security. So peace and security is the core business of AU;
- Is there a mechanism for CSOs engaging with the PSC given its composition and government structures?;
- The PSC is collegial i.e. the regions are represented by single members and 2 others per region for equal representation;
- One of the issues is how to manage the African vision vis-à-vis global interests. Can we align the realities with the aspirations i.e. walk the talk?
- The APRM is important in as far as it embodies African security. Some ways of engaging with it include: developing country briefs to send to the panel before it visits a country, making contact with the panel and offering services to support their work given that they are very busy people;
- But what is the value added in engaging with APRM given that it is voluntary and there are no punitive measures against those who do not measure up? Well, the voluntary nature of it also makes it attractive as an introspective approach owned by us. In fact, the word "peer" emphasises that all the African countries are equal as sovereign entities;
- Solidarity is important if women are going to make a dent i.e. agree on who to support and throw our weight behind them for nomination into the AU organs. We should also disseminate dates of nominations to remind people about deadlines. We can also make use of spousal offices (first ladies) pertinent for mainstreaming gender and getting support;
- YWCA has been a pioneer in women's involvement in peace building not only in Africa but also beyond. It can provide lessons to replicate;
- There has been a petition to the UN Security Council on conversion of resources invested in small arms towards enhancing peace and security;
- We need to maximise use of provisions in Articles of the PSC Protocol that mandate it to request for support and to form subsidiary bodies;
- CSOs should present themselves as partners rather than adversaries, to build confidence with AU mechanisms;
- How do we broach issues of security, which are often classified as top secret? The entry point is governance e.g. accountability of forces for their actions. Constitutional reviews are another entry point to ensure that public debate on security strategy is stipulated. Another is to have parliamentary defence portfolios;
- Information should be circulated on centres conducting training for peace operations in order to intervene there.



CCRDA

day three

Session I

Opportunities for Working with the Pan African Parliament(PAP) and Parliamentarians for Advancement of African Women's Rights

By Hon. Sheila Kawamara, MP, East Africa Legislative Assembly (EALA)



Hon. Sheila Kawamara, MP, East Africa Legislative Assembly (EALA)

Session Objective

To introduce the institution, its mandate, strategic frameworks, power relations and how women's organisations can develop strategic partnerships with it to address gender issues.

Strategic Framework

The PAP is provided for in the Constitutive Act of the AU to ensure the full participation of African peoples in the development and economic integration of the continent. It is an important oversight organ for NEPAD and AU, a political voice with wide representation from almost 700 million citizens and a significant force in global policy debates.

Mandate

The PAP is mandated to represent all the peoples of Africa with the ultimate aim of evolving into an institution with full legislative powers, whose members are elected by universal adult suffrage (this will be determined by the Member States and it will need to amend the current Protocol). The members are appointed as provided for in Article 4 of the Protocol establishing the African Economic Community relating to the PAP. Currently, PAP has only got consultative and advisory powers.

Objectives

To facilitate the effective implementation of the policies and objectives of the AU:

- To promote the principles of human rights and democracy in Africa;
- To encourage good governance, transparency and accountability in the Member States;
- To familiarize the peoples of Africa with the objectives and policies aimed at integrating the African continent within the framework of the establishment of the AU;
- To promote peace, security and stability;
- To contribute to a more prosperous future for the peoples of Africa by promoting collective self-reliance and economic recovery;
- To strengthen continental solidarity and b a sense of common destiny among the peoples of Africa;
- To facilitate cooperation among Regiona Economic Communities (RECs) and their Parliamentary fora.

Functions and Powers

The PAP shall be vested with legislative powe be defined by the Assembly. However, durin first term of its existence, the PAP shall exe advisory and consultative powers only. In regard, it may:

- Examine, discuss or express an opinion o any matter, either on its own initiative or a request of the AU Assembly or other poli organs;
- Discuss its budget and the budget of the Community and make recommendations thereon prior to its approval by the AU Assembly;
- Work towards the harmonization or co-ordination of the laws of Member Sta the AU;
- Make recommendations aimed at contributing to the attainment of the objectives of the AU/AEC and draw atte to the challenges facing the integration process in Africa as well as the strategie dealing with them;
- Request officials of the AU/AEC to atten sessions, produce documents or assist i discharge of its duties;
- Promote the programmes and objective the AU/AEC, in the constituencies of the Member States;
- Promote the coordination and harmoni of policies, measures, programmes and activities of the RECs and the parliamen fora of Africa;
- Adopt its Rules of Procedure, elect its o President and propose to the Executive Council and the Assembly the size and

CCRDA

of the support staff of the PAP;
- Perform such other functions, as it deems appropriate.

Structures

- Presidents -a president and four vice presidents each coming form a different region;
- The Committees of Parliament: Rules, Budget and Credentials;
- Parliamentary Caucuses: informal structures by PAP Members.

Composition

During the interim period, Member States shall be represented in the Pan-African Parliament by an equal number of parliamentarians:

- Five (5) members shall represent each Member State in the PAP, at least one of who must be a woman;
- The representation of each Member State must reflect the diversity of political opinions in each National Parliament or other deliberative organs.

PAP MPs as of 18th March 2004 by Gender, Language and Number of Countries

LANGUAGE	NO. OF COUNTRIES	WOMEN	MEN	TOTAL
Arabic	6	8	23	31
French	16	19	61	80
English	14	22	53	75
Portuguese	3	4	11	15
Total	39	52	148	201

Election, Tenure and Vacancies

- The PAP parliamentarians shall be elected or designated by the respective National Parliaments or any other deliberative organs of the AU Member States, from among their members;
- The Assembly shall determine the beginning of the first term of office of the PAP;
- The term of a Member of the PAP shall run concurrently with his or her term in the National Parliament or other deliberative organ;
- There are a number of specified grounds on which the seat of a Member of PAP may become vacant.

Voting in the PAP

The PAP Parliamentarians shall vote in their personal and independent capacities.

Rules of Procedure and Organization

The PAP:

- Shall adopt its own Rules of Procedure on the basis of a two-thirds majority of all its members;
- Shall elect a President and four (4) Vice Presidents representing the regions of Africa as determined by the AU. This provision indicates a lack of trust that we can still be represented without our own in there;
- Election shall, in each case, be by simple majority of the members present and voting;
- Terms of office of the President and the Vice-Presidents shall be concurrent with the National Parliament or the deliberative organ, which elects or designates them;
- There are a number of specified grounds on which the Office of the President or Vice-President may become vacant;
- A simple majority shall constitute quorum for a meeting of the PA;.
- May establish committees to facilitate the dis charge of its duties.

Sessions

- The PAP shall meet in ordinary session at least twice a year, within a period to be determined in the Rules of Procedure. Each ordinary session may last up to one month;
- Two-thirds of the parliamentarians, the Assembly or the Council, through the Chairperson of the AU, may, by written notification addressed to the President, request an extraordinary session. The President shall convene such a session, which shall discuss only the matters stipulated in the

CCRDA

request and end upon exhaustion of the agenda;
- The proceedings of the PAP shall be open to the public, unless otherwise directed by the Bureau;

Privileges and Immunities

The PAP shall enjoy the immunities and privileges extended to representatives of Member States under the General Convention on the Privileges and Immunities of the AU and the Vienna Convention on Diplomatic Relations.

CSOs Working with the PAP Members

A) Issues likely to impact on PAP's decision-making:
- The gender disparities in the PAP: number of women Vis a Vis men; the influence of the women PAP members; level of exposure to gender concerns; support to women's issues; and the number of women-friendly men;
- The regional groupings and dynamics: EAC, SADC, ECOWAS, Afro-Arab Nations and the Anglophone and Francophone divisions. How are these groupings and dynamics likely to influence decision-making in the PAP?. During the election for the PAP President, for example, the configuration was: Eastern, SADC, ECOWAS, Maghreb, and Central regions, a fact that illustrates our continued divisions;
- Country analysis and interests: What are the foreign policies of the different countries? Which countries have gender-friendly policies? What is the human rights record of the different countries?
- Backgrounds of the MPs: What are their interests? Who is who in the PAP? What is their attitude about working with CSOs?

B) Agenda for Action with PAP Members: Area of focus could include:
- Democracy;
- Governance;
- Rights;
- Gender;
- Development.

Entry points could include: PAP, African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR), and the NEPAD Africa Peer Review Mechanism (NEPAD/APRM).

C) Policy and Practice Change:
- Advisory capacity of parliamentari can be strengthened through interlinking with the sub-regional a national parliaments and organisations along the lines of continental treaties;
- Treaties ratified, popularised and domesticated can be used to advocate for implementation;
- Follow up and popularisation of th AU decisions should be pursued.
- AU organs, structures and work programmes should be subjected t parliamentary oversight;
- Programmes and institutions of the should be re-aligned to ensure the promotion of gender equality;
- An evaluation of the Africa Peer Re Mechanism (APRM) should be don ensure democratic public participation;
- Gender parity and equal representation of women in the PA should be mandated.
- It should be ensured that the AU a member countries are committed t the AU's Solemn Declaration on Gender Equality in Africa 2004.

D) Areas for Intervention:
- Advocate for and facilitate the ratification and popularisation of t Protocols agreed upon by the AU Assembly;
- Build alliances along sectors and interests e.g. on development issu HIV/AIDS, human rights and gend food security, conflict prevention a resolution, trade and globalisation
- Influence and democratise the nomination and election of commissioners to ensure the emergence of principled commissioners;
- Monitor and analyse at country le the violation of the Constitutive Ac Treaties and Protocols of the AU;
- Popularise the APRM;
- Facilitate and strengthen the stake holder participation in enforceme APRM;
- Establish networks between the Members of PAP and CSOs netwo at the national and regional level (e.g. EAC, SADC and ECOWAS Parliaments);
- Popularise and influence the laun

CCRDA

and operationalisation of the Economic, Social and Cultural Council (ECOSOCC).

E) Assessing the Organizational Capacities and Challenges

- What resources and strengths are CSOs willing to offer for the advocacy work with the PAP?
- In what ways will the advocacy work affect the legal and financial situation of CSOs?
- What are the existing skills within CSOs to do effective advocacy work with parliamentarians at the national and regional levels?
- What are the potential benefits to CSOs?
- How will the advocacy activities at the regional level affect CSOs' activities and missions?
- Will CSOs need to alter their missions or programmes in order to work at the regional level?
- Is the advocacy work with PAP members likely to affect CSOs' membership and their relationship with the communities they serve?
- Which other groups should CSOs build relationships with in order to succeed in carrying out an advocacy campaign at the regional level?

Challenges and Issues to Think About

- PAP is predominantly male;
- Disparities in the level of gender awareness across the continent continue to exist.
- The infrequency of the PAP sessions will minimize momentum;
- The ability of CSOs to mobilize and network across countries and remain committed to the cause is not easy to ensure;
- That the 265 legislators are elected indirectly in a continent of 700 million people (one MP for every 2.6 million people) is not representative democracy. The representation is very low to justify PAP as "a platform for African peoples and their grassroots organisations". There is a need to advocate for universal adult suffrage for PAP;
- That PAP members are to vote in their personal capacity, is there scope for them consulting the populace? What guarantees that they will vote in the interest of Africans? And can they be advised?
- The provision that once a Member loses the national assembly seat, he/she automatically loses the PAP membership is troublesome given the different election calendars in the continent;
- To what extent are we a community and a union when we still have visas, immigration restrictions etc? Are real or just theorising?
- Will the Assembly ever decide to give PAP legislative powers?
- How can it harmonise laws when each country has its political realities, priorities and pre-occupations?
- The rules and procedures can be used to oppress and deny opportunities to women;
- Why is diversity of gender not included but only that of political opinion?
- Although sessions are open to the public, how many people can access PAP given its location in South Africa and the country's restrictive visa rules?

Plenary Discussion

- It is worrying that the objectives of PAP do not have much content in terms of people's interests.
- It is also worrying that women, who form the majority population, are the least represented in PAP. When shall we be able to talk about a future of equality and justice with this kind of scenario?
- We should see the President of the PAP, Hon. Gertrude Mongella, as a big opportunity and should give her all the support and see how to be effective through her.
- There seems to be a disconnect between CSOs and East African Legislative Assembly in terms of CSOs monitoring the implementation of its provisions.
- A lot of MPs are compromised and have an ego that makes them not very useful to the electorate. Most of them, including women, are inaccessible due to sense of power, money, ignorance, fear of inability to engage, fear to learn and low self-esteem. Generally, it is not easy to work with members Parliament but we must persist and work in alliances.
- Sometimes CSOs are antagonistic to one another, which negates the spirit of alliance building.

CCRDA

Operationalising the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa

By Elize Delport, Centre for Human Rights, University of Pretoria

Session Objective

To introduce the Protocol and its benefit for African women, analyse strategies used so far to ensure its implementation and outline how women's organisations can develop strategies for its ratification and implementation.

Presentation Content

The presentation began by outlining the history pf human rights instruments and referred to the UN Charter (1945), Universal Declaration of Human Rights (1948), Convention on the Political Rights of Women (1952), Convention on the Nationality of Married Women (1957), and UN Convention on Economic, Social and Cultural Rights (UNESCR) (1966), Convention on Consent to Marriage, Minimum Age for Marriage and Registration of Marriages, Declaration on the Elimination of Discrimination Against Women (1967), Declaration on the Protection of Women and Children in Emergency and Armed Conflict (1974), Convention on the Elimination of All forms of Discrimination Against Women (CEDAW)(1979), and UN Convention on the Rights of the Child (1989).

It observed that the UN Charter and Universal Declaration did not reflect gender i.e. they stated that "All men are brothers". The UN started grappling with gender equality from 1952 and subsequent documents sought to have women enjoy



From Left: Mary Wandia, FEMNET, Muchimba Sikumba-Dils, Foundation for Community Development (FDC), Mozambique and Elize Delport, Centre for Human Rights, University of Pretoria

equal rights and status with men. This was concretised through the World Conferences Women beginning in 1975 in Mexico City.

CEDAW

A particular milestone in the whole process was the CEDAW, which defined and prohibited discrimination, outlined measures to ensure enjoyment of human rights and specified same according to different issues such nationality, education, employment, health economic and social rights, law and the fo However, CEDAW may be criticised for b largely western in orientation, reflecting issue the times (1971 -1979), having weak enfo ment mechanisms and facing organisation structural challenges such as the fact that Committee monitoring it sits in New York from the other committees in Geneva, meet a limited time and has a backlog of repor deal with.

At this point the plenary was asked to share country experiences with CEDAW, which are s marised in the table below.

- **Uganda:** ratified CEDAW without reservation. But it does not help the country to deal with its uniq realities at community level. There is also a strong feeling that it is a Western imposition.
- **Mali:** has ratified CEDAW and sees it as precedent to national law. So lawyers cite it and have proposed legislation to domesticate it. The Association of Women Lawyers in Mali is wor with many stakeholders to sensitise them on it. But cultural resistance is a major hindran There is also ignorance about the convention and women do not know how to use it.
- **Nigeria:** No domestication yet, and there is cultural resistance and judicial ignorance. But the Gender Ministry has done a lot of sensitisation and CSOs have translated it. One judge created precedence by citing it in a judgment. Now its is coming to the stage of a parliamentary Bill.
- **Benin:** ratified CEDAW in 1992 and domesticated it i.e. women do not have to change names marriage, boys and girls can inherit property and there are equal rights for adopted and biological children. But things cannot work without political will and infrastructure to implement.
- **Senegal:** CEDAW is noted in the preamble to the new constitution and domestic violence is criminalized.

CORDA

The presenter wrapped up on CEDAW by pointing out that because of the time when the convention was developed, the concerns of that time differ from today. But the CEDAW Committee is trying to come up with updates and its Optional Protocol provides enforcement mechanisms. CEDAW is one UN convention that has attracted the highest number of reservations.

African Charter

The Charter was adopted on 27 June 1981 and came into force on 21 October 1986. It focuses on values of freedom, equality, justice and dignity. It reflects historical traditions and African values but is anchored on adherence to other international human rights instruments.

The Charter seeks to contextualise human rights in Africa. Its uniqueness lies in its emphasis on duties, responsibilities and rights as well, mention of collective people's rights and concern with families. But it is still very male centred in language and makes few passing references to women. The Commission to monitor its implementation is limited by lack of resources, limited powers and bureaucratic orientation. One of the things it has done is to appoint special rapporteur on women's right in Africa.

The Charter also has the stereotypical tendency of clustering women with all the disadvantaged in such a way that it does not inspire much confidence. Its uncritical emphasis on tradition and culture is worrying given that these are the systemic causes of women's oppression. The governments are required to submit reports every two years to the Committee. The Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa seeks to address these inadequacies with regard to women's rights.

Protocol to the African Charter on Human and Peoples' rights on the Rights of Women in Africa (The Protocol)

A Protocol is an international instrument, frequently used to indicate a legally binding instrument complementary to its mother treaty. The Protocol to the African Charter was first discussed at a Summit in 1995. At this time, there was a big push because of the forthcoming Beijing Conference. CSOs worked very hard with the Commission to input into the development of the Protocol. Although constrained by lack of money, work went on.

It was approved by the OAU in 1995 and adopted in 1999. But then there was another committee working on traditional practices affecting women and girls. The focus of this committee overlapped a lot with what was in the Protocol. A decision was made in July 2000 to merge the two documents. This led to loss of quite a few things in the drafting. A new process was instituted with the involvement of CSOs. Eventually, three meetings of experts were held on it. In July 2003 the AU Assembly adopted the Protocol.

In the preamble, the Protocol refers to UN, regional and sub-regional instruments. It elaborates on things not quite clear in the Charter and capitalises on the new AU Constitutive Act. The focus of the different articles is as summarised below.

- Art 1: Defines discrimination against women, harmful practices and violence against women;
- Art 2: Elimination of Discrimination through legislative, institutional and other measures;
- Art 3: Right to dignity;
- Art 4: Right to life, integrity and security of person;
- Art 5: Elimination of harmful practices;
- Art 6: Marriage;
- Art 7: Separation, divorce and annulment;
- Art 8: Access to justice and equal protection before law;
- Art 9: Participation in political and decision-making process;
- Art 10: Right to peace;
- Art 11: Protection in armed conflict;
- Art 12: Right to education and training;
- Art 13: Economic and social welfare rights;
- Art 14: Health and reproductive rights;
- Art 15: Right to food security;
- Art 16: Right to adequate housing;
- Art 17: Positive cultural context;
- Art 18: Healthy and sustainable environment;
- Art 19: Sustainable development;
- Art 20: Widows' rights;
- Art 21: Right to inheritance;
- Art 22: Special protection for elderly women;
- Art 23: Special protection of women with dis abilities;
- Art 24: Special protection of women in distress;
- Art 25: Remedies: to women whose rights have been violated;
- Art 26: Implementation and monitoring;
- Art 27: Interpretation;
- Art 28: Signature, ratification and accession;
- Art 29: Entry into force;
- Art 30: Amendment and revision;
- Art 31: Status of Protocol;
- Art 32: Transitional provisions.

Of crucial importance is Article 31, which pro-

CGRDA

vides that none of its provisions "will affect more favourable provisions for the realisation of the rights of women contained in the national legislation of States Parties or in other regional, continental or international conventions, treaties or agreements applicable".

The following observations were made about specific articles.

- Article 1: The definition echoes CEDAW. But because the drafting is clumsy, the language used is not quite precise;
- Article 3: Good but vague;
- Articles 4 and 5: Watered down from the original. They do not also mention how to rehabilitate the abusers;
- Article 6: Focuses on marriage and is of immense importance to women. It is an Article resulting from negotiation and consensus. But the negotiation was problematic because of language differences and varying legal traditions within Africa. In the end, one reading the Article gets the impression that polygamy would also be promoted alongside monogamy;
- Article 10: Focuses on access to justice. It is a useful entry point for influencing change;
- Article 12: Differs slightly from CEDAW. It makes reference to sexual harassment in schools. But it misses out on how to assist teenage mothers;
- Article 14: This is controversial. It apparently allows choice over reproduction but removes the choice in the details. It is not very strong on HIV/AIDS. A lot needs to be done on it legislatively;
- Articles 22-24: Lumping together of women with everyone else does not recognise differences in the categories of women and does not inspire much confidence;
- Overall, many provisions of the Protocol are policy rather than legal matters.

Way Forward

Three things were pointed out in terms of the way forward:

1. Advocate for wide ratification without reservations. This can be done through awareness raising, generation of informed debate and exchange of information, which require strategic partnerships, exploitation of entry points and exercise of leverage;
2. Implementation: Can be pushed through:
   - Strategic partnerships;
   - Baseline study;
   - Credible body of information;
   - Test cases;
   - Building capacity;
   - Developing database of resource persons
   - Exchange of information and best practices.
3. Monitoring and evaluation of national and regional efforts through a clear framework. This may sometimes require independent monitoring but it certainly needs to be regular and fine-tuned.

Plenary Discussion

The following points came out from the plenary discussion:

- We need to be creative in taking advantage of the Protocol;
- Article 5 on Female Genital Mutilation (FGM) does not seem sufficient. We should also remember that legislation on this issue alone does not make change e.g. Guinea Conakry has outlawed the practice but it continues;
- Some reservations expressed by countries concerned the provisions on marriage, nationality of children, reproductive health and death penalty. But this was at the negotiation stage. We should only be worried if the reservations are expressed at ratification stage. So far, none of the four countries that have ratified have expressed any reservations;
- We should try to get as many allies on board as possible by pressing for ratification e.g. politicians, the media etc. We should also remember that we cannot achieve everything through activism and should use other avenues that will gain us audiences e.g. academics, politics etc.



ICRDA

Session I

Building Strategic Alliances Between the Women's Organisations and Wider CSOs in Africa Through ECOSOCC and CSSDCA to Advance the Women's Rights Agenda

Dr Bisi Adeleke Aderinwale, Africa Leadership Forum (ALF)

Session Objective

To introduce the institutional frameworks and processes of the Economic Social and cultural Council (ECOSOCC) and the Conference on Security, Stability, Development and Co-operation in Africa (CSSDCA) of the AU, analyse the linkages between women's organisations and wider CSOs in Africa, the opportunities provided and how women can seize them particularly in the operationalisation of ECOSOCC.

Presentation Content

In the past, the OAU was a club of Heads of State and Government with limited or no participation by CSOs. Then came the new paradigm of inclusiveness rather than exclusion. The shift from OAU to AU was to broaden popular participation.

The CSSDCA

This was eventually leading to the establishment of the CSSDCA was mooted in 1991 in Kampala, Uganda. But the OAU was not ready for the visionary proposals in the Kampala Document. The African Leadership Forum therefore popularised the ideas through various fora between 1991 and 1999. When Olusegun Obasanjo became President of Nigeria in 1999, he re-introduced it to the OAU leading to its adoption in 2000 at the OAU Summit held in Lome, Togo.

The CSSDCA is a policy development forum, a framework for forging and sustaining common values as well as a monitoring and evaluation mechanism for ensuring the actual implementation of effective decisions taken by the AU with a view to increasing performance efficiency. It was initially a civil society initiative but has since been captured and absorbed by the AU. The process currently has, as one of its main functions responsibility for linking up with and bringing civil society into the mainstream of decision-making in the AU. Opportunities provided within the framework include monitoring and evaluation of gender-related decisions and perspectives, effective location of gender issues in ECOSOCC and the wider framework of CSOs' engagement. The CSSDCA also has broad responsibility for the AU Diaspora initiative, which also has a gender component.



From left: Esther Banyenzaki, Eastern African Sub-regional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI), Uganda, Nyaradzai Gumbonzvanda, Regional Director for UNIFEM East and Horn of Africa and Christine Butegwa, Communications Officer, FEMNET

Being a CSOs' initiative, it created room for the engagement of the CSOs with government through a policy framework for the advancement of common values, and as a monitoring and evaluation tool of the decisions of the AU. The initial gains were that CSOs were actively involved in the construction, negotiation and eventually adoption of the CSSDCA. The three CSOs regional conferences so far organised by the OAU/AU were done through the machinery of CSSDCA.

ECOSOCC

This is a continuation and expansion of the process started by the CSSDCA. It is one of the organs of the AU, represents one of the fundamental changes in the new continental body and is meant to actualise the principle of inclusiveness and popular participation captured in the spirit and letters of the Constitutive Act of the AU. The ECOSOCC was established under the provision of Articles 5 and 22 of the Constitutive Act. Its composition is social and professional groups of the Member States of the AU. The Assembly determines its functions, powers, composition and organization. Structurally, it operates through the General Assembly, Standing Committee, Sectoral Clusters and Credentials Committee. The objectives of ECOSOCC are to:

- Promote continuous dialogue between all segments of the African people on issues concerning Africa and its future;
- Forge strong partnerships between governments and all segments of the civil

CCRDA

society, in particular women, the youth, children, the Diaspora, organized labour, the private sector and professional groups;
- Promote the participation of African CSOs in the implementation of the policies and programmes of the AU;
- Support policies and programmes that will promote peace, security and stability in Africa, and foster development and integration of the continent;
- Promote and defend a culture of good governance, democratic principles and institutions, popular participation, human rights and freedoms as well as social justice;
- Promote, advocate and defend a culture of gender equality; and
- Promote and strengthen the institutional, human and operational capacities of the African CSOs.

ECOSOCC is principally an advisory organ not a parallel institution to AU. So we should not have exaggerated expectations about it, especially given that the Assembly determines what it does. The Articles of the ECOSOCC Statutes have a wide range of implications that may constrain participation, however.

Opportunities for African CSOs in ECOSOCC

- Creation of a framework for effective translation of the objectives, principles and policies of the AU into concrete programmes that will have and can make direct impact on African citizens;
- Effective engagement with policy makers, political leaders at the national and regional level as well as other institutions engaged in review of the future of Africa and those that forge Pan-African values;
- Opportunity to monitor and evaluate the programmes and activities of the AU based on its Mission, Vision and Strategic Plan;
- Diffusion of culture of popular participation and enhancement of expertise required for promotion of human rights, the rule of law, good governance, democratic principles, gender equality and child rights in member states of the AU;
- Fostering and consolidating partnership between the AU and CSOs on one hand and the Diaspora on the other thus providing a better frame for the redefinition and actualisation of Africa's development agenda.

Although ECOSOCC provides a framework, we need to ask whether the objectives present realistic expectations and whether we have the capacity to deliver on the implied expectations.

Immediate Challenges

- How many of us can fulfil the criteria of membership set out given our dependence donors? Do we have consistent focus or d our focus keeps shifting depending on wh new fad is in town?
- How many of the CSOs, NGOS and CB are aware of the ECOSOCC?
- How do we prepare and develop criteria f elections at national, regional and continental levels?
- How do we develop national agenda for presentation?
- How do we network to ensure that our vie influence decisions?

Plenary Discussion

The following issues came up during the ple discussion:

- As ECOSOCC transforms into a formal organ, the CCSDA should become a poli development framework. CSOs' interface only a small bit of its responsibility;
- Gender equality as an indicator of good governance is stipulated in the MOU;
- Article 6: Given that most governments themselves are donor dependent and wo not qualify for AU membership if the crite were applied to them. Is it fair to apply th criteria of 50 per cent own resources on CSOs? The provision seems to give with hand but take away with the other. Howe maybe this is an opportunity for us to exp the definition of CSOs beyond NGOs to professional associations, neighbourhoo networks etc. It also challenges us to be creative about generating our own resou Ideally, if we were less dependent on do we would be independent in what we do and not be swayed by funding trends;
- Article 6 Clause 9: The article provides fo non-discrimination on the basis of gende among others. However, a close look at t details shows that the article would lock o many women's organisations on the basis they are exclusive to women. The questio are we at a level where we can afford to away with such organisations? There are opportunities to amend the Articles. We c mobilise and make the amendments the business of ECOSOCC when its Assemb meets;
- The provision that one of the two membe nominated must be aged 18-35 drew concerns as to whether this age group is experienced enough to articulate the issu stake. Consensus was developed that we invest in the future and induct our youth the process so that they can truly be the successor generation. We must give the space, socialise them and build their ca to engage.

CCRDA

Session II

The New Partnership for African Development (NEPAD) : Strategic Entry Points for African Women and African Peer Review Mechanism (APRM) as a Tool for Holding Governments Accountable on their Commitments to African Women's Rights

By Mary Wandia, FEMNET



Mary Wandia, Advocacy Officer, FEMNET

Session Objective

To introduce the institutions, their mandates, strategic frameworks, power relations and how women's organisations can develop strategic partnerships with them to address gender issues.

NEPAD

Presentation Content

NEPAD is an attempt to redress centuries of unequal relations between Africa and the rest of the world and to consolidate and deepen recent gains in democracy in Africa. The initiative consists of three elements:

- Vision of the future shared by African leaders;
- Development agenda laying out the strategy to translate their vision into reality;
- Programme of action flowing from the strategy.

The goals are to:

- Eradicate widespread and severe poverty;
- Promote accelerated growth and sustainable development;
- Halt the marginalisation of Africa in the globalisation process;
- Restore peace, security and stability.

Strategic issues and key development challenges for NEPAD are:

- Restoration of peace, security and stability;
- Entrenchment of good governance;
- Resumption of accelerated growth and sustainable development;
- Reduction of poverty and income inequality;
- Consolidation of democratic gains and strengthening of democratic institutions and structures;
- Rehabilitation and construction of infrastructural facilities.

Its priorities (Fast Track Programmes) are:

- HIV/AIDS and other communicable diseases;
- Information Communication Technologies (ICTs);
- Debt reduction;
- Market access;
- Conflict resolution, peace and security.

The organizational aspects are as follows.

- The development and implementation of the NEPAD is entrusted to an implementation committee including the five lead countries (Algeria, Egypt, Nigeria, Senegal and South Africa) and ten other countries (three per sub-region). The NEPAD secretariat provides coordination;
- The implementation committee has set five priority areas for action. The focus is on regionalism, with the selection of activities being on the basis of their contribution towards integration, harmonisation and standardisation;
- More detailed programmes based on the NEPAD framework are now being worked on (initial plan released) as follows:
  a) Political governance (including conflict) by South Africa with the support of the AU/OAU;
  b) Economic governance (including capital flows) by Nigeria with the support of the ADB (corporate governance) and the UNECA (economic policy);
  c) Agriculture (including market access) by Egypt with the support of the Food and Agricultural Organisation (FAO);
  d) Infrastructure (including the environment) by Senegal with the support of the ADB (energy, transport and water) and the United Nations Environment Programme (UNEP);
  e) Human resources by Algeria with the

CCRDA

support of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (UNESCO), the World Health Organisation (WHO) and the World Bank.

Civil Society Response

Civil society groupings have already discussed the NEPAD in depth and formulated positions that have been forwarded to NEPAD's Secretariat. The critique has centred on:

- The process through which the NEPAD was developed and the content of the NEPAD (primarily, its macro-economic proposals);
- Lack of gender-responsiveness.

The Gender Critique has been done by he African Leadership Forum, Women's Forum, FEMNET, GERA/Third World Network, the Office of the High Commissioner for Human Rights at the United Nations, UNIFEM-West Africa, WILDAF's, the African Women's Caucus at the United Nations Commission on the Status of Women (UN-CSW) and Match International, in Ottawa, Canada. The main external issues highlighted are:

- Near total lack of gender-responsiveness and a nearly universal rejection of the NEPAD's neo-liberal framework;
- NEPAD has not taken into account obligations of participating governments arising from women's development priorities set in 1990s and to date in international policy-making processes in Beijing, Copenhagen, Cairo, Monterrey, Rio de Janeiro and Vienna regarding economic and social development, reproductive and sexual rights, financing for development and human rights.

The main internal issues highlighted are:

- Principles do not follow through to goals, and goals do not follow through into objectives;
- Actions are not based on a gender analysis of the problem being addressed thus do not include actions specifically setting gender objectives, targets and indicators thus implementation of actions will not address existing gender gaps in the sectors addressed and may compound gender gaps

Way Forward

Gender issues are intrinsic within all the problems that need to be addressed in African development. In general, in the few places that African women are specifically mentioned; it is in the context of interventions and strategies at the micro- rather than macro-level. For the NEPAD to be truly relevant to African women, there is therefore an urgent need for:

- A mechanism for permanent engagement, particularly with respect to re-formulating the NEPAD-ECOSOCC, and the AU WGDD;
- The fundamentals need to be in place before getting to the details under each programme so as to address the gender-blind macro-economic model proposed.
- A clear mechanism for African women's representation within the implementation;
- Introduction of proper planning logic in the treatment of gender issues, properly followed and linked throughout the strategies and implementation, from their initial identification, situation analysis, problem identification, policy statement, programme goals, objectives and activities;
- Within the programme on "conditions for sustainable development," incorporation of primary focus on ending all forms of legal gender discrimination.
- Utilisation of CEDAW as a guideline on policy principles, and the African and Beijing Platforms for Action as a guideline on goals and strategies, to guide the gender orientation of NEPAD;
- Formation of the Gender Task Force (proposed in the NEPAD Framework Document) to advice NEPAD on how to undertake gender oriented planning and implementation, and ensure that women are included in the implementation mechanism structure, mandate and operations;
- Mainstreaming gender in the country NEPAD strategies at national and sub-regional levels before they are submitted to the NEPAD Secretariat for incorporation in the regional action plan.

B. APRM

Presentation Content

NEPAD's Declaration on Democracy, Political Economic and Corporate Governance lists codes and standards and identifies the four areas of focus as:

- Democracy and Good Political Governance;
- Economic Governance;
- Corporate Governance;
- Socio-Economic Development.

The APRM is one of the mechanisms for realising the above. It is a self monitoring mechanism to foster the adoption of policies, standards and practices that lead to political stability, high economic growth, sustainable development and accelerated sub-regional and continental economic integration through sharing of experience and reinforcement of successful and best practice. Its principles include technical competence, credibility, ownership, participation, transpa

ECRDA

countability and freedom from political manip-
ation.

The APR Heads of State Forum (APR Forum) is the highest decision making authority. But the inter-ventionist organ is the Panel of Eminent Persons appointed by APR Forum to:

- Oversee the review process;
- Ensure the integrity of the process;
- Consider review reports.;
- Make recommendations to the APR Forum.

Current members of the panel are:

- Nigeria's Professor Adebayo Adedeji, former Executive Secretary of the Economic Commission of Africa (ECA);
- Mozambique's Dr Graca Machel, President of the National Commission of UNESCO;
- Cameroon's Dorothy Njeuma, former Director of the UNFPA African Bureau;
- South Africa's M.Chris Stals, former Governor of the South African Reserve Bank;
- Kenya's Professor Bethuel.A. Kiplagat, former High Commissioner to France (Deputy Chairperson);
- Maria Angelique Savani, Senegal (Chairperson).

The administrative unit is the APR Secretariat which provides secretarial, technical, coordinat-ing and administrative support services for the APRM. It works closely with the CSSDCA Unit of the AU as the harmonizing and alignment processes are being pursued between the two units and other units of the AU Commission or organs of the AU, especially in the area of tech-nical assessments.

Then there is the APR Team (Country Review Team) appointed to visit a country and review progress with the county's Programme of Action. The team is constituted only for the period of the country review visit to produce the APRM report on the country.

Finally are the APR Partner Institutions and Technical Assessments, which conduct the techni-cal assessments on countries to be reviewed after consultation between the countries to be reviewed, and the APR Secretariat and Panel. These include:

- UNECA on economic governance and management;
- African Development Bank (ADB) on banking and financial standards;
- Organs of the AU on human rights, democracy and political governance. Where the AU institutions have inadequate or no capacity, the APR Panel will recommend, for approval by the APR Forum, appropriate African institutions with requisite capacity to support the relevant AU institution, with a view to building its capacity in conducting technical assessments.

The APRM is carried out through the following processes:

Stage One:

This involves a study of the political, economic and corporate governance and development environment in the country. Up-to-date back-ground documentation is prepared by the APRM Secretariat using material provided by national, sub-regional, regional and international institu-tions.

Stage Two:

The APR Team carries out country visits, interacts and consults extensively with government offi-cials, parliamentarians, representatives of politi-cal parties, the business community, representa-tives of civil society (including media, academia, trade unions, non-governmental organizations, community-based organizations, rural communi-ties and representatives of international organiza-tions. They negotiate the exact terms of the Memorandum of Understanding (MOU) on Technical Assessment and Country Review Visit using the outline provided. This visit provides an opportunity for the APR Team to interact with the key stakeholders in the country and to brief them on the APRM processes, spirit and guiding princi-ples. It is also a chance for the APR Team to dis-cuss the draft Programme of Action (PoA) that the country has drawn up to improve governance and socio-economic development.

Stage Three:

This is the preparation of the Team's report on the basis of:

- Material prepared by the APRM Secretariat;
- Information provided in country by official and unofficial sources during the wide-ranging consultations and interactions with all stakeholders.

The report measures performance against the applicable political, economic and corporate governance commitments made and the PoA. It is first discussed with the Government concerned to ensure the accuracy of the information and pro-vide the Government with an opportunity both to

CCRDA

react to the Team's findings and to put forward its own views on how the identified shortcomings may be addressed.

Stage Four:

The APR Secretariat submits the Team's country review report to the APR Panel, which meets to review it and then submit its recommendations to the APR Forum. The Forum meets to consider the report and the recommendations of the APR Panel so as to decide what action to take. The Forum's Chairperson communicates its decisions to the Head of State or Government of the country being reviewed.

Stage Five:

The APRM report is made public and tabled formally in key regional and sub-regional structures such as: the Summit of the AU, the Pan-African Parliament, the ACHPR, the PSC and ECOSOCC as well as the RECs of the region of which the country reviewed is a member.

The review process per country should not be longer than six months, commencing on the date of the inception of Stage One up to the date the report is submitted for the consideration of the Heads of State and Government. It is implemented 'with resources to come predominantly from Africa'. To enhance its dynamism, the Conference of the participating countries will review the APRM once every five years.

The significance of the APRM is that it is an African-initiated and African-led means to measure for ourselves, as much as for others, the extent to which we are living up to or failing to meet, governance standards that we ourselves have agreed upon. It is therefore critical for those working on governance to fully engage with the APRM.

Way Forward

It is the responsibility of individuals and organisations concerned about the four areas to engage themselves in the process, whether formally invited or not. Engagement is not about re-inventing any wheels; it is about bringing to the table the data that we all have at our disposal if we have genuinely been working on any of the four areas. Facts must be juxtaposed with existing international, regional and national legal and policy commitments on women's human rights such as the Protocol, CEDAW, Beijing Declaration, AU Solemn Gender Declaration on Gender Equality in Africa, ICPD, MDGs, national gender policies etc. Where targets and benchmarks exist, we must be able to demonstrate where the facts fall short of indicating genuine commitment by governments to meet those legal and po commitments, targets and benchmarks.

Plenary Discussion

- In the area of review, peace and security is omitted from APR mandate and yet this is the core of Africa's regeneration;
- Are we familiar with the range of standards that are supposed to be addressed and can we pick them out? If not so, we have a lot work to engage meaningfully. Because of the diversity of standards and our own competencies, we have no choice but to work in alliances. In Nigeria, a pilot project to get information for the review received less than 8% responses from ministries and less than 12% from CSOs. This shows the challenges we have to work against. The pilot also brings to the fore the question of the appropriateness of the questionnaire and its adaptability;
- There are opportunities at two levels. First at the structures of the APR. We can support the panels by developing and providing pre-visit country briefs. We can also offer our services to the APR Secretariat, which is very lean by seconding experts to it. Second is at the country level where we can influence the process so that it does not take the character of bureaucracies. We can also learn from countries that have launched the process;
- A key concern is whether governments are obliged to act on the reports of the review. Is the APRM not merely a mechanism the governments wish to use to gain legitimacy? One output of the reviews is the national Programme of Action to show how the country intends to respond to the findings. This offers an excellent opportunity for our inputs;
- One problem is the application of APR in a federal state like Nigeria. If it is voluntary at continental level, does it mean that the federal states have automatically acceded once the federal government has?
- The beauty of APRM is that African governments are going to engage in monitoring and evaluation without being judgemental. But the problem is the legacy of stalling results of such consultative initiatives as evidenced in Kenya's PRSP and constitutional review.

CCRDA

Session III

Action Plans

Okumba Miruka, Facilitator

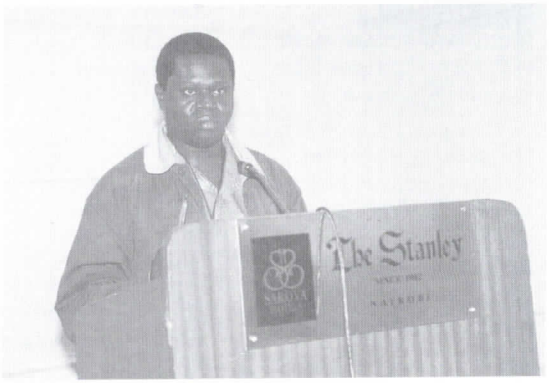
Session Objective

To pull out global action advocacy entry points, strategies and plans specifying different groups to work on particular issues or with particular institutions.

Session Process and Content

The facilitator provided summary notes on the different institutions and mechanisms of the AU from the presentations made. Participants were then divided into regional groups (Eastern, Western, Southern and Northern) and assigned the following tasks.

1. Study the notes to identify the opportunities for engaging with the AU.
2. Identify which two of the institutions/mechanisms present opportunities for engagement.



Okumba Miruka, Consultant

3. For each of the institutions, specify:
   - Key actions to engage with it.
   - Partners to work with.
   - The time frame within which the action will have been undertaken.
   - Key results to achieve.
   - How to monitor/evaluate the achievement of the results.

The resulting action plans are presented below.

REGIONAL ACTION PLANS

East African Region

	Partners	Time Frame	Results Expected	Means of Monitoring/Evaluation
Work with FEMNET coalition to cover the region with updated information on AU, NEPAD, PAP mechanisms, national, regional, continental levels	FEMNET, EASSI, AMWIK, PAP, EALA, AMWA, FIDA, WILDAF, UNIFEM, OXFAM, UAF-A	Continuous	• Awareness on AU created. • Better information base	• No. of persons to reached · Media engagement • List of nominees
Create awareness on the AU process of nominating women for nominations	WGDD, organisations that have local and national linkages	2 weeks	• Women nominated particularly to ECOSOCC	
Have national and regional consultations on who is going to be nominated to the ECOSOCC	CSO,EAC, AU	Continuous	Gender mainstreaming	
Follow up on the APRM process in participating countries and use all available means of making any necessary interventions e.g. 16 days of activism	ALF, FEMNET, line ministries for NEPAD	Continuous	Gender mainstreaming	
Campaign for the ratification of the Protocol on the rights of women to the Banjul Charter	Equality Now, AMWA, FEMNET, FIDA, government, the CSO coalition, Ministry of Justice	Continuous	Gender mainstreaming	
Create and strengthen linkages with EAC, IGAD, COMESA, SADC, UNECA	EAC, IGAD, COMESA,SADC	Continuous	Gender mainstreaming	

CCRDA

Southern Africa Region

Key Actions	Partners	Time Frame	Results Expected	Means of Monitoring/Evaluation
Pan African Parliament Arrange information sessions on issues pertinent to the African Gender Debate starting off with the Protocol. Once agenda has been determined, prepare to make inputs on gender dimensions of topics under discussion Build relationships to such an extent that members feel free to request information on gender issues Encourage gender mainstreaming in all activities of the PAP	Protocol coalition members Network of university lecturers	1 - 2 years	• More informed debate around gender issues in PAP • Evidence of gender mainstreaming in all PAP activities	• Review record of proceedings for indications of gender mainstreaming/gender debate • Protocol on rights of women widely ratified (and effectively implemented)
Women's Protocol Develop framework for baseline gender survey at national level Develop framework for effective implementation Develop indicators for monitoring of implementation Build database of resource persons in the region	Coalition members etc.	2 - 3 years	• Framework used to provide baseline information regarding national gender issues. • Framework used to guide effective implementation • Share the above as best practices with other in region • Database of resource persons established	Baseline survey report Activities implemented Database of resource persons

North African Region

Key Actions	Partners	Time Frame	Results Expected	Means of Monitoring/Evaluation
• Raise awareness among CSO's in the Arab world about ECOSOC and the importance of engaging with the AU. • Fundraising from African donors e.g. African Development Bank. • Establish a committee for the election procedures of two CSO's • Agree on priority areas to be put in an agenda according to which the two CSO's will operate as members. • Submit names of the elected CSO's to the AU	Women's rights - Human rights - Development organisations interested in working at regional level. They can be identified through preview cooperation with them (national level)	6 months	• Integration of Arab CSO's in the AU. • Decrease in isolation of Arab NGO's. • CSO's elected against credibility. • Strengthened relations on the sub-regional level. • Wider and deeper activities of the CSOs elected. • Establishment of a clear agenda related to the goals of the AU. • The point of view of the CSO is taken into consideration in ECOSOCC programmes	• Elected CSO's report to the established committee objectives of ECOSOCC, and activities undertaken. • Include indicators the achievement the results. • Undertake A evaluation every years

CCRDA

West African Region

Key Actions	Partners	Time Frame	Results Expected	Means of Monitoring/Evaluation
ECOSOCC Create a database of CSOs within national contexts to develop com prehensive sub-regional database Create a communication network between these groups (list serve, e-group, website) Create a forum for these groups to meet and reach consensus around which organisations (two per country, one man, one woman, one youth between age 18 and 35) will be nominated to join ECOSOCC; Aim to reach agreement on who will be part of a steering group that will lead the work of this coalition and be the spokespersons for CSOs and CBOs in the sub-region Create a Technical Working group that will do the technical work needed to propose the amendments we want to see in the statutes establishing ECOSOCC as per the provisions of Article 20 Organise training, capacity-building and information sharing about ECOSOCC among CSOs and CBOs in the sub-region Develop a pamphlet (e.g. 'What is ECOSOCC and why is it good for us?') to simplify and make more accessible, and translated into local languages.	• Madeleine Kennedy-Macfoy and Beatrice Kallay will work together to circulate this plan, create distribution list with all of our contacts and begin an email discussion • Strategic allies at the AU. • Funders: UNECA, UNDP, Ford Foundation, la Francophonie, EU, UNFPA, Oxfam • Media • Trade Unions • Youth Networks and other sector-based networks • Strategic allies within government ministries at national level	Overall plan will be implemented over a three-year period Some priority actions can be undertaken between now and December 2004 i.e. Start creating the database of CSOs and CBOsContact the Global Fund to create and manage the website Develop draft detailed action plan with who, what, when and where? Identify experts to be part of the Technical Committee for ratification of ECOSOCC Statutes	• Inform as many women CSOs and CBOs as possible about ECOSOCC • Amend ECOSOCC Statutes • Popularise ECOSOCC (using the media) • Simplified pamphlets on ECOSOCC in different local languages • Sub-regional CSO and CBO forum • Sub-regional CSO and CBO ECOSOCC website	• We need to develop a framework for evaluation • Develop indicators for monitoring: e.g. how many pam phlets were made, translated and dis seminated?
Make the Protocol available to all sectors of Civil Society, especially women; pamphlet with simplified version in local languages Consolidate existing partnerships to ensure signing, ratification and domestication of the Protocol Identify areas of concern for opponents of the Protocol to prepare counter-response within national contexts; convene focused forums with religious groups to discuss misconceptions they raise about the Protocol Ensure sensitization around the need for signing, ratification and domestication of the Protocol - this is an ongoing task which needs to be undertaken as creatively as possible	ECOWAS and ECOWAS Parliament The MediaPartners mentioned for engagement with ECOSOCC	Same three year time frame as ECOSOCC, bearing in mind the AU deadline of 2005 for ratification by 15 countries for the Protocol to come into force	The Protocol signed, ratified and domesticatedPopularised ProtocolTraining and information sharing on the Protocol	How many times did the sub-regional forum meet? Did they reach consensus? Develop indicators for monitoring and evaluation: how many countries have signed, ratified and domesticated the Protocol? How many women are aware of the rights they have under the Protocol and are making use of them

CCRDA

• Consider the strategy of aligning mobilisation for ratifying the Protocol with mobilisation for ratifying CEDAW: in which national contexts would this work, and in which national contexts would it fail? • Convene meetings with country rep resentatives at the AU to exchange information on progress of the push for signing and ratifying the Protocol; also to influence them					

B ORGANISATIONAL AND INDIVIDUAL ACTION PLANS

African Centre for Democracy and Human Right Studies, Gambia

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring Evaluation
The Protocol	Encourage the government, parliamentary members,majority and minority leaders Meetings, workshops to create awareness on the Protocol	Government, CSOs, trade unions, women's organisation	2004 - 2005	Popularised the Protocol to all stakeholders	Set up committee follow up ratification the Protocol
Pan African Parliament	Create forum for more understanding and access to PAP document	National government, NGO's, ECOWAS AU etc	3 years	Greater understanding and access to PAP	Use indicators and AU

Alliances for Africa, UK

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring Evaluation
ECOSOCC	Foster partnership in the AU and CSOs	Sub-regional partners	On going	Influencing and developing opportunity to gain entry points in the AU	Communication lines open
The Women, Gender and Development Directorate	Initiate a relationship with staff of WGDD	Local partners, Gender Directorate	On going	Opening channels of communication of information to the two	Communication lines open

Association of Media Women in Kenya (AMWIK), Kenya

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring Evaluation
AU generally	Link up with coalition Awareness creation Use own networks to publicize AU issues.	Coalition - FEMNET, AU EAC, COVAW, AWC, Equality Now	2 weeks Immediate and continuous		Media

CCRDA

East Africa Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI)

[illegible] And [illegible]	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring/ Evaluation
[illegible]	Moderate a discussion forum on the Protocol on the rights of women, AU, NEPAD	Coalition members,	Continuous	Better understanding of the Protocol and the operations of African bodies	• No of responses or persons engaged in the discussion • Type/nature of issues raised
[illegible]	Engage with the EAC on regional economic issues	AU, NEPAD country focal points, women 's organisations, general public EAC	Continuous	Develop strategic interventions within the EAC for gender equity Confirm EASSI's accreditation to the EAC	Attainment of accreditation Level of engagement (letters, information exchange 2005)
[illegible]	Create awareness amongst the EASSI focal points on the Protocol on the rights of women ,AU, NEPAD, etc.	EASSI focal points in 8 countries of the EA sub region	Continuous	All 8 countries have an understanding on how these bodies operate and develop strategic interventions for gender equality at country and regional	• No of focal points regularly communicat ing on the Protocol, etc • Nature of issues raised by focal points • More engage ment by women of these countries on issues related to AU Protocol etc. • Ratification of the Protocol

CCRDA

EQUALITY NOW, AFRICA REGIONAL OFFICE

[illegible] to The African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa

- [illegible] the campaign for ratification and strategise for implementation;
- [illegible] the special rapporteur through information provision in monitoring women's rights violation [illegible] in strategizing for the protection of women's rights;
- [illegible] information on the Protocol.;
- [illegible] against FGM.

FEMNET

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring Evaluation
ECOSOCC Protocol on Women's Rights in Africa	• Expand networks through existing women's focal points nationally throughout and down to grassroots organisations • Disseminate simplified documents if possible in a local language in particular on the AU and its activities, then ECOSOCC • Training/capacity building on advocacy, monitoring and evaluation	Already existing networks e.g. ABANTU, FAWE, FIDA, organisations promoting gender equality and women's advancement, government	Ongoing and continuous (it has already worked with the above and should be encouraged to continue) in particular, sensitisation, media both electronics and print should be extensively used	• More informed nation (women) • Women's representation • Support form government	• Continu... survey to... indicato... showing... numbers • Trained... person... especi... women • Produc... docume... numbers... disse... • Freque... meetings

FIDA - Kenya

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring Evaluation
ECOSOCC	• Create awareness on gender • Create database • Promote and defend human rights and rule of law • Promote and defend gender equality and child rights	Members of Parliament, relevant ministries, COVAW, CRADLE, ANPPGAN,AMWIK,NCWK, relevant networks and coalitions	Continuous	• Awareness on gender equality • Empowerment of women to enforce and reclaim their rights • Awareness on AU • Ratification of Protocols • Enactment of gender sensitive laws	• How ma... women... aware... rights
The Protocol to the African Charter on Human and Peoples Right on the Rights of Women in Africa	• Advocate for ratification with out reservation • Raise awareness • Form strategic partnership Use test case	As above	12 months	• As above	• How ma... women... aware... rights • How ... are ... Protoc... • Ratific... Protoc...

CCIDA



Foundation for Community Development (FDC), Mozambique

	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring/ Evaluation
	• Popularisation of NEPAD at grassroots • Engaging grassroots with NEPAD programmes	Grassroots women's organisations, universities, academic/ research institutions, youth groups, district and local government authorities	12 months	3 pilot agriculture projects within the NEPAD guidelines	Self assessment every 6 months and independent annual assessment
	• Sensitisation and popularising the Protocol with parliamentarians especially women parliamentarians • Sensitisation of the Protocol with women organisations in Mozambique • Encouraging government to ratify and deposit the Protocol	Women's CSOs and networks, parliamentarians, government	12 months	The ratification and adoption of the Protocol	Self assessment every 6 months and independent annual assessment

Gender and Economic Reforms in Africa (GERA)-TWN Africa

	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring/ Evaluation
	• Create and compile a database and build a relationship with local and regional CSOs with varied expertise that can be used to enhance and strengthen the work of ECOSOCC • Raise awareness on the work of ECOSOCC and popularise its existence to CSOs and other interested bodies. To this end, establish a symbolic relationship to ensure two way information flow	Existing networks to exponentially build and compile the database Media: radio, TV and newspaper articles	• Short term, immediate - 3 months • Long term - one year on going	• Database of at least 100 credible CSOs by the end of the one year • Try and have a radio or TV appearance at least once every quarter. • Have a well written article in the national daily's at least once every six weeks to discuss and analyse ECOSOCC	• Keep in touch with the network and keep track of who is doing what • Do random samplings to see if the articles are being read and the media appearances being listened to
	• Training and capacity building of staff of the Directorate • Fund a survey to identify areas needing attention and to establish this empirically	Gender training and capacity building organisations Funders and donors	6 months to a year	• Equip staff of WGDD staff with gender analysis tools • Have the results of the survey published with in a year • Develop a gender analysis framework for use by the AU within the year	• Seeing a more gender sensitive AU in the long term but in the short term seeing some gender parity

CCRDA

NATIONAL COUNCIL OF WOMEN OF KENYA (NCWK)

1. Awareness on AU, NEPAD, ECOSOCC.
2. Dissemination of information on AU.
3. Advocacy for nominations to Pan African Parliament.
4. Strengthen linkages among the affiliates NGOs, faith based organisation and CBO's.
5. Follow up the Gender Policy and Gender Commission Department.
6. Identify women who will be nominated to standing committees.
7. Fund raise for resources from development partners.
8. Analysis of information.
9. Network with FEMNET.
10. Support ratification of the Protocols.
11. Develop database of resource persons.
12. Capacity building to work on NEPAD.
13. Develop monitoring tools.

SISTER Namibia

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring Evaluation
The Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on Women Rights in Africa	Mainly advocacy at country level on: • The existence of the Protocol • Sharing information on its institutions and mechanisms • Providing training and education general public on the content of the Protocol • Empower women through education on their rights and develop a sense of entitlement for women to claim their rights • Mobilise women to advocate for the domestification and implementation of these rights Regional Advocate for wider ratification without reservation Exchange information	AU donors, CSOs, political parties, Parliamentarians, FEMNET, WILDAF, UNIFEM, Equality Now ,Oxfam, sub regional networks	2005 - 2006 (starting in 2004 with working out an operational Plan of Action) and popularisation 2005 - 2008 (Strategic partnership Entry points)	Women's empowerment Elimination of discrimination against women Popularisation through media Genderequality Domestication of Protocol and its full implementation Good governance to full recognition of women as human beings Reformation on non gender sensitive legislation	• Short • Partic • Ques • Use • Use Long • Focus • Self • Mon

CCRDA

					women's rights • Advocacy work through marches will be used to see whether government listens
	• Advocacy work· Campaigns on gender equality where we want to go beyond our affirmative action law to gender equality and justice by putting forward gender balanced zebra style party lists (alternating women and men candidates in all elections at all levels. Campaign calls for implementation of the country's constitution (Articles 10 and 23).	• CSOs • Parliamentarians • Ministry of Gender • Gender sectoral commission • Gender focal points		• Re-formulation of all legislation that are not gender sensitive • Equal numbers of women and men t at all levels of decision making including, giving equal voice • At AU level see the promotion of gender equality and advancement of women as an integral part of all political, social, economic and cultural development • Active gender-balanced Gender Directorate within AU	

CCRDA

...ages to be used by Sister Namibia will be:

- ...ublic awareness raising for different groups.
- ...orkshops.
- ...ampaigns for implementation in all media such as radio, television, press.
- ...pen letters to authorities.
- ...obilising women's groups through establishment of women's action committees.
- ...se of schools, churches, youth groups and political parties to campaign for implementation.
- ...and over petitions for the implementation of the Protocol to respective authorities.
- ...ave marches to demand for implementation of Protocol.
- ...ay visits to political, administrative and legal authorities of the country.

...ACTION FUND - AFRICA

...ation planning points

- ...ollowing up the process for nomination of women to AUWC panel of the wise etc.
- ...ate with Gender Directorate for processes and time frames. Thereafter disseminate information to ...rtners.
- ...isseminate information from this meeting especially on PSC to partners.
- ...isseminate UNSC Res. 1325 to participating organisations of this meeting and the AU in ...entifying opportunities for gender mainstreaming especially in the PSC.

Women for Sustainable Development (Tunisia)

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring/ Evaluation
ECOSOCC	• Disseminate the information on ECOSOCC: definitions, objectives, composition membership, among my organisation and other sister organisations at the national level • Seek for fund from government or donors (50%) • Constitute a committee of CSOs to elect eligible organisations • Organisations involved will consult each other to develop a strategic plan or AU agenda to present to the ECOSOCC • Submit the membership of elected NGOs to the AU	NGOs/CSOs, women 's organisations, development organisations, rights organisations	6 months January - June 2005	• Clear selection criteria for NGOs established • Clear agenda established • Partnership with other NGOs develop[ed • Point of view of NGOs taken into consideration with ECOSOCC programmes	• Committee t monitoring • Indications for monitoring and evaluation • Place of monitoring and achiev monitoring (every ye evaluate af 3 years

Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA-Nigeria)

Institution And Mechanism	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring Evaluation
Protocol • Wide ratifications • Domestication and implementation	• Consolidate partnership in order to secure cabinet approval for ratification • Identify areas of possible concern in the provisions of the Protocol for in-depth analysis and clarification for sectors and interests • Expand sensitisation on the relevance and need for ratification and subsequent domestication of the Protocol by Nigeria • Create a platform to relate the demystification of the Protocol with that of CEDAW in one legislative action • Simplify the Protocol and translate into 3 major Nigerian languages • Convene focused fora to create awareness within specific constituencies and interest groups including women, faith based organisations, parliamentarians, professional groups (judiciary bar and bench, police, health providers, trade unions and youth groups)	Gender, justice and foreign affairs ministries, CSOs, coalition working on women's rights, faith based organisations, trade unions, CBOs, development partners, ECOWAS, AU-Gender Directorate	15 months Oct. 2004 - Dec 2005	• Explicated ratification • Domestication • Popularisation towards patronage and use of the instrument towards the protection of the Protocol	• Draw up framework and bench marks for implementation • Develop baseline to and train groups and others in usage
Pan African Parliament	• Create awareness around the PAP, its mandate and guide lines for civil society	• CSO working on political	2005 - 2006 2 years Nigerian election is in 2007	Increase number of women in PAP Entrenched national	

CCRDA

	organisations participation. • Create a platform for exchange with the female parliamentarians at federal and state levels by : 1. Raising a list of female parliamentarians 2. Compiling CVs and creating databank	participa tion of women • Political party leadership • Relevant government depart ments and personnel • Specific CSOs, trade unions, CBOs, AU Gender Directorate (represen tation of non-parlia mentari ans)		selection criteria for the PAPInstitutionalised engagement of CSOs with the PAP	

noted that the workshop:
very useful;
was excellent through out the
persons demonstrated excellent
ledge on the topics they trained on;
capacity of participants from the
ence sharing over their engagements
national level on their work on the
on women's rights;
the development of action
plans and identification of
unities within the AU for
streaming gender;
an autonomous space for
to meet, reflect, dialogue,
one another and build alliances.

gains included:
sionalism was exhibited in the
and running of the workshop;
was enhanced;
dissemination on the AU
of a plan of action;
ening of the campaign on
of the AU Protocol on the Rights
in Africa;

- Interest in the African regional issues.

Further comments and suggestions made:

- presentations should have been available to participants before the workshop or sessions -for familiarization with the issues and therefore initiate more focussed discussion;
- factoring in more time for each session to allow for quality discussions;
- use more than one facilitator;
- focus on fewer themes to allow for deeper understanding of their content:
- extension of days for the workshop;
- participation of key AU~ and government personnel, especially gender desk officers in addition to those from the country where the workshop is being held.

Closing

The training workshop ended on a Thursday. Making the closing remarks, Dr. Pamela Kola, Member-Board of Trustees of FEMNET said that the workshop was a true translation of what FEMNET was established for - to make African women talk with one voice. The hope is that participants will share what they learnt with others. She emphasised that participants must also go to the grassroots to let people know the AU and its mechanisms.

CORDA

Question Two: What Elements of the Campaign Have Really Worked Well and Why?

The online petition: individuals directly involved and innovative mode of communication:

- Effective information sharing between networks involved in the campaign, which strengthened activities at the national level;
- Advocacy for national politicians influenced decision-makers;
- Broad mobilisation of civil society, including CBOs, led to many actors willing to support work on the Protocol;
- Grassroots public education popularised the Protocol;
- Profile-raising activities: kept the Protocol on the AU and national agendas.
- Effective partnership with the AU;
- Successful media work at the community, national and international levels, including Pambazuka News;
- Timely and well-coordinated information dissemination;
- High quality technical assistance and support;
- Women's voices heard as a collective;
- Successful use of the Protocol as an African standard to advocate for national legal change.

Question Three: If We Were to Do It Again What Would You Suggest We Do Differently and Why?

- Bring on board more national partners to strengthen national advocacy and enlarge the coalition;
- More human/material resources;
- Increase focus on popularising the Protocol at the grassroots through CBO networks;
- Bring in more women parliamentarians;
- Hold an African women's forum on the Protocol prior to launching the campaign;
- Higher levels of consultation during campaign design and planning;
- Establish a separate campaign secretariat for coordination;
- Invite/support national partners to attend regional activities and workshops;
- Increase communication with partners;
- Develop a slogan/logo for the campaign;
- Develop a pack: "How to Advocate for the Ratification of the Protocol".

Question Four: What Could Destroy or Frustrate the Potential of the Protocol in your Country and Why?

Region	Country	Organization	Obstacles
Eastern Africa	Djibouti	UNFD/NCHR	The never-ending conflict between the Minister in charge of women's rights and women's NGOs
	Uganda	AmWA	• Political indifference - focus currently on the 2006 elections; • Hostility towards the women's movement - view that women are asking for too much; • Weak institutional base of women's organizations - women's organizations carrying out bulk of implementation of international agreements with very limited resources.
Southern Africa	Mozambique	Foundation for Community Development	• Lack of government commitment; • Failure to unpack the Protocol and popularise with CBOs.
	Namibia	Sister Namibia	• Passive response to the Protocol; • Lack of funds for advocacy, public education.
	South Africa	Centre for HR, University of Pretoria	Lack of knowledge by decision-makers.

CCRDA

	Zimbabwe	WiLDAF	Government planning to introduce an NGO bill that will limit the activities of NGOs worki on HR and governance - women's NGOs do not know how this will impact their activities.
Western Africa	Benin	WiLDAF	Non-ratification - but anticipate successful ratification.
	Gambia	ACDHRS	• Lack of sufficient information on the Protoc to all stakeholders: government, NGOs, women etc.
	Guinea -Conakry	CPTAFE	• Islamic fundamentalists.
	Nigeria	WRAPA	• Deeply entrenched apathy for internationa law in Nigeria - potential for the Protocol t be perceived as undue imposition/coercio • Lack of political will of successive governments in establishing structures and mechanisms that will guarantee implementation of the Protocol; • Absence of a democratic government/goo governance, limiting accountability; • Incessant conflict.

Question Five: What Strategies at a Continental and/or National Level Would As to Protect the Rights Contained in the Protocol within the Lives of Women, particu ly Marginalized Women?

- Ratification;
- Domestication;
- Popularisation - "build a constituency that cannot be ignored";
- Intensive and expanded networking, including cross-sectoral;
- Monitoring - a wide range of actors to take responsibility;
- Use test cases to ensure the protection of rights;
- Build awareness of the strategic importance of the AU;
- Provide legal aid to women;
- Continue advocacy with governments;
- Solidarity between actors in the women's movement and strong leadership;
- More health centres, schools, building infrastructure in rural areas, exemption of girls from school fees;
- Intensified media work;
- Build relationships with administrators in key institutions and governments.
- Capacity building at the community level;
- Simplified versions of the Protocol for the schools and community education.

Question Six: What Support Needs Would your Organization Encounter in the Fu If It Was to Continue Working on the Protocol?

Financial resources:

- For advocacy, popularisation through education and media, attending meetings, bringing in additional partners;
- Pool resource mobilisation for more sustainable and strategic action;
- Technical support;
- ICTs for advocacy - needs regular updating;
- Training;
- Information dissemination on the AU;
- Better communication - constant, timely information on the progress of the campaign;
- A clear campaign strategy, including sharing of information on the sources of funding suppor the campaign;
- Support for long-term initiatives;
- Human resources - expand the coalition.

CSRDA

Session II

Campaign Document

The second session presented the campaign document to be presented to targets of advocacy, as reproduced below.

Title: "AU Protocol on Women's Rights - Not Yet in Force for Freedom"

The women of Africa have suffered for long and their efforts... long gone without acknowledgement. The urgent need to work towards the ratification and effective implementation of the Protocol is a great challenge, yet a duty, we all owe to posterity and to Africa". Dr Angela Melo, Special Rapporteur on the Rights of Women

AU Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women in Africa:

- The AU adopted it in July 2003;
- It is a comprehensive legal framework that African women can use to exercise their rights;
- Thirty one countries have signed the Protocol;
- Protocol requires fifteen countries to ratify it but only four have done it so far.

Gains from the Protocol - Health

- States are required to prohibit and condemn female genital mutilation;
- Women and men must have equal rights in relation to marriage;
- Governments must guarantee women a right to adequate and paid pre- and post-natal maternity leave;
- The reproductive rights of women must be protected through access to abortion in certain circumstances;
- Women must be guaranteed the right to protection against sexually transmitted infections and HIV/AIDS.

Gains from the Protocol - Freedoms

- Promote the principles of equality, peace, freedom, dignity, justice, solidarity and democracy;
- Guarantees employment, education, voting rights, nationality laws, rights in marriage and divorce, health care, reproductive rights, and equality before the law;
- States compelled to adopt legislative, institutional and other measures to eliminate all forms of discrimination against women;
- Recognises the need and seeks the protection of elderly women;
- It mandates that any woman whose rights have been violated be entitled to a remedy provided for by law.



From left: Kouyate Sory, Cellule de Coordination sue les Pratiques Traditionelle Affectant la Sante des Femmes et des Enfants (CPTAFE), Guinea Conakry, Caroline Ageng'o, Equality Now, Africa Office, Genevieve Bokonadjo, WiLDAF-Benin and Firoze Maji, FAHAMU, UK

A critical pillar for human rights?

It will commit governments to:

- Eliminate all forms of violence and discrimination against women in Africa and promote equality between men and women;
- Include it in their national constitutions and laws and ensure effective implementation;
- Integrate a gender perspective in their policy decisions, legislation, development plans and activities and ensure the overall well being of women;
- Submit periodic reports to the African Commission on Human and People's Rights (ACHPR).

The Civil Society Campaign for Ratification

- Is a continental coalition with national organisations working in at least five countries;
- 1200 signatories (by email and SMS) to the petition to African Governments on www.pambazuka.org. have been received;
- International and regional media coverage in 20 African countries has been achieved;
- Pambazuka News 162 sent electronically to 60,000 readers across Africa. In addition, 300 copies were circulated to Government delegations and embassies during the AU Summit in July;
- The book "Not Yet a Force for Freedom" is already accepted by the AU as an official briefing document.

CCRDA

Sign the Petition today!

Your Excellencies:
We write to you regarding the ratification of the Protocol by member states of the AU and urge your Excellencies to ensure the fast tracking of its ratification by your respective governments by December 2004.

Our call for the urgent ratification of the Protocol by all countries of the AU deserves your serious consideration. Ratification will send a clear signal that women and men can and should enjoy equal rights and responsibilities.

We trust therefore that you will facilitate the speedy ratification of the Protocol thereby completing the good work that your Excellencies began in Maputo last year.
Yours sincerely

What can the public do?

- Sign the petition on http://www.pambazuka.org/petition;
- Send a short text message (SMS) with the words "petition your name" to +27-832-933934;
- Petition your local Member of Parliament to pressurise the government to ratify the Protocol;
- Write to your members of the recently inaugurated Pan African Parliament;
- Rally the support of women's groups, community-based organisations, religious and civic groups.

Plenary Discussion

The following points were raised after the presentation:

- Men and professional allies have been very useful and we should not forget them in the campaign;
- There is need to examine religious and cultural contexts before acting. It would be useful to point out to the fundamentalists on FGM that it is a tradition not a religious edict. In fact, it should be pointed out that by mutilating women, we are trying to interfere with what God created, meaning that we are pretending to know better than God!
- Some Islamic countries have said that they may not ratify the Protocol because some of its provisions contradict their religion.

Religious sensitivity was also noted in Mozambique where an opposition party t on the issue of reproductive rights to disc it the government. As a result, the tabling the Protocol in Parliament was postponed
- One way of tackling religious resistance building alliances with religious organisations to foster their understandin the issues and the position of the Protoco Through this, they can be made to see th different ways in which the Protocol actua complies with religion. In which case, we actually co-opt the religious authorities t promote the Protocol;
- We should argue for the Protocol rather against fundamentalists.
- It would also be useful to know how Senegal, Gambia and Libya got to sign t Protocol given their religious character;
- We need to move to the grassroots, talk language of the grassroots and interact the grassroots women rather than talk t ourselves. This can be done through me the people tours rather than over-relianc radio and television, which are withdra and impersonal. Meeting the people wi demystify us, create rapport and confide and mobilise mass support;
- There are hardly any materials in Portuguese, a fact that probably explain invisibility of Lusophone countries;
- Trade unions would be a good ally for mobilising support for the Protocol. Thi band could be expanded to include professional associations and clubs;
- The media is important but we need to strategically. For instance, given that ma people in Africa have more access to mobilise phones than e-mail, it is strate use short message texts (sms) rather tha e-mail;
- We should also think of national langua and shades of meaning that creep in w ever we translate. In Guinea Conakry instance, reference to FGM as "Sunna it religious legitimacy and beats the pu
- In undertaking the campaign, we shou consider whether we need to juxtapose with other human rights conventions an For instance, in Mali, it appears strate get the Family Code passed first before pushing for the Protocol.

CGRDA

Session III

Group Work On The Campaign Proposal

The participants were divided into three groups to examine the draft proposal and suggest improvements. They worked in themes of:

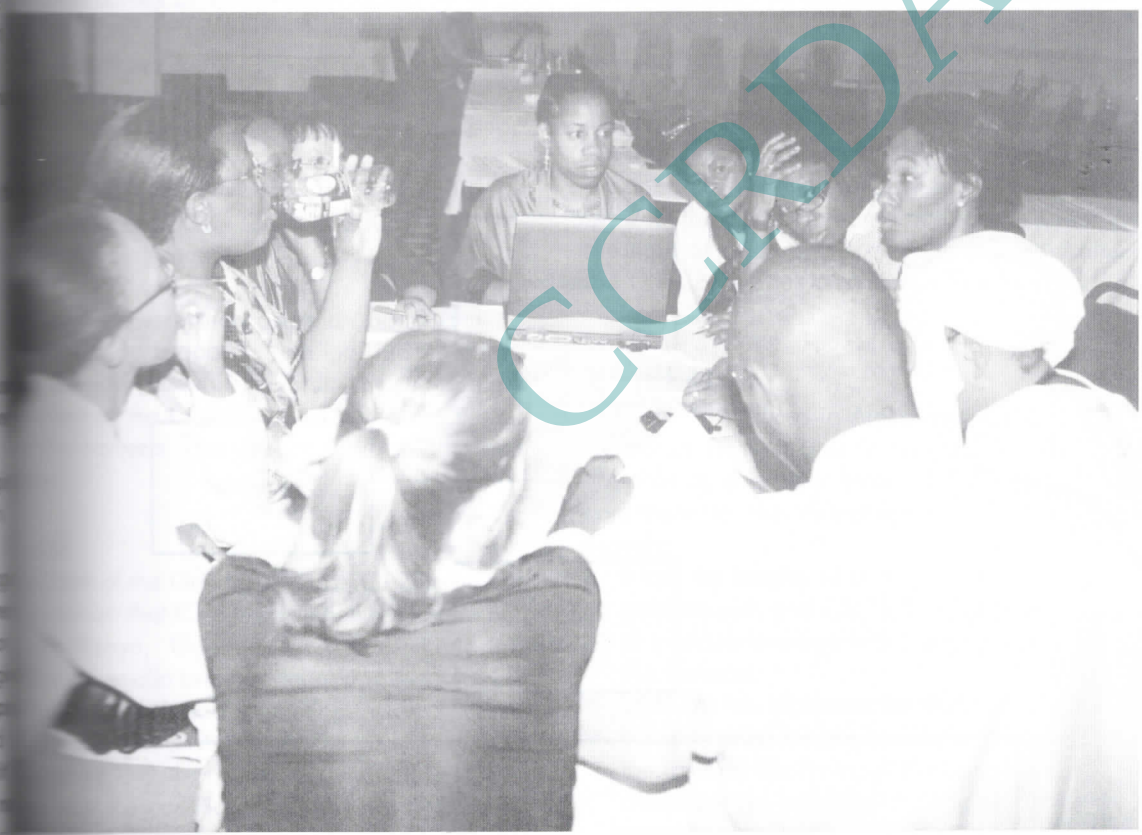
- Advocacy;
- Media and Internet based Interventions;
- Capacity Building of Coalition Members.

The outcome of the groups was handed over to the Steering Committee for incorporation into the new proposal.

The Kigali Meeting:

Review of the forthcoming preparatory meeting in Kigali for East Africa Region on the Beijing +10 Review, the coalition discussed on how the forum to press for the Ratification of the Protocol. It was agreed that:

- Since the issues being dealt with are often technically placed under the dockets of Ministries of Justice, the coalition should link up with these ministries;
- The core message to the meeting was that there is need to ratify the Protocol.
- The petition calling for ratification would be circulated for signing;
- Coalition members should feel free to get the same message across in other regional preparatory forums e.g. those of ECOWAS.



CCRDA

Threats and Solutions

Through buzz groups, the workshop developed the following list of things that could threaten the coalition:

- Unclear and undefined roles;
- Conflicting priorities;
- Lack of capacity to contribute;
- Competition for resources and visibility;
- Fatigue if campaign is protracted;
- Difficulty in coordinating implementation;
- Inability to achieve consensus;
- Not effectively using diverse expertise;
- Getting time convenient for everyone;
- Impatience and intolerance of others' opinions;
- Language divides;
- Failure to acknowledge coalition efforts;
- Failure to recognise and share best practices;
- Poor accounting for funds.

These were seen to coalesce into five themes namely;

- Identity;
- Structure;
- Decision Making Processes;
- Information and Communication;
- Management of Funds.

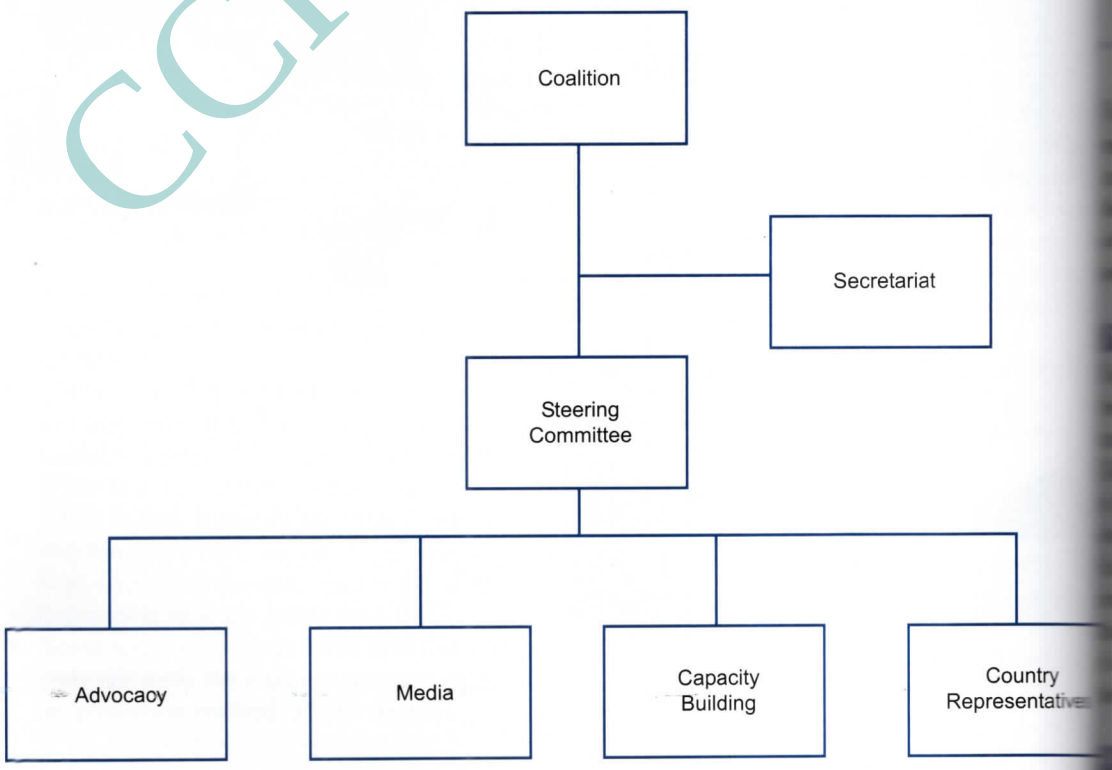
The participants were assigned in groups deliberate on and make suggestions under each theme. The proposals were as follows:

Identity

Provisional Name: New Partnership for African Women's Rights (NEPAW-R)
Draft Vision: To nurture legal, economic, political and socio-cultural environment for the effective implementation of African women's rights for sustainable development.
Reasons for working together: To unite our strengths, share our experiences and create an effective pressure group.
Slogan suggested: A Force for Freedom.

Structure

Coalition should have a Secretariat to coordinate its activities (FEMNET was proposed). The coalition should elect a steering Committee that will create 4 sub-committees on: advocacy, media, capacity-building and country programmes. The Steering Committee will report to the Coalition. Its members must be represented on each sub-committee.



The other three discussions were not presented as time for the session ran out and focus shifted to preparation for donor round table. It was agreed that communication would continue on the ideas by electronic means.

CCRDA

Session V

Donor Round Table

It was convened by the coalition to present to development partners the proposal on the key activities the coalition intends to undertake to advocate for the ratification of the Protocol. The partners in attendance were:

- Ford Foundation;
- United Nations Fund for Women (UNIFEM);
- Canadian International Development Agency-Gender Equity Support Project-Kenya (CIDA/GESP-K);
- Intergovernmental Authority on Development (IGAD)-not on the original invitation list but invited by and accompanied UNIFEM.

The proposal, presented by Irunguh Houghton, from GB on behalf of the Coalition:

- Gave a brief history of the Protocol and the status of ratification;
- Listed names of the members of the Coalition;
- The activities so far undertaken by the coalition and related achievements;
- Next envisaged activities, hence the need for funds;
- The time frame envisaged for the campaign (November 2004 - October 2006);
- The funding request.

The partners were then given an opportunity to respond to the proposals and indicate what they can possibly commit towards the campaign. Members of the Coalition then had a discussion with the partners. The responses are summarised below:

IGAD

The Chief of the Gender Desk at IGAD informed the coalition that IGAD has written to its member states (Kenya, Uganda, Tanzania, Ethiopia, Djibouti, Somalia and Sudan) asking them to ratify the Protocol. It had a meeting in July 2004 at which there was a Ministerial Declaration on ratification. IGAD has also established a CSO forum that the coalition can link up with for joint advocacy. Such a forum can be taken advantage of immediately in a forthcoming IGAD meeting in Nairobi.

CIDA-GESP

The partner funds CSOs and governments within Kenya only. However, CIDA has programmes that could be the same in the countries of operation. CIDA-GESP in Kenya would be more than happy to pass on information about the campaign to CIDA offices in other countries.

In terms of financial promises, CIDA-GESP is already committed for the current year. However, a proposal could be submitted for a meeting in January 2005. CIDA-GESP disburses funds in March. CIDA GESP and UNIFEM as members of the Gender donor Round Table in Kenya could also consider coordinating round table on the Protocol.

FORD Foundation

The Ford Foundation allows for solicitation of proposals by its programme officers in Lagos, Johannesburg, Nairobi and Cairo. It actually hopes to get a proposal from the coalition for consideration by its officers meeting soon after the workshop. So far the officers were excited about the plans by the Coalition. The headquarters of Ford Foundation would also consider supporting the initiative.

The Foundation's Officer also informed the meeting that they are also interested in proposals from organisations working in Darfur as well as ideas on what the coalition may wish to do next year in the light of celebrations marking 20 years after the UN Conference on Women that was held in Nairobi.

UNIFEM

The UNIFEM offices in Africa met in Dakar and expressed commitment to working around the Protocol as a priority area. UNIFEM is able to contribute to the campaign in different ways namely:

- It has the identity of relating with governments and CSOs. So it has the ability to exercise leverage with the governments on the Protocol;
- UNIFEM has platforms for addressing inter-governmental forums at which it can raise the issue of the Protocol. Because it contributes to technical drafting of commitments made, UNIFEM can input on the Protocol through this;
- UNIFEM can also leverage donor commitments by guiding them on where to invest by highlighting the Protocol as a priority;
- Promote the link between ratification and implementation i.e. how can we use the ratification of the Protocol to address realities

CORDAID

on the ground such as Darfur and impunity on violence against women? The adoption of the Protocol indicates commitment in principle to its spirit and so action does not have to await ratification;

- Sustain passion for the Protocol by working at national level on aspects of the Protocol.

Discussion

The Ford Foundation Programme Officer was asked what new ideas he wishes to inject into the Foundation's work, having joined the Ford Foundation recently. His response was that the Foundation contracts officers for three years. The officer has two years to follow up on the commitments of his predecessor while developing his own, which must be approved by the Country Representative and headquarters. This means the new ideas can only see light of day in the last year of the contract. If the officer is lucky, the contract will be renewed and then he has time to see through his ideas. However, the officer said that he has convened a meeting for East African intellectuals to brainstorm on gaps in the human rights realm so that programmatic priorities can be identified. He noted on an optimistic note that the Foundation actually dedicates 65 per cent of its funds to gender work. He also noted that the coalition was an attractive idea because networks are very good at building movements.

The partners were also asked by the coalition how they could support the SMS campaign to gather signatures for supporters of ratification. Ford Foundation responded that it could examine how to link up the campaign with the foundation's constituency. On its part UNIFEM made the following remarks:

- Since the UN has an obligation not to be fragmented, the country representatives can be mobilised for collective support through United National Development Assistance Framework (UNDAF);
- Advocacy for the Protocol can also be linked up with the Beijing+10 review;
- UNIFEM would appreciate if the Coalition provided it with more information on the implications of hooking up with the SMS campaign for the UN. This additional information would enable them to make informed decisions on how to institutionalise electronic advocacy;
- UNIFEM also has an obligation to reduce the digital divide and can link the SMS campaign into this initiative;
- Since UNIFEM gets opportunities to address several important meetings, it is willing to cede some of its time for the Coalition to make a point about the Protocol. In this regard, the Coalition said it would immediately link up with UNIFEM with the Coalition members in Rwanda for the forthcoming preparatory meeting on Beijing+10 Review.

CCRDA



















ECRDA

[illegible], Chair, Executive Board, FEMNET

[illegible]Chumbow, Translator, FEMNET

[illegible]Kadidia Doucoure, AJM, Mali

[illegible] Gumbonzvanda, Regional Director, UNIFEM

5. Saudatu Mahdi, WRAPA, Nigeria
6. Mary Wandia, FEMNET
7. Yetunde Teriba, WGDD, AU
8. Kibre Dawit, Chair, Board of Trustees, FEMNET

annexes

Annex I

Opening Remarks by Hon. Mirugi Kariuki, MP, Assistant Minister for Foreign Affairs, In Charge of African Affairs, Kenya



Hon. Mirugi Kariuki, MP, Assistant Minister for Foreign Affairs, In Charge of African Affairs, Kenya

Distinguished participants, ladies and gentlemen,

Let me from the outset thank the organisers of this important workshop for inviting me to make the opening remarks. I have always paid close attention to human rights issues and gender equality. I am therefore honoured to join you as you deliberate on these issues.

I note that the theme of this workshop focuses on women's rights within the framework of the African Union (AU). Since replacing the Organisation of African Unity (OAU) in July 2002, the AU has endeavoured to mainstream human rights and gender issues, both of which had hitherto been relegated to the periphery by the OAU.

Indeed one of the primary objectives of the AU is the promotion and protection of human and people's rights as enshrined in its Constitutive Act. The promotion and protection of these rights must of necessity embrace the promotion and protection for the rights of women. It is therefore worth noting that under Article 4 of the Constitutive Act, the AU commits itself to be guided by the principle of promotion of gender equality in its functions. This provision provides the basic framework within, which the AU addresses the subject of the human rights of women and gender equality.

It is also gratifying that at the Sub-Regional level; the treaty for the establishment of the East African Community (EAC Treaty) integrates gender cerns as a way of implementing interna agreements that member countries are pa The Treaty's objectives include mainstrea gender in all endeavours of the communi the enhancement of the role of women in al, social, political, economic and techno development.

Ladies and Gentlemen,

You will agree with me that the issue of w human rights, globally and particularly in is not altogether new. Governments ha the years acceded to and ratified a pleth instruments relating to the rights of wom gender equality. Statements have been almost on a daily basis, declaring the reco by governments that no meaningful devel will take place on the continent of Africa u unless the rights of women are fully res promoted and protected. There is there dispute on the centrality of the role that e ered women can play in the develop Africa. This realisation not withstandi rights of women continue to be neglect trampled upon by governments and the so large in Africa.

I note that your programme has cate speakers who will address some of these ent shortcomings. I believe that with w ordinated advocacy and civil education, s the societal problems that aggravate the s can be ameliorated. I urge this confe come up with practical proposals on ho sitise our people, men and women alike issue.

Governments on their part must be p upon to match their words with acti respect to promoting and protecting the women and gender equality. The requis ical will must be mustered if the objectiv AU with regard to these fundamental is to bear the desired fruits. I note with sa that during the last AU Summit held in Ju African Heads of State and Governme mitted themselves to the ideals of prote rights of women and promoting gender e

It is also worth appreciating that Commission has endeavoured to fill all positions on a fifty-fifty basis with rega male and female gender. This is inde mendable. Governments of mem

ECRDA

...ld be encouraged, lobbied and sensitised to ...w suit.

...es and Gentlemen,

...Government of Kenya recognises that gen... ...equality is a necessary pre-condition for ...al development and the realisation of the ...tential of all its citizens. In this regard, the ...rnment has made efforts to mainstream ...r issues to ensure that inequalities based ...nder are addressed in planning, implemen... ...monitoring and evaluation of develop... ...programmes. The Equality Bill (20020, ...is geared towards the elimination of all ...discrimination, is in the process of being ...ted. The National Commission on ...r and Development was enacted in 2003. ...t establishes a national gender commis... ...purposes of coordinating and facilitating ...mainstreaming in National Development ...formulation and implementation of poli... ...gender issues. The commission is in the ...of being operationalised.

...mainstreaming is also reflected in the ...National HIV/AIDS Strategic Plan (2000 - ... committee was set up in 2001 to ...and mainstream gender into the said ...HIV/AIDS strategic plan. Representation ...AIDS committee is remarkably on a ...sis with regard to the male and female ...

...most of the legislation that have been ...the current parliament have embraced ...equity, particularly with regard to mem... ...decision-making mechanisms. For ...the Kenya National Commission on ...hts Act, 2002, requires that in nomi... ...appointing persons to serve as com... ...the President and the National ...to have regard to the principle of ...This principle is similarly applied ...bodies established under other ...ament including the Kenya Anti... ...Advisory Board, Kenya Constitutional ...Commission, the Constituency ...Fund Committee and the National ...for the Disabled.

...ified the Convention on Elimination ...of Discrimination Against Women ...has always presented timely coun... ...the same. Within the context of the AU, the government signed the Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women in Africa on 17th December 2003. The process towards the ratification of the Protocol is on going.

Additionally, the government is addressing various aspects that entrench gender disparities in the country. Issues of ownership of property, alleviation of poverty, HIV/AIDS, violence against women and discriminatory laws are some of the aspects being looked at. This is to ensure equal participation of men and women in decision making at all levels of our society. In 2003, the number of women Members of Parliament in Kenya rose from 9 to 18, ten of whom are elected while the remaining eight are nominated taking the bulk of the twelve available positions for nominations. Three of the women members of parliament were appointed as cabinet ministers while five were appointed as assistant ministers. This is not enough, but it is a sign that the country is moving on the right track. The government is committed to the improvement of women's representation in the civil service and the judiciary.

Ladies and gentlemen,

In conclusion, I wish to state that not withstanding the commendable progress recorded in the recent past. There still remains a lot to be done in order to achieve gender parity in all sectors. Member states of the AU will be expected to adhere to their commitment to these issues as provided for in the Constitutive Act, and other international instruments. They must be persuaded to integrate gender perspectives in policy decisions, legislation, development plans, programmes and activities so as to ensure that no person suffers discrimination of any kind on the basis of gender. Advocacy, particularly by women themselves, is a critical tool to push this agenda forward. Consequently, this workshop is very important because its ultimate aim is to build women's capacity for advocacy in this respect. It is my earnest hope that this aim will be realised.

Ladies and gentlemen,

With these few remarks, may I wish you all very fruitful deliberations. It is now my pleasure to declare this workshop officially open.

Thank you

CEDA

Annex II

Statement by Dr Akwasi Aidoo, the Executive Director of the Ford Foundation's Special Initiative for Africa, read on his behalf by Dr Willy Mutunga Programme Officer for Human Rights, Ford Foundation, Office for Eastern Africa

Dr Akwasi Aidoo, my colleague and mentor at the New York Office of the Ford Foundation would have loved to be here, but regrets it was not possible to be here with you. He sends his best wishes for the training and reflections that this seminar will bring.

Dr Akwasi has asked me to deliver a messag you. The message is this: He wants FEMNE focus more on training and providing tech assistance to women's Human rights experie their vision, ideology and politics. These g should do this in ways that get the attenti both the powers that be as well as the co person in the street. Akwasi is of the view th is not the only thing FEMNET can do but convinced that FEMNET is well placed to that catalytic role.

The Ford Foundation shares with FEMNE value among others: A better world fo African woman and girl.

Thank you

Annex III

Advancing Women's Rights and Participation in the African Union: Opportunities and New Frontiers. By Yetunde Teriba, AU, women, Gender and Development Directorate



By Yetunde Teriba, AU, women, Gender and Development Directorate

Introduction

In recent decades, Africa has been going through a crisis of development, reflected in increasing poverty and growing marginalization. Several factors, internal and external, account for this crisis. A major cause is the high incidence of violent conflicts that closely links to lack of good governance and failure to respect human rights and the rule of law. The OAU, which was established primarily to rid Africa of colonialism and apartheid, was ill equipped to deal with the challenge of development. It is the commitment to change this situation that fostered the birth of the AU

Following the ratification of the Constitutive Act by the requisite number of states, the Union was formally launched in Durban, South Africa in 2002. The Constitutive Act p[provides for seventeen organs, as compared with four under the OAU. This is indicative of the commitment of African leaders to create an entirely different and more inclusive organisation for meeting the challenges of development and democracy confronting the continent in the new millennium.

In addition, there has been a pragmatic c in the approach to women and gender is the new dispensation ushered in by the AU new dispensation is not only human rights- it is rooted as well in an indispensable re- tation of development strategies and app es, especially in a continent like Africa, women constitute the bulk of the poor a severely disadvantaged. Although it is too in the life of the AU, whose commission an organs are still being crafted and yet to b operational, to fully appreciate the full ra tions of the fundamental changes and re-o tion under way, a number of questions an tical remarks have already been raised p turely in some quarters as to the credibi real worth of the inherent emerging oppo for African women to occupy the drivers bringing about positive changes in their l ation.

It should be no surprise that this paper focu the AU structure, organs and institutions, view to underscore and elaborate the c that have taken place within the contex

CCRDA

...tion of the Organisation of African Unity ... to the AU; its twin objective being put in ... perspective the opportunities that abound ... increasingly available in the crucial tasks ...ancing women's rights and the participa... ...women in the new dispensation. What is ...most importance is for all stakeholders to ...se themselves with all AU mechanisms ... in place or envisaged, coupled with a ...derstanding of their operational environ... ...that they can be fully engaged for the ... improvement in the status of African ...

...tional Structure, Programmes ...Mechanisms of the AU: A New ...ation

... Africa's premier institution and princi... ...ation for the promotion and accelera... ...ntinental socio-economic development ...ation that will lead to greater unity and ... African countries and peoples. Its ...ment is based on the common vision of ... strong and prosperous Africa and the ...uild partnerships between governments ...egments of civil society, particularly ...outh and the private sector, in order to ... solidarity and cohesion amongst ...oples. Its principal focus is the promo... ..., security and stability on the conti... ...which are fundamental prerequisites ...mentation of the development and ...genda. The determination of the ...ion of the AU to bring to an end the ...ment of women in Africa is best illus-trated by the decision of its highest policy organ, the Assembly of Heads of States and Government, on gender parity in the election of Commissioners; and in July this year with the adoption of the Solemn Declaration on Gender Equality in Africa.

The new structure of the AU is composed of the following institutions: the Assembly, the Executive Council, the Permanent Representatives' Committee, the Commission, the Specialised Technical Committees, the Economic, Social and Cultural Council (ECOSOCC), the Pan-African Parliament, the Court of Justice and the Financial Institutions. In addition, some African initiatives have been or are in the process of being integrated into the AU. These are the Conference on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa (CSSDCA); and the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), both of which are programmes of the AU.

It was generally accepted at the level of the OAU and more so now at the AU that a multifaceted and multi-pronged approach is needed to end women's disempowerment in Africa. Such an approach has focused on legal initiatives and attempts to bring about improvements in the status of women, socially and economically, to enhance their ability to make choices. There are several components of the AU structure that provide unique opportunities for women's groups at all levels to benefit from and engage the AU, its Member States and component segments, in all areas of development.

CORDAID

Annex IV

...Hon. Lady Justice ...uoch, Judge, High Court, ... and Chairperson of the ...Union's Committee of ...on the Rights and ...of the Child (ACERWC), ...tion



Hon. Lady Justice Joyce Aluoch, Judge, High Court, Kenya and Chairperson of the African Union's Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child (ACERWC), during reception

...participants, ladies and gentlemen.

...coming the participants of the ... to Kenya. It is good to have ... from so many countries in ...

...speech as I take note of the fact ...like babies - easier to conceive ... will only make a few remarks to emphasise the importance of engaging with the AU to protect and promote women's human rights and sustainable development in Africa.

I have had an opportunity to read through the Agenda of your workshop. I am impressed with the topics to be discussed.

Your workshop could NOT have come at a better time than now, when only last week the African Parliament was formally launched in Midrand, a business district near Johannesburg. The President of the Pan African Parliament is Hon. Ambassador Getrude Mongella, a distinguished African woman who put together the Beijing Women's Conference.

At the launch, it was stated that the African Parliament will initially advise its 53 member states on policy issues ranging from HIV/AIDS, to stifling debt, but will eventually seek to generate legislation and harmonise laws, and tackle questions such as poor governance.

Legislation and harmonisation of laws is very important in Africa, because more often than not, we are dealing with male dominated societies who treat women as beasts of burden and do not know or care about their human rights.

The Protocol to the African Charter on Human and People's Rights, deserves special mention as it is a major development on the rights of women in Africa.

The African Heads of State and Government on 11th July 2003 in Maputo, Mozambique adopted the Protocol. It advances the human rights of women through creative, substantive and detailed language, and covers a broad range of human rights issues, which I believe you will discuss, as it is in your agenda. I was intrigued by the fact that for the first time in International Law, the Protocol explicitly "urges state parties to take appropriate measures to protect the reproductive rights of women by authorising medical abortion in case of sexual assault rape, incest, etc."
I consider this a big break through in protecting women's human rights.

The Protocol also calls for legal prohibition of Female Genital Mutilation and prohibits the abuse of women in advertising and pornography. I hope you will read it because it has many progressive provisions including the area of political and economic representation.

Talking of FGM, again I say that your workshop could not have come at a better time than now, when only last Saturday, 18th September 2004, an International Conference on FGM, was concluded here in Nairobi. The leaders who spoke at the Conference termed FGM, "the worst form of violation of the fundamental human rights generally, and women's human rights in particular."
It is encouraging to note that at the level of the Africa Union, a Protocol on FGM was adopted July 2003, and signed by all the 53 Heads of State and Government of the AU in Maputo Mozambique. The "Maputo Protocol", as it is popularly known, stipulates that FGM should be prohibited and condemned. Like most such Protocols, it requires ratification by 15 members of the AU. Fortunately for us in Kenya, we have been assured from the highest level (His Excellency the President) that Kenya will ratify the Protocol. He is also quoted as appealing to other member states of the AU to "ratify the document to enable it come into force and empower women across the continent".

His Excellency the president is also quoted as saying,

"Now is the time for us to stand up and declare that we will invest in our girl-child. There is no place in our culture for the violation of human rights and dignity of the women and girls who contribute to the rich history of potential of our country and continent".

Distinguished participants, ladies and gentlemen, I did not expect to speak for long. I must have been carried away. I apologise.

As I conclude, I would like to share my experience with you, having been working with the AU for the past 2 years, as the Chairperson of the Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child, under the African Charter on the Rights of the Child.

My experience is that issues of women and children do not get the prominence and importance they deserve, so you have to be bold, persuasive, persistent etc when articulating such issues because AU is still very much a male dominated organisation. I used those tactics at last two Annual Summits of Heads of State and Government (i.e. Durban, South Africa and Maputo, Mozambique) where I was given the opportunity to address Heads of State and Government before the Optional Protocol on Human Rights of Women could be adopted.

I have managed to get several countries to ratify the Charter on the Rights of the Child, in the last 2 years. I challenge you to persuade your individual countries to ratify these new Protocols on Human Rights and FGM, to enable the AU to put structures in place for their implementation by member states.

Thank you for your attention.

CCRDA

Annex V

PROGRAMME

Regional Workshop and Consultation on the Protocol

Time	Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday
	Registration	Recap	Recap	Recap	Registration
	Opening Remarks: Ford Foundation, FEMNET, UNIFEM, AU Gender Directorate, Ministry of Foreign Affairs-Kenya Objectives: Facilitator Overview of the AU and its mechanisms, Mary Wandia, FEMNET	Gender Gaps in the AU and its Specialised Mechanisms, Sienna Associates	Opportunities for working with the Pan African Parliament and Parliamentarians in for Advancement of African Women's Rights, Hon Sheila Kawamara-Mishambi, MP, EALA	Building Strategic Alliances between Women's Organisations and wider CSOs in Africa through ECOSOCC and CSSDCA, Ayodele Aderinwale, Africa Leadership Forum	Introduction, Objectives andWelcome Remarks Review of activities: lessons learnt, challenges, strategies for future activities and needs
	Break	Break	Break	Break	Break
	Opportunities, setbacks and New Frontiers in Advancing Women's Rights and Participation, Yetunde Teriba, AU Gender, Women and Development Directorate	Strategic Linkages between African women's Organisations and the Women, Gender and Development Directorate and the Portfolios of the AU Commission, Sienna Associates	Operationalising the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa, Elize Delport, Centre for Human Rights, University of Pretoria	New Partnership for African Development (NEPAD): Strategic Entry Points for African Women, Mary Wandia, FEMNET	Discussion and adoption of the draft strategy
	Advocacy: Reshaping Existing Power Structures and Values for the Advancement of African Women's Rights in the AU, Sarah Mukasa, Akina Mama wa Afrika	Strategic Linkages between African women's Organisations and The Women, Gender and Development Directorate and the Portfolios of the AU Commission, Sienna Associates	Operationalising the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa, Elize Delport, Centre for Human Rights, University of Pretoria	African Peer Review Mechanism (APRM) as a Tool for Holding Governments Accountable on their commitments to African Women's Rights, Mary Wandia, FEMNET	Proposal development

CGRDA

1:00 p.m.	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch
2:00 p.m.	Overcoming Challenges of Building Coalitions for Change in the Context of Patriarchy, Injustice and Poverty to advance women's rights in the AU, Irunguh Houghton, Oxfam, GB	Promoting the African Women's Peace and Security Agenda through Strategic Partnership with the Peace and Security Council of the AU, Dr Monica Juma, Safer Africa	Free Afternoon	Action Planning, Facilitator	Roundtable with Development [illegible] in Nairobi - [illegible] Foundation, [illegible] GESP, and [illegible]
4:00 p.m.	Break	Break	Break	Break	Break
4:15p.m.	Media: ICTs as Tools for Women's Organisations to Advance Change in the AU, L. Muthoni Wanyeki, FEMNET	Promoting the African Women's Peace and Security Agenda through Strategic Partnership with the Peace and Security Council of the AU, Dr Monica Juma, Safer Africa	Free Afternoon	Closing: Dr Pamela Kola, FEMNET	Public Forum on Women's [illegible]
8:00 p.m.		Reception: Lady Justice JoyceAluoch, Judge of the High Court of Kenya and Chairperson of the AU's African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child (ACERWC)			

CCRDA



CCRDA

16	Genevieve Bokonadjo	Benin	WiLDAF-Benin	229 30 23 71 /96 41 55 /306969	306022	bgnadjo@intnet.bj wildaf-b@intnet.bj
17	Kathleen A. Boohene	Ghana	Gender and Economic Reforms in Africa Programme (GERA) of the Third World Network	233 21 511189 /500419 /503669	233-21-511188	gera@twnafrica.org
18	Kouyate Sory	Guinea Conakry	Cellule de Coordination sue les Pratiques Traditionelle Affectant la Sante des Femmes et des Enfants (CPTAFE)	225 22 475054	475075	kouyate_sory@yahoo.fr
19	Aminata Dieyé	Senegal	Femmes Africa Solidarite(FAS)	221 641 40 63 221 860 20 48	221 860 20 47	amoliwye1@yahoo.fr info@fasngo.org
20	Madeleine Kennedy-Macfoy	UK/Sierra Leone	RAINIBO/AMANITARE	44 2076253400	44 2076252999	mkennedymacfoy @rainbo.org
21	Hadil-el-khouly	Egypt	Centre for Egyptian Women's Legal Assistance Foundation (CEWLA)	202 604865	202 3266088	info@cewla.org
22	Rim Fayala	Tunisia	Association Tunisienne Femmes Pour Un Developpement Durable (FDD)	216 71 510714	216 98 646211	essrim@yahoo.com ngowfsd@yahoo.com
23	Muchimba Sikumba-Dils	Mozambique	Foundation for Community Development, FDC	258 1 335359	258 1 355355	msikumba@fdc.co.mz
24	Lynette Matimba	Zimbabwe	Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)	263 4 752105 /751189	263 4 781886	lynette@wildaf.org
25	Rachel Andrew Freeman	Namibia	Sister Namibia	(0926461)-230618 (09264)-812520601 /811226485	0926461 - 236371	rfreeman@mweb.com.na sister@iafrica.com
26	Elize Delport	South Africa	Centre for Human Rights University of Pretoria	27 829280025	27123422893	illisd@mweb.co.za
27	Zeinab Kamil Ali	Djibouti	National Committee for Human Rights	253 358507 253 815533	253-354423	zeinab70@yahoo.fr
28	Kibre Dawit	Ethiopia	Kisama Africa University College	251 9 206401 251 1 493210		kisama_africa @yahoo.com
29	Faiza Jama Mohammed	Somalia	Equality Now, Africa Office	254 20 2719832	2719868	equalitynow @kenyaweb.com fmohammed @equalitynow.org
30	Sarah Mukasa	Uganda	Akina Mama wa Africa (AmWA)	256 41 543681	256-41-543683	sarah@amwa-ug.org sarahmukasa@yahoo.com
31	Esther Banyenzaki	Uganda	Eastern African Sub-regional Support Initiative for the Advancement of Women(EASSI)	256 41 285163	256-041-285163	eassi@eassi.org
32	Caroline Asero Ageng'o	Kenya	Equality Now, Africa Office	254 20 2719913 /2719832	2719868	cosero_ageng @equalitynow.org

CCRDA

Wangari Kinoti	Kenya	Education Centre for Women in Democracy (ECWD)	254 20 570386 254 721 385015	561316	wangari@ecwd.org
Juliet Makokha	Kenya	National Council of Women of Kenya (NCWK)	254 20 604738 254 733 971927	604738	Jmakokha22184 @yahoo.com
Ken Oredo	Kenya	UNIFEM	254 20 624384	624494	Kenneth.oredo@undp.org
Caroline Mutoni-Kamau	Kenya	Coalition on Violence Against Women-COVAW (K)	254 20 574357/8	574253	info@covaw.or.ke
Anne Gathumbi	Kenya	Coalition on Violence Against Women-COVAW (K)	254 20 574357/8	574253	info@covaw.or.ke
Nancy Kanyago	Kenya	Urgent Action Fund - Africa	254 20 2731095	2631094	info@urgentactionfund-africa.or.ke
Peter Kahara	Kenya	ABANTU for Development	254 20 570343 /574876	570668	kahara@abantu.org
Josephine Karani	Kenya	Association of Women Media in Kenya (AMWIK)	254 20 2816130		josebigg@yahoo.com
Teopista Nabusoba	Kenya	Association of Media Women in Kenya (AMWIK)	254 722 600231		nabusoba@yahoo.com amwik@swiftkenya.org
Immaculate Wenge	Kenya	FIDA Kenya	254 20 570444 /573511	504030	immaculate@fida.co.ke info@fida.co.ke
Judy Thongori	Kenya	Center for Rehabilitation and Education of Women (CREAW)	254 20 250975/6	250976	judyt@wananchi.com
Irunguh Houghton	Kenya	Oxfam, GB	254 20 2820155	2715003	irunguh@oxfam.org.uk
Phoebe K. Thumbi	Kenya	WARIK	254 20 4446313	4445973	pkthumbi@yahoo.com
Lawrence Birundu	Kenya	WARIK	254 733 971290		birjef@yahoo.com
Atsango Chesemi	Kenya	Sienna Associates	254 20 574224 /574240		atsangochesoni @yahoo.com
Betty Wamalwa-Wanyonyi	Kenya	SIENNA Associates	254 20 574240		bmuragori@yahoo.com
Christine Agimba	Kenya	Sienna Associates	254 722 781854		caagimba@yahoo.com
Rose Chege	Kenya	Gender and Development Consultant			r.chege@wananchi.com
Okumbe Miruka	Kenya	Gender and Development Consultant	254 722 809094		okumbamiruka @hotmail.com
Isaac Kipyegon	Kenya	African Women and Child Feature Service (AWC)	254 20 2720534	2718469	ikipyegon@awcfs.org
Monica Mwatia	Kenya	Interpreter	254 733 617105	2733232	fuschia71@yahoo.com
Kasongo Mukalay	Kenya	Interpreter	254 722 705848	4440166	kasongomukalay @yahoo.com
Billie K. Mwenesi	Kenya	Interpreter	254 722 737403	2724079	bilmwe@yahoo.com

CCRDA

56	Jacob Ngumi	Kenya	FEMNET-Men for Gender Equality Network	254 721 695890		jacobngumi@yaho
57	Ephraim Timothy Omulepu	Kenya	FEMNET-Men for Gender Equality Network	254 722 295928		omulepu@yahoo
58	Dr Pamela Kola	Kenya	FEMNET	254 20 569786 254 722 299408	569786	Crèche-kenya@
59	L. Muthoni Wanyeki	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20	3742927	admin@femnet
60	Christine Butegwa	Uganda	FEMNET	254 20 3741301/20	3742927	communication @fement.or.ke
61	Mary Wandia	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20	3742927	wandia@femnet
62	Elvire S. Chumbow	Cameroon	FEMNET	254 20722681343		chumbow@femnet
63	Rose Akinyi	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20		admin@femnet
64	Emma Bowa	Kenya	Intern FEMNET			
65	Brown Sankale	Kenya/South Africa	Africa Digital Media Africa Women Journal	254 720 374449		olesurune@ya
66	Jane Mbuthia	Kenya	Capital FM, Kenya	254 20 216467		mbuthia@capi
67	Lucy Nyagah	Kenya	KBC	254 733 721180		nyagahlucy@
68	Joan Gathoni	Kenya	Standard Newspaper	254 721 330140		joeanm2002@
69	Alex Ndegwa	Kenya	Standard newspaper	254 721 783170		alexndegwa@
70	Brenda Mahya	Kenya	Kenya Television Network (KTN)			
71	Augustine Kyalo	Kenya	Kenya Television Network (KTN)			aakyalo@ya
72	David Sum	Kenya	Kenya Television Network (KTN)	254 20 227122		dksumdk@ya
73	Jeff Otieno	Kenya	Nation Media Group	254 20 32088434	213946	jeaff@yahoo
74	Robert Gichu	Kenya	Nation Media Group			Robert.gichon
75	Mawadhe Ann	Kenya	Nation Media Group	254 720 737096		amawadhe@
76	Victoria	Kenya	Faith Daily	254 20 226161		www.faithdail
77	Elizabeth Adundo	Kenya	Faith Daily	254 20 226101		www.faithdail
78	Rachel	Kenya	Pana Press	254 721 898931		muthonik@
79	Wambui Kiura	Kenya	Freelance Journalist			wambuiqra@
80	Jane Muholo	Kenya	Kenya Times	254 733 601412		jmuhoho@
81	Dorcas Kaimenyi	Kenya	Kenya News Agency	254 720 790173		dorcasuon@

CCRDA

Annex VII

LIST OF PARTICIPANTS:

Regional Consultation for the Coalition Campaigning for the Ratification of the African Union's Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa

NAME	COUNTRY	ORGANISATION	TELEPHONE	FAX	E-MAIL
Dr Willy Mutunga	Kenya	Ford Foundation			
Nyaradzai Gumbonzvanda	Zimbabwe	UNIFEM Regional Office for East and Horn of Africa			nyaradzai.gumbonzvanda@undp.org
Simone Ehieli-Ouoch-Olunya	Kenya	Canadian International Development Agency-Gender Equity support Project-CIDA GESP			
Nyazi D. Jipreze	Nigeria	Federal Ministry of Women Affairs, Nigeria	234 95237114 234 8034525822		nggoby@yahoo.com
Hamidi Saudatu	Nigeria	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA)	234 9 4131438	234 9 4132932	saudatu@yahoo.com info@wrapa.org
Isatou Kallay	Gambia	African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS)	220 462340 / 462341 / 462342	220 462338 /462339	beekoko@yahoo.com acdhrs@acdhrs.org csec@acdhrs.org
Coumba Kastidia Diawara	Mali	Association des Juristes de Mali (AJN)	223 332356 /675 44 90	2223566	cabmaya@ajubone.net.ml cabinetsoya@afribone.net.ml
Mama Koite Doumbia	Mali	Syndicat National de l'Education et de la Culture (SNEC)	223 2224721 /2226146		mamakoite@yahoo.fr
Genevieve Gnonlonfin	Benin	WiLDAF-Benin	229 30 23 71 /96 41 55/306969	306022	bgnadjo@intnet.bj wildaf-b@intnet.bj
Kouyate Sory	Guinea Conakry	Cellule de Coordination sue les Pratiques Traditionelle Affectant la Sante des Femmes et des Enfants (CPTAFE)	225 22 475054	475075	kouyate_sory@yahoo.fr
Madeline Mckennedy-Macfoy	UK/Sierra Leone	RAINBO/AMANITARE	44 2076253400	44 2076252999	mkennedymacfoy@rainbo.org
Rosalina Simeon-Dilis	Mozambique	Foundation for Community Development, FDC	258 1 335359	258 1 355355	msikumba@fdc.org.mz
Rosie Andrew Freeman	Namibia	Sister Namibia	(0926461)-230618 (09264)-812520601 811226485	0926461 - 236371	rfreeman@mweb.com.na sister@iafrica.com.na
Zeinab Hamil Ali	Djibouti	National Committee for Human Rights	253 358507 253 815533	253-354423	zeinab70@yahoo.com

CCRDA

15	Faiza Jama Mohammed	Somalia	Equality Now, Africa Office	254 20 2719832	2719868	equalitynow @kenyaweb.com fmohammed @equalitynow.org
16	Sarah Mukasa	Uganda	Akina Mama wa Africa (AmWA)	256 41 543681	256-41-543683	sarah@amwaea.org
17	Caroline Asero Ageng'o	Kenya	Equality Now, Africa Office	254 20 2719913 /2719832	2719868	cosero_agengo @equalitynow.org
18	Caroline Rintari-Kamau	Kenya	Coalition on Violence Against Women-COVAW (K)	254 20 574357/8	574253	info@covaw.or.ke
19	Anne Gathumbi	Kenya	Coalition on Violence Against Women-COVAW (K)	254 20 574357/8	574253	info@covaw.or.ke
20	Lillian Julliet Ohuma	Kenya	FIDA Kenya	254 20 570444 /573511	504030	immaculate@fida.co.ke info@fida.co.ke
21	Irunguh Houghton	Kenya	Oxfam, GB	254 20 2820155	2715003	irunguh@oxfam.org
22	Firoze Manji	Kenya/UK	FAHAMU	44 18 65791777	203009	firoze@fahamu.org
23	Rotimi Sankore	Nigeria/UK	CREDO for the Freedom of Expression	44 2077875501	77875502	rotimi@credonet.com
24	Elize Delport	South Africa	Centre for Human Rights University of Pretoria	27 829280025	27123422893	illisd@mweb.co.za
25	Okumba Miruka	Kenya	Gender and Development Consultant	254 722 809094		okumbamiruka @hotmail.com
26	Hilda Orimba	Kenya	WOWESOK	254 20 606266 254 721 619715		wowesok@yahoo.com
27	Wanjiku Mwotia	Kenya	Interpreter	254 733 617105	2733232	fuschia71@yahoo.com
28	Kasongo Mukalay	Kenya	Interpreter	254 722 705848	4440166	kasongomukalay @yahoo.com
29	Bilha M. Mwenesi	Kenya	Interpreter	254 722 737403	2724079	bilmwe@yahoo.com
30	Mary Wandia	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20	3742927	wandia@femnet.co.ke
31	Elvire S. Chumbow	Kenya/Cameroon	FEMNET	254 20722681343	3742927	chumbow@femnet.co.ke
32	Rose Akinyi	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20		admin@femnet.co.ke
33	Emma Bowa	Kenya	Intern FEMNET			

CCRDA

Annex VIII

Resource Persons' Profiles

...dele Aderinwale-Nigeria

...dele Aderinwale is a trained political Scientist. Professionally, a development expert, Aderinwale also ...ticipated in many international courses both as a Resource Person and as a participant. He is alum... ...f the United Nations University, International Leadership Academy, Jordan, 1997 and alumnus of ...Harvard University, Executive Programme for Leaders in Development 1996. He participated at the ...ned Salzburg Seminar, Session 317 in Austria, 1994, the Sixth Lisbon Youth Summit, Portugal ...and the Center for Advanced Studies in International Negotiation, Geneva, Switzerland 1991. His ...professional concern is in the area of leadership development and capacity building.

...s experience and network, Mr. Aderinwale has consulted for major international agencies like the ...an Union; Organisation of African Unity now African Union, International Institute for Democracy ...toral Assistance, Sweden, Development Researchers Network Italy, the United Nations ...ment Programme, the Canadian International Development Agency, the Royal Embassy of ...and the Federal Government of Nigeria among others on varied development issues. He is a ...and motivational speaker. He has published series of books and academic papers on thematic ...ment and governance issues. Mr. Aderinwale is currently the Executive Director of the Africa ...ship Forum, based in Ota Nigeria. He is currently Chairman of the Board of Directors, Business ...Netherlands - Nigeria; Chairman of PARLIANET of African Capacity Building Foundation; ..., National Working Group on African Peer Review Mechanism. Mr. Aderinwale is also a close ...and confidant to the President of the Federal Republic of Nigeria. Chief Olusegun Obasanjo.

...go Chesoni-Kenya

...go Chesoni a human rights lawyer with experience in monitoring women's rights at the national, ...and global levels. She brings experiences of having monitored the impact of conflict on African ...and expertise in having dealt with the several international human rights instruments pertinent to ...s of women including having prepared shadow reports on the legal status of women and reports ...UN Commission on the Status of Women. She also has attended CSSDCA activities on behalf ...NET. Her areas of interest include research on gender on corruption, constitutional and institu... ...reform.

...Wamalwa-Muragori-Kenya

...Wamalwa-Muragori is an environmentalist; she has worked with the United Nations Development ...(UNDP) where she was responsible for establishing the Africa 2000 program. She brings an ...understanding of the operations and mechanisms of inter-governmental organisations. She has ...been involved in developing methodology for not only monitoring women's rights but also examin... ...nexus between gender and corruption and women's access to economic resources. She has also ...undertaken, through collaboration with the Nairobi Women's Hospital, developing tools for ...the cost of violence against women. She has also in the passed year worked with DSW a ...youth HIV/AIDS organisation in the development of a manual and other institutional capacity ...materials.

...tine Agimba-Kenya

...tine is a lawyer; she has been a practising lawyer in Kenya and has worked as with the PTA Bank, ...tution of the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). She has considerable ...ence in research, consultancy and capacity building on gender, law and development issues, with ...ular interest in Women's access to regional economic bodies and gender and trade issues. One ...current interest assignment involves co-ordinating a capacity building programme to support key ...ions in land administration and land dispute resolution being implemented by the Ministry of ...and Constitutional Affairs and the Ministry of Lands and Housing under Kenya's Governance, ..., Law and Order Legal sector Reform programme. Christine is the Chairperson of the Nairobi ...er of the Organisation of Women in International Trade, serves on the Board of FIDA-Kenya and ...ary Legal Advisor of the Young Women Christian Association of Kenya

CCRDA

Elize Delport-South Africa

Elize is a director of Mhlava Consulting services and Chairperson of the Board of Trustees Metropolitan Health Open Plan Medical Scheme in South Africa. Elize is a human rights lawyer activist with a particular interest in the human rights situation of women in Africa. She served as a mber of the University of South Africa Faculty of Law for ten years. She was appointed as a Commissi of the first constitutionally - established Commission on Gender Equality in South Africa where she ed up the Gender Justice portfolio. Since completing her term of office, she has focused her atte on the human rights situation of women in Africa.

She has been closely involved with the development of the Protocol on the Rights of Women in and efforts to ensure the participation of women in the structures of the African Union. She closel lows the work of the African Commission on Human and Peoples' Rights and attends sessions o Commission whenever possible. She with human rights organizations including WiLDAF, the AC the Raoul Wallenberg Institute of Sweden, the University for Peace in Costa Rica and the Cen Human Rights, University of Pretoria and has been involved in various human rights research and ing initiatives across the continent.

Irunguh Houghton-Kenya

Irungu Houghton is the Pan Africa Policy Advisor for Oxfam GB based in his home country Keny represents Oxfam to significant and high profile external relationships with African Union, key bi aid agencies, media and organisations operating Africa-wide. Prior to Oxfam, Irungu was Fou Director for Action Aid USA (2000-2002) and has thirteen years research, advocacy and manag with practical experience of working on poverty, human rights, NGO capacity-building, public social organisation and gender programmes in Africa and North America.

L. Muthoni Wanyeki-Kenya

Muthoni Wanyeki is a political scientist who works on development communications, gender and rights and has published in these areas. She is currently the Executive Director of the African Development and Communication Network FEMNET). She also serves as regional advisor African Women's Development Fund (AWDF) and Article 19. And she sits on the Boards of the International de Montreal (FIM), Kituo cha Katiba, Kwani? and the World Association of Com Broadcasters (AMARC).

Mary Wandia-Kenya

Wandia is African women's human rights activist and works with FEMNET under the Advoca gramme in charge of the African Union (AU) and PRSP projects since 1999. She has participate input into the processes of drafting the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' R the Rights of Women in Africa and the Statutes of the Economic Cultural and Social (ECOSOCC) of the AU. She has been involved in advocacy efforts to mainstream gender in the tion processes from the OAU to the AU at the regional level. She has trained and written on ge the AU and poverty reduction in Africa. Wandia is a former member of the AU Civil society Group on ECOSOCC and is currently a member of the AU Working Group on Strengthening between African Civil Society and the AU Commission.

Dr. Monica Kathina Juma-Kenya

Dr. Juma holds a BA (Hons.) and MA from the University of Nairobi, and a DPhil in Politics University of Oxford. She is a Senior Analyst/Researcher at the AU-NEPAD Programme of Sate in Pretoria, where she heads the Peace and Security Portfolio of the programme. Among the cur ects is the exploration of the interface between NEPAD and the AU in the consolidation of pe development within the context of post conflict reconstruction.

Among the current projects is the exploration of the interface between NEPAD and the AU in solidation of peace and development within the context of post conflict reconstruction. Previo was a Research Associate at the International Peace Academy, New York where she directed that assessed capacities of African institutions to respond to crisis and conflict. Dr. Juma has en numerous consultancies on security, peace building, disaster response and human right agencies including the UNDP (on Women and Peace processes-2000) and UNHCR (surveys an tion, environmental assessment and sustainable livelihoods of refugee populations).

CCRDA

Kamba Miruka-Kenya

Kamba Miruka has over ten years experience as a participatory training consultant in providing services to UN, government and non-governmental organisations in Kenya, Africa and internationally. He has extensive expertise in training for gender mainstreaming, strategic planning, monitoring and evaluation, country programming, team building, research, cultural orientation and proposal development, among others. Miruka is a published author of training manuals, analytical texts on oral literature and newspaper articles on gender, culture and the arts.

His gender training experience spans work in virtually all countries of the Eastern and Southern African region (Kenya, Tanzania, Uganda, Rwanda, Burundi, Namibia, Angola, Swaziland, Zambia, Sudan, Somalia and Ethiopia) as well as the Caucasus (Georgia, Armenia and Azerbaijan), United States of America and Britain. Miruka has excellent writing skills and has produced numerous reports from training workshops as well as assisted many organisations document their programming experiences. He is published author of several literary and professional books and manuals.

Sarah Mukasa - Uganda

Sarah Mukasa works for Akina Mama wa Afrika as the Programmes Manager for the Eastern Africa programmes. She has a BA in Business and Management from the University of East London and an MSc in NGO Management from the London School of Economics and Political Science. Sarah is a feminist activist with extensive experience of advocacy at international, regional, and national levels. She has participated in a number of key UN meetings, where she has coordinated advocacy strategies for the African women's interest groups, including the African Women's Caucus, to ensure that the concerns of African women are firmly on the agenda.

Currently she is working alongside other women to mainstream gender at the African Union, both at policy and operational levels. Sarah also lived in the UK for a number of years, where she worked in local health authorities as a community development officer, developing services for minority ethnic communities in London and in particular refugees and asylum seekers. She has a special interest in the issue of race as it interfaces with gender, sexual rights and the issues relating to the integrity of women's bodies and the institutional development of women's organisations.

Hon Sheila Kawamara, Uganda

Hon Sheila is Member of Parliament in the East African Legislative Assembly, representing Uganda. Hon Sheila has deep knowledge of African and global issues, with extensive Civil Society Organisations experience in policy advocacy, lobbying and campaigning in the Africa region and internationally. She has strong parliamentary experience with East African national parliaments and the African Union. Professionally trained as a media expert with excellent skills in designing and executing media campaigns. Highly skilled in networking, mobilizing and coordination of CSOs, negotiation and analy-

Hon Sheila has proven leadership skills, including managing organizations and networks. She is an effective communicator at national and international levels with strong networks with parliamentarians and CSOs in Africa and internationally. Hon Sheila holds a Masters of Arts in Development Studies, in the field of Alternative Development Strategies. She also holds a Degree in Bachelor of Arts with Education, in Economics and History, and a Post-Graduate, Diploma in Journalism. She has undergone courses in International Policy Advocacy, leadership and management skills by the African Women's Leadership Institute by Akina Mama wa Africa, Organizational Development in Africa, and Gender Mainstreaming and Practice.

CCRDA

lentes compétences dans la conception et la mise en œuvre des campagnes médiatiques. Elle ment compétente en matière de travail en réseau, de mobilisation et de coordination des négociation et d'analyse.

L'Hon. Sheila a des qualités de leadership, y compris la gestion d'organisations et de réseau une communicatrice efficace aux niveaux national et international ayant d'excellentes relations réseaux de Parlementaires et d'OSC en Afrique et dans le monde. L'Hon. Sheila est titulaire Maîtrise en Etudes sur le développement, en Politiques de Stratégies alternatives de développement est également titulaire d'une Licence en arts et éducation, économie et histoire, ainsi qu'un troisième cycle en journalisme. Elle a suivi de brefs stages sur le plaidoyer en politique internationale les compétences de leadership et de gestion, organisés par des structures telles que African Women Leadership Institute, Akina Mama wa Africa, Organizational Development in Africa, et Gender Theory and Practice.

CCRDA

Dr. Monica Kathina Juma-Kenya

Dr. Juma est titulaire d'une licence (BA (Hons.)) et d'une Maîtrise (MA) de l'Université de Nairobi, ainsi qu'un doctorat de 3e cycle (Dphil) en Politique de l'Université d'Oxford. Elle occupe le poste de Chercheur principal au programme UA-NEPAD appelé Safer Africa, à Pretoria, où elle est responsable du dossier Paix et Sécurité. Au nombre des projets actuels dont elle a la charge figure l'exploration de l'interface entre le NEPAD et l'UA dans la consolidation de la paix et du développement dans le contexte de reconstruction post-conflit.

Précédemment, elle était Chercheuse associée à la International Peace Academy de New York où elle a dirigé un projet qui consistait à évaluer les capacités des institutions africaines à réagir face aux situations de crise et de conflit. Le Dr. Juma a mené de nombreux travaux de consultant dans les domaines de la sécurité, de la construction de la paix, de la riposte face aux catastrophes et des droits de l'homme pour le compte des agences onusiennes dont le PNUD (sur Femmes et processus de paix -2000) et le HCR (études sur la protection et l'évaluation environnementales et les sources de subsistance durables pour les populations réfugiées).

Miruka Miruka- Kenya

Miruka Miruka possède plus de dix ans d'expérience comme consultant en formation participative et fournit des services à des organisations de l'ONU, Gouvernementales et non-gouvernementales au niveau local en Afrique et au niveau international. Il est expert en matière de formation sur la prise en compte de la dimension genre, la planification stratégique, le suivi et l'évaluation, la conception de programmes communautaires, le travail en équipe, la recherche, l'orientation culturelle et l'élaboration d'avant-projets, entre autres. Miruka est auteur de manuels de formation, de textes analytiques sur la littérature orale et d'articles de journaux sur le genre, la culture et l'art.

Miruka apporte une vaste expérience en formation sur le genre à travers ses travaux dans pratiquement tous les pays de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Burundi, Rwanda, Angola, Swaziland, Zambie, Soudan, Somalie et Ethiopie) ainsi que dans le Caucase (Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan), aux Etats-Unis d'Amérique et en Grande Bretagne. Miruka possède des talents d'écrivain exceptionnels et a produit plusieurs rapports dans le cadre d'ateliers de formation qu'il a par ailleurs aidé de nombreuses organisations à documenter leurs expériences dans la programmation. Il est auteur de nombreux ouvrages et manuels littéraires et professionnels déjà publiés.

Sarah Mukasa- Ouganda

Sarah Mukasa travaille avec Akina Mama wa Afrika en tant que Chargée de programmes pour l'Afrique de l'Est. Elle est titulaire d'une licence en gestion de l'Université de East London et une Maîtrise dans la gestion des ONG de la London School of Economics and Political Science. Sarah est une féministe militante qui dispose d'une vaste expérience en matière de plaidoyer aux niveaux international, régional et national. Elle a participé à plusieurs réunions importantes de l' ONU, où elle a coordonné les stratégies de plaidoyer pour divers groupes d'intérêt féminin, y compris le African Women's Caucus pour veiller à la prise en compte effective des préoccupations des femmes africaines.

Elle œuvre actuellement, aux côtés d'autres femmes, pour l'intégration de la dimension genre au sein de l'Union africaine, tant au niveau interne qu'au niveau de la mise en œuvre opérationnelle. Sara a également vécu au Royaume Uni pendant plusieurs années, où elle a travaillé pour le compte de collectivités locales et structures de santé en tant qu'agent de développement communautaire, assurant des services pour les communautés ethniques minoritaires de Londres, en particulier les réfugiés et les demandeurs d'asile. Elle accorde un intérêt particulier aux questions raciales dans leur corrélation avec les questions de genre, de droits sexuels et de l'intégrité du corps de la femme et de développement institutionnel des organisations féminines.

Hon. Seila Kawamara- Ouganda

L'Hon. Sheila est député siégeant à l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, où elle représente l'Ouganda. L'Hon. Sheila a une connaissance profonde des questions africaines et mondiales et une grande expérience de collaboration avec les Organisations de la société civile (OSC) dans les domaines du plaidoyer politique, du lobby, et des campagnes dans la région de l'Afrique de l'Est et au niveau international. Elle a une expérience parlementaire forte avec les Parlements nationaux de l'Afrique de l'Est et l'Union Africaine. Elle a reçu une formation professionnelle comme expert des médias avec d'excel-

CODESRIA

RTW Document output.qxd 4/2/05 7:27 PM Page 11 (Blackplate)

siste à coordonner un programme de renforcement des capacités en appui à des institutions responsables de l'administration foncière et de la résolution des litiges fonciers, projet mis en œuvre par le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et le Ministère de la terre, du logement et [illegible] du programme du gouvernement kenyan sur la reforme des secteurs de la gouvernance, de la justice, du droit et de l'Etat de droit. Christine est la présidente de l'antenne de Nairobi de l'Organisation [illegible] femmes dans le commerce international, elle est membre du conseil d'administration de FIDA-Kenya et Conseillère juridique honoraire de la Young Women Christian Association du Kenya.

Elize Delport-Afrique du Sud

Elize est l'une des responsables de Mhlava Consulting services et Présidente du conseil d'administration du Metropolitan Health Open Plan Medical Scheme en Afrique du Sud. Elize est une juriste et militante des droits de l'homme qui s'intéresse particulièrement à la situation des droits humains de la femme en Afrique. Elle a servi pendant dix ans à la faculté de droit de l'université de l'Afrique du Sud. Elle a été nommée comme membre de commission - la toute première créée par la Constitution- sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique du Sud, au sein de laquelle elle était titulaire du portefeuille Gender et Justice. Depuis la fin de son mandat à ce poste, elle focalise son attention sur la situation des droits humains de la femme en Afrique.

Elle a été étroitement associée à l'élaboration du Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique ainsi qu'aux efforts visant à garantir la participation des femmes aux structures de l'Union africaine. Elle suit de près les travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, aux sessions de laquelle elle assiste chaque fois que cela est possible. Elle collabore avec plusieurs organisations de droits de l'homme dont WiLDAF, ACDHRS, Institut Raoul Wallenberg de la Suède, l'Université de [illegible] de Costa Rica et le Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria. Elle a participé à plusieurs travaux de recherche et activités de formation sur les droits de l'homme à travers le continent.

Irunguh Houghton-Kenya

Irungu Houghton est le Conseiller en politique panafricaine de Oxfam GB basé dans son pays d'origine, le Kenya. Il représente Oxfam dans le cadre de relations extérieures de haut niveau avec l'Union africaine, avec de grandes agences d'aide bilatérales, avec les médias et autres organisations [illegible] venant à l'échelle de l'Afrique. Avant de servir à Oxfam, Irungu fut le Directeur fondateur de Action USA (2000-2002). Il a à son actif 13 ans de recherche, de plaidoyer et de gestion avec une expérience pratique d'interventions dans les domaines de la pauvreté, des droits de l'homme, de renforcement des capacités des ONG, de politique publique, d'organisation sociale et de programmes de genre en Afrique et en Amérique du Nord.

L. Muthoni Wanyeki-Kenya

Muthoni Wanyeki est une spécialiste de science politique qui travaille dans les domaines tels que [illegible] munications du développement, genre et droits de l'homme, domaines sur lesquels elle a publié [illegible] ouvrages. Elle occupe actuellement le poste de Directrice exécutive du Réseau de développement [illegible] communication pour les femmes africaines (FEMNET). Elle est par ailleurs conseillère régionale du Fonds africain de développement des femmes (AWDF) et de l'Article 19. Elle siège au sein des conseils d'administration du Forum International de Montréal (FIM), de Kituo cha Katiba, Kwanini et de l'Association mondiale des animateurs de radios communautaires (AMARC).

Mary Wandia-Kenya

Wandia est une militante des droits humains de la femme africaine qui collabore avec FEMNET depuis 1999 sur un programme de plaidoyer dans lequel elle est responsable des volets Union africaine [illegible] et PSRP. Elle a participé et a contribué au processus d'élaboration du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique et celui des Statuts du Conseil économique, social et cultural (ECOSOCC) de l'UA. Elle a contribué aux efforts de plaidoyer en vue de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de transition de l'OUA à l'UA au niveau régional. Elle a assuré la formation et écrit sur les questions de genre et l'UA et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Wandia est une ancienne membre du Groupe de travail de la société civile sur l'ECOSOCC et membre actuelle du Groupe de travail de l'UA sur le Renforcement des relations entre la société civile africaine et la Commission de l'UA.

COPY

Annex VIII

Profil des personnes - ressources

dele Aderinwale-Nigeria

dele Aderinwale est un spécialiste en science politique. Expert en développement de profession, nwale a participé également à plusieurs stages internationaux tant en qualité de personne-rce que de participant. Il est un ancien étudiant, promotion 1997, de l'Académie internationale adership de l'Université des Nations Unies, en Jordanie et ancien étudiant, promotion 1996, du ve Programme for Leaders in Development de l'Université de Harvard. Il a participé au célèbre naire de Salzburg, Session 317 en Autriche en 1994, au Sixième sommet de la jeunesse de me, (Portugal) en 1993 et à un stage au Centre des études supérieures en négociation interna-le de Genève, (Suisse) en 1991. Son principal domaine d'intérêt professionnel est le développe-t du leadership et le renforcement des capacités.

de son expérience et de son réseau, M. Aderinwale a servi de consultant sur diverses questions de eloppement auprès de grandes agences internationales de développement telles que l'Union éenne; l'Organisation de l'unité africaine devenue Union africaine, l'Institut international pour la ocratie & l'assistance électorale en Suède, le Réseau des chercheurs en développement en Italie, le gramme des Nations unies pour le développement, l'Agence canadienne de développement inter-nal, l'Ambassade royale de la Norvège et le Gouvernement fédéral du Nigeria, entre autres. Il est ain et orateur-motivateur. Il a publié une série d'ouvrages et d'articles universitaires sur des thèmes au développement et à la gouvernance. M. Aderinwale est actuellement le Directeur exécutif de Leadership Forum, basé à Ota (Nigeria). Il est Président du conseil d'administration de la Business al Netherlands - Nigeria; Président de PARLIANET de la Fondation africaine pour le renforcement capacités; Secrétaire du groupe de travail national sur le Mécanisme africain d'évaluation par les s. M. Aderinwale est par ailleurs un proche conseiller et confident du Président de la République rale du Nigeria, Chief Olusegun Obasanjo.

ngo Chesoni-Kenya

ngo Chesoni est une juriste des droits de l'homme ayant une expérience en matière de suivi des ts de la femme aux niveaux national, régional et mondial. Elle a eu à évaluer l'impact des conflits es femmes africaines ; elle possède une riche expérience découlant de ses travaux sur plusieurs uments internationaux de droits de l'homme et traitant spécifiquement des droits de la femme ; dans ontexte, elle a, entre autres, préparé des projets de rapports sur le statut juridique de la femme ainsi des rapports pour le compte de la Commission des Nations unies sur le statut de la femme. Elle a ailleurs pris part aux activités de la CSSDCA au nom de FEMNET. Son centre d'intérêt porte notam-t sur la recherche sur le genre, la corruption, les reformes constitutionnelles et institutionnelles.

ty Wamalwa-Muragori-Kenya

Wamalwa-Muragori est une écologiste; elle a travaillé avec le Programme des Nations unies pour veloppement (PNUD) où elle était responsable de la mise en place du Programme Afrique 2000. possède une connaissance approfondie des opérations et des mécanismes des organisations inter-vernementales. Elle a également été associée à l'élaboration de méthodologies servant non seule-t d'outil de veille pour le respect des droits de la femme, mais également de moyen d'examiner le entre genre et corruption et l'accès des femmes aux ressources économiques. Elle a également pris récemment, à travers une collaboration avec le Nairobi Women's Hospital, la mise au point ils pour mesurer le coût de la violence faite aux femmes. Elle a travaillé l'année dernière avec DSW, organisation de jeunes de lutte contre le HIV/AIDS, sur l'élaboration d'un manuel et d'autres ériels de renforcement des capacités institutionnelles.

ristine Agimba-Kenya

istine est juriste; elle pratique cette profession au Kenya et a travaillé avec la Banque de la ZEP [Zone change préférentielle], une institution du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA). justifie d'une riche expérience dans les domaines de la recherche, de l'assistance-conseil, du ren-cement des capacités en matière de genre, du droit et des questions de développement, avec un rêt particulier pour l'accès des femmes aux organismes économiques régionaux ainsi que pour les stions genre et échanges commerciaux. L'une de ses missions actuelles qui l'intéresse vivement con-

VOID

Annex VII

LISTE DES PARTICIPANTS:

...ultation régionale de la Coalition faisant campagne pour la Ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique de l'Union africaine

NOM	PAYS	ORGANISATION	TELEPHONE	FAX	E-MAIL
...Willy Mutunga	Kenya	Ford Foundation			
...ai Gumbonzvanda	Zimbabwe	UNIFEM Regional Office for East and Horn of Africa			nyaradzai.gumbonzvanda@undp.org
...Auoch-Olunya	Kenya	Canadian International Development Agency-Gender Equity support Project-CIDA GESP			
...O. Jipreze	Nigeria	Federal Ministry of Women Affairs, Nigeria	234 95237114 234 8034525822		nggoby@yahoo.com
...Saudatu	Nigeria	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA)	234 9 4131438	234 9 4132932	saudatu@yahoo.com info@wrapa.org
...Kallay	Gambie	African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS)	220 462340 / 462341 / 462342	220 462338 /462339	beekoko@yahoo.com acdhrs@acdhrs.org csec@acdhrs.org
...Kadidia ...coure	Mali	Association des Juristes de Mali (AJN)	223 332356 /675 44 90	2223566	cabmaya@ajubone.net.ml cabinetsoya@afribone.net.ml
...Koite ...umbia	Mali	Syndicat National de l'Education et de la Culture (SNEC)	223 2224721 /2226146		mamakoite@yahoo.fr
...evieve ...konadjo	Bénin	WiLDAF-Benin	229 30 23 71 /96 41 55/306969	306022	bgnadjo@intnet.bj wildaf-b@intnet.bj
Kouyate Sory	Guinée Conakry	Cellule de coordination sue les pratiques traditionnelles Affectant la santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE)	225 22 475054	475075	kouyate_sory@yahoo.fr
...deleine Kennedy-Macfoy	UK/Sierra Leone	RAINBO/AMANITARE	44 2076253400	44 2076252999	mkennedymacfoy@rainbo.org
...chimba Sikumba-Dils	Mozambique	Foundation for Community Development, FDC	258 1 335359	258 1 355355	msikumba@fdc.org.mz
Rachel Andrew Freeman	Namibie	Sister Namibia	(0926461)-230618 (09264)-812520601 811226485	0926461 - 236371	rfreeman@mweb.com.na sister@iafrica.com.na
Zeinab Kamil Ali	Djibouti	National Committee for Human Rights	253 358507 253 815533	253-354423	zeinab70@yahoo.com

CRDA

56	Jacob Ngumi	Kenya	FEMNET-Men for Gender Equality Network	254 721 695890		jacobngumi@
57	Ephraim Timothy Omulepu	Kenya	FEMNET-Men for Gender Equality Network	254 722 295928		omulepu@
58	Dr Pamela Kola	Kenya	FEMNET	254 20 569786 254 722 299408	569786	Crèche-kenya@
59	L. Muthoni Wanyeki	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20	3742927	admin@
60	Christine Butegwa	Uganda	FEMNET	254 20 3741301/20	3742927	communication@fement.or.ke
61	Mary Wandia	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20	3742927	wandia@
62	Elvire S. Chumbow	Cameroun	FEMNET	254 20722681343		chumbow@
63	Rose Akinyi	Kenya	FEMNET	254 20 3741301/20		admin@
64	Emma Bowa	Kenya	Intern FEMNET			
65	Brown Sankale	Kenya/Afrique du Sud	Africa Digital Media Africa Women Journal	254 720 374449		olesurune@
66	Jane Mbuthia	Kenya	Capital FM, Kenya	254 20 216467		mbuthia@
67	Lucy Nyagah	Kenya	KBC	254 733 721180		nyagahlucy@
68	Joan Gathoni	Kenya	Standard Newspaper	254 721 330140		joeanm2000@
69	Alex Ndegwa	Kenya	Standard newspaper	254 721 783170		alexndegwa@
70	Brenda Mahya	Kenya	Kenya Television Network (KTN)			
71	Augustine Kyalo	Kenya	Kenya Television Network (KTN)			aakyalo@yahoo.com
72	David Sum	Kenya	Kenya Television Network (KTN)	254 20 227122		dksumdk@yahoo.com
73	Jeff Otieno	Kenya	Nation Media Group	254 20 32088434	213946	jeaff@yahoo.com
74	Robert Gichu	Kenya	Nation Media Group			Robert.gichon@
75	Mawadhe Ann	Kenya	Nation Media Group	254 720 737096		amawadhe@
76	Victoria	Kenya	Faith Daily	254 20 226161		www.faithdailynews.com
77	Elizabeth Adundo	Kenya	Faith Daily	254 20 226101		www.faithdailynews.com
78	Rachel	Kenya	Pana Press	254 721 898931		muthonik@yahoo.com
79	Wambui Kiura	Kenya	Journaliste indépendant			wambuigra@yahoo.com
80	Jane Muholo	Kenya	Kenya Times	254 733 601412		jmuhoho@yahoo.com
81	Dorcas Kaimenyi	Kenya	Kenya News Agency	254 720 790173		dorcasuon@yahoo.com

CRDA

	Wangari Kinoti	Kenya	Education Centre for Women in Democracy (ECWD)	254 20 570386 254 721 385015	561316	wangari@ecwd.org
	Juliet Makokha	Kenya	National Council of Women of Kenya (NCWK)	254 20 604738 254 733 971927	604738	Jmakokha22184 @yahoo.com
	Ken Oredo	Kenya	UNIFEM	254 20 624384	624494	Kenneth.oredo@undp.org
	Caroline Kintari-Kamau	Kenya	Coalition on Violence Against Women-COVAW (K)	254 20 574357/8	574253	info@covaw.or.ke
	Anne Gathumbi	Kenya	Coalition on Violence Against Women-COVAW (K)	254 20 574357/8	574253	info@covaw.or.ke
	Nancy Kanyago	Kenya	Urgent Action Fund - Africa	254 20 2731095	2631094	info@urgentactionfund-africa.or.ke
	Peter Kahara	Kenya	ABANTU for Development	254 20 570343 /574876	570668	kahara@abantu.org
	Josephine Karani	Kenya	Association of Women Media in Kenya (AMWIK)	254 20 2816130		josebigg@yahoo.com
	Toepista Nabusoba	Kenya	Association of Media Women in Kenya (AMWIK)	254 722 600231		nabusoba@yahoo.com amwik@swiftkenya.org
	Immaculate Njenge	Kenya	FIDA Kenya	254 20 570444 /573511	504030	immaculate@fida.co.ke info@fida.co.ke
	Judy Thongori	Kenya	Center for Rehabilitation and Education of Women (CREAW)	254 20 250975/6	250976	judyt@wananchi.com
	Irunguh Houghton	Kenya	Oxfam, GB	254 20 2820155	2715003	irunguh@oxfam.org.uk
	Paul K. Thumbi	Kenya	WARIK	254 20 4446313	4445973	pkthumbi@yahoo.com
	Somoni Birundu	Kenya	WARIK	254 733 971290		birjef@yahoo.com
	Atsango Chesemi	Kenya	Sienna Associates	254 20 574224 /574240		atsangochesoni @yahoo.com
	Betty Wamalwa-Muragori	Kenya	SIENNA Associates	254 20 574240		bmuragori@yahoo.com
	Christine Agimba	Kenya	Sienna Associates	254 722 781854		caagimba@yahoo.com
	Rose Chege	Kenya	Gender and Development Consultant			r.chege@wananchi.com
	Okumba Miruka	Kenya	Gender and Development Consultant	254 722 809094		okumbamiruka @hotmail.com
	Isaiah Kipyegon	Kenya	African Women and Child Feature Service (AWC)	254 20 2720534	2718469	ikipyegon@awcfs.org
	Wanjiku Mwotia	Kenya	Interprète	254 733 617105	2733232	fuschia71@yahoo.com
	Kasongo Mukalay	Kenya	Interprète	254 722 705848	4440166	kasongomukalay @yahoo.com
	Bilha M. Mwenesi	Kenya	Interprète	254 722 737403	2724079	bilmwe@yahoo.com

CPDA

16	Geneviève Bokonadjo	Bénin	WiLDAF-Benin	229 30 23 71 /96 41 55 /306969	306022	bgnadjo@intnet.bj wildaf-b@intnet.bj
17	Kathleen A. Boohene	Ghana	Gender and Economic Reforms in Africa Programme (GERA) of the Third World Network	233 21 511189 /500419 /503669	233-21-511188	gera@twnafrica.org
18	Kouyaté Sory	Guinée Conakry	Cellule de Coordination sur les Pratiques traditionnelles affectant la santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE)	225 22 475054	475075	kouyate_sory@yahoo.fr
19	Aminata Dieyé	Sénégal	Femmes Africa Solidarité (FAS)	221 641 40 63 221 860 20 48	221 860 20 47	amoliwye1@yahoo.com info@fasngo.org
20	Madeleine Kennedy-Macfoy	UK/Sierra Leone	RAINBO/AMANITARE	44 2076253400	44 2076252999	mkennedymacfoy @rainbo.org
21	Hadil-el-khouly	Egypte	Centre for Egyptian Women's Legal Assistance Foundation (CEWLA)	202 604865	202 3266088	info@cewla.org
22	Rim Fayala	Tunisie	Association tunisienne Femmes pour un développement durable (FDD)	216 71 510714	216 98 646211	essrim@yahoo.com ngowfsd@yahoo.com
23	Muchimba Sikumba-Dils	Mozambique	Foundation for Community Development, FDC	258 1 335359	258 1 355355	msikumba@fdc.org.mz
24	Lynette Matimba	Zimbabwe	Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)	263 4 752105 /751189	263 4 781886	lynette@wildaf.org.zw
25	Rachel Andrew Freeman	Namibie	Sister Namibia	(0926461)-230618 (09264)-812520601 /811226485	0926461 - 236371	rfreeman@mweb.com.na sister@iafrica.com.na
26	Elize Delport	Afrique du Sud	Centre for Human Rights University of Pretoria	27 829280025	27123422893	illisd@mweb.co.za
27	Zeinab Kamil Ali	Djibouti	National Committee for Human Rights	253 358507 253 815533	253-354423	zeinab70@yahoo.com
28	Kibre Dawit	Ethiopie	Kisama Africa University College	251 9 206401 251 1 493210		kisama_africa@yahoo.com
29	Faiza Jama Mohammed	Somalie	Equality Now, Africa Office	254 20 2719832	2719868	equalitynow @kenyaweb.com fmohammed @equalitynow.org
30	Sarah Mukasa	Ouganda	Akina Mama wa Africa (AmWA)	256 41 543681	256-41-543683	sarah@amwa-ea.org sarahmukasa@yahoo.co.uk
31	Esther Banyenzaki	Ouganda	Eastern African Sub-regional Support Initiative for the Advancement of Women(EASSI)	256 41 285163	256-041-285163	eassi@eassi.org
32	Caroline Asero Ageng'o	Kenya	Equality Now, Africa Office	254 20 2719913 /2719832	2719868	cosero_agengo @equalitynow.org

CODA

Annex VI

LISTE DES PARTICIPANTS:
Atelier régional de formation

NOM	PAYS	ORGANISATION	TELEPHONE	FAX	EMAIL
Hon Mirugi Kariuki	Kenya	MP, Assistant Minister for Foreign Affairs In charge of African Affairs			
Lady Justice Joyce Aluoch	Kenya	Judge, High Court and Chairperson of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child (ACERWC), AU			
Hon Sheila Kawamara-Mashambi	Ouganda	East African Legislative Assembly	256 77 403120 256 744 576188	256 41543968	smkawama@yahoo.com
Dr Willy Mutunga	Kenya	Ford Foundation			
Nyaradzai Gumbonzvanda	Zimbabwe	UNIFEM Regional Office for East and Horn of Africa			nyaradzai.gumbonzvanda@undp.org
Dr. Monica Juma	Kenya	Safer Africa	27 12 481 6200	27 12 344 6708	monica@saferafrica.org
Yetunde Teriba	Nigeria/Commission UA, Ethiopie	Women Gender and Development Directorate, AU	251 1 525863		yetundeteriba@yahoo.com teribay@africa-union.org
Ayodele Aderinwale	Nigeria	Africa Leadership Forum	234 39 722730 /72232	722524	aderinwale@africaleadership.org
Ngozi O. Jipreze	Nigeria	Federal Ministry of Women Affairs, Nigeria	234 95237114 234 8034525822		nggoby@yahoo.com
Abidemi Sanusi	Nigeria/UK	Alliances for Africa, UK	44 2073591181	44 2073544900	abidemi@alliancesforafrica.org
Mahdi Saudatu	Nigeria	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA)	234 9 4131438	234 9 4132932	saudatu@yahoo.com info@wrapa.org
Béatrice Kallay	Gambie	African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS)	220 462340 /462341 / 462342	220 462338 /462339	beekoko@yahoo.com acdhrs@acdhrs.org csec@acdhrs.org
Traoré Kadidia Doucoure	Mali	Association des Juristes de Mali (AJN)	223 332356 /675 44 90	2223566	cabmaya@ajubone.net.ml cabinetsoya@afribone.net.ml
Mama Koite Doumbia	Mali	Syndicat National de l'Education et de la Culture (SNEC)	223 2224721 /2226146		mamakoite@yahoo.fr
Opportune Santos	Togo	Association Internationale des Femmes Francophones (AIFF)	228 2278268 /9119797	2224120	aksantos@togo-umet.com

CRDA

11h30	Direction Femmes, genre et développement de l'UA Plaidoyer: Refonder les structures et valeurs actuelles du pouvoir pour la promotion des droits de la femme au sein de l'UA, Sarah Mukasa, Akina Mama wa Afrika	Développement et attributions de la Commission de l'UA, Sienna Associates Liens stratégiques entre les organisations féminines africaines et la Direction Femmes, Genre et Développement et attributions de la Commission de l'UA, Sienna Associates	Delport, Centre for Human Rights, University of Pretoria Rendre opérationnel le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme , Elize Delport, Centre for Human Rights, University of Pretoria	femmes africaines, Mary Wandia, FEMNET Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en tant qu'instrument faisant obligation aux gouvernements de rendre compte de leurs engagements pour les droits de la femme africaine, Mary Wandia, FEMNET	Elaboration
13h00	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
14h00	Relever les défis de la formation de Coalitions pour le Changement en faveur de la promotion des droits de la femme dans un contexte de l'UA marquée par le patriarcat, l'injustice et la pauvreté, Irunguh Houghton, Oxfam, GB	Promouvoir le programme de paix et de sécurité des femmes africaines à travers un partenariat stratégique avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, Dr Monica Juma, Safer Africa	Après-midi libre	Elaboration du plan d'action Planning, Facilitateur	Table-ronde partenaires développement à Nairobi - Fran Foundation, GESP, et
16h00	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
16h15.	Médias: les NTIC en tant qu'outils permettant aux organisations féminines de promouvoir le changement dans un contexte de l'UA marquée par le patriarcat, l'injustice et la pauvreté, L. Muthoni Wanyeki, FEMNET	Promouvoir le programme de paix et de sécurité des femmes africaines à travers un partenariat stratégique avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, Dr Monica Juma, Safer Africa	Après-midi libre	Clôture: Dr Pamela Kola, FEMNET	Forum public Protocole des
20h00		Réception: Madame la Juge Joyce Aluoch, Juge à la Haute Cour du Kenya et Présidente du Comité africain des experts sur les Droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC) de l'UA			

CEDA

temps pour nous de nous lever et de notre détermination à investir dans la fil- n'existe aucune place dans notre culture violation des droits et de la dignité de la de la fille dont la contribution à la riche des potentialités de ce pays et du conti- indéniable".

ables participants, Mesdames et urs, je n'avais pas l'intention de parler si ment. J'ai dû me laisser aller. Je m'en

nclure, je voudrais vous faire part de mon ence dans le cadre de ma collaboration UA au cours des 2 dernières années, en alité de Présidente du Comité d'experts de africaine sur les droits et le bien-être de au titre de la Charte de l'UA sur les droits ant.

périence me fait dire que les problèmes emme et de l'enfant n'attirent pas toute l'attention et l'importance qu'ils méritent ; vous devez donc faire preuve de témérité, de force de persuasion, de persévérance etc. lorsque vous abordez ces questions car l'UA demeure une organisation dominée par les hommes. J'ai usé de ces tactiques au cours des derniers sommets annuels des Chefs d'Etat et de Gouvernement (à Durban en Afrique du Sud et à Maputo au Mozambique) où on m'a donné l'occasion de m'adresser aux Chefs d'Etat et de Gouvernement avant l'adoption du Protocole facultatif relatif aux droits de la femme.

J'ai réussi à amener plusieurs pays à ratifier la Charte sur les droits de l'enfant, au cours des 2 dernières années. Je vous lance le défi de persuader vos Etats respectifs à ratifier ces nouveaux protocoles relatifs au droits de l'homme et à la MGF, afin de permettre à l'UA de mettre en place des structures pour leur mise en œuvre par les Etats africains.

Je vous remercie de votre attention.

CRDA

Annex V

PROGRAMME

Atelier et consultation régionale sur le programme du Protocole

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Inscription	Lacunes en matière	Récapitulatif	Récapitulatif	Inscription
	Allocutions d'ouverture: Fondation Ford, FEMNET, UNIFEM, Direction Gente UA, Ministère des Affaires étrangères -Kenya Objectifs: Facilitateur Aperçu de l'UA et de ses mécanismes, Mary Wandia, FEMNET	de genre au sein de l'UA et de ses mécanismes spécialisés, Sienna Associates	Récapitulatif Opportunités de collaboration avec le Parlement panafricain et les parlementaires pour la promotion des droits de la femme, Hon Sheila Kawamara-Mishambi, MP, EALA	Création d'alliances stratégiques entre organisations féminines et les OSC en Afrique à travers l'ECOSOCC et la CSSDCA, Ayodele Aderinwale, Africa Leadership Forum	Introduction, Objectifs et mots de bienvenue Revue des activités: leçons apprises, défis, stratégies pour activités et besoins futurs
	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
	Opportunités, revers et nouvelles frontières dans la promotion des droits et de l'intégration de la femme, Yetunde Teriba,	Liens stratégiques entre les organisations féminines africaines et la Direction Femmes, Genre et	Rendre opérationnel Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme , Elize	Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD): Points d'entrée stratégiques pour les	Débats et adoption du projet de stratégie

Permettez-moi de souhaiter de prime abord la bienvenue au Kenya à tous les participants à l'atelier. Nous nous réjouissons d'accueillir ici les délégations venues de tant de pays africains!

Je ne ferai pas de discours car je prends note du fait que les discours sont comme des bébés - plus facile à concevoir qu'à mettre au monde. Je me contenterai de quelques remarques pour mettre l'accent sur l'importance d'interagir avec l'UA afin de protéger et de promouvoir les droits humains de la femme et le développement durable en Afrique.

J'ai eu l'occasion de lire le programme de votre atelier. Je suis impressionnée par les sujets à débattre.

Votre atelier se tient à un moment on ne peut plus opportun, quand on sait que la semaine dernière le Parlement panafricain a été officiellement lancé dans le Midrand, un quartier d'affaires près de Johannesburg. La Présidente du Parlement panafricain est Son Excellence l'Ambassadrice Getrude Mongella, une honorable femme africaine qui a été la cheville ouvrière de la Conférence de Beijing sur les femmes.

Il a été déclaré, au cours de la cérémonie de lancement que le Parlement panafricain allait fournir à ses 53 Etats membres des conseils sur des questions de politique générale allant du VIH/SIDA au fardeau de la dette, mais qu'il allait éventuellement tenter de produire des législations et harmoniser les lois, de traiter de questions telles que la mauvaise gouvernance.

La législation et l'harmonisation des lois sont très importantes en Afrique, parce que nous avons à faire, dans la plupart des cas, à des sociétés dominées par des hommes qui traitent les femmes comme des bêtes de somme et qui n'ont aucune idée ou ne soucient guère de leurs droits humains.

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples mérite une mention spéciale étant donné qu'il constitue une évolution majeure dans le domaine des droits de la femme en Afrique.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, réunis le 11 juillet 2003 à Maputo, (Mozambique), ont adopté le Protocole. Cet instrument promeut les droits humains de la femme à travers un langage novateur, précis, lourd de sens et détaillé, de même qu'il couvre une gamme élargie de questions de droits, qui, m-a-t-on informée, feront l'objet de [illegible] étant donné que ces questions sont [illegible] votre ordre du jour. J'ai été intriguée par [illegible] que le Protocole - et c'est une [illegible] matière de droit international - stipule [illegible] ment : " Les Etats prennent toutes les [illegible] appropriées pour protéger les droits [illegible] des femmes, particulièrement en [illegible] vortement médicalisée, en cas d'agression [illegible] uelle, de viol, d'inceste ... etc. "

J'estime qu'il s'agit là d'une avancée [illegible] dans la protection des droits humains [illegible] femme.

Le Protocole invite également les Etats [illegible] par des mesures législatives toutes [illegible] Mutilation génitale féminine (MGF) et [illegible] battre l'exploitation des femmes à des [illegible] publicité à caractère pornographique. [illegible] que vous le lirez puisqu'il renferme bien [illegible] positions progressistes, y compris [illegible] domaine de la représentation politique [illegible] économique.

Parlant de MGF, je répète encore une [illegible] l'atelier se tient au moment le plus opportun [illegible] pas plus tard que le Samedi dernier, 18 [illegible] bre 2004, une conférence internationale [illegible] MGF s'est tenue ici à Nairobi. Les dirigeants [illegible] ont pris la parole à cette conférence ont [illegible] la MGF de " pire forme de violation des [illegible] fondamentaux de l'homme en général [illegible] droits humains de la femme en particulier.

Il est encourageant de noter qu'au niveau [illegible] l'Union africaine, un Protocole sur la MGF [illegible] adopté en juillet 2003 et signé par tous les [illegible] Chefs d'Etat et de Gouvernement de [illegible] Maputo (Mozambique). Cet instrument, [illegible] sous l'appellation populaire " Protocole [illegible] Maputo ", stipule que la MGF doit être [illegible] et condamnée. A l'instar de la plupart des [illegible] tocoles, son entrée en vigueur requiert [illegible] cation par 15 Etats membres de [illegible] Heureusement pour nous au Kenya, nous [illegible] reçu l'assurance au plus haut niveau de l'Etat [illegible] Son Excellence le Président de la République [illegible] le Kenya va ratifier ce protocole. On [illegible] ailleurs, en le citant, qu'il a lancé un appel [illegible] autres membres de l'UA pour " qu'ils ratifient [illegible] instrument a fin qu'il entre en vigueur et [illegible] d'instrument d'habilitation des femmes partout [illegible] le continent ".

La déclaration suivante est également attribuée [illegible] Son Excellence le Président de la République [illegible] je le cite :

CODA

le volant et conduire à bon port les ...nts positifs dans sa vie.

...ière surprenant, dès lors, que la présente ...focalise sur la structure, les organes et les ...ons de l'UA en vue de mettre en exergue ...er au clair les changements qui ont eu ...s le contexte de la transition de ...ation de l'Union Africaine (OUA) à l'UA ...jumeau de la note étant de mettre en ...e les opportunités qui abondent et sont ...en plus disponibles dans les tâches cru... promotion des droits de l'homme et de ...pation des femmes dans le cadre de la ...donne. Il est indispensable que toutes ...ies prenantes se familiarisent avec tous ...nismes de l'UA déjà en place ou envis... plus d'une profonde compréhension de ...dre de fonctionnement, de telle manière ...puissent s'engager pleinement en faveur ...lioration tant souhaitée du statut de la ...africaine.

...ture, programmes et mécanismes ...tionnels de l'UA : La nouvelle donne

...est l'institution africaine la plus importante ...ncipale organisation pour la promotion et ...ration du développement et de l'intégra...cioéconomique du continent qui mènera à ...us grande unité et solidarité entre les Etats ...s et les peuples africains. Sa création se ...sur la vision commune d'une Afrique unie, ...et prospère et la nécessité de bâtir des rela... entre les gouvernements et toutes les com...es de la société civile, particulièrement les ...es, la jeunesse et le secteur privé, en vue de ...cer la solidarité et la cohésion entre les ...les. Son principal axe d'intervention est la ...tion de la paix, de la sécurité et de la sta... sur le continent, ces trois éléments ...sentant chacun un préalable fondamental à ...se en œuvre du projet de développement et d'intégration. La détermination de la nouvelle donne de l'UA à mettre à fin à l'exclusion des femmes en Afrique est mieux illustrée par la décision de son organe suprême, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, sur la parité entre les hommes et les femmes dans le cadre des élections de ses commissaires; et en juillet de cette année avec l'adoption de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

La nouvelle structure de l'UA comprend les organes ci-après: la Conférence, le Conseil exécutif, le Comité des représentants permanents, les Comités techniques spécialisés, le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), le Parlement panafricain, la Cour de justice et les institutions financières. En outre, certaines initiatives africaines ont étés intégrées, ou sont en voie de l'être, au sein de l'UA. Il s'agit notamment de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) ; et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), ces deux initiatives étant des programmes de l'UA.

Il a été généralement accepté au niveau de l'OUA et davantage au sein de l'UA qu'une approche multidimensionnelle et multi-séquentielle est requise pour mettre fin à la négation de l'habilitation des femmes en Afrique. Une telle approche s'est focalisée sur les initiatives et tentatives juridiques visant à améliorer le statut de la femme aux plans social et économique, à renforcer leur capacité à faire des choix. Il existe plusieurs éléments dans la structure de l'UA qui offrent des opportunités uniques dans tous les domaines de développement que les collectifs de femmes à tous les niveaux pourraient mettre à profit pour interagir avec l'UA, ses Etats membres et leurs diverses composantes dans les domaines du développement.

VUD

Annex IV

...cution de l'Hon. Joyce Aluoch, ...e à la Cour suprême du Kenya ...Présidente du Comité d'experts ...l'Union africaine sur les droits et ...ien-être de l'enfant (ACERWC), ...cution prononcée lors d'une ...ception

...orables participants, Mesdames et ...sieurs.



Hon. Joyce Aluoch, Juge à la Cour suprême du Kenya

Annex II

Allocution du Dr Akwasi Aidoo, Directeur exécutif de l'Initiave spéciale pour l'Afrique de la Fondation Ford, lue en son nom par le Dr Willy Mutunga, Chargé de programme pour les droits de l'homme au Bureau Afrique de l'Est de la Fondation Ford

Le Dr Akwasi Aidoo, mon collègue et mentor au Bureau de New York de la Fondation Ford, aurait tant aimé être ici aujourd'hui, mais en a été empêché à son grand regret. Il vous fait part de ses meilleurs vœux de succès aux séances de formation et de réflexions à l'occasion du présent atelier.

Le Dr Akwasi m'a chargé de prononcer [illegible] sage en son nom, dont la teneur est la [illegible] Il invite FEMNET à mieux axer ses [illegible] sur la formation et l'assistance technique [illegible] puyant sur les expériences des [illegible] matière de droits de l'homme, leur [illegible] idéologie et leurs politiques. Les [illegible] femmes devraient mener des actions [illegible] sens de manière à capter l'attention des [illegible] nants ainsi que celle du commun des [illegible] Dr Akwasi est d'avis qu'il ne s'agit pas [illegible] seule chose que FEMNET peut faire, [illegible] vaincu que FEMNET est bien placé pour [illegible] rôle de catalyseur.

La Fondation Ford partage avec FEMNET [illegible] valeur parmi tant d'autres: celle d'un [illegible] meilleur pour la femme et la fille africaines.

Je vous remercie

Annex III

Promouvoir les droits de la femme et sa participation à l'Union africaine : Opportunités et nouvelles frontières. Par Yetunde Teriba, Direction Femmes, genre et développement de l'UA



Par Yetunde Teriba, Direction Femmes, genre et développement de l'UA

Introduction

Au cours des récentes décennies, l'Afrique a traversé une crise de développement, caractérisée par une pauvreté croissante et une marginalisation grandissante. Divers facteurs, internes et externes, expliquent cette crise. La principale cause en est la grande prévalence de conflits violents qui sont liés au manque de bonne gouvernance et au non-respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit. L'OUA, qui fut établie principalement en vue de libérer l'Afrique du colonialisme et de l'apartheid, était mal équipée pour relever le défi du développement. C'est de la détermination à changer cette situation qu'est née l'UA.

Suite à la ratification de l'Acte constitutif par le nombre requis d'Etats, l'Union a été officiellement lancée à Durban (Afrique du Sud) en 2002. L'Acte constitutif prévoit dix sept organes, comparé aux quatre qui existaient sous l'OUA. Cela démontre l'engagement des dirigeants Africains à créer une organisation entièrement différente et plus inclusive et à relever les défis du développement et de la démocratie auxquels [illegible] continent dans le nouveau millénaire.

En outre, un changement pragmatique [illegible] proche envers les questions relatives aux [illegible] et au genre a été constaté dans la [illegible] donne créée par l'UA. Cette nouvelle [illegible] pas seulement basée sur les droits de [illegible] elle est également enracinée dans une [illegible] tion indispensable des stratégies et [illegible] développement, spécialement dans un [illegible] comme l'Afrique, où les femmes [illegible] majorité des pauvres et sont dans une [illegible] désavantage profond. Même s'il est [illegible] au stade actuel de l'UA, dont la [illegible] autres organes sont toujours entrain d'être [illegible] place et ne sont pas encore entrés dans [illegible] opérationnelle, de cerner toutes les [illegible] des changements fondamentaux et de la [illegible] tation en cours, quelques doutes et [illegible] sceptiques ont déjà étés prématurément [illegible] dans certains milieux sur la crédibilité et la [illegible] réelle des opportunités émergeantes [illegible] devraient permettre à la femme afric[illegible]

WORD

...vernements des Etats membres devraient ...ragés, exhortés et sensibilisés à emboîter ...tution.

...es et Messieurs,

...ement du Kenya reconnaît que l'égalité ...mmes et les femmes constitue un préal... ...ournable au développement national et ...réalisation des potentialités de tous ses ... A cet égard, le gouvernement a déployé ... en vue d'accorder une place centrale aux ...de genre et de s'assurer que l'inégalité sur ...sexe est combattue à toutes les étapes de ...tion, de la mise en œuvre, du suivi et de ... des programmes de développement. Le ...oi sur l'égalité (20020), qui vise à élimin... ...les formes de discrimination, est en cours ...blié. La loi sur la Commission nationale ... Développement a été votée en 2003. ...porte création d'une commission nationale ... en vue de coordonner et de faciliter la ...compte de la dimension genre dans le ...ement national ainsi que dans la formula... ...mise en œuvre de politiques relatives aux ...de genre. Le processus d'opérationnali... ...la commission est en cours.

...on de la dimension genre est également ...dans le Plan stratégique national VIH/SIDA ... (2000 - 2005). Un comité a été mis en ... 2001 en vue de prendre en compte ...genre dans ledit plan. La représentation au ...ce comité de lutte contre le VIH/SIDA obéit ...blement au principe de la parité ...te-cinquante des membres masculins et ...

...la plupart des lois adoptées par le par... ...actuel ont adhéré au principe de l'équité ...femme, en particulier dans la détermina... ...la qualité de membres et au niveau des ...mes de prise de décisions. Par exemple, la ...la Commission nationale kenyane sur les ...l'homme de 2002 exige que, dans le cadre ...signation ou de la nomination des membres ...commission, le Président et l'Assemblée ...respectent le principe de l'équité homme... ... Ce principe s'applique pareillement à ...organes constitutifs créés par d'autres lois ...par le parlement, dont notamment le Conseil ...tif de lutte contre la corruption, la ...sion kenyane de révision de la constitution, ...de développement des circonscriptions et ...national pour les handicapés.

...a ratifié la Convention sur l'élimination de ...les formes de discrimination à l'égard des ... (CEDAW) et a toujours présenté des rapports à temps sur cette question. Dans le contexte de l'UA, le gouvernement a signé, le 17 décembre 2003, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique. Le processus de ratification du Protocole est en cours. En outre, le gouvernement s'est attelé à éliminer les aspects qui enracinent la disparité des genres dans le pays. Les questions d'accès à la propriété, d'allègement de la pauvreté, de VIH/SIDA, de violence faite aux femmes et de lois discriminatoires constituent certains des aspects considérés. Ceci vise à assurer la participation égalitaire des hommes et des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux de notre société. En 2003, le nombre de femmes parlementaires au Kenya est passé de 9 à 18, dont dix ont été élues et les huit autres nommées, soit la plus grande proportion des 12 postes réservés aux nominations. Trois des femmes parlementaires ont été nommées aux postes de ministres tandis que cinq autres ont été nommées ministres adjoints. Cela ne suffit pas mais c'est certainement le signe que le pays avance dans la bonne direction. Le gouvernement est déterminé à améliorer la représentation des femmes dans la fonction publique et dans le judiciaire.

Mesdames et Messieurs,

En guise de conclusion, je voudrais souligner qu'en dépit des progrès louables enregistrés dans un passé récent, beaucoup reste à faire avant de parvenir à la parité homme-femme dans tous les secteurs. Il est attendu des Etats membres de l'UA qu'ils respectent leurs engagements par rapport à ses questions, comme le leur demande l'Acte constitutif et d'autres instruments internationaux. Ils doivent se laisser persuader de la nécessité d'intégrer la perspective genre dans les décisions de politique générale, dans la législation, dans les plans, programmes et activités de développement, afin de veiller à ce qu'aucune personne ne souffre de discrimination sur la base du sexe. Le plaidoyer, en particulier celui mené par les femmes elles-mêmes, est un outil primordial pour faire avancer ce projet de société. Par conséquent, le présent atelier est très important étant donné que son but ultime est le renforcement des capacités des femmes à faire le plaidoyer en faveur de cette cause. Mon espoir le plus ardent est que cet objectif soit atteint.

Mesdames et Messieurs,

Avec ces quelques observations, permettez-moi de vous souhaiter à tous de fructueuses délibérations. J'ai à présent le plaisir de déclarer l'atelier officiellement ouvert.

Je vous remercie.

CODO

annexes

Annex I

Discours d'ouverture prononcé par l'Hon. Mirugi Kariuki, Député, Ministre adjoint des Affaires étrangères, Chargé des affaires africaines, Kenya.



Hon. Mirugi Kariuki, Député, Ministre adjoint des Affaires étrangères, Chargé des affaires africaines, Kenya.

Distingués participants, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de remercier en premier lieu les organisateurs de cet atelier important pour m'avoir invité à prononcer l'allocution d'ouverture. J'ai toujours accordé une attention particulière aux questions de droits de l'homme et d'égalité entre l'homme et la femme. Je me sens donc honoré de me joindre à vous au moment où vos délibérations vont porter sur ces questions.

Je note que le thème du présent atelier est axé sur les droits de la femme dans le cadre de l'Union africaine (UA). Depuis qu'elle a remplacé l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en juillet 2002, l'UA s'est efforcée de hisser au premier plan les questions de droits de l'homme et de genre, questions qui avait été reléguées à la périphérie des préoccupations de l'OUA.

En effet, l'un des objectifs primordiaux de l'UA est la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples tel que le stipulent les dispositions de son Acte constitutif. La promotion et la protection de ces droits doivent par nécessité inclure la protection et la promotion des droits de la femme. Il convient ainsi de noter qu'au terme de l'article 4 de l'Acte constitutif, l'UA s'engage à fonctionner conformément au principe de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette disposition définit le cadre fondamental dans les limites duquel l'UA traite des questions liées aux droits humains de la femme et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il est par ailleurs réconfortant de constater qu'au niveau sous-régional, le traité portant création de la Communauté de l'Afrique de l'Est (traité de [illegible] intègre les questions de genre comme [illegible] mise en œuvre des accords internationaux [illegible] les Etats membres sont parties. Au nombre [illegible] objectifs du traité figure la prise en compte [illegible] dimension genre dans tous les efforts de la [illegible] nauté et le renforcement du rôle des femmes [illegible] le développement culturel, social, politique, économique, et technologique.

Mesdames et Messieurs

Vous conviendrez avec moi que la question [illegible] droits humains de la femme, au niveau mondial [illegible] particulièrement en Afrique, n'est certainement pas [illegible] nouvelle. Les Etats ont, au fil des années, [illegible] et ratifié une pléthore d'instruments relatifs [illegible] de la femme et à l'égalité entre les hommes [illegible] femmes. Des déclarations ont étés faites [illegible] quotidiennement, à travers lesquelles les [illegible] reconnaissent qu'aucun développement véritable [illegible] peut se réaliser sur le continent africain tant que [illegible] droits de la femme ne seront pas entièrement [illegible] respectés, promus et protégés. Nul ne saurait [illegible] réfuter le caractère central du rôle que la femme [illegible] responsabilisée peut jouer dans le développement [illegible] de l'Afrique. Nonobstant cette reconnaissance, les [illegible] droits de la femme continuent à être régulièrement [illegible] bafoués en Afrique par les Etats et la société dans [illegible] son ensemble.

Je note que votre programme a prévu que [illegible] teurs se prononcent sur quelques unes [illegible] lacunes. Je suis persuadé qu'avec le plaidoyer, [illegible] ducation civique bien des problèmes de société [illegible] aggravent la situation pourraient être [illegible] J'exhorte la présente conférence à faire des [illegible] sitions pratiques sur les moyens de sensibiliser [illegible] populations, hommes et femmes sur cette question [illegible]

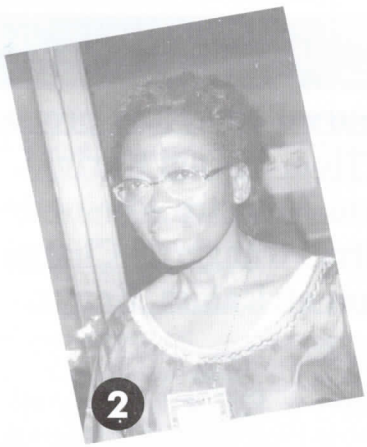
Les Etats, pour leur part, devraient être priés [illegible] correspondre les paroles aux actes en matière [illegible] promotion et de protection des droits de la femme [illegible] et de l'égalité entre les hommes et les femmes. [illegible] L'indispensable volonté politique doit être démontrée [illegible] l'on veut atteindre les objectifs de l'UA par rapport [illegible] ces questions fondamentales. Je note avec [illegible] faction qu'au cours du dernier Sommet de l'UA [illegible] en juillet 2004, les Chefs d'Etat et de gouvernement [illegible] s'étaient engagés en faveur des idéaux de promotion [illegible] des droits de la femme et de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il convient également d'apprécier les efforts [illegible] Commission de l'UA en vue de pourvoir aux postes [illegible] de responsabilité sur la base de la parité [illegible] femme. Une telle démarche est en effet [illegible]

annexes

annexes


1


2


3


4


6


5


7


8

Mama Koite, Présidente du conseil exécutif FEMNET	5	Saudatu Mahdi, WRAPA, Nigeria
Elvire Chumbow, Traductrice, FEMNET	6	Mary Wandia, FEMNET
Traore Kadidia Doucoure, AJM, Mali	7	Yetunde Teriba, WGDD, UA
Nyaradzai Gumbonzvanda, Directrice Régionale, UNIFEM	8	Kibre Dawit, Présidente du conseil de gestion, FEMNET

CRDA

- L'UNIFEM peut influer sur les engagements des bailleurs de fonds en les guidant dans la détermination des domaines d'investissement prioritaires et en mettant en exergue le caractère prioritaire du Protocole ;
- Promouvoir le lien entre la ratification et la mise en œuvre, comment pouvons-nous, par exemple nous servir de la ratification du Protocole pour aborder les réalités du terrain telles que le Darfour et l'impunité face à la violence faite aux femmes? l'adoption du protocole dénote un engagement de principe envers son esprit et ainsi l'action ne doit pas attendre la ratification ;
- Préserver l'engouement pour le Protocole en travaillant au niveau national sur des aspects du Protocole.

Débats

Il a été demandé au chargé de programme de la Fondation FORD quelles nouvelles idées il entendait injecter dans le travail de la Fondation, étant donné qu'il avait pris récemment service au sein de cette institution. Dans, sa réponse, l'intéressé a fait savoir que la durée du contrat des chargés de programme à la Fondation était de trois ans. Il disposait donc de deux ans pour assurer le suivi des engagements de son prédécesseur tout en développant les siens, qui doivent être approuvés par le représentant national et le siège. Ceci signifie que de nouvelles idées ne peuvent voir le jour qu'au cours de la dernière année du contrat. Si le chargé de programme est chanceux, le contrat sera renouvelé et il aura le temps de voir ses idées se matérialiser. Cependant, le chargé de programme a fait savoir qu'il avait convoqué une réunion de remue méninges des intellectuels de l'Afrique de l'Est visant à identifier les lacunes dans le domaine des droits de l'homme en vue de déterminer les priorités programmatiques. Il a fait le constat, sur une note optimiste, que la Fondation dédiait en réalité 65 pour cent de ses fonds aux [illegible] tions portant sur le genre. Il a aussi jugé [illegible] la coalition attrayante, puisque les réseaux [illegible] d'excellents moyens de créer des mouvements

La Coalition a également demandé aux [illegible] naires dans quelle mesure ils pouvaient [illegible] la campagne SMS de recueil de signatures [illegible] personnes favorables à la ratification. [illegible] Fondation FORD a répondu qu'elle [illegible] examiner la possibilité de mettre en [illegible] campagne et son réseau d'interlocuteurs. [illegible] part, l'UNIFEM a fait les remarques suivantes :

- Puisque l'ONU a l'obligation d'éviter [illegible] mentation, les représentants de pays [illegible] être mobilisés pour un soutien collectif [illegible] vers le Plan cadre des Nations Unies [illegible] l'assistance au développement (UNDAF) ;
- Le plaidoyer pour le Protocole peut être [illegible] aussi relié au processus de la revue Beijing [illegible] +10 ;
- L'UNIFEM serait reconnaissant à la Coalition [illegible] de lui offrir de plus amples renseignements [illegible] sur les implications pour l'ONU de s'engager [illegible] dans la campagne SMS. Cette information [illegible] complémentaire permettrait à cette organisation [illegible] tion de prendre des décisions en connaissance [illegible] sance de cause sur la manière dont le [illegible] plaidoyer électronique pourrait être institutionnalisé ;
- L'UNIFEM a également l'obligation d'agir [illegible] pour la réduction de la fracture numérique [illegible] et pourrait insérer la campagne SMS dans [illegible] cette initiative ;
- Puisque l'UNIFEM a l'occasion de s'adresser [illegible] à plusieurs réunions importantes, il est [illegible] posé à consacrer une partie de son temps [illegible] la Coalition pour faire valoir les arguments [illegible] en faveur du Protocole. A cet égard, la [illegible] Coalition a dit qu'elle établira immédiatement le contact entre l'UNIFEM et ses membres au Rwanda dans le cadre de la prochaine réunion préparatoire sur la revue de Beijing + 10.



FORD

...e ronde des bailleurs de ...

...été convoquée par la Coalition pour ...er aux partenaires en développement la ...tion des activités principales que la ...on comptait entreprendre dans le cadre du ...er pour la ratification du Protocole. Les ...res étaient :
...ation Ford
...ds des Nations unies pour la femme ...FEM) ;
...ence Canadienne pour le développement ...national - projet de soutien à l'équité du ...re - Kenya (ACDI/GESP -K) ;
...orité intergouvernementale pour le ...eloppement (IGAD) - pas sur la liste ini...e d'invitation mais invitée par l'UNIFEM ...elle a accompagnée.

...position, présentée par Irunguh Houghton, ...GB au nom de la Coalition :
...un bref historique du Protocole et l'état ...ratifications ;
...umit la liste des membres de la Coalition ;
...activités envisagées prochainement, d'où ...besoin de financement ;
...période envisagée pour la campagne ...embre 2004 - octobre 2006) ;
...demande de financement.

...artenaires ont alors eu l'occasion de réagir ...apport à la proposition et d'indiquer ce qu'ils ...disposés à engager dans la campagne. ...membres de la Coalition ont alors procédé à ...change de vues avec les partenaires. Les ...ions sont résumées ci- dessous.

...AD

...ef du département genre au sein de l'IGAD ...avoir que l'IGAD a écrit à ses Etats membres ...ya, Ouganda, Tanzanie, Ethiopie, Djibouti, ...alie, et Soudan), leur demandant de ratifier ...rotocole. Au cours de la réunion de l'IGAD ...e en juillet 2004, une Déclaration min...elle sur la ratification a été faite. L'IGAD a ...ement créé un forum d'OSC que la Coalition ...ait contacter pour un plaidoyer conjoint. A ...égard, il serait possible de mettre à profit la ...haine réunion de l'IGAD prévue au Kenya.

...DI - GESP

...partenaire finance les OSC et le gouverne...t au Kenya seulement. Cependant, l'ACDI a ...programmes qui appuieraient les mêmes ...tés qu'au Kenya dans les pays où elle inter...t. l'ACDI-GESP au Kenya ne serait que très heureuse de communiquer les informations de la campagne aux bureaux de l'ACDI dans d'autres pays.

En ce qui concerne les promesses financières, l'ACDI-GESP a déjà arrêté ses engagements au titre de cette année. Cependant, toute proposition de projet peut être soumise dans le cadre de la réunion de janvier 2005. Les décaissements de fonds l'ACDI-GESP se font au mois de mars. l'ACDI-GESP et l'UNIFEM, en leur qualité de membres de la table ronde des bailleurs de fonds sur le genre au Kenya, pourraient par ailleurs envisager de coordonner l'organisation d'une table ronde sur le Protocole.

Fondation FORD

La Fondation FORD autorise ses chargés de programmes de Lagos, Johannesburg, Nairobi, et Caire à recevoir des projets de demande d'assistance. Elle espère en fait recevoir une proposition de la Coalition pour examen lors de la réunion de ses chargés de programmes qui se tiendra aussitôt après le présent atelier. Jusqu'ici, ses chargés de programmes ont accueilli avec enthousiasme les plans proposés par la Coalition. Le siège de la Fondation FORD examinera également la possibilité d'appuyer cette initiative.

Le représentant de la Fondation informe par ailleurs la réunion que son institution s'intéresserait aux propositions émanant d'organisations travaillant au Darfour ainsi qu'à toutes idées sur ce que la Coalition aimerait faire l'année prochaine dans le cadre des manifestations marquant le 20e anniversaire de la tenue à Nairobi de la Conférence des Nations Unies sur la femme.

UNIFEM

Les bureaux de l'UNIFEM en Afrique se sont réunis à Dakar et ont exprimé leur engagement à travailler sur le Protocole comme domaine prioritaire. L'UNIFEM est capable de contribuer à la campagne de différentes manières, notamment :

- Il s'identifie comme une institution qui traite avec les gouvernements et les OSC. A ce titre, il a la capacité d'exercer de l'influence sur les gouvernements au sujet du Protocole
- L'UNIFEM dispose de plates-formes pour s'adresser aux forums intergouvernementaux au sein desquels il peut aborder toutes questions se rapportant au Protocole. Etant donné qu'il participe à la rédaction technique des engagements pris, l'UNIFEM peut apporter sa contribution à la réflexion sur le Protocole à travers ce canal.

VCHD

Menaces et solutions.

A travers les activités en groupes, l'atelier a établi la liste suivante d'éléments perçus comme des menaces contre la Coalition :

- Rôles mal-définis et mal-clarifiés ;
- Priorités contradictoires ;
- Manque de capacité pour contribuer valablement;
- Concurrence sur les ressources et la visibilité ;
- Lassitude en cas de campagne prolongée ;
- Difficultés dans la coordination de la mise en œuvre ;
- Incapacité de réaliser un consensus ;
- Inefficacité à se servir des diverses connaissances d'experts disponibles ;
- Trouver un temps qui convient à tout le monde ;
- Impatience et intolérance des opinions d'autrui ;
- Barrières linguistiques ;
- Non reconnaissance des efforts de la Coalition ;
- Incapacité à reconnaître et à partager les meilleures pratiques ;
- Mauvaise comptabilité des fonds ;

Ces élément ont été regroupés en cinq thèmes, notamment ;

- Identité
- Structure ;
- Processus de prise de décisions ;
- Information et communication ;
- Gestion des fonds.

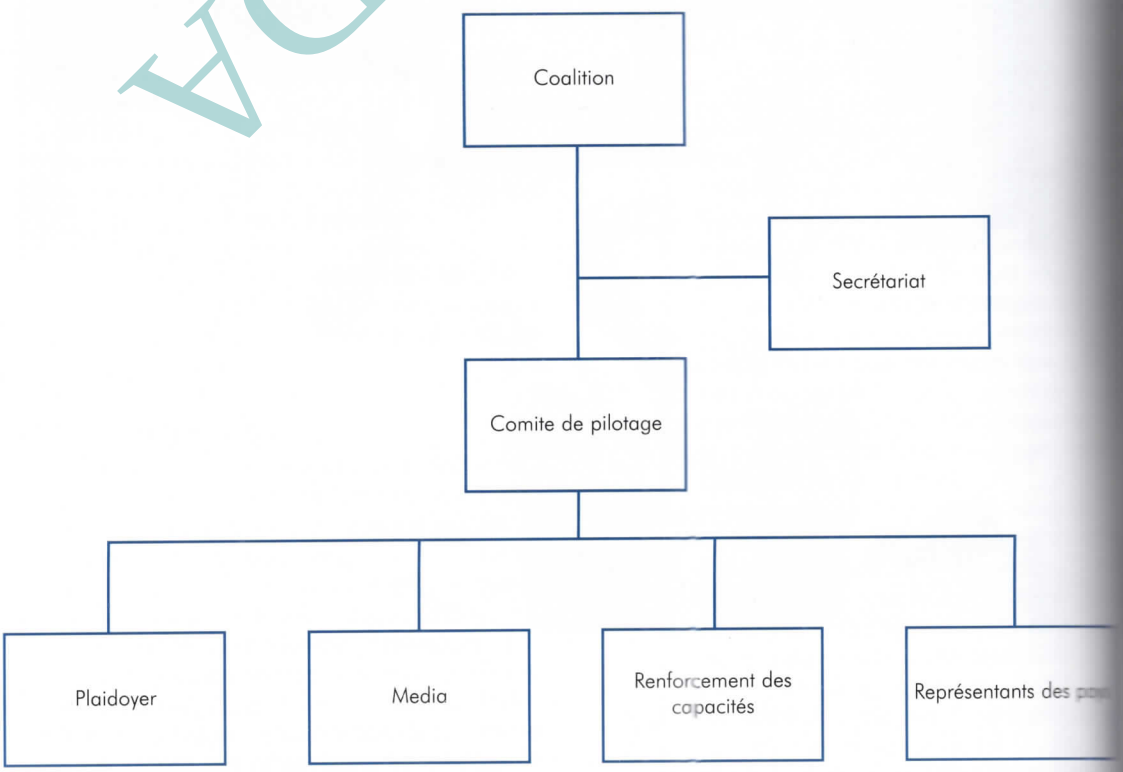
Les participants ont été repartis en groupes de travail pour délibérer et faire des suggestions sur chaque thème. Les propositions ci-après ont été [illegible]

Identité.

Nom provisoire : Nouveau partenariat pour les droits de la femme africaine (NEPAW-R)
Vision provisoire: créer un environnement juridique, économique et socioculturel favorable à l'application effective des droits de la femme africaine pour un développement durable.
Raisons pour travailler ensemble : unir nos forces, partager nos expériences et créer un groupe de pression efficace.
Slogan suggéré : Une Force pour la Liberté

Structure.

La Coalition doit avoir un secrétariat pour coordonner ses activités (FEMNET a été proposé). La Coalition doit élire un comité de pilotage qui va créer quatre sous-comités sur : le plaidoyer, les médias, le renforcement des capacités et les programmes des pays. Le comité de pilotage présentera ses conclusions à la Coalition. Ses membres doivent êtres représentés au sein de chaque sous-comité.



Les conclusions des trois autres discussions n'ont pas été présentées car le temps imparti à la session était épuisé et toute l'attention s'était alors tournée vers la préparation de la table ronde des bailleurs de fonds. Il été convenu que la communication des idées se poursuivrait au travers des moyens électroniques.

CCRDA

Session III

...aux en commission sur le ...et de campagne.

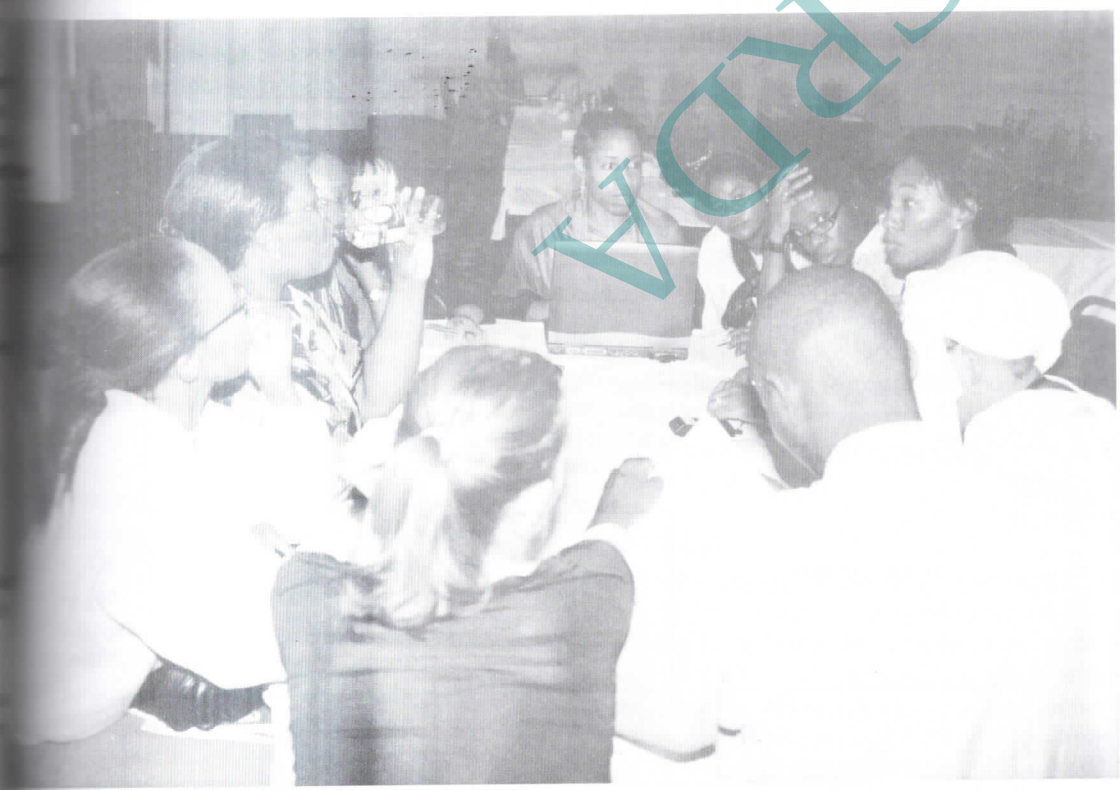
...cipants ont été repartis en trois commis... ...r examiner l'avant-projet du document ...pagne et suggérer des améliorations. ...ont penchées sur les thèmes suivants :
...oyer ;
...entions dans les médias et sur l'Internet ;
...rcement des capacités des membres de ...Coalition.

...ltats des travaux en commission ont été ...u comité de pilotage pour insertion dans ...et final.

...nion de Kigali.

...n de l'approche de la réunion préparatoire ...Kigali pour la région de l'Afrique de l'Est sur la revue de Beijing +10, la Coalition a débattu de la manière dont le forum pourrait faire pression en faveur de la ratification du Protocole. Il a été convenu de ce qui suit :

- Etant donné que les questions traitées sont souvent techniquement placées sous la tutelle des ministères de la justice, la Coalition devait prendre contact ces ministères.
- Le message central de la réunion a été la nécessité de ratifier le Protocole ;
- La pétition en faveur de la ratification serait diffusée pour recueillir des signatures ;
- Les membres de la coalition devraient se sentir libres de transmettre le même message dans d'autres forums régionaux préparatoires, ceux de la CEDEAO par exemple.



CCRDA

- le livre " Pas encore une force pour la liberté " est déjà accepté par l'UA comme un document officiel de briefing.

Signez la pétition aujourd'hui !

Excellences :

Nous vous écrivons au sujet de la ratification du Protocole par les Etats membres de l'UA et vous prions, Excellences, de prendre toutes mesures susceptibles d'accélérer la ratification par vos gouvernements respectifs avant décembre 2004.

Notre appel en faveur d'une ratification urgente du Protocole par tous les Etats membres de l'UA mérite votre sérieuse considération. La ratification sera une manière d'affirmer sans ambages que les femmes et les hommes peuvent et doivent jouir de droits et responsabilités égaux.

Aussi, voudrions-nous espérer, Excellences, que vous agirez dans le sens de l'accélération du processus de ratification du Protocole, menant ainsi à terme la bonne œuvre que vous aviez commencée à Maputo l'année dernière.

Veuillez agréer, Excellences, l'expression de notre très haute considération.

Que peut faire le public ?

- Signez la pétition sur http: //www.pambazuka.org/petition
- Envoyez un message textuel court (sms) avec les mots " pétition votre nom " +27-832-933934 ;
- Adressez une pétition à votre député local afin qu'il fasse pression sur le gouvernement et l'amène à ratifier le Protocole ;
- Ecrivez à vos représentants siégeant au Parlement panafricain récemment installé;
- Mobilisez les collectifs de femmes, les organisations à base communautaire, les groupes religieux et civiques.

Débats en plénière.

Les points suivants ont été soulevés après l'exposé :

- Les hommes et les alliés professionnels ont étés très utiles et nous ne devons pas les oublier dans la campagne ;
- Il y a lieu d'examiner les contextes religieux et culturels avant d'agir. Il serait utile de faire comprendre aux intégristes défenseurs de la MGF que c'est une tradition et non une prescription religieuse. En fait, il faudrait indiquer qu'à travers la mutilation de la femme, nous faisons des retouches à la création de Dieu, ce qui signifie que nous avons la prétention d'en savoir plus que Dieu !
- Quelques pays musulmans ont affirmé qu'ils ne ratifieraient pas le protocole pance que certaines de ses dispositions contredisaient leur religion. La sensibilité religieuse [illegible] également constatée au Mozambique [illegible] parti de l'opposition a évoqué la [illegible] droit au contrôle des fonctions [illegible] pour discréditer le gouvernement. Il [illegible] résulté un report de la présentation [illegible] Protocole au parlement;
- L'une des manières d'affronter la [illegible] religieuse est d'établir des alliances [illegible] organisations religieuses pour les [illegible] à comprendre les questions et la [illegible] Protocole. Cela leur permettra de [illegible] compte qu'à bien des égards le [illegible] en réalité conforme aux principes de [illegible] gion. De cette manière, nous pouvons [illegible] coopter les autorités religieuses à [illegible] voir le Protocole ;
- Nos arguments devraient se faire en [illegible] du Protocole plutôt que contre les [illegible] Il serait aussi utile de savoir comment [illegible] Sénégal, la Gambie et la Libye sont [illegible] venus à signer le Protocole en dépit [illegible] réputation de nations religieuses ;
- Nous devons prendre attache avec les [illegible] munautés de base, parler leur langage, [illegible] interagir avec les femmes de la base [illegible] que de parler entre nous. Ceci peut se faire à travers des tournées de rencontre [illegible] ple plutôt que par des interventions [illegible] dant excessivement de la radio et la télévision, qui sont des supports distants et impersonnels. Aller à la rencontre du peuple nous mettra de nous démystifier, d'établir des rapports de confiance et de mobiliser le soutien des masses ;
- Il n'y a pratiquement pas de matériel en Portugais, un fait qui explique probablement l'invisibilité des pays lusophones ;
- Les syndicats seraient un bon allié pour mobiliser du soutien en faveur du protocole. Cette catégorie pourrait être élargie aux associations et clubs professionnels.
- Les médias sont importants mais nous devons en faire un usage stratégique. Par exemple, vu qu'un plus grand nombre de personnes en Afrique ont accès aux téléphones mobiles plutôt qu'au courrier électronique (courriel), il est stratégiquement efficace d'utiliser les brefs messages textes (sms) plutôt que le courriel.
- Nous devions aussi penser aux langues nationales et aux nuances interprétatives qui se glissent dans nos traductions. En Guinée Conakry, par exemple le fait d'utiliser le terme 'Sunna' en se référant à la MGF donne à cette pratique une légitimité religieuse, ce qui est contraire au but visé.
- En menant la campagne, il convient de voir s'il est judicieux de la juxtaposer à d'autres manifestations en faveur des droits de l'homme. Au Mali par exemple, il paraît stratégiquement plus judicieux d'obtenir l'adoption du Code de la famille d'abord avant de se battre pour le Protocole.

CRDA

Session II

ument de la campagne.

nde session a été consacrée au document mpagne à présenter aux personnes cibles yer, tel que repris ci dessous :

"Protocole de l'UA relatif aux droits de la mme - Pas encore une force pour la berté "

mmes d'Afrique ont trop longtemps souf- eurs efforts ... sont restés trop longtemps us. Le besoin urgent d'œuvrer en faveur tification et de la mise en œuvre effective tocole constitue un grand défi, et encore un devoir, que nous devons tous à la té et à l'Afrique ". Dr Angela Melo , orteur spécial sur les droits de l'homme.

tocole de l'UA à la Charte africaine des s de l'homme et des peuples, relatif s droits de la femme en Afrique.

A l'a adopté en juillet 2003 ;
est un cadre juridique exhaustif que les mmes africaines peuvent utiliser pour ercer leurs droits ;
te et un Etats ont signé le Protocole ;
Protocole requiert quinze ratifications mais eulement quatre Etats l'ont ratifié à ce jour.

raits du Protocole - santé.

s Etats interdisent et condamnent toute me de mutilation génitale féminine GF).
homme et la femme doivent jouir de droits aux dans le mariage ;
s Etats doivent garantir aux femmes le oit à un congé pré- et postnatal payé équat
s Etats doivent protéger les droits repro- uctifs des femmes, particulièrement en torisant l'avortement dans certaines cir- onstances ;
e droit de la femme à la protection contre s infections sexuellement transmissibles et e VIH/SIDA doit être garanti.

raits du Protocole -libertés

romouvoir les principes d'égalité, de paix, e liberté, de dignité, de justice, de solidar- té et de démocratie ;
favoriser l'emploi, l'éducation, le droit de ote, les lois nationales, les droits dans le mariage et le divorce, la santé, les droits eproductifs, et l'égalité devant la loi ;
s Etats doivent adopter des mesures lég- slatives, institutionnelles et autres pour élim- ner toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ;



De la gauche: Kouyate Sory, Cellule de Coordination sur les pratiques traditionelles affectant la santé des femmes et des enfants (CPTAFE), Guinée Conakry, Caroline Ageng'o, Equality Now, Bureau de l'Afrique, Genevieve Bokonadjo, WiLDAF-Bénin et Firoze Maji, FAHAMU, UK

- Le Protocole reconnaît les besoins des femmes âgées et protège leurs droits;
- Le Protocole prévoit une réparation à toute femme dont les droits sont violés.

Un pilier essentiel des droits de l'homme ?

Il oblige les Etats à s'engager à:

- Eliminer toutes formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme ;
- Intégrer le Protocole dans leurs constitution et législation nationales et en assurer la mise en œuvre effective ;
- Prendre en compte la perspective genre dans leurs décisions politiques, législation, plans et activités de développement et assurer le bien être général de la femme ;
- Soumettre des rapports périodique à la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

La campagne de la société civile pour la ratification.

- Est une coalition continentale composée d'organisations nationales travaillant dans cinq Etats au moins ;
- Ont été reçu 1200 signatures (par e-mail et sms) à la pétition aux gouvernements africains sur le site Internet www.pambazuka.org.
- La couverture médiatique internationale et régionale dans 20 Etats africains a été réalisée ;
- Le Bulletin Pambazuka News, 162e édition, a été envoyé par voie électronique à 60.000 lecteurs à travers l'Afrique. En plus 300 exemplaires ont été distribués aux délégations et ambassades des Etats lors du sommet de l'UA en juillet ;

WILDAF

	Zimbabwe	WiLDAF	• Le gouvernement prévoit un projet de loi sur les ONG qui limitera les activités des ONG travaillant sur les DH et la gouvernance - Les ONG féminines ne savent pas encore quel sera l'impact de cette loi sur leurs activités.
Afrique	Bénin	WiLDAF	Pas encore ratifié - mais l'on s'attend à une ratification sous peu.
	Gambie	ACDHRS	• Manque d'informations suffisantes sur le Protocole au niveau de toutes les parties prenantes: gouvernement ,ONG, femmes
	Guinée -Conakry	CPTAFE	• Intégristes musulmans.
	Nigeria	WRAPA	• Profonde apathie à l'égard du droit international au Nigeria - Possibilité que le Protocole soit perçu comme une imposition coercition indue. • Manque de volonté politique des gouvernements successifs pour la mise en place de structures et mécanismes qui vont garantir la mise en œuvre du Protocole • Absence d'un gouvernement démocratique bonne gouvernance, faisant fi de l'obligation d'être comptable de ses actes ; • conflits incessants.

Cinquième question : Quelles stratégies aux niveaux continental et/ ou national pourraient favoriser la protection des droits contenus dans le Protocole et auraient une incidence positive sur la vie des femmes en particulier celle des femmes marginalisées .

- Ratification ;
- Adaptation /intégration au cadre législatif national;
- Popularisation/vulgarisation. " bâtir une circonscription qui ne peut être ignorée "
- Travail en réseau intensif et de grande envergure, y compris à la transversale ;
- Suivi - des acteurs de divers horizons doivent assumer la responsabilité ;
- Se servir de cas-tests pour assurer la protection des droits ;
- Faire prendre conscience de l'importance stratégique de l'UA ;
- Fournir une assistance juridique aux femmes ;
- Continuer le plaidoyer auprès des gouvernements ;
- Solidarité entre les acteurs du mouvement des femmes et asseoir un leadership fort;
- Plus de centres de santé, d'écoles, création d'infrastructures en milieu rural, exemption de paiement des frais de scolarité pour les filles.
- Travail médiatique intensif ;
- Etablir des relations avec les administrateurs dans des institutions importantes et au niveau des pouvoirs publics;
- Renforcement des capacités au niveau communautaire ;
- Versions simplifiées du Protocole pour les écoles et l'éducation communautaire.

Sixième question : Quels sont les besoins futurs de votre organisation en matière d'appui / soutien elle devait continuer à œuvrer pour le Protocole ?

Ressources financières :

- Pour le plaidoyer, la popularisation à travers l'éducation et les médias, participer aux réunions, associer de nouveaux partenaires ;
- Mener collectivement la mobilisation de ressources pour plus d'actions durables et stratégiques
- Appui technique.
- Les NTIC pour le plaidoyer - requiert une mise à jour régulière ;
- Formation ;
- Dissémination de l'information sur l'UA`
- Meilleure communication - informations constantes et opportunes sur les progrès de la campagne
- Une stratégie claire de campagne, y compris l'échange d'informations sur les sources de financement en appui à la campagne ;
- Appui aux initiatives à long -terme ;
- Ressources humaines - élargir la coalition

…me question : Quels éléments de la campagne ont réellement bien marché et pourquoi ?
…er en ligne sur l'Internet : Implication directe des personnes et méthode de communication nova-

…ge effectif d'informations entre les réseaux impliqués dans la campagne, ce qui a permis de …cer les activités au niveau national.
…ctions de plaidoyer en direction des personnalités politiques nationales ont influencé les …teurs.
…bilisation élargie de la société civile, y compris les OBC, a amené plusieurs acteurs à …er volontiers le Protocole ;
…s d'éclat : elles ont permis d'inscrire le Protocole sur les agendas de l'UA et des Etats.
…riat efficace avec l'UA ;
…médiatique réussi: aux niveaux communautaire, national et international , y compris le …in Pambazuka.
…mination d'informations opportune et bien coordonnée;
…nce et appui techniques de haute qualité ;
…des femmes en tant que collectif a été entendue ;
…ion efficace du Protocole comme norme africaine pour le plaidoyer en faveur d'un change-…uridique au niveau national.

…me question : Si nous avions à recommencer, que suggériez-vous que nous fassions différem-…pourquoi ?
…intervenir plus de partenaires nationaux pour renforcer le plaidoyer national et élargir la …ion ;
…de ressources humaines/ matérielles ;
…plus l'accent sur la popularisation du Protocole au niveau des communautés de base à tra-…les réseaux d'OBC ;
…intervenir plus de femmes parlementaires ;
…un forum africain de femmes sur le Protocole avant le lancement de la campagne ;
…un secrétariat séparé de la campagne pour assurer la coordination ;
…/exhorter les partenaires nationaux à participer aux activités et ateliers régionaux ;
…re la communication avec les partenaires ;
…evoir le slogan/logo de la campagne
…rer une série thématique : " Comment mener le plaidoyer pour la ratification du Protocole ".

…ème question : Qu'est ce qui pourrait détruire ou frustrer le potentiel du Protocole dans vot pays …quoi ?

…n	Pays	Organisation	Obstacle
…ue Orientale	Djibouti	UNFD/NCHR	Le conflit perpétuel entre le Ministre chargé des droit des femmes et les ONG féminines
	Ouganda	AmWA	• Indifférence politique :Attention actuellement tournée vers les élections de 2006 ; • Hostilité envers le mouvement des femmes vu que les femmes en demandent trop ; • Base institutionnelle pour les organisation des femmes - les organisations des femmes portent le gros de la mise en œuvre des accords internationaux avec des ressources très limités .
…ue Australe	Mozambique	Fondation pour le développement communal	• Manque d'engagement des gouvernements • Echec de la dissection et la vulgarisation du protocole auprès des OBC.
	Namibie	Sister Namibia	• Réaction passive envers le Protocole • Manque de fonds pour le plaidoyer, l'information du public
	Afrique du Sud	Centre des droits de l'homme, université de Pretoria	• Manque de connaissance des décideurs

CODA

cinquième journée

Consultation régionale de la Coalition faisant campagne pour la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif au droits de la femme en Afrique.

Session I

Questionnaire d'enquête

La première session a porté sur l'exposé de Mary Wandia, FEMNET sur les expériences des organisations faisant campagne au niveau national.

Ces expériences ont été rassemblées à partir du questionnaire d'enquête qui a été adressé aux membres de la Coalition. Les réponses reçues de la part des Etats et organisations sont présentées au tableau ci-dessous par FEMNET.

Région	Pays	Organisation
Eastern Africa	Djibouti	Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD) et le Comité National sur les Droits De l'homme (CNDH)
	Ouganda	Akina Mam wa Africa (AMwA),
Afrique Australe	Mozambique	Fondation pour le développement communautaire,
	Namibie	Sister Namibia,
	Zimbabwe	Women in Law and Developpements in Africa (WiLDAF),
	Afrique du Sud	Centre pour les droits De l'homme, Université de Pretoria
Afrique de l'Ouest	Bénin	Femmes juristes et développement en Afrique (WILDAF)
	Gambie	Centre africain d'études en démocratie et droits de l'homme,
	Mali	Association des juristes du Mali (AJM),
	Guinée Conakry	Cellule de coordination sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CPTAFE)
	Nigeria	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA),
Régional		AMANITARE

CRDA

Les expériences sont résumées sous chaque question.

Première question : Pourquoi votre organisation a-t-elle participé à la campagne et ses attentes ont-elles été atteintes ?

A) Motivations pour la participation à la campagne :Points de convergence

- Appuyer notre objectif général qui est de promouvoir les droits humains des femmes /l'égalité entre les hommes et les femmes aux niveaux national et continental.
- Nous pouvons nous servir du Protocole pour atteindre les buts spécifiques qui relèvent de nos mandats.
- Nous avons participé à la rédaction et à l'adoption du Protocole, alors œuvrer pour la ratification s'imposait logiquement comme l'étape suivante.
- Etablir des relations avec d'autres organisations africaines partageant les mêmes objectifs.
- Commencer à travailler au niveau régional en plus du niveau national.
- Rendre notre présence plus manifeste au niveau régional.

B) Les attentes.

- Plusieurs organisations n'ont pas répondu à la question sur la satisfaction de leurs attentes.
- Parmi celles qui ont y répondu, la majorité ont affirmé que leurs attentes avaient été globalement satisfaites
- Quelques organisations ont indiqué que leur attente spécifique relative à la ratification n'avait pas encore été satisfaite mais qu'elles restaient optimistes que cette attente serait satisfaite bientôt.

	• Susciter la prise de conscience au sujet du PP, de sa mission et des lignes directrices pour la participation des organisations de la société civile. • Créer une plate-forme d'échange avec les femmes parlementaires aux niveaux fédéral et des Etats en: 1. dressant une liste de femmes parlementaires 2. collectant leurs CV et en créant une banque de données	• OSC œuvrant pour la participation politique des femmes • Dirigeants de partis politiques • Départements gouvernementaux compétents et leur personnel • OSC, syndicats et OBC spécifiques, Direction Genre de l'UA Genre (représentation des non-parlementaires)	2005 - 2006 2 ans Elections au Nigeria prévues en 2007	Nombre accru de femmes siégeant au PP Critères nationaux de sélection établis Collaboration entre les OSC et le PP institutionnalisée	

ation

ticipants ont fait les observations suiv-

elier a été très utile;
animateurs ont fait un excellent travail de ilitation tout au long de l'atelier;
ersonnes-ressources ont fait preuve e parfaite maîtrise des thèmes qu'elles ent à enseigner;
elier a permis de renforcer les capacités articipants a travers l'échange d'expéri- acquises dans le cadre de leurs gements au niveau national et de leur sur le Protocole relatif aux droits de la me;
elier a permis l'élaboration de plans d'ac- en matière de plaidoyer et l'identification opportunités que l'UA offre pour la prise compte de la dimension genre;
elier a créé un espace autonome où les ticipants ont pu se rencontrer, réfléchir emble, dialoguer, se soutenir mutuelle- et établir des alliances.

es acquis spécifiques de l'atelier:
elier a été marqué par le professionnal- e tant dans son organisation que dans déroulement;
collaboration en réseau a été renforcée;
mination d'informations sur les struc- es de l'UA;
uche d'un plan d'action;
forcement de la campagne pour la ratifi- on du Protocole de l'UA relatif aux droits la femme en Afrique;

- Intérêts manifestes pour les questions régionales africaines.

Autres observations et suggestions:

- Les exposés auraient dû être mis à la disposition des participants avant l'atelier ou les sessions -ce qui leur aurait permis de s'imprégner des questions et donc d'engager des débats mieux centrés;
- Accorder plus de temps à chaque session pour permettre des débats de qualité;
- Prévoir plus d'un animateur;
- Retenir moins de thèmes pour une compréhension plus approfondie de leur contenu:
- Prorogation de la durée de l'atelier;
- participation de hauts fonctionnaires de l'UA et des Etats, en particulier ceux qui sont responsables des départements chargés des questions de genre, en plus de fonctionnaires du pays accueillant l'atelier.

Cloture

L'atelier de formation a pris fin un jeudi. Dans son allocution de clôture, le Dr. Pamela Kola, membre du conseil des gouverneurs de FEMNET a affirmé que l'atelier avait été la véritable illustration de ce qui avait motivé la création de FEMNET - permettre aux femmes de s'exprimer d'une seule voix. Elle a émis l'espoir que les participants partageront ce qu'ils ont appris avec ceux qui n'y ont pas pris part. Elle a souligné que les participants devraient également aller vers la base pour faire savoir ce que l'UA et ses organes représentent.

VOID

Femmes Pour le Developpement Durable (Tunisie)

Institution et Mécanisme	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens /Evaluation
ECOSOCC	• Dissémination d'informations sur l'ECOSOCC: définitions, objectifs, composition au sein de mon organisation et des autres organisations sœurs au niveau national • Recherche de fonds auprès du gouvernement ou des donateurs (50%) • Création d'un comité des OSC en vue de sélectionner les organisations éligibles • Concertation entre organisations impliquées en vue d'élaborer un plan stratégique ou plate-forme d'action de l'UA à présenter à l' ECOSOCC • Soumettre la composition des ONG élues à l'UA	ONG/OSC, organisations féminines, organisations de développement, organisations de défense des droits	6 mois de janvier à juin 2005	• Des critères clairs de sélection des ONG sont établis • Un programme clair est établi • Partenariat développé avec les autres ONG • Les points de vue des ONG sont prises en compte dans le programmes l'ECOSOCC	• [illegible]

Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA-Nigeria)

Institution et Mécanisme	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultas Clés Escomptés	Moyens Suivi /Evaluation
Protocole • Ratification grande échelle • Intégration dans la législation nationale et mise en œuvre	• Renforcer le partenariat en vue d'obtenir l'approbation du gouvernement pour la ratification • Identifier des domaines de préoccupations éventuelles dans les dispositions du Protocole en vue d'une analyse approfondie et l'éclaircissement de certaines sections • Renforcer la sensibilisation sur la pertinence et la nécessité de la ratification et l'intégration des dispositions du Protocole dans la législation du Nigeria • Créer une plate-forme pour établir un lien entre la démystification du Protocole et celle de la CEDAW en une action législative • Simplifier le Protocole et le traduire en 3 grandes langues du Nigeria • Organiser des forums de sensibilisation afinde susciter une prise de conscience au sein de circonscriptions et groupes d'intérêt spécifiques dont les organisations féminines confessionnelles, les parlementaires, les collectifs de professionnels (du judiciaire, des barreaux, de la police, de la santé, des centrales syndicales et des associations de jeunes)	Ministères du Genre, de la justice et des affaires étrangères, OSC, coalition œuvrant pour les droits de la femme, Organisations confessionnelles, syndicats, OCB, partenaires au développement, CEDEAO, Direction Genre de l'UA	15 mois oct. 2004 - déc. 2005	• ratification expliquée • adaptation au cadre législatif national • Popularisation en vue de l'adhésion de tous et utilisation de l'instrument pour la protection du Protocole	• [illegible]

CCRDA

	• Actions de plaidoyer • Campagnes pour l'égalité entre les hommes et les femmes partout où nous voulons aller au-delà des lois de discrimination positive et parvenir à l'égalité et à la justice des genres en défendant des listes de partis à parité homme-femme selon un style zébré (alternance des candidates et candidats dans toutes les élections et à tous les niveaux.) Campagne d'appels en faveur de l'application de la constitution nationale (Articles 10 et 23).	• OSC • Parlementaires • Ministère du Genre • Commission sectorielle du genre • Points focaux Genre		• Re-formulation de toutes les lois insensibles à la dimension genre Re-formulation • Parité numérique homme-femme à tous les niveaux de la prise de décisions assortie de l'égalité de voix • Voir au niveau de l'UA si la promotion de l'égalité homme-femme et l'évolution de la femme comme partie intégrante de tout développement politique, social, économique et culturel • Une direction Genre équilibrée et active au sein de l'UA	

...égies que Sister Namibia utilisera sont:

...bilisation du public visant différents groupes-cibles.
...ers.
...pagnes pour la mise en œuvre dans les médias tels que radio, télévision, presse.
...es ouvertes aux autorités.
...bilisation des groupes de femmes à travers la mise sur pied de comités d'action féminins.
...sation des écoles, églises, collectifs de jeunes et partis politiques aux fins de la campagne pour ...ise en œuvre.
...bution de pétitions aux autorités compétentes pour la mise en œuvre du Protocole.
...anisation de marches pour exiger la mise en œuvre du Protocole.
...es aux autorités politiques, administratives et juridiques du pays.

...NT ACTION FUND - AFRIQUE

...ts d'élaboration d'un plan d'action

...i du processus de nomination des femmes au panel des sages du CFUA etc.
...ntacter la Direction Genre pour les processus et échéanciers. Procéder ensuite à la diffusion de ...rmation aux partenaires.
...user aux partenaires les informations tirées de la présente réunion, en particulier celles relatives ... CPS.
...user la teneur de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU aux organisations partici...nt à la présente réunion et à l'UA dans le cadre de l'identification des opportunités de prise en ...mpte de la dimension genre, en particulier au sein du CPS.

CCRDA

NATIONAL COUNCIL OF WOMEN OF KENYA (NCWK)

1. Meilleure connaissance de l'UA, du NEPAD, et de l'ECOSOCC.
2. Diffusion d'informations sur l'UA.
3. Plaidoyer pour des nominations au Parlement panafricain.
4. Renforcer les liens entre les ONG affiliées, les organisations confessionnelles et les OBC.
5. Assurer le suivi de la politique en matière de genre dans la Direction de la Commission sur le genre.
6. Identifier les femmes qui seront désignées pour siéger au sein des comités permanents.
7. Mobiliser des ressources auprès des partenaires.
8. Analyse des informations.
9. Travailler en réseau avec FEMNET.
10. Soutenir la ratification des protocoles.
11. Etablir une base de données des personnes-ressources.
12. Renforcement des capacités pour travailler sur les dossiers NEPAD.
13. Mettre au point des outils de suivi.

SISTER Namibia

Institution et Mécanisme	Key Actions	Partners	Time Frame	Key Results Expected	Means Of Monitoring/ Evaluation
Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique	Plaidoyer essentiellement au niveau national sur: • L'existence du Protocole • L'échange d'informations sur ses institutions et mécanismes • Assurer la formation et l'information du grand public sur le contenu du Protocole • Habilité les femmes à travers l'apprentissage de leurs droits et développer chez elles le sens de revendication de leurs droits • Mobiliser les femmes afinqu'elles plaident pour l'intégration dans les législations nationales et l'application de ces droits	Donateurs de l'UA, OSC, partis politiques, Parlementaires, FEMNET, WILDAF, UNIFEM, Equality Now , Oxfam, et des réseaux sous-régionaux	2005 - 2006 (commencement en 2004 par l'élaboration d'un plan d'action opérationnel) et popularisation	Habilitation des femmes Elimination de la discrimination contre les femmes Popularisation à travers les médias Egalité des genres Intégration du Protocole dans la législation et mise en œuvre intégrale Bonne gouvernance et reconnaissance totale de la femme en tant qu'être humain R'eforme des lois insensibles à la dimension genre	• Suivi à [illegible] impliquant [illegible] parties [illegible] • Méthode participative [illegible] • Questionnaires [illegible] différents groupes-cibles • Utilisation [illegible] revue bimensuelle comme outil [illegible] • Utilisation des médias comme support du [illegible] public pour [illegible] l'impact des [illegible] entreprises
	Au niveau régional Plaider pour plus de ratifications sans réserve Echange d'informations		2005 - 2008 (Points d'entée du partenariat stratégique)		Evaluation à long terme • Discussion de groupes focaux • Auto-suivi par les partenaires • Réunions de suivi-évaluation avec les différents groupes au niveau communautaire afin de développer les l'appropriation citoyenne des [illegible] de la femme • Des actions de plaidoyer à travers les marches seront menées pour savoir si le gouvernement écoute

FORD

Foundation for Community Development (FDC), Mozambique

Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
• Vulgarisation du NEPAD à la base • Familiariser les communautés de base au programme du NEPAD	Organisations féminines de base, universités, institutions universitaires et de recherche, groupes de jeunes, collectivités ou autorités locales	12 mois	3 projets pilotes agricoles dans le cadre des directives du NEPAD	Auto-évaluation tous les 6 mois et évaluation annuelle indépendante
• Sensibilisation et vulgarisation du Protocole au niveau des parlementaires, en particulier les parlementaires femmes • Sensibilisation des organisations féminines du Mozambique au Protocole • Encourager le gouvernement à ratifier et à déposer l'instrument de ratification du Protocole	OSC et réseaux féminins, parlementaires, gouvernement	12 mois	Ratification et adoption du Protocole	Auto-évaluation tous les 6 mois et évaluation annuelle indépendante

Gender and Economic Reforms in Africa (GERA)-TWN Africa

Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
• Créer une base de donnée et recueillir des données ; établir des relations avec les OSC aux expériences variées qui peuvent être mises à profit pour renforcer le travail de l'ECOSOCC • Susciter la prise de conscience sur le travail de l'ECOSOCC et populariser son existence au niveau des OSC et autres organismes intéressés. Etablir à cet effet un lien symbolique afin d'assurer le flux de l'information dans les deux sens	Mise en place et consolidation de la base de données par les réseaux existants Médias: radio, TV et articles de journaux	• Court terme, immédiat - 3 mois • Long terme - un an, en cours	• Base de données d'au moins 100 OSC crédibles avant la fin de la période d'un an • Tenter d'obtenir au moins une intervention par trimestre à la radio ou à la télévision. • Faire publier un article bien rédigé dans les quotidiens nationaux au moins une fois toutes les six semaines et analyser et débattre de l'ECOSOCC	• Maintenir le contact avec le réseau et assurer le suivi de qui fait quoi • Procéder à un échantillonnage aléatoire pour vérifier si les articles sont lus et si les interventions dans les médias sont suivies
• Formation et renforcement des capacités du personnel de la Direction • Financer une étude en vue d'identifier les domaines méritant une attention et déterminer cela de manière empirique	Organismes de formation et renforcement des capacités en matière de genre Financiers et bailleurs de fonds	De 6 mois à un an	• Equiper le personnel de WGDD d'outils d'analyse de genre • Faire publier les résultats de l'étude dans un délai d'un an • Elaborer un cadre d'analyse de genre à l'usage de l'UA dans un délai d'un an	• Voir, à long terme, une UA plus sensible à la question de genre et à court terme plus de parité homme-femme

CGDA

FEMNET

Institution et Mécanisme	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de [illegible] /Evaluation
ECOSOCC Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique	• Elargir les réseaux à travers les points focaux existants des femmes, des institutions à l'échelle nationale aux organisations de base Diffuser dans les langues locales si possible des versions simplifiées des documents relatifs notamment à l'UA et à ses activités ainsi qu'à l'ECOSOCC • Formation/renforcement des capacités en plaidoyer, suivi et évaluation	Réseaux existant déjà dans le pays ex.: ABANTU, FAWE, FIDA, organisations luttant en faveur de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et du progrès de la femme, instances gouvernementales	En cours et continuel (il a déjà travaillé avec les institutions susvisées et devrait être encouragé à continuer) recourir en particulier à une sensibilisation intensive de la presse électronique et écrite	• Une nation mieux informée (femmes) • Représentation féminine • Soutien du gouvernement	• Etudes [illegible] ou indicateurs révélant [illegible] de: • personnes [illegible] en particulier femmes • Production diffusion [illegible] documents [illegible] nombre • Fréquence des réunions

FIDA - Kenya

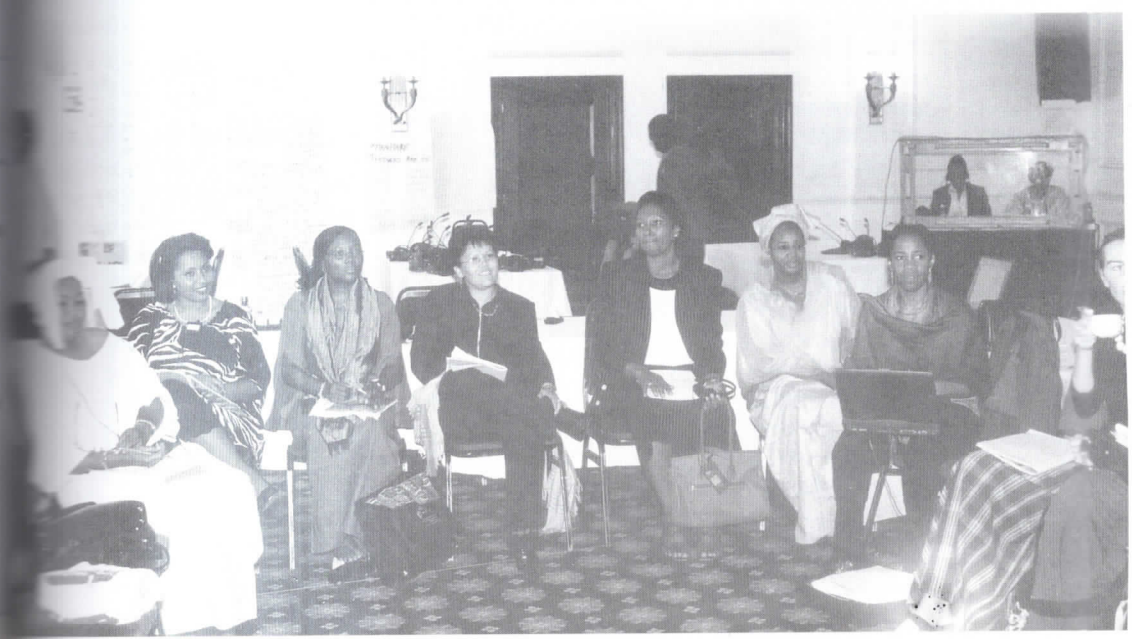
Institution et Mécanisme	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de [illegible] /Evaluation
ECOSOCC	• Susciter une plus grande prise de conscience sur la question de genre • Créer une base de donnée • Promouvoir et défendre les droits de l'homme et l'Etat de droit • Promouvoir et defender l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits de l'enfant	Parlementaires, ministères de tutelle, COVAW, CRADLE, ANPPGAN, AMWIK, NCWK, réseaux et coalitions compétents	Continuel	• Meilleure conscience de l'égalité entre les hommes et les femmes • Habilitation des femmes afinqu'elles revendiquent et jouissent de leurs droits • Meilleure connaissance de l'UA • Ratification du Protocole • Promulgation de lois favorables à la dimension genre	• Combien de femmes [illegible] conscientisées [illegible] leurs droits ?
Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique	• Plaider sans réserve pour la ratification • conscientiser • Créer des partenariats stratégiques • Faire des cas-tests	Comme ci-dessus	12 mois	• Comme ci-dessus	• Combien de femmes [illegible] conscientisées [illegible] droits ? • Combien de tribunaux [illegible] le Protocole ? • Ratification Protocole

HCDP

	Interagir avec la CAE sur des questions économiques	CAE	Continuelle	Concevoir des interventions stratégiques au sein de la CAE pour l' égalité des genres Confirmer l' accréditation EASSI's à l' CAE	Réalisation d'accréditation Niveau d' engagement (lettre, échange d' information 2005)
	Susciter la prise de conscience au niveau des points focaux de l' EASSI, sur le Protocole, les droits de la femme, l' UA, le NEPAD, etc.	Les points focaux de l'EASSI dans 8 Etats de la sous région de l'Afrique de l' Est	Continuelle	Tous les 8 Etats comprennent mieux le fonctionnement de ces structures et ont pu élaborer des interventions stratégiques pour l'égalité entre les hommes et les femmes aux niveaux national et régional.	• Nombre de points focaux communiquant régulièrement sur le Protocole, etc. • Nature des questions soulevées par les points focaux • Plus d'engagement par les femmes de ces Etats sur les questions relatives au Protocole de l'UA etc. • Ratification du Protocole

LITY NOW, BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE

ticle à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme
frique
oursuivre la campagne en faveur de la ratification ; élaborer une stratégie de mise en oeuvre;
er le rapporteur spécial dans le cadre du suivi de la violation des droits de la femme à travers
ourniture d'informations;
éminer l'information sur le Protocole;
e campagne contre la MGF



CGRDA

Alliances for Africa, Royaume Uni

Institution et Mécanisme	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
ECOSOCC	Favoriser le partenariat au sein de l'UA et des OSC	partenaires sous-régionaux	En cours	Influencer et développer des opportunités de gagner des points d'entrée dans l'UA	Ligne[illegible] ouverte
Direction Femmes, genre et développement	Etablir une relation avec Yetunde	partenaires Locaux, Direction Femmes, genre et développe-ment	En cours	Ouverture des canaux de communication et d'in-formation aux deux	Ligne[illegible] ouverte

Association of Media Women in Kenya (AMWIK), Kenya

Institution et Mécanisme	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
UA en général	Entrer en liaison avec la coalition Conscientisation Utiliser ses propres méthodes pour mieux faire connaître les questions portant l'UA	Coalition - FEMNET, UA CEA, COVAW, AWC, Equality Now	2 semaines Immédiat et Continuelle		Rapport[illegible] les membres

East Africa Sub-Regional Support Innitiative for the Advancement of Wom[illegible] (EASSI)

Institution et Mécanisme	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
Protocole	Animer un forum de discussion sur le Protocole, les droits de la femme, l'UA, le NEPAD	Membres de la coalition, l'UA, points focaux nationaux du NEPAD, organisations féminines, le public en général	Continuelle	Meilleure compréhension du Protocole et du fonc-tionnement des organ-ismes africains	• Nombre réactions de personnes engagées dans la discussion • Type des questions soulevées

CRDH

le Protocole disponible à les sections de la société particulièrement les femmes : avec le Protocole traduit langues locales. les partenariats existants assurer la signature, et adaptation du les domaines de des détracteurs du pour préparer nos dans des contextes ; tenir des forums par ex. avec des groupes pour discuter des qu'ils soulèvent sur la sensibilisation sur la de signer, ratifier et le Protocole- Ceci est une en cours qui nécessite d'être de la manière la plus possible. la stratégie de faire la mobilisation pour la du Protocole avec la pour la ratification de : dans quels contextes ceci marcherait et dans échouerait-il ? des réunions avec les représentants des Etats à l'UA pour d'informations sur le de la campagne pour la du Protocole et aussi influencer.	CEDEAO et le Parlement de la CEDEAO Les médias Partenaires mentionnés pour l'interaction avec l'ECOSOCC	Même délai de trois ans que l' ECOSOCC,en ayant à l'esprit la date butoir de 2005 de l'UA pour la ratification par 15 Etats nécessaire à l'entrée en vigueur du Protocole force	Le Protocole signé, ratifié et adapté au contexte législatif national, Protocole popularisé Formation et échange d'informations sur le Protocole	Mettre au point des indicateurs pour le suivi et l'évaluation: combien d'Etats ont signé, ratifié et adapté le Protocole? Combien de femmes sont conscientes des droits qu' elles ont au titre du Protocole et en en font usage ?

CRDA

PLANS D'ACTION INSTITUTIONNELS ET INDIVIDUELS

Centre Africaine D'etudes Sur la Democratie et les Droit de L' homme - Gambie

	Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Clés Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
	Encourager le gouvernements, les parlementaires , les dirigeants des majorités et minorités Réunions, ateliers pour conscientiser sur le Protocole	Gouvernements, OSC, Syndicats, Organisations féminines	2004 - 2005	Avoir popularisé le Protocole au niveau de toutes les parties prenantes.	• Etablir un comité de travail pour faire le suivi de la ratification du Protocole
	Créer un forum pour une meilleure compréhension et un accès plus aisé aux documents du PP	gouvernements ONG, CEDEAO UA etc.	3 ans	Meilleure compréhension et accès au PP	Utiliser des indicateurs et l'UA

• Soumettre les noms des OSC élues à l' UA			• Etablissement d'un programme clair relatif aux objectifs de l'UA • Le point de vue des OSC est prise en considération dans les programmes de l' ECOSOCC.	

Région de l'Afrique de l' Ouest

Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultats Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
ECOSOCC • Créer une base de données des OSC dans un contexte national pour développer une base de données sous régionale exhaustive. • Créer un réseau de communication entre ces groupes (Service des listes, e-groupe, page web) • Créer un forum pour que ces groupes puissent se rencontrer et réaliser un consensus autour duquel des organisations (deux par pays, un homme et une femme, un jeune âgé entre 18 et 35 ans) seront nommés pour siéger au sein de l'ECOSOCC; aussi pour s'entendre sur qui fera part d' un groupe d'organisations qui mènera cette coalition et être la porte-parole pour les OSC et OBC de la sous région • Créer un groupe technique de travail qui fera le travail technique nécessaire pour proposer des amendements que nous voulons voir dans les statuts établissant l' ECOSOCC conformément aux dispositions de l'article 20 • Organiser la formation, renforcement des capacités et partage d'informations sur l'ECOSOCC entre les OCS et OBC • Développer une brochure (par ex. " qu'est ce que l'ECOSOCC et pourquoi est-il bon pour moi ? " Simplifier et rendre plus accessible, traduire en langues nationales	• Madeleine Kennedy-Macfoy et Beatrice Kallay vont travailler ensemble pour diffuser ce plan, créer une liste de distribution avec tous nos contacts et commencer un débat par email • Alliés stratégiques à l'UA. • Financiers: CEA-ONU, PNUD, Fondation Ford, la Francophonie, UE, UNFPA, Oxfam • Médias • Syndicats • Réseaux des jeunes et autres réseaux à base sectorielle • Alliés stratégiques au sein des ministères des gouvernements au niveau national	Le plan global sera mis en œuvre dans un d`élai de trois ans. Quelques actions prioritaires peuvent être entreprises entre maintenant et décembre 2004 i.e. commencer à créer une base de données des OSC et OBC. Contacter le Fond mondial pour créer et gérer le Site Web Développer un projet de plan d'action répondant à Qui, Quoi, Quand et Comment ? Identifier les experts devant faire part du Comité Technique pour la ratification des statuts de l'	• Informer au tant d'OSC et d'OBC de femmes que possible sur l' ECOSOCC • Amender les Statuts de l' ECOSOCC • Rendre populaire l'ECOSOCC (en utilisant les médias) • Simplifier les brochures sur l' ECOSOCC en différentes langues locales • forum sous-régional des OSC et OBS • Site web sous régional de l' ECOSOCC des OSC et OBC	• Nous [illegible] de développement cadre pour l'évaluation • Développer [illegible] indicateurs [illegible] suivi par [illegible] combien de brochures [illegible] produites, [illegible] et disséminées Combien de [illegible] forum sous-régional [illegible] réuni ? Est-il parvenu à un consensus

FOR OD

Région de l'Afrique australe

	Partenaires	Echéance	Résultats Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
...africain				
...séances d'information sur ...ppements au Débat africain ...commencer par le ...	Membres de la coalition sur le Protocole	1 - 2 ans	• Débat plus informé autour des sujets du genre au sein du PP • Preuve de l'intégration du genre dans toutes les activités du PP.	• Passer en revue les comptes-rendus de délibérations pour y chercher des signes d'intégration / débat sur le genre • Protocole relatif aux droits de la femme largement ratifié (et effectivement mis en œuvre)
...programme déterminé, se ...ibuer des contributions sur la ...genre des sujets discutés.	Réseau des professeurs d'université			
...relations à telle enseigne que ...se sentent libres de ...les informations sur des ...genre.				
...l'intégration du genre dans ...activités du PP.				
...des femmes				
...un cadre pour une enquête ...sur le genre au niveau national	Membres de la Coalition etc.	2 - 3 ans	• Cadre utilisé pour fournir des informations de base relatives aux questions de genre au niveau national. • Cadre utilisé pour une mise en œuvre efficace • Partager ce qui précède avec d'autres régions, comme meilleures pratiques • Base de données des personnes-ressources établie.	Rapport sur l'enquête de base Activités mises en œuvre Base de données des personnes-ressources
...un cadre pour une mise en ...				
...les indicateurs pour le suivi ...en œuvre				
...la base de données des personnes-ressources dans la région				

Région de l'Afrique du Nord

	Partenaires	Echéance	Résultas Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
...Sensibiliser les OSC dans le monde Arabe sur l' ECOSOCC et l'importance de s'engager avec l' UA. ...Sensation de la part des bailleurs africains par ex. la Banque africaine de développement ...Etablir un comité pour les procédures d'élections de deux OSC. ...Entendre sur les domaines prioritaires à inclure dans un programme en référence duquel les deux OSC devront opérer comme membres	Organisations des droits de la femme-droits humains - organisations de développement intéressées à travailler au niveau national. Elles peuvent être identifiées à travers une coopération préalable avec elles (niveau national)	6 mois	• Intégration d'OSC Arabes au sein de l'UA. • Diminution de l'isolation d'ONG Arabes. • OSC élues selon leur crédibilité. • Renforcer les relations au niveau sous-régional. • Activités plus étendues et plus profondes des OSC élues.	• OSC doivent faire rapport sur les objectifs établis du comité de l'ECOSOC, et les activités entreprises. • Inclure les indicateurs des réalisations des résultats • Entreprendre une évaluation de l'UA tous les 2 ans.

CODA

Session III

Plans d'action

Par Okumba Miruka, Animateur

Objectif de la session

Recenser au niveau mondial les points d'entrée, stratégies et plans d'action en matière de plaidoyer en spécifiant les différents groupes qui travailleront sur des questions spécifiques avec des institutions données.



Okumba Miruka, Consultant

Contenu et déroulement de la session

L'animateur a fourni des notes succinctes sur les différentes institutions et mécanismes de l'UA à partir des exposés antérieurs. Les participants ont alors été scindés en groupes régionaux (Est, Oust, Sud et Nord) auxquels les tâches suivantes ont été assignés.

1. Etudier les notes afin d'identifier les opportunités d'interaction avec l'UA.

2. Identifier les deux institutions/mécanismes qui présentent des opportunités d'interaction.

3. Pour chacune des institutions, spécifier:
   - Les actions importantes à mener pour s'engager.
   - Les partenaires avec lesquels les actions seront menées.
   - L'échéance pour mener à bien ces actions
   - Les principaux résultats obtenus.
   - Comment faire le suivi/évaluation des résultats obtenus.

Les tableaux ci-après présentent les plans d'action ainsi produits.

A. PLANS D'ACTION REGIONAUX

Région de l' Afrique de l'Est

Actions Clés	Partenaires	Echéance	Résultas Escomptés	Moyens de Suivi /Evaluation
1. Travailler avec la coalition FEMNET pour fournir à la région des informations à jour sur l'UA, le NEPAD, PP etc. au niveau local, national, régional, continental.	FEMNET, EASSI, AMWIK, PP, EALA, AMWA, FIDA, WILDAF, UNIFEM, OXFAM, UAF-A	Continuelle	• Prise de conscience sur l'UA réalisée. • Meilleure base d'information	• Nombre de personnes sensibilisées • Interaction avec les médias
2. Susciter la prise de conscience sur le processus de l'UA pour nommer les femmes à divers postes	WGDD, organisations qui ont des liens locaux et nationaux	2 semaines	• Femmes nommées, en particulier au sein de l' ECOSOCC	• Liste des personnes désignées
3. Commencer les consultations nationales et régionales pour désigner les membres potentiels de l'ECOSOCC	CSO,EAC, AU	Continuelle	Intégration du genre	
4. Faire le suivi du processus du MAEP dans nos Etats respectifs et utiliser tous les moyens disponibles de faire une contribution stratégique par ex. 16 jours d'activisme	ALF, FEMNET, ministères de lignes pour le NEPAD	Continuelle	Gender mainstreaming	
5. Plaider pour la ratification du Protocole relatif aux droits de la femme en guise de contribution à la campagne.	Equality Now, AMWA, FEMNET, FIDA, gouvernement, coalition d'OSC, Ministère de la justice e	Continuelle	Intégration du genre	
6. Développer et renforcer les liens avec la CEA, l'IGAD, le COMESA, la SADC, (les CER)	CEA, IGAD, COMESA, SADC	Continuelle	Intégration du genre	

CRDA

l'évaluation a reçu moins de 8% de
de la part des ministères et moins
auprès des OSC. Cela montre le
nous avons à relever. Le projet
pose par ailleurs le problème de l'ap-
du questionnaire et son adapt-

portunités existent à deux niveaux.
au niveau des structures du MAEP.
pouvons appuyer les équipes d'experts
borant des notes sur les pays avant
tes. Nous pouvons également offrir
ces au Secrétariat du MAEP, qui est
aint, en y détachant des experts.
ement, au niveau des Etats où nous
exercer une influence sur le MAEP
ier qu'il ne s'enlise dans la
cratie. Nous pouvons également tirer
eignements de l'expérience des pays
sont engagés dans le processus;
préoccupation de taille est de savoir si
sont obligés de mener des actions
rection des conclusions des rapports

d'évaluation. Le MAEP n'est-il pas simplement un mécanisme dont les gouvernements voudraient se servir pour s'arroger une certaine légitimité? L'un des produits de l'évaluation est le Programme d'action national qui a pour but de voir comment l'Etat concerné entend réagir aux conclusions du rapport. Cela nous offre une excellente opportunité de faire valoir nos apports;

- L'un des problèmes est l'application du MAEP dans un Etat fédéral comme le Nigeria. Si le mécanisme est facultatif au niveau du continent, cela signifie-t-il que les Etats fédérés doivent y adhérer automatiquement dès que le gouvernement fédéral y adhère?
- La beauté du MAEP est que les Etats africains vont s'engager dans le suivi et l'évaluation sans être critiques. Mais le problème découle de la tradition de blocage de telles initiatives consultatives comme l'ont démontré les revues du document de SRP et de la constitution au Kenya.



CCRDA

cats, les organisations non-gouvernementales, les organisations à base communautaire, les communautés rurales et les représentants des organisations internationales). Elles négocient les termes précis du protocole d'accord (PdA) sur l'Evaluation technique et la mission auprès du pays conformément à un canevas fourni. La visite donne aux Equipes du MAEP l'occasion d'avoir des interactions avec les principales parties prenantes dans le pays et de leur fournir des informations relatives au processus, à l'esprit et aux principes directeurs du MAEP. C'est également le lieu pour l'Equipe pays de discuter du Programme d'action (PA) que le pays concerné a élaboré en vue d'améliorer la gouvernance et le développement socioéconomique.

Troisième étape:

Elle consiste en la préparation du rapport de l'Equipe sur la base des éléments ci-après:

- Dossiers préparés par le Secrétariat du MAEP;
- Informations obtenues dans le pays auprès de sources officielles et non-officielles au cours des consultations et interactions intensives et élargies à toutes les parties prenantes.

Le rapport mesure les performances en fonction des engagements pris dans les domaines politiques, économiques et de gouvernance d'entreprise et par rapport au PA. Il fait d'abord l'objet d'une discussion avec le gouvernement concerné pour établir la véracité des faits et donner l'occasion audit gouvernement de réagir aux conclusions de l'Equipe et d'exprimer ses points de vue sur la manière de combler les lacunes constatées.

Quatrième étape:

Le Secrétariat du MAEP soumet le rapport pays de l'Equipe au PEP qui se réunit pour l'examiner et soumettre par la suite ses recommandations au Forum. Le Forum se réunit pour examiner le rapport et les recommandations du PEP en vue de décider des actions à mener. Le Président du Forum communique les décisions de cette instance au Chef d'Etat du pays évalué.

Cinquième étape:

Le rapport du MAEP est rendu publique et déposé officiellement auprès des principales structures régionales et sous-régionales telles que: le Sommet de l'UA, le Parlement panafricain, la CADHP, le CPS et l'ECOSOCC, ainsi qu'au niveau des CER de la région dont le pays évalué est membre.

Le processus d'évaluation d'un pays ne [illegible] excéder six mois, à compter de la date [illegible] mencement de la Première étape jusqu'[illegible] de soumission du rapport à l'appréciation [illegible] Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il est [illegible] œuvre à l'aide de " ressources provenant [illegible] tiellement de l'Afrique ". A fin de renforcer [illegible] dynamisme du MAEP, la Conférence des [illegible] participants le réexamineront une fois tous [illegible] cinq ans.

L'importance du MAEP réside en ce qu'il [illegible] d'un instrument émanant des africains eux-[illegible] par eux en vue de mesurer pour nous mêmes [illegible] pour les autres, notre capacité à être à la hauteur [illegible] des normes de gouvernance que nous nous [illegible] établies. Il est donc essentiel que ceux [illegible] œuvrent pour la gouvernance s'engagent pleinement [illegible] ment dans la collaboration avec le MAEP.

Les pistes de solution

Il incombe aux personnes et organisations [illegible] téressant aux quatre domaines susvisés de s'[illegible] gager dans le processus, qu'elles soient [illegible] ment invitées à le faire ou pas. Un tel engage- [illegible] ment ne signifie pas réinventer la roue; il s'agit [illegible] marquer sur le tableau les données que nous [illegible] avons tous à notre disposition si nous avons [illegible] ment travaillé sur un quelconque de ces [illegible] domaines. Il convient de juxtaposer les [illegible] les engagements juridiques et politiques pris [illegible] niveaux international, régional et national [illegible] matière de droits humains de la femme, [illegible] cadre notamment du Protocole, de la CEDAW, [illegible] de la Déclaration de Beijing, de la Déclaration [illegible] solennelle de l'UA sur l'égalité des sexes [illegible] Afrique, de la CIPD, MDG, des politiques [illegible] nationales de genre etc. Lorsque des cibles et [illegible] jalons sont définis, nous devons être à même [illegible] démontrer si les faits ne permettent pas de [illegible] er une volonté sincère de nos gouvernements [illegible] respecter ces engagements juridiques et de [illegible] tique ou d'atteindre les cibles et jalons fixés à cet [illegible] effet.

Débats en plénière

- L'évaluation dans le cadre du MAEP [illegible] aspects paix et sécurité qui constituent [illegible] tant l'essence même de la renaissance [illegible] africaine;
- Avons-nous connaissance de la gamme [illegible] normes sensées être respectées et pouvons-[illegible] nous les détecter? Si non, nous avons beaucoup [illegible] coup à faire pour parvenir à engagement [illegible] significatif. Compte tenu de la diversité [illegible] normes et de nos compétences propres, [illegible] nous n'avons d'autre choix que de travailler [illegible] en alliances. Au Nigeria, un projet pilote [illegible] visant à recueillir des informations dans [illegible]

CODESRIA

...tion dans le plan d'action régional.

...LE MAEP

...de l'exposé

...claration sur la démocratie, la gouver... politique, économique et d'entreprise du ... dresse la liste des codes et des normes, ...me qu'elle identifie les quatre principaux ...d'intérêt :

- ...démocratie et la bonne gouvernance ...tique ;
- ...gouvernance économique ;
- ...Gouvernance d'entreprise ;
- ...développement socioéconomique ;

...EP est l'un des mécanismes permettant de ... les objectifs ci-dessus. Il s'agit d'un ...me d'auto-évaluation visant à adopter ...tiques , normes et pratiques susceptibles ... à la stabilité politique, la croissance ...mique, le développement durable et l'inté... économique sous-régionale et continen... accéléré à travers l'échange d'expériences et ...tion des meilleures pratiques et des ...es efficaces. Ses principes comprennent ...pétence technique, la crédibilité, l'appro..., la participation, la transparence, l'oblig... de rendre compte et l'absence de toute ...ulation politique,

...um des chefs d'Etat du MAEP (Forum du ...EP est l'organe suprême de prise de déci... Mais son organe d'intervention est le Panel ...minentes personnalités (PEP), dont les mem... sont désignés par le Forum, et qui est chargé ...mission suivante:

- ...perviser le processus d'évaluation;
- ...iller à l'intégrité du processus;
- ...aminer les rapports d'évaluation;
- ...re des recommandations au Forum.

...mbres actuels du PEP sont:

- ...Professeur Adebayo Adedeji du Nigeria, ...cien Secrétaire exécutif de la Commission ...nomique pour l'Afrique (CEA);
- ...Dr Graca Machel du ...zambique, Présidente de la Commission ...tionale de l'UNESCO;
- ...Dorothy Njeuma du Cameroun, ...cienne Directrice du Bureau Afrique du ...NUAP;
- ...M. Chris Stals de l'Afrique du Sud, ancien ...gouverneur de la Banque centrale sud-...ricaine;
- ...Professeur Bethuel.A. Kiplagat du Kenya, ...cien ambassadeur du Kenya en France ...ice-président du PEP);
- ...Marie Angélique Savané du Sénégal ...Présidente du PEP).

La cellule administrative est le Secrétariat du MAEP qui assure les services administratifs et autres prestations d'appui technique et de coordination. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec la CSSDCA de l'UA dans le cadre du processus d'harmonisation et de rationalisation en cours entre ces deux entités et d'autres unités ou organes de l'UA, en particulier dans le domaine des attributions techniques.
Ensuite il y a l'équipe pays du MAEP (Equipe d'évaluation des pays), chargé de mener des missions dans les pays et d'évaluer l'état d'avancement du Programme d'action des pays visités. Cette équipe n'est constituée que pour la durée de la mission d'évaluation dans un pays donné, dans le cadre de la préparation du rapport du MAEP sur ce pays.

En fin il y a les Institutions partenaires du MAEP chargé d'effectuer les évaluations techniques des pays soumis à examen après consultation entre les pays concernés, le Secrétariat et le PEP. Au nombre de celles-ci figurent:

- La CEA pour la gouvernance économique et la gestion;
- La Banque africaine de développement (BAD) pour les normes bancaires et financières;
- Les organes de l'UA pour les questions de droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance politique. Lorsque les institutions de l'UA n'ont pas de moyens ou de capacités suffisantes, le PEP peut recommander, sous réserve d'approbation par le Forum du MAEP, que d'autres institutions africaines disposant de moyens adéquats appuient les institutions pertinentes de l'UA afin de renforcer les capacités de ces dernières à mener les évaluations techniques.

Le MAEP est mis en œuvre à travers les étapes ci-après:

Première étape:

Elle consiste en l'étude de l'environnement politique, économique, de la gouvernance d'entreprise et du développement dans le pays. Une série de documents de base à jour est préparée par le Secrétariat du MAEP sur la base de documents fournis par les institutions nationale, sous-régionales, régionales et internationales.

Deuxième étape:

Les Equipes pays du MAEP rendent visite au pays, interagissent et consultent de manière intense les autorités, les parlementaires, les représentants de partis politiques, la communauté des entrepreneurs, les représentants de la société civile (y compris les médias, les universitaires, les syndi-

HRDD

c) L'agriculture (y compris l'accès au marché) par l'Egypte avec l'appui de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
d) L'infrastructure (y compris l'environnement) par le Sénégal avec l'appui de la BAD (énergie, transport, et eau) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
e) Les ressources humaines par l'Algérie avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale.

Réactions de la société civile

Les groupements de la société civile ont déjà organisé des débats approfondis sur le NEPAD et formulé des positions qui ont été transmises au secrétariat du NEPAD. Leur analyse critique a porté sur les aspects suivants:

- Le processus qui a donné naissance au NEPAD et le contenu du NEPAD (principalement, ses propositions macroéconomiques)
- L'absence de prise en compte de la dimension genre

Les critiques sur la question du genre ont été formulées par le Forum de Leadership Africain, le Forum des Femmes, FEMNET, GERA/Réseau Tiers Monde, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, UNIFEM-Afrique de l'Ouest, WiLDAF, UN-CSW et Match International à Ottawa (Canada). Les principales questions exogènes ci-après, ont été mises en exergue :

- Occultation quasi totale de la dimension genre et rejet presque universel du cadre néo-libéral du NEPAD;
- Le NEPAD n'a pas tenu compte des obligations des Etats participants découlant des priorités de développement des femmes telles que définies, des années 90s à nos jours, dans les processus internationaux de prise de décisions de Beijing, Copenhague, Caire, Monterrey, Rio de Janeiro et Vienne portant sur le développement économique et social, la droits à la santé sexuelle et de la reproduction, le financement du développement et les droits de l'homme.

Les principales questions endogènes ci-après, ont été mises en exergue

- Les principes ne mènent pas à des buts et les buts ne débouchent pas sur des objectifs
- Les actions ne sont pas basées sur l'analyse de la dimension genre du problème traité, occultant ainsi la détermination d'objectifs, buts et indicateurs spécifiques au genre ; ainsi la mise en œuvre des actions ne comblera les disparités liées au genre dans les secteurs mentionnés et pourrait [illegible] les écarts entre hommes et femmes.

Les pistes de solution

Les questions de genre sont intrinsèquement [illegible] aux autres problèmes qu'il convient de s[illegible]ner dans le cadre du développement [illegible]. De manière générale, les femmes africa[illegible] sont spécifiquement mentionnées que [illegible] quelques rares passages ayant trait aux co[illegible] et stratégies d'interventions au niveau [illegible] plutôt qu'au niveau macro. Si le NEPAD [illegible] un instrument vraiment pertinent pour la [illegible] africaine, alors les actions ci-après s'impos[illegible] toute urgence :

- mécanisme d'interaction permanente qui servirait particulièrement à reformuler les cadres du NEPAD-ECOSOCC, et DFG[illegible] l'UA;
- Les principes fondamentaux doivent être [illegible] place avant d'en arriver aux détails au [illegible] de chaque programme afin de corriger [illegible] modèle macroéconomique proposé qui [illegible] insensible au genre.
- mécanisme clair de représentation des femmes africaines au cours de la mise en œuvre ;
- Introduction d'une logique de planificat[illegible] convenable dans le traitement des ques[illegible] de genre, qui devront faire l'objet de su[illegible] de liens appropriés dans tous les aspect[illegible] stratégies, de la mise en œuvre, de la p[illegible] initiale identification, de l'analyse de situ[illegible] tion, de l'identification des problèmes, [illegible] déclarations de politique générale, de la [illegible] détermination des buts, objectifs et activ[illegible] des programmes ;
- Dans le programme sur " les conditions [illegible] pour un développement durable ", intro[illegible] duire une orientation axée sur l'éliminat[illegible] de toute forme de discrimination légal[illegible] fondée sur le genre ;
- Utilisation de la CEDAW comme ligne di[illegible] trice pour les principes de politique, et les [illegible] plates-formes d'action africaines et de Beijing comme lignes directrices pour les buts et les stratégies, afin de guider le NEPAD en matière de genre;
- Formation de l'Equipe de travail sur le ge[illegible] (Proposée dans le Document cadre du NEPAD) ayant pour mission de fournir des conseils au NEPAD dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre axée le genre, et de veiller à ce que les femmes soient associées aux structures, mandat et fonctionnement des mécanismes de mise en œuvre ;
- Intégrer la dimension genre aux stratégies pays du NEPAD aux niveaux national et sous-régional avant qu'elles ne soient soumises au secrétariat du NEPAD pour

VOICE

Session II

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : Points d'entrée stratégiques pour les femmes africaines et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en tant qu'outil permettant d'obliger les gouvernements à respecter leurs engagements envers les droits de la femme africaine

Mary Wandia, FEMNET

Objectif de la session

Présenter les institutions, leurs mandats, les axes stratégiques, les rapports de force et voir comment les organisations féminines pourraient développer des partenariats stratégiques avec le NEPAD afin de traiter des questions de genre.

NEPAD

Contenu de l'exposé

Le NEPAD est une initiative visant à corriger des années de relations inégales entre l'Afrique et le reste du monde et à consolider et approfondir les récents acquis démocratiques en Afrique.

L'initiative comporte trois éléments :
- Une vision du futur partagée par les dirigeants africains ;
- Un projet de développement établissant la stratégie idoine pour traduire cette vision en réalité ;
- Un Programme d'action découlant de la stratégie

Les buts sont:
- Eradiquer la pauvreté abjecte et généralisée;
- Promouvoir une croissance accélérée et le développement durable;
- Mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation ;
- Restaurer la paix, la sécurité et la stabilité.

Les questions stratégiques et les défis majeurs du NEPAD sont :
- restauration de la paix, la sécurité et la stabilité ;
- enracinement de la bonne gouvernance ;
- relance d'une croissance accélérée et du développement durable ;



Mary Wandia, Chargée de plaidoyer, FEMNET

- réduction de la pauvreté et de l'inégalité des revenus ;
- Consolidation des acquis démocratiques et renforcement des institutions et structures démocratiques ;
- Réhabilitation et construction d'infrastructures ;

Ses priorités (Programmes à urgence signalée) sont :
- Le VIH/SIDA/ et autres maladies transmissibles,
- Les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- La réduction de la dette,
- L'accès au marché ;
- La résolution des conflits, la paix et la sécurité.

Les aspects institutionnels se présentent comme suit :
- Le développement et la mise en œuvre du NEPAD sont confiés à un comité de mise en œuvre comprenant les cinq Etats initiateurs (Algérie, Egypte, Nigeria, Sénégal, et Afrique du Sud) et dix autres Etats (trois par sous-région).

Le secrétariat du NEPAD assure la coordination.
- Le comité de mise en œuvre a fixé cinq domaines d'interventions prioritaires. L'accent est mis sur le régionalisme, les activités étant choisies sur la base de leur contribution à l'intégration, à l'harmonisation et à la standardisation ;
- Un plus grand nombre de programmes dans le cadre du NEPAD sont en cours élaboration (plan initial déjà diffusé) comme suit :

a) La gouvernance politique (y compris les conflits) par l'Afrique du Sud avec l'appui de l'UA/OUA ;
b) La gouvernance économique (y compris le flux des capitaux) par le Nigeria avec l'appui de la BAD (gouvernance d'entreprise) et la CEA-ONU (politique économique) ;

UGDD

générant nos propres ressources. Idéalement, si nous dépendions moins des bailleurs de fonds, nous serions indépendants dans nos actions et nous serions pas entraînés dans les sillages tracés par les financiers.

- Article 6, alinéa 9 : L'Article interdit la discrimination fondée sur le genre, entre autres. Cependant, un examen plus minutieux montre que l'article exclurait toute organisation de femmes au motif qu'elle est exclusivement féminine. La question suivante se pose : sommes-nous à un stade où nous pouvons nous permettre d'écarter de telles organisations ? Il est opportun d'amender ces dispositions. Nous pouvons nous mobiliser et faire de ces amendements la première action de l'ECOSOCC lorsque son Assemblée se tiendra ;
- La disposition qui veut que l'un des deux membres nommés soit âgé de 18 à 32 ans soulève la préoccupation suivante : les personnes de cette tranche d'âge ont-elles assez d'expérience pour s'exprimer sur les enjeux ? Le consensus qui s'est dégagé à cet égard est que nous devons investir dans l'avenir et entraîner les jeunes dans le processus afin qu'ils puissent être réellement la génération héritière. Nous devons leur donner l'espace nécessaire, les socialiser et renforcer leurs capacités d'agir.

CCRDA



de l'UA. La Conférence détermine ses ses pouvoirs, sa composition et son ion. Au plan structurel, il fonctionne à ssemblée générale, le Comité perma- Groupements sectoriels et le Comité des ions. Les objectifs de l'ECOSOCC sont nts :

ouvoir un dialogue permanent entre les composantes des populations nes sur les problèmes concernant ue et son avenir;
truire des partenariats forts entre les et toutes les composantes de la société en particulier les femmes, les jeunes, fants, la diaspora, les syndicats, le eur privé et les groupes professionnels;
ouvoir la participation des OSC nes à la mise en œuvre des politiques grammes de l'UA ;
nir les politiques et programmes sus- les de promouvoir la paix, la sécurité tabilité en Afrique et favoriser le eloppement et l'intégration du continent;
ouvoir et défendre la culture de bonne ernance, les principes et institutions ocratiques, la participation populaire, roits de l'homme et les libertés individu- ainsi que la justice sociale;
ouvoir, plaider en faveur et défendre la ure de l'égalité entre les hommes et les mes ;
ouvoir et renforcer les capacités institu- elles, humaines, et opérationnelles des C Africaines.

SOCC est principalement un organe con- et non une institution parallèle à l'OUA. séquent, nos attentes à son égard n'au- pas du être surdimensionnées, vu qu'en ier c'est la Conférence qui détermine ses ions. Toutefois, les dispositions des Statuts ECOSOCC ont toute une gamme d'implica- ui pourraient limiter la participation.

rtunités qu'offre l'ECOSOCC OSC africaines

éation d'un cadre pour la traduction effi- ce des objectifs de l'UA en de pro- ammes concrets qui auront et pourront ercer un impact direct sur les citoyens icains ;
eraction effective avec les décideurs, les rigeants politiques au niveau national et gional ainsi que les autres institutions gagées dans l'examen des perspectives venir de l'Afrique et celles qui forgent les leurs panafricaines.
Opportunité de suivre et d'évaluer les pro- ammes et activités de l'UA basés sur sa ission, Vision et Plan Stratégique ;
Diffusion de la culture de la participation populaire et amélioration des connaissances en vue de promouvoir les droits de l'homme, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les principes démocratiques, l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits de l'enfant dans les Etats membres de l'UA ;
- Favoriser et renforcer le partenariat entre l'UA et les OSC d'une part et la diaspora d'autre part, offrant ainsi un meilleur cadre de redéfinition et d'actualisation du projet de développement de l'Afrique.

Bien que l'ECOSOCC offre un cadre de travail, il convient de se demander si ses objectifs correspondent à des aspirations réalistes et si nous sommes en mesure d'être à la hauteur des attentes suscitées.

Défis immédiats

- Combien d'entre nous peuvent satisfaire les critères d'adhésion fixés vu notre dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds ? Sommes-nous constants dans notre réflexion ou notre réflexion change-t-elle au gré de tout mode éphémère qui fait son entrée dans la ville ?
- Combien d'OSC, ONG et OBC ont conscience de ce que représente l'ECOSOCC ?
- Comment déterminons-nous les critères pour les élections aux niveaux national, régional et continental ?
- Comment élaborons-nous le programme national pour présentation ?
- Comment travaillons-nous en réseau pour nous assurer que nos points de vue influencent les décisions ?

Débats en plénière

Les observations ci-après ont émergé des discussions en plénière :

- Etant donné que l'ECOSOC évolue vers un organe constitué, la CSSDCA devrait devenir un cadre d'élaboration de politiques. L'interface des OSC ne constitue qu'une infime partie de sa responsabilité ;
- L'égalité entre les hommes et les femmes comme indice de bonne gouvernance est stipulée dans le mémorandum ;
- Article 6 : Etant donné que la plupart des gouvernements eux-mêmes sont dépendent des bailleurs de fonds et ne répondraient pas aux critères d'adhésion à l'UA si ces mêmes critères s'appliquaient à eux, est-il juste d'appliquer le critère de 50 pour cent de ressources propres aux OSC ? Cette disposition semble donner d'une main et reprendre de l'autre. Toutefois elle nous donne peut être l'opportunité d'élargir la définition des OSC au-delà des ONG pour s'étendre aux associations professionnelles, des réseaux de quartier, etc. Elle nous lance le défi de nous montrer plus novateurs en

VOICE

quatrième journée

Session I

Mettre en place des alliances stratégiques entre les organisations féminines et les autres organisations de la société civile en Afrique à travers l' ECOSOCC et la CSSDCA en vue de promouvoir les droits de la femme

By Ayodele Aderinware, Forum Africain de Leadership(FAL)



De la gauche: Esther Banyenzaki, Initiative sous régional d'appui pour l'... ment des femmes (EASSI), Ouganda, Nyaradzai Gumbonzvanda, Direct... Régionale d'UNIFEM pour l'Afrique de l'est et la Corne d'Afrique et Chris... Butegwa, Chargée de Communication, FEMNET

Objectif de la session

Présenter le cadre institutionnel et le mandat du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) de l'UA, les relations entre les organisations féminines et les OSC en Afrique, les opportunités offertes et comment les femmes peuvent les saisir particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'ECOSSOC.

Contenu de l'exposé

Dans le passé, l'OUA était un club de Chefs d'Etat avec peu ou sans participation des OSC. Alors vint le nouveau paradigme fondé sur l'inclusion plutôt que l'exclusion. La transformation de l'OUA en l'UA eut pour objectif l'élargissement de la participation populaire.

La CSSDCA

L'idée qui allait aboutir à la création de la CSSDCA fut lancée en 1991 à Kampala, en Ouganda. Mais l'OUA n'était pas prête à adhérer aux propositions visionnaires contenues dans le Document de Kampala. Ainsi, le Forum Africain de Leadership popularisa singulièrement cette idée à travers les régionaux entre 1991 et 1999. Lorsque Olusegun Obasanjo redevint Président du Nigeria en 1999, il la réintroduisit à l' OUA et elle fit son chemin jusqu'à son adoption en 2000 au Sommet de l'UA tenu à Lomé, au Togo.

La CSSDCA est un forum de développement de politique générale, un cadre pour forger et préserver des valeurs communes, ainsi qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation visant à assurer la mise en œuvre des décisions collectives prises par l'UA en vue de promouvoir l'efficacité des performances. Elle fut conçue comme une initiative de la société civile mais a dès lors été adoptée et absorbée par l'UA. L'une des ... tions majeures actuelles du programme e... responsabilité de se rapprocher de la so... civile et d'en faire un acteur central d... processus de prise de décisions au sein de l... Les opportunités offertes dans ce cadre com... nent le suivi et l'évaluation des décisions et ... spectives en matière de genre, la prise en co... effective des problèmes de genre au se... l'ECOSOCC et le cadre élargi de l'engage... des OSC. La CSSDCA a également une res... sabilité majeure dans l'Initiative de la Di... de l'UA, qui comporte également un élém... genre.

Etant une initiative des OSC, elle a prévu l'... action entre les OSC et les gouvernements d... vers un cadre de politique générale pour la p... motion des valeurs communes, tout en se... d'outil de suivi et d'évaluation des décisions ... l'UA. Le résultat bénéfique initial fut l'implica... active des OSC dans la préparation, la négo... tion et finalement l'adoption de la CSSDCA. ... trois conférences régionales des OSC organi... à ce jour par l'OUA/UA l'ont été à travers ... mécanisme de la CSSDCA.

L'ECOSOCC

Il s'agit d'une continuation et d'un élargisse... du processus entamé par la CSSDCA. Il est ... des organes de l'UA, représente l'un des cha... ments fondamentaux dans la nouvelle institu... panafricaine et est destiné à actualiser ... principes de l'inclusion et de la participa... populaire retenus dans la lettre et l'esprit ... l'Acte constitutif de l'UA. L'ECOSOCC fut é... par les dispositions des articles 5 et 22 de l'... constitutif. Sa composition comprend ... groupes sociaux et professionnels des E...

COPY

- ...change d'informations et des meilleures ...atiques ;
- ...suivi et l'évaluation des efforts nationaux ...égionaux à travers un cadre de travail ... Ceci peut parfois requérir un suivi ...ependant mais il doit certainement être ...gulier et peaufiné.

...ats en plénière

...oints suivants sont ressortis des discussions ...ière :

- ...ous faut faire preuve de créativité pour ...er profit du Protocole ;
- ...icle 5 sur la mutilation génitale féminine ...GF) ne parait pas suffisant. Nous devons ...lement avoirà l'esprit que la législation à ...le seule ne fait pas le changement, par ex. ...a Guinée Conakry a criminalisé cette pra...ue mais elle continue ;
- Quelques réserves exprimées par les Etats concernaient les dispositions sur le mariage, la nationalité des enfants, la santé de la reproduction et la peine de mort. Mais cela s'est passé au stade des négociations. Nous ne devons nous inquiéter que si ces réserves sont émises au stade de la ratification. Jusqu'ici, aucun des quatre Etats qui ont déjà ratifié n'a exprimé une réserve ;
- Nous devons tenter d'obtenir autant d'alliés que possible dans notre campagne pour la ratification par ex. : les politiques, les médias etc. Nous devons aussi nous rappeler que nous ne pouvons pas tout obtenir à travers le militantisme uniquement et nous devons utiliser d'autres voies qui nous feront gagner une plus grande audience, ex. : les milieux universitaires, politiques, etc.



CCRDA

- Art 1 : Défini la discrimination à l'égard des femmes, les pratiques néfastes et la violence à l'égard des femmes;
- Art 2 : Elimination de la discrimination à travers des mesures législatives et institutionnelles ;
- Art 3 : droit à la dignité ;
- Art 4 : droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité;
- Art 5 : Elimination des pratiques néfastes;
- Art 6 : Mariage ;
- Art 7 : séparation de corps, divorce et annulation du mariage;
- Art 8 : Accès à la justice et l'égale protection devant la loi ;
- Art 9 : Droit de participation au processus politique et à la prise de décisions ;
- Art 10 : Droit à la paix ;
- Art 11 : Protection des femmes dans les conflits armés ;
- Art 12 : Droit à l'éducation et à la formation ;
- Art 13 : Droits économiques et protection sociale et ;
- Art 14 : Droit à la santé et aux fonctions de reproduction ;
- Art 15 : Droit à la sécurité alimentaire ;
- Art 16 : Droit à un habitat adéquat ;
- Art 17 : Droit à un environnement culturel positif
- Art 18 : Droit à un environnement sain et viable;
- Art 19 : Droit à un développement durable ;
- Art 20 : Droits de la veuve
- Art 21: Droit de succession
- Art 22 : Protection spéciale des femmes âgées ;
- Art 23 : Protection spéciale des femmes handicapées ;
- Art 24 : Protection spéciale des femmes en détresse ;
- Art 25 : Réparation aux femmes dont les droits sont violés ;
- Art 26 : Mise en œuvre et suivi ;
- Art 27 : interprétation ;
- Art 28 : Signature, ratification et adhésion ;
- Art 29 : Entrée en vigueur ;
- Art 30 : Amendement et révision ;
- Art 31 : Statut du présent Protocole ;
- Art 32 : Disposition transitoire ;

L'article 31 est d'une importance cruciale, car il stipule : " aucune disposition du présent Protocole ne peut affecter des dispositions plus favorables aux droits de la femme, contenues dans les législations nationales des Etats ou dans toutes autres conventions, traités ou accords régionaux, continentaux ou internationaux applicables dans les Etats".

Les observations suivantes ont été faites sur des articles précis.

- Article 1 : La définition fait écho à la CEDAW. Mais comme la rédaction est maladroite, le langage utilisé n'est pas très précis ;
- Article 3 : Bon mais vague ;
- Articles 4 et 5 : Atténué par rapport à l'original. Ils ne mentionnent pas non plus comment réhabiliter les auteurs des abus ;
- Article 6 : Met l'accent sur le mariage et est d'une immense importance pour les femmes. C'est un article résultant de la négociation et du consensus. Mais la négociation a buté sur des problèmes liés aux différences linguistiques et à la diversité des traditions juridiques en Afrique. A la fin, en lisant l'article, on a l'impression que la polygamie pourrait être promue également, au même titre que la monogamie ;
- Article 10 : Met l'accent sur l'accès à la justice. C'est un point de départ utile pour influencer le changement ;
- Article 12 : Diffère légèrement de la CEDAW. Il fait référence au harcèlement sexuel dans les écoles. Mais il omet de mentionner comment aider les adolescentes mères ;
- Article 14 : Il suscite la controverse. Apparemment il permet le choix en matière de reproduction mais retire ce choix dans les détails. Il ne présente pas un argument solide sur le VIH/SIDA. Il mériterait que l'on y travaille davantage au plan législatif ;
- Articles 22-24 : le fait d'entasser les femmes avec tous les autres revient à ne pas reconnaître les différences entre les catégories de femmes et cela n'inspire pas confiance ;
- Globalement, plusieurs dispositions du Protocole sont des questions de politique générale plutôt que des considérations juridiques ;

Actions futures à mener

Trois éléments ont été dégagés en termes d'actions futures :

1. Plaider pour plus de ratifications sans réserves. Ceci peut se faire à travers la sensibilisation, l'organisation de débats bien informés et l'échange d'informations, autour d'actions qui nécessitent des partenariats stratégiques, l'exploitation des points d'entrée et l'utilisation de tout facteur pouvant servir de levier;
2. Mise en œuvre : elle peut être accélérée à travers :
   - partenariats stratégiques ;
   - études de base ;
   - informations crédibles;
   - test de cas;
   - Renforcement des capacités;
   - Création d'une base de données de personnes-ressources ;

CODA

Nigeria: Ne l,a pas encore adapté au cadre législatif national, et la résistance culturelle et l ignorance judiciaire persistent. Cependant le Ministère du genre a mené une grande campagne de sensibilisation et les OSC l'ont traduite. Un juge fit jurisprudence en la citant lors d un jugement. A présent on en est au stade d'un projet de loi parlementaire.

Bénin: a ratifié la CEDAW en 1992 et l'a adaptée au cadre législatif national. Suite à cela, les femmes ne sont pas obligées de changer leurs noms après le mariage, les garçons et les filles peuvent hériter de biens au même titre et les enfants adoptifs ont les mêmes droits que les enfants biologiques. Cependant les choses ne peuvent pas marcher sans la volonté politique et les moyens de mise de mise en œuvre.

Sénégal: La CEDAW est citée dans le préambule de la nouvelle constitution et la violence domestique est criminalisée.

trice conclut l'exposé sur la CEDAW en gnant qu'autant l époque de l'élaboration de vention est différente de la notre, autant occupations qu'elles prend en compte sont es de celles d'aujourd'hui. Cependant le de la CEDAW tente de l'actualiser et son le facultatif prévoit des mécanismes de en œuvre. La CEDAW est la convention de qui a attiré le plus grand nombre de

Charte Africaine

Charte a été adoptée le 27 juin 1981 et est en vigueur le 21 octobre 1986. Elle met sur les valeurs de la liberté, l'égalité, la et la dignité. Elle reflète les traditions his- et les valeurs africaines mais reste à l adhésion aux autres instruments inter- aux des droits de l'homme.

Charte cherche à adapter les droits de l me au contexte africain. Sa singularité réside accent mis sur les notions de devoirs, de sabilités et de droits ; le concept de droits ifs des peuples et les préoccupations d'or- familial. Cependant, son langage est à pré- nance masculine et ne fait que quelques ences passagères aux femmes. La mission chargée du suivi de sa mise en e est limitée par le manque de ressources, reté des rencontres et son orientation ucratique. L'une des réalisations à son actif désignation de rapporteurs spéciaux sur les mes.

a également la tendance stéréotypée de per les femmes avec tous les marginalisés à enseigne qu elle n inspire pas confiance. insistance dénuée de tout esprit critique sur dition et la culture est d'autant plus inquié- que ces facteurs sont précisément les caus- tématiques de l oppression des femmes. Les ernements sont tenus de soumettre des rap- tous les deux ans au Comité. Le Protocole Charte des droits de l homme et des peu- ples, relatif aux droits de la femme en Afrique vise à palier certaines de ces insuffisances à l égard des droits de la femme.

Protocole à la Charte des droits de l homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (Le Protocole)

Un protocole est un instrument international fréquemment défini comme étant un complément juridiquement contraignant à un autre instrument, tel un traité, auquel il se rattache. Le Protocole à la Charte africaine a été discuté pour la première fois à Lomé en 1995. A cette époque, il avait suscité un grand engouement en raison de l imminence de la Conférence de Beijing. Les OSC y avaient travaillé d'arrache-pied avec la Commission pour apporter leur contribution à l'élaboration du Protocole. Ce travail s'est poursuivi en dépit des contraintes financières.

Le Protocole a été approuvé par l OUA en 1995 et adopté en 1999. Un autre comité travaillait alors sur les pratiques traditionnelles néfastes affectant les femmes et les filles. On constate alors un chevauchement entre les principales conclusions de ce comité et le contenu du Protocole. En juillet 2000, la décision de fusionner les deux documents est prise. Ceci entraîne la perte de bon nombre d éléments lors de la rédaction. Un nouveau Processus est engagé avec la participation des OSC. Par la suite, trois réunions des experts se tiennent. En juillet 2003 la Conférence de l'UA adopte le Protocole.

Dans le préambule, le protocole fait référence aux instruments onusiens, régionaux et sous-régionaux. Il fournit des explications détaillées sur des points qui ne sont pas assez explicites dans la Charte et se fonde sur les acquis du nouvel Acte constitutif de l'UA. Un résumé de l'objet principal des différents articles est fourni ci-dessous :

WORD

Rendre opérationnel le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits la femme en Afrique

Par Elize Delport, Centre pour les droits de l'homme, Université de Pretoria



De la gauche: Mary Wandia, FEMNET, Muchimba Sikumba-Dils, Fondat... le développement communautaire (FDC), Mozambique and Elize Delport... pour les droits de l'homme, Université de Prétoria

Objectif de la session

Présenter le Protocole ainsi que ses avantages pour les femmes africaines, analyser les stratégies employées jusqu'ici pour assurer sa mise en œuvre et présenter en grandes lignes comment les organisations féminines peuvent développer des stratégies pour sa ratification et sa mise en œuvre.

Contenu de l'exposé

L'exposé a commencé par l'historique des instruments des droits de l'homme en faisant référence à la Charte de l'ONU (1945), la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), la Convention sur les droits politiques des femmes (1952), la Convention sur la nationalité des femmes mariées (1957), et la Convention de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels (UNESCR) (1966), la Convention sur le Consentement au mariage, l'âge minimum pour le mariage et la déclaration des mariages, la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1967), la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en situation d'urgence et de conflit armé (1974), la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979), et la Convention de l'ONU sur les droits de l' enfant (1989).

Il est souligné dans l'exposé que la Charte de l'ONU et la Déclaration universelle ne prennent pas en compte l'aspect genre, et cela se reflète dans l'affirmation que " tous les hommes sont frères ". L'ONU n'a commencé à aborder la question de l'égalité entre l'homme et la femme qu'en 1952 et les instruments ultérieurs ont tenté de préciser que les femmes jouissent des mê... droits et statuts que les hommes. Cela a été ... crétisé à travers les Conférences mondiales ... les femmes à commencer par celle de 19... Mexico.

CEDAW

Une étape particulièrement importante dans ... le processus fut la CEDAW, qui définit et in... la discrimination, dégage des mesures visa... assurer la pleine jouissance des droits ... l'homme et spécifie les mêmes prin... appliqués à différentes questions telles que ... nationalité, l'éducation, l'emploi, la santé, ... droits économiques et sociaux, le droit ... famille. Cependant, la CEDAW peut être ... tiquée pour son orientation plutôt occiden... son ancrage dans les problèmes de l'épo... (1971-1979), la faiblesse de ses mécan... d'application, ses défis d... institutionnel/structurel - le fait par exemple ... le Comité de suivi a son siège à New York ... des autres comités à Genève, se réunit pour ... temps limité et est confrontée au problème ... l'accumulation de dossiers en suspens.

A ce stade de l'exposé en plénière, il a ... demandé aux participants de faire part de ... périence de leur pays par rapport à la CED... une synthèse de ces échanges est fournie dans ... tableau ci-après :

- **Ouganda:** a ratifié La CEDAW sans réserve. Mais cela n'aide pas le pays à faire face à ses propres réalités au niveau des communautés. Il y a également le sentiment persistant qu'il s'agit ... instrument imposé par l'occident.
- **Mali:** a ratifié la CEDAW et la considère comme un précédent à la loi nationale. Ainsi les ... la citent et ont proposé une loi en vue de son adaptation au cadre législatif national. L'Association des Femmes avocates au Mali travaille en collaboration avec d'autres par... prenantes pour les conscientiser sur le sujet. Mais la résistance culturelle con... un obstacle de taille. Il y a également l'ignorance de la convention et les femmes ne sa... pas comment s'en servir.

WLHDO

- Les sessions du PPA seront ouvertes au public, sauf décision contraire de son Bureau ;

Privilèges et immunités

Le PPA bénéficiera des immunités et privilèges accordés aux représentants des Etats membres au titre de la Convention générale sur les Privilèges et Immunités de l'UA et la Convention de Vienne sur les Relations diplomatiques.

OSC travaillant avec les membres du PPA

A) Questions susceptibles d'avoir un impact sur les prises de décisions du PPA :

- Les disparités de genre au sein du PPA : le nombre de femmes par rapport à celui des hommes ; l'influence des femmes membres du PPA ; le niveau d'expérience en matière de traitement des préoccupations de genre ; soutien aux questions des femmes ; le nombre d'hommes sympathisants de la cause féminine;
- Les groupements et dynamiques régionaux : Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), SADC, CEDEAO, les Nations Afro-Arabes, les communautés linguistiques Anglophones et Francophones. Quelle est l'influence probable de ces groupements et dynamiques sur la prise de décision au sein du PPA ? En guise d'exemple, au cours des élections du Président du PPA, la configuration était la suivante : la région Est, la SADC, la CEDEAO, le Maghreb, et les régions du Centre, un fait qui illustre nos divisions continuelles.
- Analyse et intérêts des Etats : quelle sont les politiques étrangères des différents Etats ? Quels Etats ont des politiques favorables aux considérations de genre ? Quelle et la réputation des différents Etats en matière de droits de l'homme ?
- Personnalité des parlementaires : Quels sont leurs centres d'intérêt ? Qui est qui au sein du PPA ? Quelle est leur attitude par rapport à la collaboration avec les OSC ?

B) Programme des actions à mener avec les membres du PPA :

Les axes de collaboration comprennent :

- La démocratie
- La gouvernance
- Les droits
- Le genre
- Le développement

Les points d'entée pourraient inclure : Le PPA, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), et le NEPAD/Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (NEPAD/MAEP).

C) Changement de Politique et de Pra

- La capacité consultative des parlem peut être renforcée à travers l'intera avec les parlements sous-régionaux e nationaux et les organisations, à l'inst traités continentaux.
- Les traités ratifiés, popularisés et intég la législation nationale peuvent être u pour plaider en faveur de la mise en
- Le suivi et la popularisation des déci de l'UA devraient être poursuivis,
- Les organes, structures et programm l'UA devraient être redéfinis pour ga promotion de l'égalité entre les hom les femmes
- Une évaluation du Mécanisme africa valuation par les pairs (MAEP) devra conduite pour assurer la participation démocratique et populaire ;
- La parité avec les hommes et la repré tion équitable des femmes au sein du devraient être exigées.
- Il convient de s'assurer que l' UA et les membres s'engagent à respecter La Déclaration solennelle sur l'égalité en hommes et les femmes Afrique de 200 l'UA.

D) Domaines d'intervention

- Prôner et faciliter la ratification et la p isation des protocoles approuvés par la Conférence de l'UA ;
- Etablir des alliances par secteurs et p domaines d'intérêts, par ex. : dévelop ment, VIH/SIDA, droits de l'homme et genre, sécurité alimentaire, prévention résolution des conflits, commerce et m alisation, etc.
- Influencer et démocratiser la nominati l'élection des commissaires afin d'assur l'émergence de commissaires intègres ;
- Surveiller et analyser au niveau des Et toute violation de l'Acte constitutif, des et protocoles de l'UA ;
- Populariser le MAEP ;
- Faciliter et renforcer la participation des ties prenantes à la mise en œuvre du M
- Etablir des réseaux entre les membres PPA et les réseaux des OSC au niveaux national et régional (par ex. : les parle de la CAE, de la SADC et de la CEDE
- Populariser et influencer le lancement l'opérationnalisation du Conseil économique, social et culturel (ECOSO

E) Evaluer les capacités et les défis

- Quelles ressources et quelles forces les voudront-elles mettre à disposition pour travail de plaidoyer du PPA ?
- De quelle manière le plaidoyer va-t-il affecter la situation financière et juridique des OSC ?

VIDE

...ités des CER et des forums parlementaires de l'Afrique ;
...ter son Règlement intérieur, élire son ... Président et proposer au Conseil ...utif et à la Conférence l'effectif du personnel de soutien au PPA ;
...rer toute autre fonction jugée nécessaire.

...cture

...sidence - un président et quatre vice-...idents, originaires de régions différentes ;
...Comités du Parlement : Règles, Budget ...créditation

- Groupes parlementaires : Structures informelles formées par les membres du PPA.

Composition

Pendant la période de transition, les Etats membres seront représentés au sein du Parlement panafricain par un nombre équitable de parlementaires :

- Cinq (5) membres représenteront chaque Etat membre au sein du PPA, dont une femme au moins;
- La représentation de chaque Etat membre doit refléter la diversité de l'opinion politique au sein de chaque Parlement national ou de tout autre organe législatif.

...parlementaires du PPA à partir du 18 mars 2004, classés par sexe, langue et nombre de pays

...GUE	NOMBRE DE PAYS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
...bbe	6	8	23	31
...nçais	14	19	61	80
...glais	14	22	53	73
...rtugais	3	4	11	15
...tal	39	52	148	201

...ctions, mandat et vacance de postes

...s parlementaires du PPA seront élus ou ...nommés par leurs parlements nationaux ...spectifs ou tout autre organe législatif des ...ats membres de l' UA, parmi leurs mem...es.
...Conférence déterminera le début du pre...ier mandat du PPA ;
...durée du mandat d'un député du PPA ...correspondra à la durée de son mandat au ...ein du parlement national ou de tout autre ...rgane législatif national dont il est issu;
...iste des motifs spécifiques selon lesquels ...poste d'un député du PPA devient vacant.

- Dans chaque cas, l'élection se fait à la majorité simple des membres présents et votants ;
- Les mandats du Président et des vice-présidents correspondent à la durée du Parlement national ou de tout autre organe législatif qui les a élus ou nommés ;
- *Des dispositions spécifiques déterminent les motifs de vacance des postes de Président ou de Vice-président;*
- Le quorum est constitué par une simple majorité à une session du PPA ;
- Le PPA peut créer tout comité pour faciliter l'exercice de ses fonctions.

...te au sein du PPA.

...rlementaires du PPA pourront voter à titre ...sonnel et en toute indépendance.

...glement intérieur

...PPA adopte son propre Règlement ...térieur sur la base de la majorité des deux ...rs de ses membres
...lle un Président et quatre (4) Vice-présidents représentant les régions de l'Afrique ...lles que déterminées par l'UA. Cette disposition indique un manque de confiance en ...re capacité d'être représentés sans les ...tres ;

Sessions

- Le PPA se réunit en sessions ordinaires au moins deux fois par an, à une période déterminée par le Règlement intérieur. La durée maximale de chaque session ordinaire est d'un mois.
- Les deux tiers des parlementaires, la Conférence ou le Conseil, à travers le Président de l'UA, pourront, par notification écrite adressée au Président, demander la tenue d'une session extraordinaire. Le Président convoquera une telle session, qui ne traitera que des points stipulés dans la demande et s'achèvera dès que les points inscrits à son ordre du jour seront épuisés.

CODIC

troisième journée

Session I

Opportunités de collaboration avec le Parlement panafricain (PPA) et ses parlementaires pour la promotion des droits de la Femme Africaine

Par l'Hon. Sheila Kawamara, Parlementaire, Assemblée législative de l' Afrique De l'Est



Hon. Sheila Kawamara, MP, Assemblée législative de l'Afrique de l'est

Objectif de la session

Présenter l'institution, son mandat, les cadres stratégiques, les rapports de force et comment les organisations féminines peuvent développer un partenariat stratégique avec le PPA pour traiter des questions de genre.

Cadre stratégique

La création du PPA est prévue dans les dispositions de l'Acte constitutif de l'UA en vue de garantir la pleine participation des peuples africains au développement et à l'intégration économique du continent. Il s'agit d'un organe important de supervision pour le NEPAD et l'UA, une voix politique avec une représentation élargie de près de 700 millions de citoyens et une force considérable dans les débats de politiques générales à l'échelle mondiale.

Mandat

Le PPA a mandat de représenter tous les peuples de l'Afrique avec l'ultime but d'évoluer en une institution disposant de pouvoirs législatifs absolus, dont les membres sont élus au suffrage universel adulte (ceci sera déterminé par les Etats membres et devra nécessiter l'amendement des dispositions actuelles du protocole). Les membres sont nommés comme le stipule l'article 4 du Protocole portant création de la Communauté économique africaine en ses dispositions relatives au PPA. Actuellement, le PPA ne possède qu'un pouvoir consultatif.

Objectifs

Faciliter la mise en œuvre effective des politiques et objectifs de l'UA :

- Promouvoir les principes des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique ;
- Encourager la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans les Etats membres ;
- Familiariser les peuples africains avec les objectifs et principes destinés à favoriser l'intégration du continent africain dans le cadre de la mise en place de l'UA ;
- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité ;
- Contribuer à un future plus prospère des peuples africains en encourageant l'autosuffisance collective et la relance économique ;
- Renforcer la solidarité au sein du continent et bâtir le sentiment d'une destinée commune à travers les peuples africains ;
- Favoriser la coopération entre les Communautés économiques régionales et leurs forums parlementaires.

Fonctions et pouvoirs

Le PPA sera doté de pouvoirs législatifs qui seront déterminés par la Conférence. Cependant, au cours du premier mandat de son existence, le PPA ne pourra exercer que des pouvoirs consultatifs. A cet égard, il pourra :

- Examiner, discuter ou exprimer une opinion sur toute question, soit à son propre initiative ou à la demande de la Conférence de l'UA ou d'autres organes de politique ;
- Discuter de son budget et du budget de la Communauté et faire des recommandations y afférentes avant son approbation par la Conférence de l'UA ;
- Œuvrer en vue de l'harmonisation et la coordination des lois des Etats membres de l'UA ;
- Faire des recommandations susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de l'UA/AEC et attirer l'attention sur les défis auxquels est confronté le processus d'intégration en Afrique ainsi que les stratégies permettant de les surmonter.
- Inviter les fonctionnaires de l'UA/AEC à participer à ses sessions, à produire des documents ou à faciliter son bon fonctionnement ;
- Promouvoir les programmes et les objectifs de l'UA/AEC, dans les circonscriptions des Etats membres ;
- Promouvoir la coordination et l'harmonisation des politiques, mesures, programmes

CODA

poids collectif en vue de leur nomination dans les instances de l'UA. Nous devons aussi disséminer les dates des nominations pour rappeler aux uns et autres les dates butoir. Nous pourront également nous servir des cabinets des épouses (Premières dames) pour la prise en compte de la dimension genre et obtenir certains appuis ;

- La WACA a été pionnière dans l'implication des femmes dans la construction de la paix tant en Afrique qu'ailleurs dans le monde. Elle peut offrir des exemples à imiter ;
- Une pétition a été présentée au Conseil de sécurité de l'ONU sur la conversion des ressources investies dans les petites armes en moyens de renforcement de la paix et de la sécurité ;
- Nous devons nous prévaloir des dispositions du Protocole du CPS qui lui donnent mandat de solliciter tout appui en vue d'établir des organes subsidiaires ;
- Les OSC devraient se présenter comme des partenaires plutôt que des adversaires, et bâtir ainsi la confiance avec les mécanismes de l'UA.
- Comment aborder des questions de sécurité, qui sont souvent classées comme secret d'Etat ? Le point d'entrée est la gouvernance, notamment l'obligation faite aux forces armées de rendre compte de leurs actes. Les révisions constitutionnelles sont un autre point d'entrée pour veiller à ce qu'un débat public sur la sécurité soit engagé. Un autre consisterait à avoir des dossiers parlementaires sur la défense ;
- Des informations sur les centres assurant la formation en matière d'opérations de paix doivent être diffusées afin d'intervenir à ce niveau.

CCRDA



4. Actions humanitaires, exemples :
   - Discuter des crises humanitaires résiduelles et de leur impact (Nord Ouganda, Soudan ou RD Congo, Sierra Leone, Libéria) ;
   - Comment contrecarrer la tendance mercantile actuelle de l'humanitaire ?
   - Renforcer la capacité humanitaire africaine (Symposium AU-AHA) ;
   - Questions de pérennisation et de survie institutionnelles.
5. Renforcement des capacités en vue de renforcer l'engagement des femmes dans tous les aspects de la PGRC, à travers, en autres, la création de normes répondant à la stratégie de l'impérative sécuritaire du continent.

6. Relations avec les mécanismes des CER pour la PGRC, exemple : non-convergence entre le contexte, les besoins et les aspirations (problème des mercenaires en Afrique du Sud; la région de l'IGAD ne pourrait pas privilégier l'interventionnisme)

7. Les ressources : elles sont capitales car la paix est coûteuse. Par exemple, qui paye pour l'intervention de l'Afrique du Sud au Burundi ? Considérer aussi la proposition d'allouer 0,5% des budgets nationaux aux programmes de l'UA, la disposition prévoyant la création d'un fonds pour la paix qui serait alimenté par des sources extérieures, ce qui pose le problème de légitimité et d'appropriation, l'exploration de l'idée que le secteur privé est le principal bénéficiaire de la paix et la proposition de taxer la technologie de la guerre.

Conclusion.

L'auteur a conclu son exposé par les points saillants ci-après:

- Il convient de se focaliser sur ce qui constitue la mission centrale de l'UA, à savoir la paix et la sécurité ;
- Nous devons concevoir des stratégies permettant d'accroître la participation et la protection de la femme aux niveaux national, régional, continental, et international, en nous renforçant mutuellement à travers la création de coalitions;
- Nous devons nous engager au niveau opérationnel à disséquer le programme de paix et de sécurité de l'UA
- Nous devons élaborer des stratégies pour gérer les intérêts internationaux, notamment les perspectives de sécurité humaine se rapportant à des questions de moyens d'existence, de responsabilisation, etc ;
- Nous devons re-affirmer avec force que la participation des femmes ajoute de la valeur à toute initiative de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Mais plus fondamentalement, il s'agit d'un droit, et non d'un privilège, ainsi qu'un enjeu important, celui de la participation démocratique d'une circonscription majeure.

Débats en plénière

A l'issue de l'exposé, la plénière a fait les observations suivantes :

- Le CPS est un organe qui servira de banc d'essai de la différenciation entre l'UA et l'OUA;
- Les trois piliers de la renaissance africaine sont : la paix et la sécurité ; la gouvernance (démocratie, Etat de droit, respect des droits de l'homme) ; et l'intégration régionale (aucun pays africain ne peut se développer seul d'où le besoin d'intégration). De toute évidence, les deux derniers piliers ne peuvent tenir sans paix et sécurité. Par voie de conséquence, la paix et la sécurité constituent l'épicentre de l'action de l'UA ;
- Y a-t-il un mécanisme permettant aux CER d'interagir avec le CPS, vu la composition de ce dernier et celle de ses structures gouvernementales ?
- Le CPS est collégial en ce sens que les régions sont représentées sur la base d'un représentant par Etat membre et 2 représentants par région ;
- L'une des questions est de savoir comment gérer la vision africaine face aux intérêts mondiaux. Pouvons-nous accorder les aspirations aux réalités, en d'autres termes faire ce que nous prêchons ?
- Le MAEP est important dans la mesure où il incorpore la sécurité africaine. Quelques pistes d'interaction avec cet organe sont : élaboration de rapports nationaux à faire parvenir au jury avant sa visite dans le pays, prise de contact avec le jury et offre de services d'appui à son travail, puisque ses membres sont des personnes très occupées.
- Mais quelle sera la valeur ajoutée d'une collaboration avec le MAEP, étant donnée qu'il s'agit d'un instrument bénévole qui ne prévoit aucune mesure punitive contre ceux qui ne sont pas à la hauteur. Eh bien, son caractère volontaire le rend également attrayant en tant qu'approche introspective dont nous revendiquons la propriété. En effet, le terme " pairs " souligne le fait que tous les Etats africains sont égaux en tant qu'entités souveraines ;
- La solidarité est importante si les femmes doivent faire une percée ; elles doivent se tendre sur les personnes qui méritent le soutien des autres et qu'elles appuieront de leur

VOID

exécutif, la possibilité donnée aux de s'engager en faveur de la paix et de est quasi inexistante. Cette possibilité toutefois pas exclue, vu le caractère évolutif méthodes de travail, la porte reste entrou- à toute opportunité visant à façonner le CPS.

Niveau stratégique

niveau, les opportunités suivantes ont étés

- Assurer le suivi des décisions de politique qui visent à accroître la participation des femmes aux niveau régional et national, exemples : rendre opérationnels les principes de l'UA et sa décision sur la parité homme-femme; faire correspondre les aspirations aux réalités et utiliser les cadres juridiques d'application du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, etc. ;
- S'engager et influencer les processus et structures de gouvernance et de responsabilité de l'UA- en particulier le MAEP ;
- Se mettre au diapason des initiatives internationales traitant des questions de la participation des femmes à la paix et à la sécurité au niveau international. Par exemple la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU offre la possibilité de créer des coalitions dans tous les domaines liés à la paix et à la sécurité. Nous pouvons également décortiquer et adapter la Rés. 1325 aux dispositions de l'UA relatives à la paix et à la sécurité à travers la création et la mise à jour de la base de données sur la capacité des femmes à soutenir le processus PGRC, le plaidoyer pour la parité à tous les niveaux de ce processus, et la définition d'une formule qui garantirait la nomination des femmes aux postes de représentantes spéciales, envoyées spéciales pour des missions de paix et médiatrices ;
- Maximiser le recours à des dispositions pour la mise en place d'organes subsidiaires en cas de nécessité (Article 8), y compris la recherche d'expertise militaire, juridique et toute autre forme d'expertise dont le Conseil pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses fonctions. A cet égard, il est possible d'invoquer de manière novatrice l'article 20 (du Protocole portant création du CPS) pour les comptes-rendus au CPS et les instruments d'établissement de la confiance tels que les protocoles d'accord dont des institutions ou des Etats seraient signataires.

C) Niveau Opérationnel

A ce niveau, les opportunités suivantes ont étés identifiées :

1. S'engager et influencer les processus visant à clarifier et élucider le projet de paix et de sécurité de l'UA sur la base des 8 priorités suivantes :
   - Etablir des mécanismes, processus et moyens pour la PGRC
   - Alerte et riposte précoces ;
   - Questions stratégiques de sécurité (Désarmement, Démobilisation, Réhabilitation et Réinsertion (DDRR), terrorisme) ;
   - Réforme du secteur de la sécurité ;
   - petites armes et armes légères (PAAL) ;
   - Exploitation des ressources ;
   - Fonds de l'UA pour la Paix.

Les principales questions à ce niveau comprennent:

- Processus devant aboutir à une position africaine commune et une définition de DDRR (la question des femmes nous interpelle ici) ;
- Processus visant l'élaboration de normes minimales pour l'exploitation et la gestion des ressources dans les zones en conflit ;
- Utilisation d'un cadre de sécurité humaine ;

2. S'engager dans les priorités actuelles du CPS (mise en œuvre accélérée) notamment : la force africaine pré-positionnée, la lutte contre le terrorisme, et rendre opérationnels tous les organes du CPS. Les exemples d'opportunités inhérentes à ces priorités sont:
   - Plaider en faveur de la participation des femmes aux secteurs de la défense et de la sécurité, au Comité des Chefs d'état-major;
   - Appuyer l'implication des femmes dans des négociations officielles de paix.
   - Révision des cadres juridiques/administratifs actuels ;
   - Plaider en faveur de la nomination des femmes aux niveaux national et régional pour qu'elles siègent au sein des organes.
3. S'engager dans la reconstruction post-conflit, exemples :
   - Discussions sur le cadre de travail (NEPAD, réunion d'octobre 2004) ;
   - Tirer les leçons des expériences vécues ailleurs (Mozambique - vision 2020 et RD Congo)
   - Consolidation de la paix et développement - DDRR, rapatriement des réfugiés, déplacés internes, groupes vulnérables, etc.

CIDA

Promouvoir le programme des femmes africaines pour la paix et la sécurité à travers le partenariat stratégique avec le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine

Par le Dr. Monica Juma de Safer Africa



De la gauche: Rim Fayala, Association tunisienne femmes pour un développement durable (FDD), Tunisie, Kibre Dawit, Présidente, Conseil de Gestion, FEMNET, Dr Monica Juma, Safer Africa, Afrique du sud

Objectif de la session.

Présentation de l'institution, de son mandat, des cadres stratégiques; des rapports de force et comment les organisations féminines peuvent développer des partenariats stratégiques avec le CPS pour traiter des questions de genre.

Contenu de l'exposé

La citation suivante a servi d'introduction à l'exposé:

L'accès et la pleine participation des femmes aux structures du pouvoir et leur contribution à tous les efforts de prévention et de résolution des conflits sont essentiels au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité (Déclaration du Conseil de sécurité de l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de la femme le 8 mars 2000)

Les principales caractéristiques du CPS abordées sont résumées ci-dessous :

A) Le CPS de l'UA : Genèse

L'Acte constitutif prévoit la création d'un CPS : un organe permanent de prise de décisions pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (Article 5(2)). Il s'agit d'une structure de sécurité collective et d'alerte précoce permettant d'agir à temps et de manière efficace face aux situations de conflit et de crise en Afrique. Il agit de concert avec les mécanismes régionaux de Prévention, de gestion et de résolution des conflits (PGRC) et est appuyé par 5 institutions/organes importants, à savoir: la Commission, le Comité des sages, le Système continental d'alerte précoce, la Force africaine en attente (le Comité des chefs d'état-major) et le Fonds spécial.

Sa création a été précédée par divers processus qui ont clarifié la vision africaine et concrétisé le Programme africain pour la paix et la sécurité à travers les étapes suivantes :

- NEPAD : a abouti à l'identification des domaines prioritaires qui ont servi de base à la collaboration NEPAD-G8 et au Plan d[']action africain du G8.
- Détermination des Domaines prioritaires pour la Paix et la Sécurité en Afrique (8)
- Ratification du Protocole du CPS ;
- Projet de Politique commune africaine en matière de défense et de sécurité.

Ces processus ont étés caractérisés par :

- Engagement au niveau " sécurocratique "
- Marginalisation des points de vue des femmes
- Souci de parvenir au consensus politique et détermination à arrêter des positions communes ;
- Opportunités perdues.

Les fonctions principales du CPS sont :

- Promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité ;
- Alerte précoce et diplomatie préventive ;
- Restauration de la paix à travers des actions telles que l'usage des bons offices, la médiation, la conciliation et les enquêtes ;
- Opérations d'appui et d'intervention pour la paix ;
- Construction de la paix et reconstruction post-conflit ;
- Actions humanitaires et gestion des catastrophes ;
- Toute autre fonction telle que décidée par la Conférence.

Le CPS n'a pas de dispositions en matière de genre, à l'exception de la référence à l'adhésion aux principes de l'UA dans le cadre de l'élection de ses membres. En outre, ses méthodes de travail évolutives sont fondées sur le principe du huis clos sauf invitation expresse. Cela implique qu'en raison de la participation insignifiante des femmes aux niveaux de la Conférence et

Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA)

Cette conférence constitue le " forum de développement de politique de l'UA " dont la mission est le suivi et l'évaluation. C'est un cadre qui vise à " la promotion des valeurs communes " de l'UA. La CSSDCA a joué un rôle primordial dans la reconnaissance de l'importance du rôle important à jouer les OSC au sein de l'UA, en tant qu'acteurs non étatiques. Il est très important que les organisations féminines s'organisent pour mieux profiter des opportunités qu'offre ce mécanisme de suivi et évaluation, par exemple en veillant à l'inclusion de l'égalité entre les hommes et les femmes au nombre des indicateurs de performances en matière de sécurité, de stabilité, de développement et de coopération que la CSSDCA a la responsabilité d'élaborer.

Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)

L'Acte constitutif de l'UA prévoit un Conseil économique, social et culturel, un organe consultatif au sein duquel sont représentés différents groupes socioprofessionnels des Etats membres de l'UA (Article 22). Cet organe consultatif est composé de représentants de l'UA, d'organisations africaines de la société civile (OSC) représentant les peuples africains ainsi que les OSC de la diaspora qui s'intéressent à l'Afrique, qui mettent en œuvre une gamme variée d'activités à tous les niveaux pertinents par rapport aux buts et objectifs de l'UA (Article 1 des Statuts)

Dans les Statuts, la définition des OSC comprend toute entité sociale représentant les femmes, les groupes professionnels, les organisations d'entreprises, les organisations non gouvernementales, les organisations à base communautaires ainsi que les organisations confessionnelles. Cette définition semble couvrir toute la gamme des organisations représentées dans le mouvement féministe.

L'ECOSOCC est un forum de la société civile qui facilite la participation des peuples africains aux activités de l'UA. Il offre de ce fait aux organisations féminines l'opportunité de collaborer avec l'UA et ses hauts responsables ; leur permet de faire entendre leur voix et de faire prendre en compte les positions qu'elles défendent. Grâce a leur qualité de membre de l'ECOSOCC, les organisations féminines devraient pouvoir veiller à la réalisation de ces objectifs à travers la prise en compte de la perspective genre.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Dans son souci de permettre à l'Afrique de réaliser une croissance et un développement économique durables, le NEPAD a identifié le secteur privé moderne et le secteur formel comme les moteurs du développement accéléré en Afrique. Bien que le secteur privé soit un acteur non étatique, le choix que le NEPAD porte sur les secteurs privé moderne et formel limite, d'emblée, sa collaboration avec les femmes puisqu'elles sont très peu représentées dans ces secteurs en raison de divers facteurs structurels qui les maintiennent à l'écart. La réalité est que les femmes ont tendance à avoir une présence plus marquée dans le secteur informel.

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD

Le MAEP constitue un important instrument créé par les gouvernements africains dans le cadre du NEPAD pour assurer l'auto-évaluation dans un contexte de gouvernance politique, économique et institutionnelle. Néanmoins, la conceptualisation du mécanisme peut être perçue comme limitant la participation d'acteurs non étatiques de tous bords, y compris les femmes comme le démontre les points ci-dessous :

- Le processus d'évaluation est fermement contrôlé par les gouvernements ;
- Seul le gouvernement a la responsabilité de nommer les membres du Panel des éminentes personnalités (l'organe qui a la responsabilité de diriger et de gérer les opérations du MAEP et rien ne les oblige à inclure des représentants de la communauté d'acteurs non étatiques;
- Le rapport élaboré pendant le processus doit être soumis uniquement au gouvernement ;
- Seul le gouvernement peut demander une évaluation " dès l'apparition des premiers signes annonciateurs de crises politiques ou économiques... " ;

Pour conclure, les auteurs de l'exposé ont indiqué que les organes et mécanismes présentaient les lacunes suivantes : difficulté d'accès, n'offrent pas d'opportunités claires aux organisations féminines leur permettant de travailler en partenariat avec l'UA en vue d'atteindre les objectifs déclarés de celle-ci ; autant de facteurs qui démontrent que l'UA n'a pas de politiques cohérentes lui permettant de poursuivre sa vision qui est de construire des partenariats avec la société civile, y compris les femmes, ni d'appliquer son principe déclaré de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

YOUNG

Liens stratégiques entre les organisations féminines africaines et la Direction Femmes, genre et développement et d'autres départements de la Commission de l'Union africaine

Par Sienna Associates : Atsango Chesoni, Betty Wamalwa-Muragori, Christine Agimba



Atsango Chesoni, Sienna Associates

Objectif de la session

Présenter l'institution, son mandat, ses cadres stratégiques, les rapports de force et voir comment les organisations féminines pourraient développer des partenariats stratégiques avec elle afinde traiter des questions de genre.

Contenu de l'exposé

Les personnes-ressources ont commencé par réitérer les faits suivants : l'UA a exprimé son engagement politique en faveur de l'intégration du genre, a entériné ce principe dans son Acte constitutif et a mis en place la DFGD pour en être le fer de lance. Les personnes- ressources ont demandé aux participants d'énumérer, au cours des travaux en commission, cinq liens stratégiques qu'ils pourraient établir avec cette direction. La liste ci-dessous résume les suggestions faites :

Liens possibles avec la Direction

- Demander à la DFGD d'offrir des séances de formation sur l'UA ;
- Collaborer dans le cadre d'activités d'évaluation de performances ;
- Faciliter le travail de la DFGD à travers la recherche, surtout sur des questions intéressant les communautés de base ;
- Communiquer à la direction les informations que possèdent les OSC ;
- Fournir des analyses basées sur des questions spécifiques ;
- Echanger des informations de façon réciproque ;
- Favoriser des relations de politiques mutuellement bénéfiques;
- Concertations systématiques avec les OSC sur des questions touchant au genre ;
- Mettre en place, à la DFGD une banque de données sur les OSC traitant des questions affectant les femmes ;
- Organiser des réunions et forums conjoints ;
- Travailler en réseau avec la DFGD et d'autres organisations ;
- Collaborer avec la DFGD en vue d'élaborer des lignes directrices pour la formation et la prise en compte de la dimension genre.

Les personnes-ressources ont fait observer que l'UA semble ne pas avoir une politique cohérente de gestion de la collaboration avec les acteurs non étatiques. Dans le préambule de l'[illegible] Constitutif, les chefs d'Etat et de Gouverne[illegible] des Etats membres de l'UA se déclarent " g[illegible] par notre vision commune d'une Afrique un[illegible] forte ainsi que par la nécessité d'instaure[illegible] partenariat entre les gouvernements et toute[illegible] composantes de la société civile, en partic[illegible] les femmes, les jeunes et le secteur privé afi[illegible] renforcer la solidarité et la cohésion entre [illegible] peuples ". S'ajoute à cela un certain nom[illegible] d'objectifs dans lesquels l'UA réitère sa poli[illegible] de traiter directement avec les peuples des E[illegible] membres :

- Renforcer l'unité et la solidarité entre les Etats africains et entre leurs peuples ;
- Promouvoir et protéger les droits humains politiques en conformité avec la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples et autres instruments de droits humain
- Promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire la bonne gouvernance.

En réponse à la question de savoir pour[illegible] nous devions chercher à savoir si oui ou no[illegible] existait une politique claire d'interaction avec[illegible] société civile, les personnes-ressources ont [illegible] remarquer que si l'on accepte une défini[illegible] récente de la société civile comme étant un co[illegible] permettant aux citoyens de s'associer pour s[illegible] surer que le gouvernement œuvre dans le s[illegible] de la satisfaction de leurs besoins et qu'il a co[illegible] gation de leur rendre compte à cet égard[illegible] s'avère très important que soit formulée une po[illegible] tique claire d'interaction entre l'UA et ses peup[illegible] par le truchement des organisations de la soci[illegible] civile. Et puisque les femmes ont toujours été [illegible] continuent d'être exclues des organes nationa[illegible] de prise de décisions, elles se sont organisées [illegible] entités au sein desquelles les questions qui [illegible] préoccupent sont traitées. L'interaction de [illegible] société civile avec l'UA offre une importa[illegible] opportunité d'associer les femmes à la réalisa[illegible] de la vision de l'UA.

Les personnes-ressources ont alors fait le po[illegible] des instruments existants et qui pourrait servir [illegible] cadre de l'interaction entre l'UA et les OS[illegible] instruments qui n'existent qu'au niveau [illegible] quelques organes spécialisés de l'UA énumé[illegible] ci-dessous :

CODA

...litiques incohérentes régissant l'interaction ...ec les acteurs non étatiques ;
...nstruments régissant l'interaction avec la ...ciété civile n'existent qu'au niveau de ...uelques organes spécialisés tels que ...ECOSOCC, la CSSDCA le CPS et le MAEP ;

...ats en plénière

...participants ont fait les observations suiv-...

- ...la volonté politique qui existe actuelle-...ment à l'UA, il faut modérer nos critiques de ...apon à ne pas donner lieu à un rapport ...antagonisme et perdre ainsi le peu que ...nous avons gagné. Il faut plutôt voir com-...ment bâtir l'interaction sur les mécanismes ...existants ;
- Les OSC peuvent interagir directement avec le NEPAD au niveau national. Un défi qui se pose au NEPAD c'est comment s'y prendre pour la mise en place d'un mécanisme national de coordination inclusif ;
- Bien que les acteurs non étatiques soient exclus du MAEP, quelques OSC ont été impliquées dans la conceptualisation de ce mécanisme ;
- Un système de pré-consultation nationale peut être mis en place par les OSC pour leur permettre d'interagir avec le MAEP. De même, des enseignements peuvent être tirés de l'expérience des pays interagissant déjà avec le NEPAD et le MAEP.



CCRDA

deuxième journée

Session I

Les lacunes en matière de genre au sein de l'Union africaine

Par Sienna Associates : Atsango Chesoni, Betty Wamalwa-Muragori et Christine Agimba

Objectif de la session

Présenter les conclusions d'une évaluation des lacunes en matière de genre au niveau de l'Union africaine.

Contenu de l'exposé

Pourquoi sommes-nous préoccupés par les lacunes en matière de genre au sein de l'UA ? Au terme d'une séance de remue-méninges, les participants ont fait ressortir les éléments ci-après comme raisons poussant à une analyse de la question de genre au sein de l'UA :

- Exclusion : les peuples sont constitués de femmes et d'hommes ;
- Opportunité pour le nouveau panafricanisme ;
- Les questions de paix et de sécurité affectent chacun d'entre nous ;
- Tous ont des intérêts à défendre ;
- L'UA appartient à nous, peuples africains, et non aux gouvernants;
- Il existe des liens entre paix, droits de l'homme et développement ;
- Les femmes constituent au moins 51% de la population du continent.

En tant qu'individus, que pouvons-nous tirer d'une UA forte?

Dans le cadre d'un exercice de suivi, il a été demandé aux participants de dire quels avantages personnels croient-ils pouvoir tirer d'une UA plus forte et plus sensible aux considérations de genre. Les éléments ci-après ont été énumérés :

- Un meilleur taux de survie pour les femmes ;
- La paix et la sécurité vont prévaloir ;
- Nous nous sentirions mieux appréciés ;
- Une plus grande capacité de lutter contre les injustices ;
- Le droit à la protection serait renforcé ;
- Nous dépendrions moins des dons ;
- Un meilleur accès aux services sociaux ;
- L'UA deviendrait une institution plus accessible ;
- Il serait plus facile de travailler au-delà des frontières.

Aperçu des lacunes en matière de genre au sein de l'UA et de ses mécanismes spécialisés



Christine Agimba, Sienna Associates

Les personnes-ressources ont alors présenté leurs conclusions sur les lacunes en matière de genre au sein de l'UA comme suit :

- Les femmes ne sont pas représentées dans les organes de prise de décision, en particulier dans les instances supérieures telles que le Comité des représentants permanents, le Conseil exécutif et la Conférence des Chefs d'Etat. Et étant donné qu'il n'existe pas de femme chef d'Etat en Afrique, il est peu probable que les femmes accèdent à cet organe;
- Absence de mécanismes permettant la représentation des femmes dans les instances de prise de décisions (par exemple aucun mécanisme ne prévoit leur participation à la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement ou au niveau du Conseil exécutif).
- Mécanismes défaillants de participation et de représentation. Par exemple, il est prévu que l'un des cinq parlementaires par pays siégeant au Parlement panafricain doit être une femme. On se pose la question de savoir pourquoi seulement une ?
- Les Comités techniques spécialisés collaborent avec des ministères précis dans les Etats membres. Et pourtant la plupart des ministres sont des hommes ;
- Il n'existe pas de politique globale pouvant guider l'intégration systématique du genre et étayer les déclarations politiques en faveur de l'égalité entre l'homme et la femme. Cela entraîne une incohérence des différentes approches à l'intégration du genre au sein de l'UA et de ses mécanismes spécialisés. Par exemples, certains organes tels que la Commission de l'UA prévoient la parité contrairement aux autres ;
- Manque d'indicateurs de genre dans les mécanismes clés de suivi et d'évaluation de l'Union africaine tels que la CSSDCA et le NEPAD/MAEP ;

CODA

Deuxième étape : Bien définir les objectifs

du plaidoyer

Le but recherché peut être général (la vision) mais les objectifs du plaidoyer doivent être précis mesurables et doivent mettre en exergue : ce qu'il faut changer, dans quelle mesure, par qui et quelle échéance.

Troisième étape : exposés

Pour des exposés convaincants et bien ciblés il faut prévoir :

- une bonne connaissance des médias (publics, privés et communautaires) et leur attitude vis-à-vis du matériel portant sur le plaidoyer ;
- une utilisation appropriée des éléments " accrocheurs " - données, histoires personnelles, analyses du pouvoir ;
- une bonne compréhension des processus formels et informels de prise de décisions et de formulation de politiques : sections/programmes des médias, les personnes responsables, leurs calendriers et besoins. Ceci contribue à établir les grandes lignes des processus, à identifier les points d'entrée et à nouer de bonnes relations;
- de la diversité des alternatifs qui tiennent compte tant du processus formel que de l'informel.

Les participants ont pris le temps de voir comment les histoires personnelles pouvaient être utilisées et en ont donné des exemples. Un exemple frappant de plaidoyer dans le domaine de la mortalité maternelle consisterait à parler des cas de femmes qui en ont effectivement été victimes. Ils ont aussi fait remarquer que le plaidoyer pouvait être un recours combiné aux arts plastiques et aux médias (par exemples les pièces de théâtre), interviews radiodiffusées et télévisées etc.

En conclusion, l'animatrice a conseillé aux participants de se rappeler que :

- le plaidoyer implique l'identification systématique de préoccupations suivie de la proposition de solutions alternatives ;
- puisque les préoccupations initiales peuvent évoluer dans le temps, le plaidoyer doit rester souple ;
- Nos buts et nos partenaires changent avec le temps et nous devons nous adapter ;
- Il faut être constant et trouver les voies et moyens de maintenir l'intérêt des médias.

Débats en plénière

Un certain nombre de stratégies de collaboration avec les médias ont été proposées :

- Etablir des liens avec les associations de femmes dans les médias ;
- S'informer sur le fonctionnement des médias ;
- Collaborer avec les médias, plutôt que de s'en servir ;
- Utiliser un langage persuasif ;
- S'attaquer à l'orgueil de certains groupes cibles, par exemple, les hommes et la violence ;
- Combattre les arguments en utilisant les paramètres du même registre, par exemple la religion et la culture.



CODA

Les médias et les TIC en tant qu'outils permettant aux organisations féminines d'accélérer le changement à l'UA dans un contexte de patriarcat, d'injustice et de pauvreté

Par L. Muthoni Wanyeki, FEMNET

Objectif de la session

Analyser les rapports de force et identifier les compétences nécessaires pour une collaboration efficace avec les médias.

Exposé

Selon l'animatrice, le plaidoyer peut être défini comme un processus d'identification de problèmes et de recherche de solutions conduisant à des changements dans les politiques et les programmes. Ce travail peut se faire partout et chaque fois que le changement s'avère nécessaire et peut comprendre une gamme d'actions prises pour mettre en exergue des problèmes, proposer des solutions et encourager leur acceptation.

Problèmes recensés dans le travail avec les médias

Les participants se sont engagés dans un exercice de réflexion sur les difficultés types rencontrées en collaborant avec les médias dans le cadre de l'UA. Les difficultés ci-après ont été recensées:

- Formation inadéquate des journalistes, ce qui oblige les organisations à rédiger elles-mêmes les articles, en d'autres termes aucune spécialisation sur les questions de l'UA;
- Coût élevé de faire passer des informations dans les médias ;
- Mauvaise compréhension de la pertinence des questions ;
- Absence des questions de genre à la une des journaux tant qu'elles ne sont pas sensationnelles ;
- Distorsion de l'information par manque de compréhension et par mauvaise foi ;
- Manque de ressources pour la mise en place d'une stratégie efficace pour la collaboration avec les médias, par exemple, l'emploi à plein temps d'un chargé de communication ou la possibilité d'engager les services d'une société spécialisée dans les relations publiques, etc.



L. Muthoni Wanyeki, Directrice exécutive, FEMNET

Points Clés pour le plaidoyer

En s'inspirant de ces propositions, l'animatrice a dit que dans le travail de plaidoyer, il faut:

- Avoir des objectifs et résultats escomptés bien définis ;
- Etre capable de proposer des politiques et programmes alternatifs qui tiennent compte des contraintes auxquelles sont confrontés les gouvernements, qui reposent sur la réalité de la politique économique mondiale et qui en exploitent les contradictions ;
- Solidarité dans l'action ;
- Participer au processus de prise de décision et de formulation de politiques ;
- Chercher à influencer les décideurs ainsi que ceux qui formulent les politiques.

Systématiser le plaidoyer dans les médias et les NTIC

Les étapes suivantes ont été identifiées comme étant indispensables au processus de systématisation du plaidoyer dans les médias et les NTIC

Première étape : Données

- Mener des études quantitatives et qualitatives en vue:
- d'identifier les questions nécessitant un plaidoyer ;
- d'élargir la gamme de solutions possibles
- de démontrer la faisabilité de ces solutions en remettant en cause les suppositions, en modifiant les perceptions et en confrontant l'opposition ;
- d'influencer directement les décideurs ;
- d'informer le public, les médias et les autres acteurs de manière à exercer une influence indirecte sur les décideurs.

CODESRIA

- Approfondir la capacité d'analyse ;
- Donner à tout le monde la possibilité d'apporter sa contribution ;
- Se défaire de l'attitude " Grande Sœur " ;
- Partager les compétences ;
- Déléguer les responsabilités pour permettre aux membres de la coalition de mieux se approprier ;
- Mettre l'accent sur les complémentarités;
- Renforcer les capacités des membres ;
- Procéder à des concertations régulières ;
- S'engager ;
- Bien comprendre la raison d'être de la coalition ainsi que ses objectifs ;
- Anticiper les problèmes ;
- Organiser des activités visant à renforcer la confiance entre les membres ;
- Minimiser les inégalités par le renforcement des capacités ;
- Identifier et confronter les détracteurs ;
- Mettre en place des mécanismes permettant de faire face aux imprévus ;
- Faire une rotation des dirigeants ;
- Inviter différentes organisations à arbitrer les réunions ;
- Réfléchir au-delà des objectifs actuels ;
- Donner de la visibilité à tous les membres de la coalition ;
- Renforcer la communication.

En fin de session, l'animatrice a rappelé aux participants un certain nombre de points qu'il fallait examiner de plus près en s'engageant auprès de l'UA et d'autres organisations.

Les aspects qui relèvent de nous
- Qui parle et qui se tait ?
- Qui a les ressources et qui n'en a pas ?
- Qui décide et qui adhère aux décisions ?
- Qui est visible et qui ne l'est pas ?

Les aspects qui ne relèvent pas de nous
- Qui est reconnu et qui est laissé pour compte ?
- Qui est récompensé et qui ne l'est pas ?



CCRDA

19. Ingérence politique lorsque les décideurs prennent partie en faveur de quelques membres de la coalition.	19. Capacité organisationnelle.
20. Remplacement de personnel clé dans la collaboration avec la coalition au niveau des organisations partenaires.	20. Action unie.
21. Manque de capacité dans sa propre organisation ou dans l'or ganisation partenaire.	21. Sincérité.
22. Manque de compétence dans l'organisation partenaire.	22. Accès aux ressources.
23. Faiblesse au niveau du leadership.	23. Une variété de ressources stratégiques.
24. Conflit d'intérêt.	24. Mécanisme permettant de rendre compte.
25. Investissements dans les individus plutôt que dans les organi sations ou les institutions.	25. Un leadership solide.
26. Manque d'analyse juste.	26. Courage.
27. Contraintes de temps.	27. Indépendance.
28. Manque de représentation.	28. Mandat.
29. Faiblesse de mécanismes qui pourraient permettre aux membres de s'engager.	29. Facile à reconnaître.
30. Manque de points d'entrée.	30. Membre inscrit.
31. Manque d'autonomie : nécessité de consulter les partenaires avant de prendre des décisions ou d'agir.	31. Professionnalisme.
32. Une approche protectionniste par rapport au partage d'information.	
33. Conflit d'idées - différents programmes politiques et intérêts de classe.	
34. Manque de sensibilité quant au genre : prise de conscience limitée et stéréotypes.	
35. Conflit entre les leaders.	
36. Non respect du leadership des femmes.	

L'animateur a résumé ces idées comme suit :

- Nous sommes responsables de la plupart des causes de la perte du pouvoir ;
- La majeure partie de ses causes relèvent des personnes concernées ;
- D'autres sont liées à la politique et à des facteurs macro
- Certaines causes sont internes et d'autres externes à notre contexte de fonctionnement
- Ce qui est moins visible, c'est le pouvoir que nous gagnons quand nous travaillant ensemble.
- Notre vulnérabilité constitue parfois notre source de pouvoir.

Comment pouvons-nous construire des Coalitions pour le Changement ?

Le dernier exercice visait à identifier les actions pratiques qu'on pouvait mener pour redonner le pouvoir aux coalitions et aux organisations. Les idées suivantes ont été proposées :

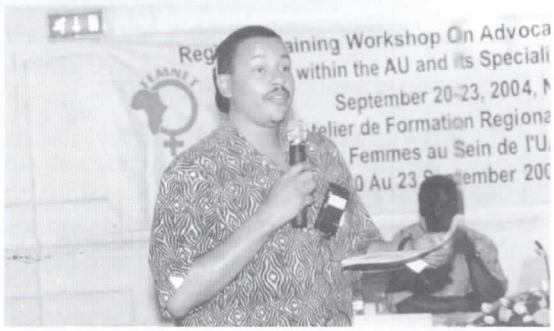
- Rester focalisé sur la préoccupation initiale;
- Partager les informations ;
- Rendre les processus transparents ;
- Ecouter tout le monde ;
- Etablir des règles et les respecter ;
- Fournir régulièrement des retro-informations
- Renforcer les institutions, et non les individus
- Se spécialiser ;
- Renforcer les relations ;

CRDA

Session IV

Le Défi de la mise en place des Coalitions pour le Changement en faveur de la promotion des droits de la femme au sein de l'Union africaine dans un contexte de patriarcat, d'injustice et de pauvreté

Irunguh Houghton, Oxfam, Grande Bretagne



Irunguh Houghton, Oxfam GB

Objectif de la session

- Evaluer l'impact du patriarcat, de l'injustice et de la pauvreté sur les partenariats ;
- Identifier les moyens de gérer de façon stratégique les défis qui se posent à la mise en place de coalitions pour le changement dans le contexte de l'Union africaine.

Exposé

En guise d'introduction, l'animateur a défini les concepts de patriarcat d'injustice et de pauvreté.

Il a par la suite, posé la question de savoir pourquoi les coalitions sont si fragiles. Pour essayer de répondre à cette question, les participants se sont séparés en groupes de discussion et avaient comme tâche, d'énumérer les raisons qui, dans leur expérience, pouvaient expliquer la perte du pouvoir dans les coalitions. Ils devaient en plus, identifier les sources du pouvoir dans leurs organisations dont ils pouvaient se servir pour négocier avec l'Union africaine et avec d'autres organisations. Leurs idées sont résumées ci-dessous:

Causes de la perte du pouvoir dans les Coalitions

1. Manque de confiance, de ressources et de compétence.
2. Insécurité conduisant à des tricheries entre les membres.
3. Concurrence conduisant à une perte d'énergies.
4. Des ambitions ethniques, de classe et personnelles.
5. Personne n'assume la responsabilité
6. Manque de leadership et d'une stratégie pour la succession.
7. Manque de réaction de la part des autorités.
8. Absence de mécanismes permettant aux membres de s'engager.
9. Criminalisation d'organisations.
10. Manque d'information en temps utile.
11. Manque de crédibilité.
12. Manque de travail d'équipe.
13. Absence d'une langue commune.
14. Manque de prédictibilité de partenaires.
15. Attitude " Grande Sœur ".
16. Manque d'intérêt dans les problèmes posés ".
17. Manque d'unité.
18. Distribution inégale de ressources.

Sources du pouvoir dans les Coalitions

1. Compétence et connaissances.
2. Information.
3. Capacité de circonscriptions que nous représentons.
4. Partenariats et alliances.
5. Ressources humaines et financières.
6. Engagement pour la cause.
7. Innovation.
8. Capacité de prévision.
9. Capacité d'absorption des chocs.
10. Capacité de communiquer avec clarté.
11. Preuve des consultations menées.
12. Personnel qualifié.
13. Capacité de négociation.
14. Un bon cadre juridique et des bons instruments internationaux.
15. Clarté de vision.
16. Liens solides avec l'Union africaine.
17. Une structure bien organisée.
18. Capacité linguistique.

CODESRIA

Plaidoyer : Refonte des structures actuelles du pouvoir et des valeurs en vue de promouvoir les droits de la femme au sein de l'Union africaine

Sara Mukasa, Akina Mama wa Afrika (AMWA)

Objectif de la session

Analyser la théorie et la pratique du plaidoyer, de l'élaboration de stratégies et de la conquête d'une circonscription.

Exposé

A fin de mieux saisir le concept de plaidoyer, l'animatrice a demandé à un participant représentant Equality Now de partager une expérience de plaidoyer vécue sur le terrain et de cette expérience, les autres participants devaient identifier les stratégies utilisées. Les exemples suivants ont été mentionnés :

- Mobilisation ;
- Consultation avec les groupes de parties prenantes;
- Coalition avec d'autres ONG ;
- Rencontres avec des personnalités influentes ;
- Profiter des réunions informelles ;
- Analyser les documents de politique ;
- Permettre aux autres de s'exprimer pendant les réunions ;

Suite à ces propositions, le plaidoyer a été défini comme suit :

- Une série d'actions ciblées visant à persuader les décideurs à soutenir une question précise de politique (le projet de politique) ;
- Collaborer avec les autres pour faire la différence (Centre pour le développement et les activités démographiques - CEDPA) ;
- Un processus englobant une série d'actions politiques visant à transformer les rapports de force (la Fondation Arias) ;

L'animatrice à explicité que le plaidoyer s'inspire, en outre, d'un certain nombre de valeurs et de principes, dont notamment:



De la gauche: Dr Monica Juma, Safer Africa, Afrique du sud, Atsango Chesoni, Sienna Associates et Sarah Mukasa, Akina Mama wa Afrika (AmWA), Ouganda

- Egalité : parité ;
- Droits : non négociables ;
- Responsabilisation : habilitation ;
- Transformation : s'applique à des structures systématiques ;
- Travailler au sein de coalitions et de partenariats.

Les éléments essentiels d'une stratégie de plaidoyer ont été présentés comme suit :

- Données : preuve empirique de la nature du problème ;
- Objectif : Que voulons-nous accomplir ?
- Identification de groupes cibles : les personnes que nous cherchons à influencer
- Développement du message
- Mobilisation des ressources
- Coalition
- Présentation du message
- Evaluation des réalisations.

En conclusion, l'animatrice a rappelé aux participants les aspects essentiels suivants qu'il convient de garder à l'esprit:

- Maîtriser les faits ;
- Comprendre les processus de prise de décisions : les points d'entrée, qui prend quelle décision et où ? Qui à l'intérieur de la structure peut nous aider à aller de l'avant et qui peut nous en empêcher ?
- Mettre en place des coalitions :
- Préparer un budget adéquat ;
- Elaborer des indicateurs pour le suivi et l'évaluation.

CODESRIA

bien géré tout en jouant le rôle de point focal pour la coordination de toute politique ayant rapport au genre ;
- Elaborer des indicateurs propices pour assurer le suivi de la performance de la commission et d'autres organes de l'Union africaine et des Etats membres dans le domaine du genre ;
- Organiser des séances de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du genre ;
- Entreprendre des travaux de recherche surtout en ce qui concerne les meilleures pratiques ;
- Offrir aux Etats membres des services consultatifs quant à l'intégration du genre en mettant en œuvre les principales décisions de l'UA dans tous les secteurs ; et
- Travailler en réseau et assurer la liaison avec les partenaires au développement.

L'action la plus remarquable lors de la session inaugurale de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Durban était la décision selon laquelle les dix postes de Commissaires à l'Union africaine seraient équitablement partagés entre les hommes et les femmes. D'autres opportunités à l'Union africaine dont les femmes pourraient profiter sont :

1. Le rôle que les femmes jouent dans le processus de prise de décisions est mieux reconnu : elles sont maintenant considérées comme partenaires à part entière ;
2. Parité homme-femme au niveau de la Commission ;
3. Les dispositions sans équivoque de l'Acte constitutif.
4. Le fait que la Direction Genre ait été placée dans le bureau du Président qui a la responsabilité ultime de l'intégration du genre.
5. Visibilité institutionnelle : les questions de genre ne sont plus traitées au niveau d'une unité ou d'une division mais au niveau d'un département ;
6. Evolution des structures/mécanismes : la reconstitution du Comité africain des femmes pour la Paix et le Développement (CAFPD) pour en faire le Comité des femmes de l'Union africaine (CFUA). La DFGD est disposée à recevoir des nominations ;
7. Le Conseil de paix et de sécurité ;
8. Les Comités techniques spécialisés (CTS) : le défi consiste à intégrer les femmes dans les ministères pour qu'elles puissent siéger au sein de ces comités ;
9. L'appel lancé par les Chefs d'Etat afin que le Protocole soit ratifié avant la fin de 2004.
10. La cour de justice - les Etats membres sont encouragés à y envoyer davantage de femmes ;
11. NEPAD : Nous devons nous l'approprier, nous servir de ses dispositions et mieux connaître les documents y afférents.

Débats en plénière

Les observations ci-dessous ont été faites suite à l'exposé:

- Il faut institutionnaliser nos acquis car ils constituent le fondement sur lequel nous bâtirons l'avenir ;
- Il faut amender les statuts pour rendre l'intégration du genre obligatoire dans tous les organes et les mécanismes de l'Union africaine ;
- Il faut nous impliquer dans le travail que l'Union africaine est en train de faire. La plupart de nos analyses ont porté plus sur les mécanismes et dans une moindre mesure sur la possibilité de nous impliquer dans les processus en cours. Quelques unes des opportunités à saisir sont: la Conférence sur la paix dans la région des Grands Lacs, la réunion régionale des femmes à Kigali, le Darfour et le NEPAD ;
- Il faut approfondir notre analyse des CER : quel est leur statut en ce qui concerne le genre ? Comment leur statut sous-régional pourrait-il nous faciliter le lobbying ?
- L'obligation de rendre compte de l'état d'avancement de l'intégration du genre devrait incomber aux Etats membres plutôt qu'aux Chefs d'Etat en tant qu'individus;
- Le plaidoyer doit se fonder sur le concept d'une UA en tant qu'union des peuples africains et non celle des Chefs d'Etat ;
- Les organisations de la société civile doivent faire un travail de sensibilisation auprès des peuples pour qu'ils connaissent le protocole. Ainsi, les peuples connaîtront mieux l'Union africaine et seraient en mesure de faire pression sur leur gouvernement pour la mise en œuvre des dispositions du protocole. Les OSC pourraient même prendre le devant pour sensibiliser les gouvernements sur l'état d'avancement de la question du genre dans leur pays ;
- Quel est le lien entre l'Union africaine, les CER et les citoyens ?
- Des informations complètes et à jour sur l'Union africaine paraissent sur son site Internet. Entre temps, l'Union africaine est en train de lancer une station radiophonique qui sera disponible sur les ondes d'ici peu. Elle est déjà disponible sur l'internet.

ACDD

Promouvoir les droits de la femme et sa participation à l'Union africaine : Opportunités et nouvelles frontières

Par Yetunde Teriba, Direction Femmes, genre et développement de l'UA



Yetunde Teriba, Direction femmes, genre et développement, UA

Objectif de la session

Analyser l'Union africaine en tant qu'institution politique, ses valeurs, ses attitudes, le changement d'approche et son impact sur la promotion des droits humains de la femme africaine.

Exposé

L'exposé a été fait sous forme d'une description détaillée des structures institutionnelles, des programmes et des mécanismes de l'Union africaine, entre autres :

a) La Direction Femmes, genre et développement de l'UA ;
b) Le Comité des femmes de l'UA ;
c) Le Conseil de paix et de sécurité ;
d) Le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) ;
e) Les Comités techniques spécialisés (CTS);
f) Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique ;
g) Le Parlement panafricain ;
h) La Cour africaine de justice ;
i) Le programme du NEPAD ;
j) La Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) ;
k) Les Communautés économiques régionales (CER).

L'exposé a accordé une place prépondérante à la DFGD puisqu'elle représente l'une des manières dont l'Union africaine se démarque radicalement de l'OUA, en l'occurrence à travers le traitement novateur des questions de genre sur le continent. Les aspects saillants du programme sur le genre sont :

- Déclaration faisant de la promotion de l'égalité des sexes l'un des principaux objectifs de l'UA : L'article 4 (1) de l'Acte constitutif stipule que l'Union africaine " tiendra compte de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans son fonctionnement " ;
- Etablissement de la cellule genre dans le bureau du Président de la Commission : l'article 12 (3) des statuts de la Commission de l'Union africaine stipule : " ... la question de genre étant de nature transversale et se retrouvant dans les dossiers de tous les départements, une cellule spéciale sera établie dans le bureau du Président en vue d'assurer la coordination de toutes les activités et programmes de la Commission ayant rapport à la question de genre ". Les statuts ainsi placent le mécanisme interne s'occupant de la question de genre au niveau de la plus haute instance politique et administrative de la Commission qui a l'ultime responsabilité de veiller à la prise en compte de la dimension genre au sein l'Union Africaine;
- Etablissement de la DFGD au sommet même du mécanisme de prise de décisions de la Commission. Cette place lui donne non seulement la prépondérance requise, mais également la prérogative d'user de l'autorité du bureau du Président de la Commission pour assurer une adhésion fonctionnelle à l'obligation qu'ont toutes les directions, divisions et unités de la Commission ainsi que tous les autres organes de l'Union africaine de promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme.

Le principal mandat de la DFGD est de conseiller le Président de la Commission sur la question de genre et de conduire le processus d'intégration du genre au niveau continental. Les plus importantes de ses fonctions sont :

- Faciliter la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et le progrès de la femme comme parties intégrantes de toute initiative de développement politique, social ; économique et culturel prise par l'Union africaine ;
- Elaborer une politique sur le genre et une stratégie pour l'intégration du genre au sein de l'Union africaine ;
- Assurer la responsabilité pour la formulation et l'harmonisation des politiques ; développer un cadre de coordination efficace et

CGRDA

Défis auxquels l'UA est confrontée

- Inadéquation entre la volonté et la capacité de l'UA: Elle est confrontée au même déficit en ressources humaines et financières que l'était l'OUA en même temps que viennent s'ajouter de nouveaux défis tel que le VIH/SIDA ;
- Chevauchement des mandats de l'UA et des CER ce qui remet en cause l'idée d'harmonisation des tarifs douaniers, les règles d'immigration etc. ;
- Souveraineté et ingérence : il n'est pas clair quels sont les pouvoirs que les Etats acceptent de céder à l'UA et quels sont ceux qu'ils veulent retenir.
- La mobilisation des peuples en quête d'intégration régionale et la satisfaction des aspirations du public au niveau régional telles que la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la citoyenneté et l'identité africaines, la libre circulation, le commerce trans-frontalier, la santé et les infrastructures physiques. C'est pour tout cela que l'UA collabore avec la société civile qui est en contact avec le peuple;
- Intégration du genre : Des progrès ont été enregistrés dans ce domaine mais il demeure nécessaire d'élaborer une politique complète qui orienterait la prise en compte de la dimension genre dans tous les mécanismes de l'UA et des Etats membres.

Débats en plénière

Suite à la présentation, les observations suivantes ont été faites :

- Il ne serait pas juste de considérer la crise du Darfour au Soudan comme un cas permettant de juger de la capacité de l'Union africaine à agir différemment de l'OUA puisque l'UA affronte la crise tout en travaillant à mieux asseoir ses organes.
- Le NEPAD constitue un important défi puisqu'il a un fonctionnement autonome qui en fait pratiquement un organisme parallèle à l'UA. Cependant, des efforts sont en cours pour mieux l'intégrer à la Commission de l'UA.
- Puisque l'UA est dans la phase d'institutionnalisation, elle a le potentiel de se faire accepter. Les populations devraient donc donner mandat à leurs gouvernements avant que ceux-ci prennent des décisions au niveau de l'Union africaine qui pourraient être institutionnalisées pour la postérité ;
- Très peu de femmes siègent dans les structures clés de gouvernance (Conseil exécutif et Conférence des Chefs d'Etat) et c'est pourtant dans ces instances que les décisions les plus importantes sont prises.

ADPD



Régions : Pour des raisons de représentativité, l'UA est structurée comme suit :

Région	Nombre d'Etats Membres	Etats membres
Afrique de l'Ouest	16	Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Afrique Centrale	9	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République du Congo, RD Congo, Sao Tome et Principe, Tchad
Afrique de l'Est	13	Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie, Rwanda
Afrique du Nord	5	Algérie, Egypte, Libye, République Arabe Sahraouie Démocratique, Tunisie
Afrique australe	10	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

- Organes exécutifs de gouvernance : La Conférence, le Conseil exécutif, le Comité des représentants permanents, la Commission, le Conseil de paix et de sécurité ;
- Organes auxquels les pays membres rendent compte : le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- Le Parlement panafricain ;
- Juridique : La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine de justice ;
- Technique : NEPAD, CSSDCA, Fonds monétaire africain, Banque centrale africaine.

Wandia a mis en exergue les aspects suivants se rapportant à certaines de ces institutions :

- La Commission de l'Union africaine constitue son secrétariat et est gérée par un président, un vice-président et une équipe de huit commissaires, dont cinq femmes. Chaque commissaire est à la tête d'une direction. La Commission de l'Union africaine joue un rôle proactif et détermine la voie que l'union doit suivre. La Commission abrite la Direction Femme, genre et développement qui a la responsabilité de veiller à la prise en compte de la dimension genre au niveau de l'Union africain et de ses mécanismes spécialisés.
- Comités techniques spécialisés: chaque comité technique est composé de représentants du ministère de tutelle des Etats membres. Il a déjà été proposé qu'un comité technique sur le genre soit constitué.
- Le Conseil de paix et de sécurité constitue le mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Il représente le mécanisme d'intervention qui permettra de mettre à l'essai les pouvoirs supranationaux de l'Union africaine tels qu'entérinés par l'Acte constitutif, faisant ainsi la différence entre l'UA et l'OUA ;
- Le Parlement panafricain est composé de cinq représentants par Etat dont un doit être une femme. Dans l'avenir, il possédera des pouvoirs législatifs permettant ainsi aux représentants des peuples de s'approprier le pouvoir de prise de décisions faisant ainsi de l'Union africaine l'union des peuples africains puisque ceux-ci auront la possibilité de voter pour leurs représentants dans ce parlement. Pour le moment, ce parlement ne possède qu'un pouvoir consultatif. L'actuel président de ce parlement est une femme, Madame Gertrude Mongela de la Tanzanie.
- L'ECOSOCC constitue le cadre permettant la participation de représentants de la société civile. Il sera lancé d'ici à juillet 2005 suite à l'adoption de ses statuts lors du Sommet de l'Union africaine en juillet 2004.

CODESRIA

Session I

Aperçu général de l'Union africaine (AU) et de ses mécanismes spécialisés

Par Mary Wandia, FEMNET

Objectif de la session

Présenter brièvement l'historique de l'Union africaine et de sa structure institutionnelle.

Exposé

L'objectif de l'Union africaine à sa création était de promouvoir et d'accélérer le développement et l'intégration socioéconomique du continent qui devraient, à leur tour, conduire au renforcement de l'unité et de la solidarité des pays et des peuples africains. Elle prend la relève de l'Organisation de l'unité africaine dont les objectifs étaient :

- Promouvoir l'unité et la solidarité des pays africains ;
- Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et accélérer l'accession des pays africains à l'indépendance ;
- Eradiquer le colonialisme ;
- Garantir le bien-être socioéconomique et culturel ;
- Promouvoir la coopération.

L'Union africaine vise à bâtir sur les acquis de l'OUA mais aussi à combler ses lacunes. Au moment de la création de l'Union africaine, tous les pays africains étaient politiquement indépendants et fonctionnaient en tant que nations souveraines. L'essentiel du programme de travail de l'Union africaine est de :

- Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats membres ;
- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, les principes et les institutions démocratiques ainsi que la participation populaire et la bonne gouvernance ;
- Promouvoir et protéger les droits de l'homme ;
- Créer les conditions permettant de renforcer le rôle de l'Afrique dans l'économie mondiale et lors de négociations internationales ;
- Promouvoir un développement durable dans le domaine de l'intégration socioéconomique et culturelle des économies africaines ;
- Assurer la coordination de l'harmonisation des communautés économiques régionales (CER) existantes de façon à s'acheminer graduellement vers l'Union africaine ;
- Exhorter les acteurs aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union africaine à adopter un processus collégial de prise de décisions.



Mary Wandia, Chargée de plaidoyer, FEMNET

Vision :

La vision émergeante de l'Union africaine est " une Afrique unie et intégrée, imprégnée de justice et de paix ; une Afrique interdépendante et robuste, déterminée et capable d'élaborer une ambitieuse stratégie pour son développement ; une Afrique caractérisée par l'intégration politique, économique, sociale et culturelle, donnant ainsi au panafricanisme sa pleine signification ; une Afrique capable de profiter au maximum de ses ressources humaines et matérielles, ayant l'ardeur d'assurer le progrès et la prospérité de ses citoyens en profitant des opportunités qu'offre la mondialisation; une Afrique capable de défendre ses propres valeurs dans un monde riche de diversités ".

Mission :

La mission émergeante de l'UA est de " mettre en place les conditions qui permettraient d'atteindre, dans le plus court délai possible, les objectifs stipulés dans l'Acte constitutif de l'UA, en prenant l'initiative d'instaurer des débats et d'élaborer des politiques, en éduquant et en mobilisant les peuples d'Afrique et du monde, en entreprenant des missions de plaidoyer, en stimulant la réflexion, en recherchant la cohérence de l'ensemble des organes de l'UA, en renforçant ses propres capacités et en mettant en place des mécanismes de suivi et d'évaluation ".

Les Institutions de l'UA couvrent les catégories suivantes :

VOND

tion du genre à l'Union africaine. Tout en notant une amélioration dans la représentation des femmes au sein de l'Union africaine, il existe encore, a-t-elle souligné, de nombreuses opportunités dont il faut tirer profit, en commençant par la sensibilisation des pays pour qu'ils ratifient le Protocole.

Enfin, la Juge Joyce Aluoch, juge à la cour suprême du Kenya et Présidente du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) de l'Union africaine, a dit lors d'une réception que la législation et l'harmonisation des lois sont importantes en Afrique parce que, dans la plupart des cas, nous avons à faire à des sociétés dans lesquelles les hommes jouent un rôle dominant et parfois traitent les femmes comme des bêtes de somme et ne se soucient guère de leurs droits humains. Le Protocole, a-t-elle dit, fait avancer les droits humains des femmes en usant d'un langage novateur, bien recherché, précis et détaillé, qui touche à toute une gamme de questions relatives aux droits de l'homme, ce qui représente un important progrès.

CCRDA



première journée

Ouverture

Plusieurs personnalités ont prononcé des discours lors de la séance d'ouverture. La première personnalité à prendre la parole était le ministre adjoint chargé des Affaires africaines au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Kenya, l'Honorable Mirugi Kariuki. Il a exhorté les organisations féminines à faire de plus en plus pression sur leurs gouvernements pour que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique puisse être ratifié afinde parvenir à une pleine intégration du genre. L'Honorable Kariuki a dit : " ...les gouvernements ont, au fil des années, adhéré à et ratifié de nombreux instruments portant sur les droits de la femme et l'égalité de genre " et " ...des déclarations ont été faites presque quotidiennement exprimant la reconnaissance par les gouvernements qu'aucun développement durable ne pourrait se faire sur le continent africain tant que les droits de la femme ne seront pas pleinement respectés, promus et protégés ". Néanmoins, a-t-il poursuivi, en Afrique, les gouvernements et la société dans son ensemble continuent à négliger et à fouler au pied les droits de la femme .

Sa proposition était de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre ce qu'ils promettent surtout en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de la femme et de l'égalité entre les hommes et les femmes. En concluant son discours, il a dit qu'en dépit du progrès louable constaté ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre la parité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs. L'atelier s'avérait donc très important puisqu'il visait en fin de compte à renforcer la capacité des femmes pour le plaidoyer dans ce domaine.

Mme Nyaradzai Gumbonzvanda, Directrice régionale de l'UNIFEM pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique a dit que le seul moyen d'atteindre le développement en Afrique est de placer le genre et les droits humains au cœur de tout. Elle a invité le gouvernement kenyan à ratifier le Protocole et à donner ainsi le ton aux autres pays puisqu'il n'a cessé de faire pression au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'autres organisations en faveur de l'égalité homme-femme. Elle a en outre fait remarquer que l'Afrique avait pris le devant en élisant une femme comme Présidente du Parlement panafricain ;



Hon Mirugi Kariuki , Ministre adjoint des affaires étrangères et de la coopération internationale chargé des affaires africaines, Kenya

En prononçant un discours au nom du Dr. Akwasi Aidoo, le Directeur exécutif de l'Initiative spéciale pour l'Afrique (ISA) de la Fondation Ford, le Dr. Willy Mutunga, chargé de programme pour les droits de l'homme à la représentation de la Fondation Ford pour l'Afrique de l'Est a demandé à FEMNET de mettre l'accent sur la formation et l'assistance technique aux femmes pour qu'elles puissent mieux s'exprimer quant à leur vision, leur idéologie et leur politique par rapport aux droits humains. Quoique FEMNET ne doive pas se limiter à ce seul rôle, il était convaincu qu'il s'agissait là d'un rôle qui pouvait permettre à FEMNET d'être un catalyseur pour le changement. La Fondation Ford, a-t-il dit, partage avec FEMNET, la même vision pour un monde meilleur pour les femmes et les filles.

Mme Yetunde Teriba de la Direction Femmes, genre et développement de l'Union africaine a dit que toutes les parties prenantes devaient chercher à mieux connaître les mécanismes existants et prévus de l'Union africaine. Ces parties prenantes devraient aussi bien comprendre l'environnement dans lequel ces mécanismes fonctionnent de façon à pouvoir pleinement s'engager pour l'amélioration du statut de la femme africaine.

La détermination de la nouvelle direction de l'Union africaine d'en finir avec le déni de responsabilisation des femmes en Afrique, a-t-elle dit, est bien démontrée par la décision de l'instance supérieure d'élaboration de politiques, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, de favoriser la parité homme-femme dans l'élection des commissaires ainsi que par l'adoption en juin 2004 de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

La Présidente de FEMNET, Mama Koité a dit que l'atelier de formation a été conceptualisé suite à de nombreuses réunions en 2002 sur l'intégra-

Vidéo

Historique

Suite aux conclusions du processus de revue Beijing plus 5 et des efforts accrus visant l'intégration régionale, FEMNET, en collaboration avec d'autres réseaux régionaux[1] à choisi de se concentrer sur l'Union africaine dans le cadre de son travail de plaidoyer au niveau régional. A cette fin, FEMNET a organisé un atelier régional de formation pour les organisations féminines traitant du plaidoyer en faveur des droits humains des femmes au sein de l'Union africaine et de ses mécanismes spécialisés.

Cet atelier régional de formation faisait suite à la réunion de planification stratégique qu'avait organisée FEMNET en octobre 2003 pour faire le point sur les progrès accomplis jusqu'alors et identifier les stratégies et les points d'entrée pour un travail de longue haleine sur l'intégration du genre dans l'Union africaine et dans ses mécanismes spécialisés.

Les activités de FEMNET auprès de l'Union africaine font suite et concrétisent trois consultations de réseaux et organisations féminines africaines qui ont publié respectivement la Déclaration de Durban (2002), la Stratégie de Dakar (2003) et la Déclaration de Maputo (2003). La Déclaration de Durban a conduit à l'adoption par les chefs d'Etat et de Gouvernement d'une proposition sur la parité entre les hommes et les femmes au sein de la Commission de l'Union africaine. La stratégie de Dakar et la Déclaration de Maputo ont fait d'autres recommandations visant l'intégration du genre et la participation politique des femmes dans toutes les structures et les mécanismes spécialisés de l'Union africaine dont :

- La Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA).
- Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
- Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).
- Le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC).
- Le Parlement panafricain.
- La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
- La Direction femmes, genre et développement.
- La Commission de l'Union africaine.

L'objectif à long terme de l'atelier régional de formation des organisations féminines africaines est de leur permettre d'utiliser le droit et la politique pour le développement, l'égalité et pour d'autres droits humains par le biais du plaidoyer au niveau régional. L'objectif à court terme de l'atelier régional de formation est de sensibiliser les militants du mouvement féministe africain à l'importance de l'Union africaine et de renforcer la capacité des femmes à mener un travail de plaidoyer au sein de l'Union africaine et de ses mécanismes spécialisés.

Le présent rapport constitue un compte rendu des communications faites lors de l'atelier ainsi que des délibérations qui y ont eu lieu. Les quatre premières journées ont été consacrées à la formation et ont aboutit à des plans d'action des organisations sous-régionales et régionales. La cinquième journée était consacrée à la consultation régionale de la Coalition faisant campagne pour la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique de l'UA. Le rapport rend compte des délibérations par jour, par sujet, par session et par objectif. Il présente en outre, un résumé de chaque communication et des discussions en plénière. Les discours sont présentés en résumé dans le texte mais figurent en annexe dans leur intégralité.



Participants à l'atelier régional de formation

[1] Figurent parmi les autres réseaux panafricains : ABANTU pour le développement, le Centre Africain pour la résolution constructive des conflits (ACCORD), Le Centre africain d'études sur la Démocratie et les droits de l'homme (ACDHRS), Le Forum Africain de Leadership (FAL), Akina Mama wa Afrika, Equality Now, Forum des éducatrices africaines (FAWE), Femme Africa Solidarité (FAS), Forum pour le développement communautaire (FDC) et Femmes en Droit et Développement en Afrique (FeDDAF /WiLDAF).

FIDA : Fédération internationale des avocates

VIH : Virus Immunodéficitaire Humain

TIC : Technologies de l'information et de la communication

PDI : Personne Déplacée à l'Intérieur (d'un pays)

ODM : Objectifs de développement du millénaire

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

OUA : Organisation de l'Unité africaine

PPA : Parlement panafricain

DSRP : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté

CPS : Conseil de Paix et de Sécurité

CER : Communautés économiques régionales

SADC : Communauté pour le développement de l'Afrique australe

ONU : Organisation des Nations Unies

CNUSF : Commission des Nations Unis sur le Statut de la Femme

UNDAF : Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

CEA : Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

UNESCO : Organisation pour l'éducation, la science et la culture

UNIFEM : Fonds de Nations Unies pour les Femmes

CSNU : Conseil de sécurité des Nations Unies

DFGD : Direction femmes, genre et développement

OMS : Organisation mondiale de la santé

WiLDAF : Femmes en Droit et Développement en Afrique (FeDDAF)

CCRDA

abreviations et sigles

abreviations

CADHP : Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

BAD : Banque africaine de développement

AEC : African Economic Community [Communauté économique africaine]

AHA : Agence humanitaire africaine

SIDA : Syndrome immunodéficitaire acquis

FAL : Forum africain de leadership

AMWA : Akina Mama wa Afrika

AMWIK: Association of Media Women in Kenya [Association kenyane des femmes des Medias]

MAEP : Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

CUA : Commission de l'Union africaine

CFUA : Comité des femmes de l'Union africaine

CFAPD : Comité des femmes africaines pour la paix et le développement

OBC : Organisation à base communautaire

PGRC : Prévention, gestion et résolution des conflits

OSC : Organisation de la société civile

CSSDCA : Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique

DDRR : Désarmement, démobilisation, réhabilitation et re-insertion

CAE : Communauté de l'Afrique de l'Est

ISAAE : Initiative sous-régionale de l'Afrique de l'Est pour la promotion des femmes

ECOSOCC : Conseil économique, social et culturel

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

FAO : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

FEMNET : Réseau de développement et de communication pour les femmes africaines

CODA

Session II : NEPAD : Points d'entrée stratégiques pour les femmes et le MAEP en tant qu'outil permettant d'obliger les gouvernements à respecter leurs engagements vis-à-vis des droits de la femme africaine 39

Session III : Plans d'Action
Région de l'Afrique de l'Est
Région de l'Afrique Australe
Région de l'Afrique du Nord
Région de l'Afrique de l'Ouest 44

Plans d'Action institutionnels et individuels
African Centre for Democracy and Human Right Studies, Gambie 44
Alliances for Africa, Royaume Uni 48
AMWIK, Kenya 48
EASSI, Uganda 48
Equality Now 49
FEMNET 50
FIDA - Kenya 50
Foundation For Community Development, Mozambique 51
GERA-TWN, Ghana 51
National Council of Women of Kenya 52
Sister Namibia 52
Urgent Action Fund, Africa 53
Femmes pour le développement durable, Tunisie 54
Women's Rights Advancement And Protection Alternative (WRAPA-Nigeria) 54
Evaluation et clôture 55

Cinquième Journée

Consultation régionale de la Coalition faisant campagne pour la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique 56

Annexe I : Discours d'ouverture prononcée par l'Honorable Mirugi Kariuki, député et ministre adjoint chargé des Affaires Africaines au Ministère des affaires étrangères, Kenya 66

Annexe II : Allocution du Docteur Willy Mutunga de la Fondation Ford 68

Annexe III : Promotion des droits de la femme et de leur Participation à l'Union africaine : Possibilités et Nouvelles Frontières, Yetunde Teriba, Direction femmes, genre et développement de l'Union africaine 68

Annexe IV : Discours prononcé par Madame le Juge Joyce Aluoch lors d'une réception 69

Annexe V : Atelier et consultation régionale sur le programme du Protocole 71

Annexe VI : Liste des participants à l'Atelier régional de Formation 73

Annexe VII : Liste des participants : Consultation régionale de la Coalition faisant campagne pour la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique 77

Annexe VIII : Profils des personnes-ressources 79

CGRDA

Sommaire

Sommaire 2

Abréviations et sigles 4

Historique 6

Première journée

Ouverture 7

Session I : Aperçu général de l'Union africaine et de ses mécanismes spécialisés 9

Session II : Promotion des droits de la femme et de sa participation à l'Union africaine : Opportunités et nouvelles frontières 12

Session III : Plaidoyer : Refonte des structures actuelles du pouvoir et des valeurs en vue de promouvoir les droits de la femme au sein de l'Union africaine 14

Session IV : Défis de la mise en place de Coalitions pour le Changement en faveur de la promotion des droits de la femme au sein de l'Union africaine dans un contexte de patriarcat, d'injustice et de pauvreté 15

Session V : Médias et NTIC en tant qu'outils permettant aux organisations féminines d'accélérer le changement à l'UA dans un contexte de patriarcat, d'injustice et de pauvreté 18

Deuxième journée

Session I : Les lacunes en matière de genre au sein de l'Union africaine 20

Session II : Liens stratégiques entre les Organisations féminines africaines et la Direction femmes, genre et développement et d'autres département de la Commission de l'Union africaine 22

Session III : Promouvoir les objectifs de paix et de sécurité des femmes africaines à travers un partenariat stratégique avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine 24

Troisième journée

Session I : Opportunités de collaboration avec le Parlement panafricain et ses parlementaires pour la promotion des droits de la femme africaine 28

Session II : Rendre opérationnel le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femmes en Afrique 32

Quatrième Journée

Session I : Mettre en place des alliances stratégiques entre les organisations féminines et les autres organisations de la société civile en Afrique à travers l'ECOSOCC et la CSSDCA en vue de promouvoir les droits de la femme 36

VDA

Le FEMNET vise à faciliter et à assurer la coordination de l'échange d'informations, d'expériences, d'idées et de stratégies afinde promouvoir les droits humains au sein des organisations féminines africaines en renforçant la communication, le travail en réseaux, la capacité et le plaidoyer aux niveaux régional et international.

Le présent rapport est publié par le Réseau de développement et de communication pour les femmes africaines (FEMNET). Il contient des notes et des discussions présentées lors de l'atelier régional de formation.

Renonciation: Le présent rapport contient les idées des participants et non celles de FEMNET ; elles n'engagent donc que leurs auteurs.

Janvier 2005

Réseau de Développement et de communication pour les Femmes Africaines

Réseau de développement et de communication pour les femmes africaines (FEMNET)
P.O. Box 54562-00200
Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 3741301/20
Fax : +254 20 3742927
Courrier électronique : admin@femnet.or.ke
Site web: http://www.femnet.or.ke

CCRDA

Organisé par FEMNET Avec l'appui de l'Initiative spéciale pour l'Afrique de la Fondation Ford (SIA)

THE FORD FOUNDATION